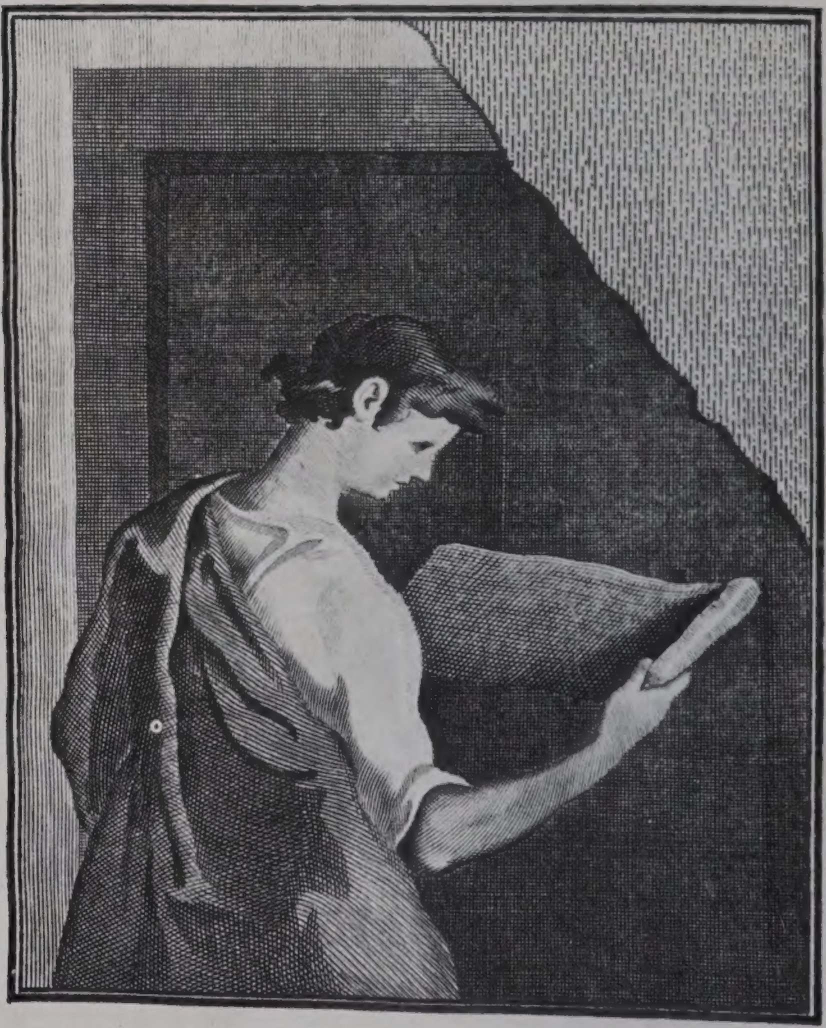

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1720
2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS

Avril 1720.

SOC. JESU

Col Billom

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Soc Jesu

Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1720.

Catal Inscript

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXX.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	4. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1720.

ARTICLE XXIX.

R. P. JOAN. STEPHANI Menochii Doctoris Theologi è Societate Jesu Commentarii totius S. Scripturæ ex optimis quibusque Authoribus collecti, editio novissima. Huic diligenter recognitæ accessit Supplementum quo continetur quidquid ad plenam Sacræ Scripturæ intelligentiam facilè parandam desideratur. Lutetiæ Parisiorum apud Claudium Robustel, viâ Jacobæâ, sub imagine S. Joannis. *Commentaires de Menochius sur toute la S. Ecriture, &c. Nouvelle*

edition, avec un Supplement contenant en divers Traitez & Dissertations ce qui peut aider à acquerir l'intelligence parfaite de la S. Ecriture. A Paris chez Robustel, *fol. 2. Tomes, 1. tome, pages. 2. tome pag.*

NOus avons déja parlé de cette nouvelle édition dans nos Mémoires du mois de Janvier, & comme la plupart des pieces qui la composent, étoient déja fort connuës, nous nous sommes contentez d'en donner une idée générale, réservant à une autre fois les dissertations Chronologiques du P. Tournemine qui méritoient d'être examinées plus en détail.

Il n'y a peut-être point de connoissance plus nécessaire pour une parfaite intelligence de l'Ecriture Sainte, ni en même tems de plus difficile à acquérir que la science des tems. Pour juger de sa nécessité, il suffiroit de faire quelque attention à cette exactitude merveilleuse avec laquelle Dieu fixe les époques les plus considérables dans les Livres sacrez, la sortie de l'Egypte, la fondation du Temple,

la Captivité de Babylone, la naiſſance de Jeſuſt-Chriſt; tous ces grands évenemens ſe trouvent placez dans l'Ecriture, avec autant, ou plus d'exactitude qu'on n'en trouve dans le meilleur des Hiſtoriens profanes. Je ſçai qu'il s'eſt trouvé des Sçavans juſques parmi les Catholiques, qui n'en ont pas jugé ainſi, & qui ont prononcé un peu trop hardiment (pour ne dire rien de plus fort) que ce n'eſt pas dans l'Ecriture qu'il faut chercher une Chronologie exacte; mais je n'ignore pas auſſi qu'il y en a toûjours eu d'autres à qui ce ſentiment a paru fort dangereux, & je croi qu'ils en ont jugé ſainement. Car enfin ce prétendu défaut d'exactitude qu'on a la hardieſſe d'imputer à l'Ecriture Sainte, ne vient pas tant du ſilence des Ecrivains ſacrez qui ayent oublié de marquer en quelle année ſe ſont paſſez les évenemens qu'ils racontent, que de la difficulté qu'on trouve à les accorder enſemble, ou de l'impoſſibilité où l'on eſt quelquefois de les concilier avec les Hiſtoriens profanes, d'où il ſuit qu'on doit plutôt s'appliquer à refuter les Auteurs profanes qui ne s'accor-

dent pas avec les Auteurs ſacrez, que de ſe plaindre de la negligence de ceux-ci : ces fautes de Chronologie, diſent les plus entêtez, ne regardent ni la foi ni les mœurs, & ce n'eſt qu'à l'égard de ces deux points, que le Concile de Trente a declaré la Vulgate authentique.

Mais je leur demanderois volontiers qui leur a donné droit de limiter ainſi le Decret du Concile. Leur paroît-il donc indifférent pour la foi & pour les mœurs qu'on occaſionne, peut-être qu'on autoriſe par ces ſortes de critiques le mépris que les libertins & les impies ont pour l'Ecriture, qu'on diminuë même dans l'eſprit des fidéles le reſpect qu'ils doivent avoir pour la pure parole de Dieu? N'eſt-il pas d'une dangereuſe conſéquence de voir des Catholiques, qui, après avoir ſouſcrit au decret du Concile, oſent l'éluder en ſe rendant juges de ce qui appartient à la foi, & de ce qui n'y appartient pas ? Allons encore plus loin ; quand même il y auroit quelque point ſur lequel l'Ecriture ſeroit ſoumiſe aux loix de la critique, eſt-il bien ſûr que la Chronologie fût toujours de ce nom-

bre ? n'appartient-t'elle pas à la foi, lorſqu'elle eſt eſſentiellement liée avec l'évenement d'une Prophetie telle que la captivité de Babylone & les Semaines de Daniel ? Enfin lorſque Dieu a parlé auſſi nettement qu'il l'a fait ſur pluſieurs points de Chronologie, s'il ſe trouve encore quelque choſe d'obſcur dans l'Ecriture, n'eſt-il pas plus à propos de travailler à l'éclaircir, que de ſe plaindre de cet embaras; & ſi la difficulté vient de L'hiſtoire profane, y a-t'il un moment à balancer entre l'Ecriture Sainte & un témoignage humain, de quelque poids qu'il puiſſe être ? Vous me direz peut-être que ſi on prenoit ce parti, il applaniroit bien des difficultez : cela eſt vrai ; & c'eſt ce que je ne compterois pas pour un petit avantage. Il reſtera cependant toûjours aſſez dequoi exercer les Sçavans dont l'opiniâtreté à concilier tous les monumens Hiſtoriques avec l'Ecriture Sainte a produit cette multitude prodigieuſe de ſiſtémes dont le P. Tournemine nous donne une liſte exacte & qui contient près de cent diverſes opinions ; encore ne s'agit-il que d'une ſeule épo-

que qui eſt celle de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt.

J'avoüé cependant qu'après avoir parcouru cette liſte, j'ai été fort ſurpris de n'y point trouver le ſentiment de l'Auteur de la Chronologie de l'Ancien Teſtament, imprimée à Paris ſur la fin du ſiecle paſſé: l'Auteur tient, ce me ſemble, un rang aſſez conſidérable parmi les ſçavans pour n'être pas oublié ici, & ſon ſiſtéme mériteroit dumoins qu'on prît la peine de le refuter; mais il eſt tems de venir aux Diſſertations du P. Tournemine, & de les examiner avec la liberté qu'il nous donne lui-même dans la préface, bien perſuadé que quand tout ce qu'il avance ne nous paroîtroit pas exactement vrai, nous ne pourrons nous empêcher de rendre juſtice à l'eſprit & à l'érudition dont elles ſont remplies.

La prémiere, où l'on traite des années des Patriarches, avoit déja paru dans nos Mémoires du mois de Mars 1703. l'Auteur nous aſſûre qu'il eut le plaiſir de la voir applaudie par un grand nombre de ſçavans du premier Ordre.

Cependant comme il s'agissoit de donner un sens tout nouveau aux paroles de l'Ecriture, le P. Tournemine a crû devoir commencer par justifier cette liberté.

» L'Hebreu & la Vulgate m'ont, » dit-il, toûjours paru renfermer » les Historiens & les Chronologues » dans des bornes trop étroites ; & » pour s'en convaincre, on n'a qu'à » jetter les yeux sur cette suite d'ob» servations astronomiques qui furent » présentées à Alexandre le Grand, » lorsqu'il fit son entrée dans Babylo» ne : elles renfermoient 1903 ans qui » joints à 331 ans qui se sont écoulez » depuis cette entrée d'Alexandre à » Babylone jusqu'à Jesus-Christ, nous » obligeroient de placer le commen» cement de ces observations cent » quatorze ans après le Déluge, avant » la fondation même des Chaldéens » par qui on prétend qu'elles avoient » été faites.

Si ce fait étoit aussi incontestable que le P. Tournemine paroît le supposer, il ne laisseroit pas d'embarasser ceux qui veulent, à quelque prix que ce soit, qu'on s'en tienne à la

Vulgate: mais Pline, pour le moins aussi bien instruit que l'Auteur, qu'a consulté le P. Tournemine, ne fait pas, à beaucoup près, remonter si loin les observations des Chaldéens. Un autre fait aussi douteux que le premier & sur lequel il paroît cependant qu'on fait un grand fond, c'est la fondation de Tyr placée par Herodote deux mil six cens cinquante ans avant Jesus-Chrit: ce qui ne peut s'accorder avec le calcul de la Vulgate, que la fondation de Tyr n'ait précedé le Deluge de près de 3 siecles, & non pas de 400 ans, comme on le dit ici. Au reste, ce fait est, dit-on, appuyé sur le témoignage d'Herodote, que tous les sçavans regardent comme un Historien très-digne de foi; je conviens, tant que l'on voudra, qu'il n'y en a point de plus respectable: mais il ne me paroit pas qu'il ait voulu garentir le fait dont il s'agit. Pour s'en éclaircir, on n'a qu'à lire la page 120^e du Livre second. On verra qu'Herodote y fait profession de raconter ce qu'il avoit entendu dire à differens peuples, que les Egyptiens comptoient 17. mille ans depuis Hercule jusqu'au

Roi Amasis ; que les Prêtres des Tyriens lui avoient dit ὡς ἀυτοὶ λέγουσι ἔφασαν γὰρ, que leur ville subsistoit depuis deux mille trois cens ans. Et ce calcul, aujoute-t-il au même endroit, ne s'accorde pas avec celui des Grecs qu'il dit ailleurs avoir été beaucoup plus sages que ces nations si faussement entêtées de leur antiquité.

Après avoir ainsi établi la nécessité d'une Chronologie plus étenduë que celle de la Vulgate, le P. Tournemine entreprend de nous en donner une autre ; mais qu'il prétend quadrer parfaitement avec le sens de cette Version autentique expliqué par la Version des Septante & le Pentateuque Samaritain. On ne touche point à la Chronologie de la Vulgate avant le Deluge; aussi bien tout ce qu'on pourroit gagner, seroit-il inutile pour l'Histoire profane dont les evenemens sont posterieurs au Deluge. Toute la difficulté roule donc sur le Chapitre XI. de la Genèse depuis le verset 10. jusqu'au 25. on y lit que Sem étoit âgé de cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad deux ans après le Deluge. Arphaxad vécut 35 ans & eut Salé.

Dans cette génération & les ſuivantes jusqu'à celle d'Abraham, on trouve cent ans de plus dans le Grec des Septante & dans le Pentateuque Samaritain, que dans l'Hebreu & la Vulgate. Le P. Riccioli, dont on voit ici une Diſſertation ſur cette matiére, s'étoit declaré en faveur des Septante: le P. Tournemine a cru devoir prendre une autre route, & que le reſpect dû à la Vulgate devoit nous engager à ne la pas abandonner ſans avoir fait tous nos efforts pour l'expliquer. Il ſuppoſe donc qu'après avoir une fois exprimé le grand nombre précis de cent dans la génération d'Arphaxad, on a pû le ſouſentendre dans les générations ſuivantes. Et que quand nous liſons qu'Arphaxad étoit âgé de 35 ans lorſqu'il eut Salé, on doit entendre qu'il en avoit 135. Cela ſe confirme, ajoute-t-il, par une maniere de parler aſſez ordinaire. Qu'on diſe qu'une telle choſe s'eſt paſſée en 1703 & telle autre en 705, qui ne voit qu'on ſouſentend le nombre mille? J'avouë que cette maniére de parler eſt aſſez ordinaire, & que perſonne n'y eſt trompé. Mais je ne vois pas quel

avantage en peut tirer l'Auteur. Car pour en conclure quelque chose, il faudroit que la naissance de Sem fût une époque générale à laquelle se rapportassent toutes les générations, comme il s'agit toûjours de l'époque de Jesus-Christ dans les exemples qu'on a alleguez. Pour ce qui est du Pentateuque Samaritain, son antiquité n'est pas tout-à-fait si incontestable qu'on paroît la supposer. Les plus anciens Manuscrits que nous en ayons ne passent guéres quatre cens ans. Tel qu'il est, dit le P. Tournemine, j'ai lieu de croire qu'il n'est point alteré; puisqu'il est conforme à la Vulgate dans le cinquiéme chapitre, & au Grec dans l'onziéme, ceux qui auroient voulu le corrompre n'ayant pû avoir en vûë que de le rendre conforme ou à la Vulgate, ou au Grec, & en ce cas on auroit alteré les deux chapitres en question. On peut remarquer en passant que cet argument poussé, iroit à établir l'autorité du Pentateuque Samaritain au-dessus du Grec & de la Vulgate; même on pourroit encore demander d'où peut venir l'opposition qui se trouve entre le Samaritain, &

le Grec au cinquiéme chapitre ; mais l'Auteur a prévenu cette objection en declarant nettement qu'il a des preuves convainquantes de la corruption du Grec au cinquiéme chapitre ; & je conviens que les preuves qu'il en apporte me paroissent fort bonnes ; ce qui me surprend , c'est qu'après un pareil aveu le P. Tournemine regarde encore cette version comme la pure parole de Dieu. Le fruit le plus avantageux qu'on puisse tirer de cette dissertation , c'est , dit le P. Tournemine, de gagner 8 ou 9 siecles fort nécessaires pour concilier la Chronologie sainte avec l'Histoire profane; c'est un présent considérable qu'il fait aux Sçavans; mais comme les goûts sont différens , je doute qu'ils le reçoivent tous avec une égale reconnoissance.

La deuxiéme dissertation contient une explication ingenieuse du verset 25. du Chap. 10. de la Genese , où il est dit que Phaleg fut ainsi nommé parceque la terre fut divisée en ses jours, *eò quòd in diebus ejus divisa sit terra*. Les uns ont prétendu qu'il s'agissoit ici de la dispersion des hommes comme si un siécle qui s'étoit à

peine écoulé depuis le Déluge eût vû naître un nombre d'hommes assez considérable pour peupler toute la terre, où du moins ses principales parties. D'autres ont voulu reculer cette dispersion jusqu'à la fin de la vie de Phaleg, sans pouvoir rendre de raison plausible pourquoi on lui avoit donné d'avance un nom qui marquoit un évenement incertain. Le Pere Tournemine se tire de tous ces embaras en expliquant le verset dont il s'agit, du partage des terres qui se firent entre différens possesseurs qui avoient jusques-là semé & moissonné en commun.

On examine dans la troisiéme dissertation en quel tems a regné le fameux Sesostris, Roi d'Egypte. Comme c'est là un des points de Chronologie le plus embarassé & que les meilleurs Auteurs ont mêlé beaucoup de fables à ce qu'ils ont dit des Rois d'Egypte, le P. Tournemine croit qu'on doit prendre des uns & des autres ce qu'il y a de plus vrai-semblable; aussi est-ce la conduite qu'il a tenüë prenant dans Herodote, Diodore, Manethon tout ce qui l'accommode pour

nous donner une histoire d'Egypte telle qu'on ne la trouve nulle part ailleurs. C'est ce que le P. Petau n'avoit osé entreprendre & ce que le P. Tournemine a cependant éxecuté dans cette dissertation où il place Sesostris avant l'Exode, quoique Herodote le fasse beaucoup posterieur.

Il faut cependant avoüer que les preuves sur lesquelles on établit ce sentiment, ont assez de force & sont maniées avec esprit : tout ce qu'on ajoute sur les Dynasties d'Egypte, marque beaucoup d'érudition, mais je ne croi pas qu'on regarde cela comme une suite d'histoire fort sûre ; il ne faut pas oublier que cette dissertation suppose les principes établis dans la premiere.

Comme la plûpart des dissertations suivantes sont fort courtes, nous y renvoyons le Lecteur qui pourra y prendre quelque idée des Monarchies des Assyriens & des Medes, les bornes que nous nous sommes prescrites, nous obligeant de finir par trois ou quatre observations sur les points les plus importans qu'on traite dans la suite de cet ouvrage. La premiere regarde l'E-

poque de la fondation du Temple. Elle se trouve marquée si précisément au troisiéme Livre des Rois, que tous les Auteurs obligez de faire quadrer leur systéme avec cette Epoque, n'ont eû qu'à en déterminer le commencement, & à combiner les servitudes du peuple de Dieu, avec le tems des Juges pour trouver les 480 ans depuis la sortie de l'Egypte jusqu'à la fondation du Temple par Salomon. On voit ici une dissertation du sçavant P. Airoli Jésuite Professeur de la Langue Sainte à Rome. Il confond les années de la cinquiéme & de la sixiéme servitude avec celle des Juges, auxquels on attribuë la délivrance du peuple de Dieu & les années de Samson & d'Heli avec celles d'Abesan, Ahialon & Addon qu'on prétend n'avoir jugé que les Galaadites; & par ce moyen le P. Airoli prétend vérifier le calcul de l'Ecriture Sainte. Le P. Tournemine a pris une route différente, ne commençant son calcul qu'après les 40 ans que les Juifs passerent dans le desert, & il s'appuye sur le verset 38. du chapitre 33. du Deutéronome, où on lit l'an 40^e de la sortie d'Egypte; ce qui signifie, dit-

on, non pas une ſortie paſſée, mais, ſi on peut s'exprimer de la ſorte, une ſortie courante, comme quand on dit la troiſiéme année de la guerre; cela ſignifie que la guerre dure encore: autrement il faudroit dire la troiſiéme année d'après la guerre. Cette remarque pourroit avoir lieu, ſi l'Auteur du troiſiéme Livre des Rois eût dit l'an 480 après la ſortie de l'Egypte; mais il s'eſt ſervi de la même expreſſion qu'avoit employé Moyſe dans le Deutéronome, *Anno quadringenteſimo octogeſimo egreſſionis.* Je ne trouve rien dans ce qu'on ajoute qui doive nous engager à croire qu'Heli ait jugé le peuple de Dieu avant Samſon.

Un autre point encore plus important, ſur tout par les regles qu'on y donne, pour entendre la Chronologie de l'Ecriture Sainte, c'eſt la concorde de la Chronologie des Rois de Juda & d'Iſraël. Il y a pluſieurs de ces regles qui ſont fort judicieuſes, & on fait ſentir le danger qu'il y auroit à faire un fréquent uſage de quelques autres qui pourroient avoir de fâcheuſes conſéquences. Il y en a cependant une que je ne ſçaurois goûter, quelque mo-

dification qu'on y mette, c'eſt la correction du texte de la Vulgate que je ne crois nullement ſoumiſe aux loix de la critique.

La diſſertation du P. Pouſſines, montre clairement que l'hiſtoire d'Eſther n'a pû arriver que dans le cours de la captivité de Babylone. Le Pere Tournemine, qui paroît en faire beaucoup de cas, a cependant crû y devoir ajouter quelques remarques: ce qu'il nous dit de la diſperſion des Amalécites & des différens peuples qui en deſcendent eſt aſſez curieux; on ſçait aſſez que la lettre d'Aſſuérus porte qu'Aman avoit penſé à tranſporter la couronne aux Macédoniens, & que c'eſt ſur quoi Grotius s'eſt fondé pour attaquer la Canonicité de ce Livre. Le P. Pouſſines, pour lever cette difficulté, a eû recours à une traduction poſtérieure de cette Lettre où l'on a dit; *il ſubſtituë le nom de Macédoniens à celui des peuples dont ils avoient pris la place depuis Alexandre le Grand*; mais il eût mieux valu faire remarquer avec * Pline que les Macédoniens étoient établis dans l'Aſie; & ſi l'on objecte avec le P. Tournemine que

peut-être n'y étoient-ils établis que depuis Alexandre, outre que l'Ecriture paroît marquer le contraire, on peut répondre qu'il eſt beaucoup plus probable que ce ſont les peuples d'Occident qui ont tiré leur nom des Orientaux d'où ſont venuës toutes les colonies.

Pour ce qui eſt des Eloges que le P. Tournemine donne à Xenophon dans la diſſertation ſuivante, on ne peut nier qu'il n'en mérite une partie ; je croi cependant qu'on aura peine à le faire regarder comme plus croyable qu'Herodote, même par rapport à l'hiſtoire de Cyrus, & je croi que bien des gens lui conteſteront la préférence qu'on lui donne ici, ſur tout pour la facilité qu'on prétend trouver à concilier ſes narrations avec l'Ecriture Sainte. Je ſuis fâché de ne pouvoir ici m'étendre ſur les diſſertations des P.P. Pouſſines & Airoli, où ils traitent des 70 Semaines de Daniel : il n'y a point de Prophetie ſur le ſens de laquelle les ſçavans ſe ſoient plus partagez. Le P. Tournemine a tâché de nous en donner une explication plus juſte que celles qui avoient paru juſqu'à preſent. Il

condamne avec raiſon la temerité de Marsham & la negligence d'Eſtius à qui il eſt échappé, auſſi bien qu'à Marsham, de dire que cette Prophetie pouvoit bien ne regarder pas JESUS-CHRIST. C'eſt pourtant le ſeul point ſur lequel tout le monde eſt obligé de convenir. Car pour ce qui eſt du Calcul Chronologique, & de l'explication de la plûpart des autres termes de la Prophétie, l'Egliſe n'ayant rien prononcé, chacun eſt bien venu à débiter ſes conjectures au hazard de les voir rejettées, ſi elles ne ſont pas appuyées ſur des preuves ſolides. La demonſtration que le P. Tournemine prétend tirer de cette prophétie pour confondre les Juifs, eſt propoſée dans toute ſa force & ne ſouffre pas de replique, en ce qu'il eſt évident que la venuë & la mort du Meſſie, ont dû précéder la déſolation, & la rüine du temple. Mais quelque érudition qu'il étale, quelque bien imaginé que ſoit le reſte de ſon ſyſtéme ſur cette Prophétie, la double Epoque du regne d'Artaxerxes, l'uſage qu'on en fait, l'explication qu'on donne à ces paroles, *Ab exitu ſermonis*, la maniere dont

on explique le mot *abbreviatæ*, ne laiſſeroient pas de ſouffrir quelques difficultez.

On en peut dire autant de la diſſertation qui ſuit, où l'on tâche de fixer l'Epoque de la Naiſſance de JESUS-CHRIST. Il me ſemble ſur tout qu'en cette diſſertation, auſſi bien que dans les Tables Chronologiques, on prononce un peu légerement, qu'il n'y a que dans les ſiécles d'ignorance, où l'on ait pû croire que JESUS-CHRIST étoit né l'an 753 de Rome, & que les Sçavans du ſiécle paſſé ont d'un commun accord rejetté cette opinion; car ſans parler des raiſons ſur leſquelles on pourroit l'appuyer, elle a trouvé des défenſeurs qu'on ne ſoupçonnera jamais de l'avoir embraſſée par ignorance ou par un reſpect outré pour ſon antiquité.

Après tout, ſi nous avons oſé propoſer quelque difficulté ſur ce qu'a avancé le P. Tournemine, la peine que nous avons priſe pour diſcuter les faits, l'attention avec laquelle nous avons lû ſon ouvrage, marquent aſſez l'eſtime que nous en faiſons; & doit rendre moins ſuſpects les éloges

que nous avons été obligez de faire de ces dissertations qui ne pourroient être entreprises & executées avec succès que par un homme en qui l'esprit, la science & l'application se trouvassent réünies.

Nous esperons aussi que le public nous pardonnera de ne nous être pas étendus sur l'Histoire du Deluge de Loüis Cappelle, & quelques dissertations des PP. & Riccioli qui en méritoient bien la peine : ce sont des ouvrages déja connus des Sçavans, & il suffit d'avertir qu'on les trouvera dans cette édition qui ne sera pas moins d'honneur au P. Tournemine par le choix judicieux des pieces qu'il y a jointes, que par l'érudition qui paroit dans les dissertations dont il est Auteur.

ARTICLE XXX.

ANNALES DES PROVINCES-Unies depuis les Négociations pour la Paix de Munster, avec la description historique de leur gouvernement par M. Basnage. A la Haïe, chez Charles Le Vier. MDCCXIX.

Monsieur Basnage commence son Histoire de la République Hollandoise aux Négociations de Munster. C'est dommage que cet habile Ecrivain ne l'ait pas prise à la naissance de ce nouvel Etat. On en devine aisément la raison; les Provinces-Unies avant l'Epoque glorieuse de leur Souveraineté reconnuë avoient un caractere de révolte qui auroit embarrassé l'Historien. Un Auteur qui n'aura pas les mêmes engagemens que Mr. Basnage fera grand plaisir au Public de lui donner l'Histoire de la naissance & de l'établissement de la République de Hollande; tout ce que nous avons sur cela ne peut encore passer que pour de bons & d'amples Memoires qu'il faut mettre en œuvre

ſans partialité; & c'eſt ce qu'un François peut aiſément éxécuter en France, où la ſéparation des ſept Provinces a toûjours été regardée d'un œil plus équitable, & avec moins de prévention qu'en Flandre, en Eſpagne, en Italie & en Hollande.

Ce premier Tome eſt de plus de huit cent pages *in folio*, cependant il ne s'étend que depuis 1646. juſqu'en 1667. renfermant ainſi les évenemens de 21. années entre deux grandes Epoques, celle du Traité de Munſter, & celle de la Paix de Breda.

Ces Annales ſont précédées *d'une deſcription hiſtorique du gouvernement des Provinces-Unies*. Cet ouvrage préliminaire eſt aſſez conſidérable pour mériter que nous en donnions l'extrait en particulier. L'Auteur y expoſe dans 38. chapitres, 1°, l'hiſtoire ancienne de ces Provinces en général, les différentes formes de gouvernement qu'elles ont eûës, & les révolutions qu'elles ont eſſuyées, juſqu'à ce que ſous le regne de Philippe ſecond, elles ſecoüerent le joug de la domination Eſpagnole dans la fameuſe confédération d'Utrecht en 1579. 2°. La

forme préſente de leur gouvernement general. 3°. Le gouvernement ancien & moderne des Provinces particulieres. 4°. Les Amirautez, le Commerce, & ſur tout l'établiſſement & l'adminiſtration des deux Compagnies des Indes Orientales, & des Indes Occidentales. 5°. La Religion des Hollandois, avec une Apologie des Etats ſur la Tolerance des ſectes. Nous allons ſuivre pas à pas Mr. Baſnage & faire nos remarques ſur ce qui nous paroîtra mériter plus l'attention du Public.

* D'abord Mr. Baſnage ſuit la methode vulgaire des Hiſtoriens qui veülent, à quelque prix que ce ſoit, illuſtrer l'origine des Peuples dont ils écrivent l'hiſtoire ; il ne remonte pas à la verité juſqu'à la fable ; mais pour donner aux Hollandois d'illuſtres Ayeux, il met ſur leur compte tous les éloges que Jules Ceſar, Suetone, & Tacite ont fait des Anciens Germains ; il eſt vrai qu'il ſe reſtraint enſuite au Panégyrique des Bataves ; mais comme ces Auteurs ne les loüent pas aſſez à ſon gré, il enfle leur ſtyle & fait à ſa

* *Chapitre I.*

guise un passage de Tacite qui donneroit grande idee de cette nation, s'il étoit fidele : *Les Romains eux-mêmes n'attaquoient qu'en tremblant cette Nation guerriere*, dit-il, en citant Corneille Tacite, *Hist. L V. p.* 535. mais par malheur l'Historien Romain ne dit pas que les Bataves fissent peur aux Légions & aux Cohortes, il dit seulement que la profondeur de leur Marais qui engloutissoient les chevaux & les hommes, causa du désordre dans l'armée Romaine. Mrs les Etats Généraux ont assez de véritable gloire pour n'être pas obligez de tenir compte à leur Annaliste de ces officieuses infidelitez.

Quoique Mr. Basnage tâche d'établir une Tradition suivie de liberté chez les Bataves, il ne peut s'empêcher de reconnoître qu'originairement ils ont eû des Rois, qu'ensuite ils furent soumis aux Romains, & que dans la décadence de la Maison de Charlemagne, ces Provinces resterent sous la domination des Seigneurs qui en étoient Gouverneurs, dont les uns eurent le titre de Roi, comme Radbod qui commandoit les Frisons, les

autres celui de Duc, de Marquis, ou de Comte.

Les Provinces Belgiques conserverent toûjours l'ancienne forme de leur Gouvernement, dit Mr. Basnage, lors même qu'elles furent reünies plusieurs ensemble sous l'autorité d'un même Chef, comme cela arriva sous les Ducs de Bourgogne, & dans la suite sous la Maison d'Autriche; & parceque Philippe second voulut y donner atteinte & gouverner despotiquement ses sujets, sept Provinces se détacherent de son obéïssance.

Quelle étoit donc cette ancienne forme de Gouvernement? Le nouvel Annaliste nous le décrit moitié Monarchique, & moitié Républicain; sur quoi fonde-t-il son Antiquité? il ne le dit pas; il parleroit plus juste s'il nous disoit, qu'au tems dont il s'agit, le pouvoir Monarchique étoit fort temperé par les fréquentes Assemblées des Etats; mais ce n'étoit pas seulement dans la Flandre; c'étoit dans toutes les Souverainetez de l'Europe.

Les sept Provinces après leur séparation voulurent d'abord se donner un nouveau Souverain, ajoute Mr.

Basnage ; mais ensuite se contentant d'elire un Capitaine Général, & un Gouverneur, chaque Province conserva ses droits & sa propre Souveraineté ; tellement que ce sont sept Républiques qui ont leur Gouvernement séparé, & indépendant les unes des autres, mais qui se prêtent un mutuel secours pour la défense commune.

Il y a eû trois révolutions dans les Païs-Bas. L'une a réüni les Provinces dans la Maison de Bourgogne de la seconde race. L'autre les a fait passer dans la Maison d'Autriche ; & la troisiéme plus sanglante a démembré ce grand corps, & a contraint sept Provinces de s'en détacher, pendant que les dix autres sont demeurées à la Maison d'Autriche.

* Mr. Basnage donne un Chapitre à la Maison de Bourgogne, & un à la Maison d'Autriche, il dévelope avec beaucoup de netteté de quelle maniere Charles-Quint joignit à ses Etats héréditaires de Flandres, la Souveraineté d'Utrecht, la Duché de Gueldres, le Comté de Zutphen, les Provinces de Frise, de Groningue, les

* *Chap. II. & III.*

Ommelandes, la Principauté de Cambray, & le Comté de Lingen, en sorte qu'il fut le premier Souverain qui réünit sous une même domination les dix-sept Provinces des Pays-Bas. Il voulut qu'elles ne pussent être démembrées dans la suite des tems, & les unit à l'Empire sous le titre de Cercle de Bourgogne.

* Le Chapitre IV^e. contient une exposition abregée des guerres de Flandres, de la Pacification de Gand, de la Confédération d'Utrecht, de la séparation des sept Provinces, & de ce qui s'y passa sous le commandement du Prince Guillaume d'Orange, du Comte de Leycester, & du Prince Maurice qui étant créé Général & Statouder, gagna plusieurs batailles; & rendit la nouvelle République si redoutable à ceux qui vouloient l'opprimer, qu'ils furent obligez de la reconnoître libre & Souveraine par la Treve de 1609. & plus autentiquement encore par la paix de Munster.

Nous remarquerons en passant, que les Provinces qui les premieres secoüerent le joug de l'obéïssance, qu'elles devoient à leur Souverain legiti-

* *Chapitre IV.*

me, furent celles de Hollande & de Zelande, où la Religion réformée avoit jetté de plus profondes racines, comme Mr. Baſnage en convient. Ce fut donc le changement de Religion qui entraîna le changement du gouvernement ; on s'apperçoit il y a longtems que les nouvelles héréſies ſont fort républicaines, & qu'elles ſouffrent auſſi impatiemment l'autorité du Prince que celle de l'Egliſe.

* Depuis le V[e] Chapitre juſqu'au XV[e] incluſivement, l'Annaliſte parcourt en détail la forme préſente, & les diverſes parties du Gouvernement General des Provinces-Unies. Elles ont conſervé leur Souveraineté particuliere : ainſi chaque Province donne ſes Arrêts ſans appel, fait des loix particulieres pour ſes ſujets, impoſe des taxes, fait battre monnoye, & toutes portent au-deſſus de leurs Armes la Couronne de Souverain. La Souveraineté n'appartient point aux Etats Generaux ; aux contraire les Etats Generaux reçoivent leur autorité des Etats particuliers des Provinces : ils ne peuvent prendre aucune réſolution

* *Chapitre V.*

importante ſans leur avoir communiqué le ſujet des Délibérations, & en avoir reçû l'avis déciſif. Ils répréſentent à la vérité le corps de l'Etat, & en cette qualité ils reçoivent le titre de *Hauts & Puiſſans Seigneurs*, & prennent celui de *Hautes Puiſſances.* Mais ils ne ſont que les Dépoſitaires & les Executeurs des ordres que leur donnent les ſept Républiques qui le compoſent.

L'Aſſemblée des Etats Generaux eſt fixe & perpétuelle depuis long-tems, quoique Mr. Baillet ait dit le contraire. Nos Critiques qui voyent fort loin dans l'Antiquité, ignorent ſouvent ce qui ſe paſſe ſous leurs yeux.

Voici de quelle maniere ſe forme l'Aſſemblée des Etats Generaux. Chaque Province nomme ſes Députez en quel nombre elle veut, le nombre étant indifférent parce qu'on ne compte pas les ſuffrages des Députez, mais celui des Provinces; chaque Province préſide à ſon tour par ſon premier Député, & ſa Préſidence dure une ſemaine. Ceux qui poſſedent des charges militaires, & le Statouder lui-même, ſont exclus de l'Aſſemblée. Les

Députez qui violent le devoir de leur charge ſont juſticiables uniquement de la Province qui leur a donné leur commiſſion.

Le pouvoir des Etats, quoiqu'il depende du conſentement unanime des Provinces pour la paix & la guerre, pour les levées de troupes, & d'argent, pour les allianees étrangeres, pour l'élection d'un Statouder, &c. ne laiſſe pas d'être fort étendu, principalement ſur trois articles : l'un regarde les affaires interieures des Provinces-Unies : le ſecond s'étend aux villes de la Generalité, leſquelles ont été conquiſes depuis l'union d'Utrecht ; & le troiſiéme regarde les Ambaſſadeurs des Princes Etrangers.

Les Etats Généraux ſont chargez de l'éxécution de la plûpart des Reglemens qui ont été faits du conſentement des Etats particuliers, & qui regardent la Police ou les interêts de la République.

Dans les conjonctures preſſantes, ils ont là la liberté de décider ſur les affaires qui n'intereſſent pas conſiderablement les Provinces. Ils reçoivent les propoſitions des Princes Etran-

gers, & communément leur avis influë beaucoup dans les réſolutions que les Etats particuliers des Provinces peuvent prendre, après avoir été informez des Déliberations par leurs Députez. Ces trois points leur donnent une grande autorité dans l'Etat, mais ils en ont une beaucoup plus grande ſur les villes conquiſes ſur les Rois d'Eſpagne depuis l'union ; ils jugent définitivement des prétentions & des plaintes de ces nouveaux ſujets, ils nomment aux charges, ils éliſent les Magiſtrats & ils donnent les Gouvernemens & les commandemens des Places conquiſes. Il faut en excepter Maeſtricht, où l'exercice public de l'une & de l'autre Religion Reformée & Catholique Romaine eſt permis ; & où l'Evêque Prince de Liege partage avec les Etats Generaux le droit de nommer les Magiſtrats, & celui de decider ſouverainement les procès en cas d'appel.

* Le Chapitre X. contient des choſes fort curieuſes ſur le Cérémonial qu'on garde en Hollande par rapport aux Ambaſſadeurs, aux Envoyez ex-

* *Chapitre X.*

traordinaires & aux résidens, & sur la maniere dont les Ministres traitent avec les Etats Généraux.

Les Princes d'Orange alloient autrefois recevoir les Ambassadeurs à Hoorn Brugge; mais Frederic Henri s'en excusa sur ses infirmitez; & Guillaume II. ayant reçû le titre d'Altesse au lieu de celui d'Excellence qu'on donnoit à ses Ancêtres, crut qu'un Prince devoit être dispensé de cette civilité, & cessa de la rendre; Mr. d'Estrades en témoigna son chagrin, & malgré le nouveau titre accordé à la Maison d'Orange, il prit le pas & le rang sur les Princes de cette Maison dans les promenades & dans les visites particulieres.

Le Président des Etats ne cede la place à personne dans la salle de l'Audience, ou des Etats Generaux; il ne l'a jamais fait qu'à Charles II. Roi d'Angleterre lorsqu'il passa à la Haye pour aller prendre possession de la Couronne.

* Avant que l'Assemblée de leurs Hautes-Puissances fut devenuë seden-

* *Chap. XII. plûtôt XI. car le XI. manque.*

taire, le Conſeil d'Etat avoit le gouvernement général des Provinces-Unies dans tout ce qui regarde leur défenſe & leur union, & c'étoit lui qui convoquoit les Etats Généraux dans les affaires importantes. Ce corps ſubſiſte encore, mais ſon Autorité ne s'étend que ſur les affaires militaires, & ſur l'adminiſtration des finances, encore eſt-ce dependamment des Etats Généraux oude concert avec eux.

L'Auteur met ici un Tarif de la répartition qui ſe fait ſur chaque Province des ſubſides ordinaires & extraordinaires; il décrit la maniere dont on les regle ſuivant les beſoins, dont on les perçoit, & dont on fait l'emploi des ſommes qui en reviennent. Il parle des differens Officiers de Finance, de leurs fonctions & du rang qu'ils ont dans le Conſeil d'Etat.

[a] En 1607. La République établit une Chambre des Comptes; les fonctions que Mr. Baſnage expoſe ſont à peu près les mêmes que celles de nos Chambres des Comptes en France.

[b] Les Chapitres XIV. & XV. ſont employez à donner une connoiſſance

a *Chap. XIII.* b *Chap. XIV. Chap. XV.*

exacte des Statouders ou Capitaines généraux de la République, de leur Création, de leur Succeſſion, de leurs Droits, & de leur Autorité. Mr. Baſnage y entre par un grand lieu commun, qui, ne lui en déplaiſe, ſent un peu le fanatiſme; il examine comment il a pû ſe faire que les hommes nez libres ſe ſoient dépoüillez de leur liberté en ſe ſoumettant à des Rois. Ce n'eſt pas, dit-il, que les hommes naiſſent avec un penchant ſecret & & naturel pour la Monarchie; *ni que Dieu leur ait inſpiré l'obéiſſance paſſive*; au contraire *les Iſraëlites irriterent Dieu en changeant leur gouvernement républicain en un gouvernement monarchique*. N'en déplaiſe à Mr. Baſnage, ſous Moyſe & Joſué le gouvernement ne fut jamais Républicain; il ne manquoit plus que d'ajouter avec les premiers Calviniſtes grands Républicains, que les Rois ſont des fleaux de la Colere de Dieu dont il ſe ſert pour punir les Nations qui ſe ſont ſouſtraites à la ſage adminiſtration de ſa Providence. Cette cenſure indiſcrete du gouvernement Monarchique qui eſt celui de la France où Mr. Baſ-

nage est né, prouve, on ne peut pas mieux, que cet Historien s'est entierement dégagé de ce qu'il appelle dans la Préface, *préjugé sur la Patrie*; mais elle prouve aussi qu'à ce préjugé, qui dans le fond est très-pardonnable, il en a substitué d'autres beaucoup plus violens & plus dangereux.

[a] Après avoir traité du gouvernement general de la République, Mr. Basnage traite du gouvernement particulier de chaque Province. Chaque Province est Souveraine dans l'étenduë de son ressort, on l'avoit déja dit; mais en le répétant, on en apporte une raison qui ne sera pas du goût des Monarques, ni des Théologiens qui respectent Saint Paul: les Peuples, dit l'Auteur, ayant cedé leur droit au Prince qui les gouvernoit, y rentrent lorsque le Prince viole les Privileges qu'il avoit promis d'observer.

[b] Mr. Basnage fait d'abord l'histoire de l'ancien gouvernement de chaque Province; ensuite il en décrit le gouvernement présent; il commence par la Gueldre parce qu'elle tient le

a *Chap. XVI.* b *Chap. XVII. Chapitre XVIII.*

premier Rang entre les Provinces-Unies, non seulement parceque c'est un Duché, mais parce qu'elle avoit cet avantage long-tems avant que d'être entrée dans l'union.

La Description ancienne & nouvelle de la Hollande occupe six Chapitres depuis le XIX^e^ jusqu'au XXV^e^ inclusivement. Les Etats de cette Province sont composez des Nobles, & des Députez des villes; les Nobles n'ont qu'une voix, & les Villes en ont dix-huit. C'est le Conseiller Pensionnaire qui dans les délibérations prononce l'avis de la Noblesse; c'est pourquoi il est regardé comme le pensionnaire des Nobles. Ce Magistrat tient un rang considérable dans les Etats de Hollande, quoiqu'il n'y ait point de voix décisive; il est élû par la pluralité des suffrages, sa commission n'est que pour cinq ans; mais on le continuë ordinairement. Mr. Heinsius court la trente-uniême année dans l'exercice de cette charge. Ce qui donne beaucoup de relief, & un grand crédit au Conseiller pensionnaire, c'est qu'il assiste dans toutes les Délibérations des Etats Généraux comme Député de la Pro-

vince de Hollande ; outre cela les Ministres Etrangers ſont accoutumez de s'adreſſer à lui, à cauſe que la Province d'Hollande, dont il eſt conſideré comme le premier Miniſtre, eſt la plus conſiderable de toutes, contribuant elle ſeule plus que la moitié dans l'union.

Les Députez qui compoſent les Etats d'Hollande n'en ſont pas Souverains. Ce droit réſide dans le College des Nobles, & le Conſeil des villes réünies enſemble ; à la vérité ils ſont ordinairement revêtus d'un pouvoir général ; mais lorſqu'il s'agit de la Paix, de la guerre, ou de quelque affaire qui regarde le bien public, ou celui de la Province, ils ſont obligez de ſuivre exactement l'inſtruction qu'ils ont reçuë, & ſi elle n'eſt pas poſitive, ils demandent du tems pour faire leur rapport, afin de recevoir des ordres plus précis. Dans ces ſortes d'affaires importantes, l'unanimité des ſuffrages eſt néceſſaire pour prendre une réſolution ; les abſens perdent leur voix & ſont obligez de ſe ſoûmettre à la pluralité lorſqu'ils ont été dûëment convoquez. Outre l'Aſ-

ſemblée des Etats de Hollande qui ſe tient quatre fois par an, cette Province a un Conſeil de dix Députez qui eſt fixe, ce Conſeil eſt chargé de l'adminiſtration des Finances, & de tout le détail militaire. Les villes ont leur gouvernement particulier. Dans le plat païs, il y a des Colleges ou Tribunaux qui veillent à l'entretien des Digues, & à préſerver la Campagne de l'irruption de la mer, ou des Rivieres.

[a] Le Gouvernement de la Zélande eſt à peu près le même que celui de la Hollande. Comme ces deux Provinces ont toûjours eû un même Gouverneur, & qu'elles n'avoient autrefois qu'une même Chambre des Comptes, elles ont des Tribunaux Communs pour juger les procès de leurs ſujets par appel & en dernier reſſort; Mr. Baſnage dans le Chap. XXV. traite fort exactement cet Article.

[b] La Province d'Utrecht, ayant été pendant pluſieurs ſiécles une Souveraineté Eccleſiaſtique, conſerve encore une ombre de ſon ancien gou-

a *Chap. XXVI.* b *Chap. XXVII. Chap. XXVIII.*

vernement. Car au lieu que les Etats des autres Provinces ne sont composez que des Nobles & des villes, le Clergé dans celle-ci fait un corps, & le premier corps de la Province. A la vérité c'est un Clergé Laïque. Il y a huit Canonicats, quatre Nobles, & quatre Roturiers, qui s'achetent, & qui donnent séance au premier rang dans les Etats. Le second corps est celui des Nobles, le nombre n'en est pas fixé ; mais pour y être admis, il faut non seulement être d'une Noblesse bien prouvée, mais encore posseder un fief, ou une terre noble dont la valeur monte à 25000 florins pour le moins. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que pour entrer dans le corps des Nobles, on est obligé de renoncer aux emplois militaires. Les villes d'Utrecht, d'Amersfoort, de Rhecnen Wyk, de Duurstede & Monfoort composent le troisiéme corps des Etats de la Province.

* Les Etats de Frise sont composez des Députez des Bailliages & des Députez des Villes ; les Ecclesiastiques ou Pasteurs Réformez n'ont pas mê-

* *Cap. XXIX.*

me voix dans les Elections ; la Noblesse n'a aucun Privilege dans cette Province, & le droit de suffrage, dans le plat païs n'est point attaché à la personne, mais à la terre. Cette Province a un Statouder particulier qui est de la Maison de Nassau.

* En recherchant l'origine de la Province d'Overissel, Monsieur Basnage rétablit l'ancienne Géographie par deux remarques sçavantes, dont l'une est que les Auteurs Romains donnent souvent au Vahal & à l'Yssel le nom du Rhin, parce qu'ils sont des écoulemens de ce fleuve ; l'autre, que Ptolomée & Pline ont fait mention d'une troisiéme branche de ce fleuve qui avoit son cours entre les deux autres. Il faut donc distinguer trois embouchures du Rhin au lieu de deux ; & par là on leve plusieurs difficultez qui ont embarassé les Commentateurs des Anciens, & même les Géographes modernes.

Ces observations sont suivies d'une conjecture nouvelle sur *la Terre Salique*, dont il est fait souvent mention dans les anciennes Cartes. Monsieur

* *Chap.* XXX.

Basnage trouve dans Aventin que les personnes considerables de la Cour, comme les Maîtres du Palais, s'appelloient *Majores domûs aut salæ*, c'est-à-dire; les grands de la sale; les terres, ajoûte-t'il, que les Rois ou les Empereurs distribuoient aux Seigneurs, pourroient bien de là s'être appellées *les Terres saliques*. Cette explication est ingenieuse; mais l'Auteur ne prétend pas en tirer d'autre loüange que celle-là, puisqu'en parlant de la *Loi Salique* il dit que cette Loi tire son nom des *Saliens habitans* de l'Overissel qui avoient été détachez des François. L'origine de ce terme doit être commune, & pour la *terre* & pour la *Loi*. Monsieur Basnage examine l'antiquité de la Loi Salique; il croit qu'elle n'a été écrite que sous Charlemagne, & qu'avant le regne de cet Empereur les François étoient sans Code, ou sans corps de Droit. Il adopte le sentiment de Monsieur le Président Bignon sur les deux loix differentes qu'Eginart attribuë aux François: l'une est, dit il, *la Loi Ripuaire*, & l'autre *la Loi Salique*. Elles paroissent souvent avoir été copiées l'une de l'au-

tre. Mais elles ne laiſſent pas d'être très-différentes ſur certains articles : il place les François *Rivagers*, pour leſquels la Loi *Ripuaire* étoit faite, le long du bas Rhin, dans le voiſinage de la Weſtphalie ; on ne peut conteſter, ajoute-t'il, que ces deux Loix n'ayent été faites pour les François, & à leur uſage ; les diſtinctions avantageuſes qu'on y met entre les François & les autres Nations, le prouvent démonſtrativement : *la Loi Salique*, continuë Monſieur Baſnage, ſe réduiſoit à peu de choſe dans les commencemens.... *il y a des exemplaires dans leſquels on ne trouve que trente & un Chapitre, qui compoſoient peut-être* autrefois toute la Loi Salique ; mais Charlemagne lui donna ſa veritable forme en les multipliant juſqu'au nombre de ſeptante-deux. Ces premiers exemples étoient donc avant Charlemagne, & par conſéquent les François avant le regne de cet Empereur avoient des loix écrites. Monſieur Baſnage a-t'il pris garde à cette contradiction ? Sur les prétentions d'Edoüard III. Roi d'Angleterre à la Couronne de France après la mort de

Charles le Bel, l'Auteur décide que cette Couronne devoit appartenir à l'Anglois si l'on avoit jugé de la succession par les Loix ordinaires. On avoit besoin, dit-il, d'un Commentateur bien favorable pour entendre que *la Terre Salique dont aucune portion n'appartiendra à la femme*, étoit le Roïaume de France. Si Monsieur Basnage étoit un peu moins prévenu contre sa Patrie, & contre des Princes qui en sont les Souverains légitimes, il auroit vû dans les Auteurs contemporains qui ont écrit sur ce différend, que le Seigneurs François en ajugeant tout d'une voix la couronne à Philippe de Valois, avoient été guidez dans leur décision par *le Commentateur*, le plus naturel de la Loi, c'est-à-dire, par la coutume inviolable de la nation, suivant laquelle les filles de France & leurs Enfans n'avoient jamais été regardez comme heritiers présomptifs de la Couronne.

Après avoir débroüillé l'ancien gouvernement de l'Overissel, & les différentes révolutions qui ont souvent fait changer de Maître à cette Province comme à la plûpart des au-

tres Provinces-Unies, on trouve une description de son Gouvernement présent dans le Chap. XXXI. Les Chap. XXXII. & XXXIII. traitent du gouvernement ancien & présent de Groningue, & des Ommelandes. Le Chapitre XXXIV. donne une idée generale du Païs de Drenthe qui est soumis aux ordres des Etats Généraux sans être ni un païs conquis par les armes, ni une Province particuliere, ni une partie de quelqu'une des Provinces.

Ces descriptions particulieres de l'Etat ancien & moderne des Provinces-Unies sont fort instructives. Les sçavans y trouveront de doctes recherches, & des découvertes heureuses dans l'antiquité; les Politiques y démêleront les droits des Peuples, des villes, & des différens ordres qui composent la Republique: enfin des Critiques moins serieux y trouveront force traits satyriques contre la puissance Monarchique & contre les gens d'Eglise.

* Passons à la Marine & au Commerce des Hollandois. L'Amirauté de Hollande fut érigée en 1586; mais

* *Chap. XXXV.*

alors chaque Province Maritime avoit son College ou son Amirauté particuliere ; & l'on exigeoit les Droits d'entrée & de sortie sur toutes les Marchandises au profit de la Province : ces droits entrent à présent dans les revenus de la Généralité, pour fournir à l'entretien des flotes, & aux depenses de la Marine.

Il y a cinq Amirautez dans les Provinces-Unies; celle de la Meuse qui a son Siege à Roterdam : celle d'Amsterdam : celle de Nord-Hollande qui n'a point de lieu fixe : celle de Middelbourg ; & celle de Harlingue. Ces Colleges sont chargez du soin de pourvoir à la sureté des Ports, des Rivieres, de la Mer & de la Navigation; de donner des Convois aux Vaisseaux Marchands ; d'equiper des Flottes, lorsque les Etats Généraux ont fixé le nombre des Vaisseaux dont la Flotte doit être composée. Chaque College doit fournir sa part qui est reglée. Si pendant la guerre on fait des armemens considerables, qui épuisent ou qui surpassent les finances des Amirautez, elles demandent des subsides extraordinaires, & les Provinces

même qui n'arment point de Vaiſſeaux ſont obligées d'y fournir leur portion, parce qu'il s'agit du bien public, & de la ſureté du Païs que les Pirates; & les ennemis pourroient inſulter s'ils ſe trouvoient ſans défenſe ſur mer.

Les hauts Officiers de la Flote, Amiraux, Vice-Amiraux & Contre-Amiraux ſont élûs par les Etats de la Province où réſide le College de l'Amirauté : lorſqu'il s'agit de remplir les Places de Capitaines de Vaiſſeau, le College de l'Amirauté préſente deux ſujets aux Etats Généraux, & Leurs Hautes Puiſſances decident du choix. Les charges ſubalternes, comme celles de Lieutenant de Vaiſſeau en premier ou en ſecond ſe donnent à la pluralité des voix dans chaque College.

* Monſieur Baſnage commence la deſcription du Commerce d'Hollande par une comparaiſon ſuivie des Hollandois avec les Phéniciens. Il examine enſuite la cauſe & la ſource de ce Commerce prodigieux qui s'étend de l'Orient à l'Occident, & dans

* *Chap. XXXVI.*

toutes les parties de l'un & de l'autre monde, malgré la ſtérilité du Païs qui ne produit rien de ce qui eſt néceſſaire à la conſtruction des Vaiſſeaux, malgré les gros impôts que les ſujets de la Republique ſont obligez de païer, malgré les guerres preſque continuelles quils ont eſſuyées depuis leur union. On a beau en chercher des raiſons, conclut-il, la plus évidente eſt ſa liberté, & la douceur du gouvernement qui fait le bonheur des Peuples, & qui attire un grand nombre d'habitans leſquels portant de divers Païs en Hollande leur travail & leur induſtrie, rendent cette République *le centre des Arts & de toute eſpece de négoce, tandis que les Princes voiſins dégoûtent leurs ſujets par le pouvoir deſpotique qu'ils exercent ſur eux, ou les chaſſent par zele de Religion.* Il paroit bien par tout ce diſcours que Monſieur Baſnage compte les Catholiques de Hollande pour rien.

Ce premier examen eſt ſuivi d'une autre queſtion, ſçavoir ſi le Commerce des Indes eſt déſavantageux à l'Europe & en particulier à la Hollande. Monſieur Baſnage prouve qu'il eſt

très-avantageux à l'Europe en general, & à la Hollande en particulier. On ne doute point de la seconde partie de cette Proposition : mais les Nations voisines des Hollandois ne douteront-elles point encore de la premiere, en lisant ce que dit Monsieur Basnage ? *La Compagnie des Indes Orientales en Hollande est obligée d'y envoïer tous les ans deux ou trois millions en especes d'or & d'argent ; mais il lui revient jusqu'a seize ou dix-sept millions de marchandises nécessaires à toute l'Europe dont elle devient par là le Magasin. Les Nations Etrangeres apportent leur or & leur argent pour acheter les épicéries & les autres effets dont elles ont besoin ; ainsi ce sont les Nations voisines qui fournissent à la Hollande l'or & & l'argent qu'elle est obligée d'envoyer, & qui la dédommagent avec usure du peu d'especes qu'on lui enleve pour l'Asie. C'est par ce Canal que l'argent semé dans le Nord & dans l'Allemagne revient en peu d'années. C'est par ce moïen que la balance du Commerce de France devient souvent avantageuse aux Hollandois.*

* L'Ancien Commerce des Egyp-

* *Chap. XXXVII.*

tiens & des Romains dans les Indes, son interruption pendant plusieurs siecles, son rétablissement par les Portugais, font l'ouverture du Chapitre XXXVII & amenent la description de la Compagnie des Indes orientales, de ses Conquêtes, de son Commerce ; & de son gouvernement tant en Orient qu'en Europe. Le succès de la Compagnie des Indes Occidentales n'a pas été le même.

[a] Monsieur Basnage expose son projet, son établissement, les différentes tentatives qu'elle a faites, & sa décadence.

[b] Cet ouvrage est terminé par une Apologie des Etats Generaux sur la tolérance des sectes. L'Auteur y refute fort serieusement un sophisme tiré du Livre intitulé, *la Religion des Hollandois* ; mais le Lecteur s'apperçoit bien que cette refutation n'est qu'un prétexte pour décrier la conduite des Souverains Catholiques qui se sont declarez pour *l'intolérance* ; Monsieur Basnage leur prête des motifs & des justifications dont ils n'userent jamais, comme quand il leur fait

a *Ch. XXXVIII.* b *Ch. XXXIX.*

dire que *la Religion bannit l'équité naturelle, & qu'agissant par des motifs de zele plus nobles & plus divins que ceux de l'humanité, l'une doit ceder à l'autre, comme la raison est obligée de plier sous la foi dans les Mysteres que Jesus-Christ a révélez* : on triomphe à peu de frais quand on se bat contre des fantomes. Ce n'est pas ici le lieu d'une Controverse; mais puisque M. Basnage s'applique à faire une Comparaison odieuse de *la charité* des Etats Generaux qui leur fait tolerer toutes les sectes, avec ce qu'il appelle la *cruauté* des Princes Catholiques qui en purgent leurs Roïaumes, il nous permettra bien de faire remarquer au Public qu'on doit mettre une grande différence entre des Souverains qui par leur souveraineté même sont obligez de proteger l'ancienne Religion, & une République que la liberté des Religions nouvelles a formée; Mr. Basnage établit comme un principe indubitable, *qu'on ne peut contester aux Souverains le droit de regler les exercices publics, & les actes exterieurs de la Religion.* Les Réformez commettoient donc une grande injustice lorsqu'ils

prenoient les armes en Flandres, en Allemagne, & en France pour forcer leurs Souverains à leur accorder des Temples & l'éxercice public de leur Religion. Monsieur Basnage a-t-il fait reflexion que par un trait de plume il détruit tous les raisonnemens, & refute ce nombre prodigieux de traitez qui ont été faits par les Docteurs Réformez pour établir la liberté du Culte exterieur? je doute fort que ce Principe eût été avoüé des Protestans, lorsqu'on déliberoit en France sur la révocation de l'Edit de Nantes.

ARTICLE XXXI.

DISSERTATIO CHRONOLOGICA de Anno, Menſe, & Die Mortis Domini noſtri Jeſu-Chriſti. C'eſt-à-dire, *Diſſertation Chronologique ſur l'An, le Mois, & le Jour de la Mort de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, propoſée dans le College Romain par les PP. de la Compagnie de Jeſus, l'an* 1718. A Rome, de l'Imprimerie de Komarck dans la ruë du Cours. Avec permiſſion des Supérieurs; *in fol. pages* 15.

LA Mort de notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt arrivée, ſuivant cette Diſſertation, un Vendredi 18 Mars de l'an 29 de l'Epoque vulgaire, ou de la 74^e^ année Julienne.

L'Auteur ſuppoſe deux choſes qu'il a traitées dans une Diſſertation qui a précédé celle-ci. La premiere, c'eſt que le commencement des Semaines de Daniël répond à la ſeptiéme année d'Artaxerxes Longimanus, ou à l'année 457 avant notre Epoque. La ſeconde, c'eſt que notre Seigneur eſt né

cinq ans avant l'Epoque Chrétienne, ou la 40^e année Julienne.

Si l'on s'en rapporte à Joseph, il paroît certain que le Sauveur du monde est né pour le moins trois ans avant notre Epoque: en voici la preuve en peu de mots.

1°. Selon Joseph, la mort d'Herode l'Infanticide, est arrivée 37 ans après qu'il eut été déclaré Roi de la Judée; & selon le même Joseph, ce fut l'an 40 avant notre Epoque, qu'il fut déclaré Roi; donc Herodes l'Infanticide est mort 3 ans avant notre Epoque.

2°. Archelaüs, au rapport de Dion, a été relegué à Vienne dans les Gaules l'an 6 de notre Epoque: or Archelaüs avoit regné 9 ans entiers, & c'étoit la dixiéme dont il avoit commencé à regner environ 3 ans avant notre Epoque; mais il n'avoit commencé à regner qu'après la mort d'Herodes l'Infanticide; donc Herodes l'Infanticide est mort trois ans avant notre Epoque. Or le Sauveur du monde est né sous le regne d'Herodes l'Infanticide; donc il est né pour le moins trois ans avant notre Epoque.

Malgré toutes ces raisons, de bons

Auteurs croyent qu'il y a de l'erreur dans Joſeph, & que notre Seigneur eſt né le 25 de Decembre qui a précédé notre Epoque.

Pour prouver que la Paſſion de notre Seigneur eſt arrivée la 29^e^ année de notre Epoque, l'Auteur ſe ſert des paroles de Daniël: *Ab exitu ſermonis, &c.* & montre par ce texte expliqué ſelon l'opinion de pluſieurs Peres, que la Paſſion du Sauveur devoit arriver ſur la fin des Semaines de Daniël, vers le milieu de la 70^e^ Semaine.

Or les Semaines de Daniël ayant commencé l'an 457 avant notre Epoque, la 3^e^ année de la 70^e^ Semaine répondra à la 29^e^ année de notre Epoque. Car ſi l'on multiplie 79 par 7, on aura 483, auquel nombre ajoûtant les 3 premieres années de la 70^e^ Semaine, on aura 486; mais 457 & 29 joints enſemble font 486; donc ſi le commencement des Semaines de Daniël répond à l'année 457 avant notre Epoque, la 3^e^ année de la 70^e^ Semaine, dans laquelle notre Seigneur eſt mort, répondra à la 29^e^ année de notre Epoque.

Deux difficultez ſe préſentent natu-

rellement contre cette opinion, l'une tirée du Baptême du Sauveur, & l'autre des Annales de Phlegon. L'Auteur répond à l'une & à l'autre difficulté.

La premiere difficulté conſiſte en ce que S. Luc rapporte au chapitre III. que la 15[e] année de Tibere, Jean Baptiſte étant venu prêcher la pénitence ſur le Jourdain, les peuples y accoururent, & qu'enfin le Sauveur fut baptiſé.

L'Empereur Auguſte eſt mort au mois d'Août l'an 14 de notre Epoque; Tibere lui a immédiatement ſuccédé, & il a commencé à regner l'an 14 de notre Epoque, vers le commencement de Septembre, la quinziéme année à commencer la vingt-huitiéme année de notre Epoque au mois de Septembre.

Selon l'Hiſtoire ſacrée, dépuis le commencement de la Prédication de Jean-Baptiſte, juſqu'au Baptême du Sauveur, il ſe paſſa un intervale de tems conſiderable; ainſi il paroît très-probable que le Baptême du Sauveur ne ſe fit point au commencement de l'année 29, mais au commencement de la 30[e] année de notre Epoque, dans

e ſentiment de ceux qui prétendent qu'on doit compter les années de Tibere du jour qu'il fut proclamé Empereur.

Suivant ce ſentiment la mort du Sauveur ne ſeroit pas arrivée la 29ᵉ année de notre Epoque; puiſque notre Seigneur ayant prêché trois ans entiers après ſon Baptême, & fait quatre Pâques, il ne ſeroit mort que la 33ᵉ année de notre Epoque.

Pour réſoudre cette difficulté, l'Auteur dit qu'il faut compter les années de Tibere, non pas du jour qu'il fut proclamé Empereur, mais du tems qu'il fut fait Proconſul.

La ſeconde difficulté conſiſte en ce que Phlegon, ſelon Euſébe, dit que la 4ᵉ année de la 202ᵉ Olympiade, il arriva la plus grande éclypſe de Soleil qu'on eût jamais vûë; qu'à ſix heures le jour ſe changea en une nuit ſi obſcure que les étoiles paroiſſoient au Ciel, & qu'il arriva des tremblemens de terre ſi grands dans la Bithinie, que pluſieurs maiſons furent renverſées dans la ville de Nicée.

Philoponus Alexandrin, qui vivoit en 570, rapporte que Phlegon avoit

écrit que Tibere avoit commencé à regner la 2^e^ année de la 198^e^ Olympiade, & que l'éclypse dont on vient de parler, étoit arrivée la 4^e^ année de la 202^e^ Olympiade.

Ces choses supposées, voici comme on peut raisonner.

Le Sauveur est mort l'année qu'arriva la plus grande éclypse de Soleil dont on ait jamais oüi parler, puisque les Ecrivains sacrez disent qu'à la mort du Sauveur les ténébres couvrirent la superficie de la terre depuis six heures jusqu'à neuf heures: or selon Phlegon, une telle éclypse est arrivée l'an 4 de la 202^e^ Olympiade; donc la mort du Sauveur est arrivée l'an 4 de la 202^e^ Olympiade: mais la 4^e^ année de la 202^e^ Olympiade répond à la 33^e^ de notre Epoque; donc le Sauveur est mort la 33^e^ année de notre Epoque.

Ces Olympiades ont commencé 776 ans avant notre Epoque au Solstice d'Été. Multipliez 202 par 4, vous aurez 808; ôtez 776, reste 32 ans qui devoient s'accomplir la 33^e^ année de notre Epoque au Solstice d'Été: mais notre Seigneur est mort à l'Equinoxe qui a précédé le Solstice d'Été de la 33^e^.

année; donc il eſt mort la 4e année de la 202e Olympiade.

Il eſt mort dans la 19e année de l'Empire de Tibere. Car puiſque Tibere a commencé à regner la 2e année de la 188e Olympiade, il a commencé la 14e de notre Epoque au mois de Septembre, & la 19e a commencé au mois de Septembre de la 32e année de notre Epoque, & a fini au mois de Septembre de la 38e de notre Epoque; donc notre Sauveur eſt mort dans la 19e année de Tibere.

Si le Sauveur a fait 4 Pâques & prêché 3 ans après ſon Baptême, il faut que ſon Baptême ſoit arrivé au mois de Janvier de la 30e année de notre Epoque. Mais le Texte ſacré dit qu'il commençoit ſa 30e année: *Erat quaſi incipiens triginta annorum*; donc il eſt né le 25 de Decembre de l'année qui a précédé notre Epoque: car s'il étoit né 4 ou 5 ans avant notre Epoque, l'Hiſtorien ſacré n'auroit pas pû dire qu'à ſon Baptême il commençoit ſa 30e année, puiſqu'il auroit couru ſa 34 ou 35e année, & puiſque la premiere année de notre Epoque a commencé par un Dimanche, quoiqu'elle dût

commencer par un Samedi, ſelon le Calendrier de Céſar, la Nativité & la Circonciſion seront arrivées un Dimanche, qui eſt le jour que le Sauveur eſt reſuſcité.

L'Auteur répond, qu'il n'eſt pas certain de quelle éclypſe Phlegon parle; que ſon texte eſt corrompu, & que quelques perſonnes doutent s'il parle de la 201e ou 202e Olympiade. On ne peut ſçavoir non plus ſi c'eſt de la 1ere, 2e ou 4e année de la 202e Olympiade qu'il parle; ainſi qu'on ne doit point faire de fond ſur Phlegon.

Pour ce qui eſt du mois, l'Auteur prétend que preſque tous les Anciens ont crû que la Paſſion étoit arrivée au mois de Mars; qu'à la verité pluſieurs ſe ſont trompez, croyant qu'elle ſoit arrivée le 25 de Mars, trompez par de faux Actes de Pilate, & par le Canon de S. Hippolyte, où il y a erreur.

Ce n'eſt donc pas le 25 de Mars que la Paſſion du Sauveur eſt arrivée, mais le 18 de Mars, qui étoit un Vendredi, & où ſe rencontroit la pleine lune, caracteres inſéparables de la Pâque.

L'Auteur confirme ſon ſentiment par S. Epiphane, qui dans l'Héreſie

50ᵉ, après avoir réfuté les *Quartadecimans*, ajoute : Nous avons trouvé quelques exemplaires des Actes de Pilate, dans lesquels il est marqué que la Passion du Sauveur est arrivée le 15 des Calendes d'Avril, c'est-à-dire, le 18 de Mars.

On ne peut douter qu'il n'y ait eu autrefois de vrais Actes de Pilate, puisque S. Justin le Martyr écrivant à l'Empereur Antonin le Pieux, dit ces paroles : Et vous trouverez que les choses que nous disons sont vrayes, si vous consultez les Actes qui ont été dressez sous Ponce Pilate.

Qu'il y ait eu autrefois de vrais Actes de Pilate, on n'en doute point ; mais de sçavoir si ceux qui mettent la Passion du Sauveur le 18 de Mars, sont plus vrais que ceux qui la mettent le 25 de Mars, c'est ce qui est difficile ; & S. Epiphane qui rapporte & cite ces premiers Actes, paroît si peu convaincu de leur verité, qu'il met la Passion du Sauveur le 20 de Mars, & non le 18.

2°. Le 18ᵉ de Mars est confirmé par le Canon de S. Hippolyte. Le Cycle de S. Hippolyte est une révolution de 16

années. Il se trouvoit une difference de plus de 3 jours pour les nouvelles ou pleines Lunes. L'Auteur de la Dissertation fait monter la difference à 3 jours, 1 heure & 22 minutes. Si du 13 d'Avril de l'an 202 de notre Epoque, où tomboit le 14 de la Lune Paschale de cette année-là, on retrograde jusqu'au 29 de Mars de l'année 29 de notre Epoque, auquel jour est marquée la Passion de J. C., on trouvera 193 années & 18 jours, c'est-à-dire, 12 revolutions de 16 ans, & de plus un an, d'où l'Auteur conclut que suivant la difference marquée ci-dessus, la pleine Lune tombe le 18 de Mars, l'an 29 de notre Epoque.

Il est certain que le 8 de Mars de l'année 49 est un Vendredi, & que ce jour-là tomboit la pleine Lune, comme le calcul le fait voir; mais il semble que la raison qui fait rejetter le 25 de Mars, doit faire rejetter le 18 de Mars; car si le 25 de Mars doit être rejetté parce qu'il se trouve trop éloigné de la pleine Lune, qui étoit le 18, on doit rejetter le 18 de Mars, parce qu'il est trop éloigné de l'Equinoxe, qui arrivoit vers le 24 de Mars.

Avril 1720.

L'Auteur de la Dissertation a prévû cette difficulté, & se la propose. Que si quelqu'un, dit cet Auteur, nous oppose que le 18 de Mars est avant l'Equinoxe, & que Pâques ne devoit se celebrer qu'à l'Equinoxe, ou après l'Equinoxe, & par consequent que la pleine Lune du 18 de Mars, ne pouvoit pas être Paschale: on pourroit lui répondre qu'autrefois les Juifs celebroient la Pâque avant l'Equinoxe. Ensuite, après avoir fait l'énumeration de plusieurs anciens Auteurs qui mettoient les Equinoxes & les Solstices à differens points du Zodiaque, & montré comment on avoit découvert le mouvement des étoiles d'Occident en Orient, il conclut que vers le commencement de notre Epoque l'Equinoxe arrivoit au commencement du Bélier. Mais dans une question qui dépend entierement du calcul & dont il est aisé de s'assurer par soi-même, il est inutile de recourir à Hipparque & à Pappus. Qu'on calcule, & on trouvera que la 29^e^ année de notre Epoque l'Equinoxe arrivoit vers le 24 de Mars.

Quant à ce qu'on ajoute, que depuis la 27^e^ année de notre Epoque jus-

qu'à la 34, il n'y avoit que la 29^e^ année à qui les caracteres de la Paſſion du Sauveur convinſſent, ſi on ſe donne la peine de calculer, on trouvera qu'à la 33^e^ année de notre Epoque la pleine Lune moyenne & vraye arrivoit le 3 d'Avril qui étoit un Vendredi; & cette pleine Lune ne prenant pas l'Equinoxe, mais le ſuivant immédiatement, il eſt clair qu'elle eſt Paſchale, & par conſequent tous les vrais caracteres de la Paſſion du Sauveur conviennent à la 33^e^ année de notre Epoque.

Rien de plus aiſé que d'y accommoder les Semaines de Daniël. Dans ce ſyſtéme, elles commenceront la 45^e^ année de notre Epoque ou la 10^e^ d'Artaxerxes Longimanus, à compter depuis qu'il regna ſeul; ou la 20^e^ du même Prince, à compter depuis que ſon pere l'eut aſſocié à la Royauté; d'où il arrivera que la 4^e^ année de la 70^e^ Semaine répondra à la 33^e^ année de notre Epoque.

ARTICLE XXXII.

M. COLLIERS DISSUASIVE From the Play-House, &c. C'est-à-dire, *Lettres de Monsieur Collier contre la Comedie* : broch. *in* 12.

IL y a 4 ou 5 ans que l'on donne un extrait de la *Critique du Théatre Anglois*, traduite en notre Langue par le P. de Courbeville Jesuite. l'Auteur de cette lettre est le même que celui de la Critique. Quoique Monsieur Collier ait eu la bonté de nous l'envoyer dès l'année passée, nous n'avons pû en traduire qu'aujourd'huy le précis. Il l'adresse à une personne de qualité qui lui avoit demandé son sentiment sur la comedie. Cet Écrit est de la même solidité de raisonnement, & de la même force d'expression que tous les autres qui partent de la plume de cet excellent Auteur : si l'on entendoit bien l'Anglois en France, le nom seul de Monsieur Collier y vaudroit un éloge entier ainsi qu'en Angleterre. Il s'est acquis en son pays une réputation universelle par ses ouvrages en

divers genres, toûjours ſuivis d'un ſuccès extraordinaire: les plus conſidérables ſont, *ſon Histoire Eccleſiaſtique de la grande Bretagne*; *ſes Eſſais ſur différens ſujets de Morale*, dont nous parlerons dans les mémoires ſuivans; ſa *Critique du Theatre Anglois*, qui lui ſuſcita une terrible guerre Litteraire, où il ſe vit ſeul contre tous les beaux eſprits de Londres; mais où il les reduiſit enfin à un honteux & éternel ſilence. Venons à la traduction abregée de la Lettre.

MONSIEUR,

Je me ſouviens que la derniere fois que j'eus l'honneur de vous voir, vous me parlâtes d'une maniere très-vive contre les déſordres de la comedie, & que vous en deplorâtes amerement l'audace ſoutenuë par la faveur & par les applaudiſſemens de tout Londres. Vous me dites que les ſpectacles, ces ecoles de libertinage, & d'Atheïſme, ſi on n'en arrêtoit pas bien-tôt le cours, deviendroient funeſtes à la nation; qu'ils attireroient ſur nos têtes quelque punition du Ciel éclatan-

te, & qu'ils causeroient avant le grand jour du Seigneur la ruine entiere de cette Isle infortunée. Ensuite, alarmé pour vous-même, encore plus pour votre illustre famille, vous me priâtes de mettre précisément mes pensées sur le papier en forme de préservatifs contre le poison de notre théatre. Vous observâtes judicieusement qu'en matiere de conscience il y a quelquefois des gens si délicats & si impatiens, qu'on ne les guerit jamais, à moins qu'on ne le fasse tout-à-coup. Il faut qu'alors le remede ne soit que momentanée & que le malade lui-même le brusque pour ainsi dire. Car il periroit plûtôt que de se livrer aux mains du Médecin pour n'être que lentement gueri.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, sans parler des raisons d'engagement qui m'engageroient à faire ce que vous souhaitez de moi, votre demande part d'un principe si chrétien, qu'elle me devient toute seule une obligation indispensable de travailler à vous satisfaire. Et d'abord permettez-moi de vous avertir que j'ai déja parlé fort au long des desordres de nos spec-

tacles dans ma Critique du Théatre Anglois; & qu'ainsi il me sera assez difficile de ne pas retomber ici dans quelques-unes des pensées que j'ai employées en cet ouvrage: mais j'espere que vous proportionnerez votre indulgence à la nécessité de quelques legeres redites qui pourroient bien m'échapper. Le prémier motif de fuir nos spectacles est, qu'on y représente toûjours le vice dans une situation avantageuse. Le dereglement des mœurs est le but, où visent nos Poëtes modernes; & l'abandon au mal est chez eux l'attribut essentiel du galant homme, en telle sorte qu'un libertin outré ne manque jamais de faire fortune dans leurs poëmes. C'est un tel caractere qu'ils manient avec tout l'art dont ils sont capables; c'est celui qu'ils s'efforcent de relever, de rendre le plus spirituel, d'orner de tous les traits les plus brillans, à mesure qu'il est chargé de tous les vices. Et tous ces soins, ils ne les prennent que pour insinuer plus sûrement leurs étranges maximes; c'est à sçavoir que le libertinage & l'irreligion sont les marques certaines de la véritable,

grandeur & du vrai mérite. Il s'ensuit de là que lorsqu'un homme est sensible à sa réputation, il faudra qu'il se débarasse de tous les principes de la vertu, qu'il s'érige en sceptique & qu'il courre tête levée dans la carriere du crime. Car, si le cri de sa conscience l'intimide, & lui fait redouter une autre vie que celle-ci, il est sûr de passer pour un imbécille, & de dégénerer de sa noblesse; aussi afin que cette damnable morale s'établisse infailliblement, nos Poëtes s'appliquent à flêtrir jusqu'à l'exterieur même de la vertu. Au caractere d'un homme de bien, reconnu pour tel, ils donnent toûjours un air sombre, fâcheux, ridicule, hébeté, meprisable: tandis qu'à l'homme vicieux ils prêtent toûjours de beaux dehors, & toutes les maniéres propres à se faire aimer. Tout ce contraste est l'ouvrage de la haine la plus sincere de la vertu & de l'amour le plus cordial pour le vice.

Le second motif de ne point aller à la Comedie, Monsieur, est l'impieté que nos Poëtes répandent dans leurs pieces, & qu'ils communiquent ainsi

aux ſpectateurs, ſans parler de leurs ſermens les plus horribles & les plus infames qui ſoient jamais ſortis de la bouche la plus furieuſe & la plus impure, & qu'ils prodiguent néanmoins de ſang froid : leurs inſultes contre le Souverain Être paſſent l'imagination, & ont été inconnuës à tous les ſiécles. Il ſemble qu'ils ayent deſſein d'aſſieger, pour ainſi dire, le celeſte ſejour, & de pourſuivre le Tout-Puiſſant juſques ſur ſon Trône : ils en blaſphement les attributs, ils en tournent en dériſion la providence, & ils en convertiſſent en bouffonneries les oracles. Ces ſaillies infernales me rappellent un exemple aſſez recent de l'impieté ſans bornes d'un de leurs confreres ; j'entens l'Auteur qui a composé la piece intitulée : *le vœu téméraire de Jephté.* Le ſujet de cette Comedie, ou plûtôt de cette farce eſt tiré du livre des Juges. Pour donner du ſel à cette hiſtoire (diſons mieux) pour lui donner du ridicule, on y adapte, on y coût ſans aucun ordre les caracteres les plus bouffons. Non, Monſieur, non, l'on n'a gueres vû,

je crois, de profanation aussi insolente. Je n'invectiverai point contre ces impietez enormes; ce seroit vous faire injure, il suffit de vous les avoir indiquées pour que vous les detestiez.

La troisiéme chose qui doit interdire nos spectacles à tout honnête homme, c'en est l'obscénité dans le langage. Les Muses comiques de tous les pays sont des vestales comparées aux nôtres : la liberté d'Athenes & de Rome n'approche point de la licence effrenée de Londres sur cet article. Les pensées à double entente, les mots couverts, les équivoques sont des ménagemens de pudeur qu'on ignore chez nous : on ne feroit peut être avec cela qu'effleurer le cœur, & l'on veut le blesser d'une playe profonde : on veut que l'expression & le sens d'une saleté soient claires & determinez, en sorteque l'on conçoive aussi aisément cette saleté qu'on voit un objet en plein jour lorsqu'on a les yeux ouverts. Est-ce là un divertissement, un délassement pour des Chrétiens ? Est-ce là une morale que l'Evangile puisse nous permettre d'entendre ? Les

Dames ſur tout y trouveroient-elles du plaiſir ? c'eſt ce qu'on ne ſçauroit ſe perſuader ſans faire une flétriſſure étrange à leur vertu. Il faudroit pour cela qu'elles euſſent foulé aux pieds les engagemens de leur batême, les principes de leur éducation, leur caractere, leur ſexe. Que ſi elles ne ſe plaiſent point à ces ſpectacles, pourquoi y paroiſſent-elles ? Pourquoi hazardent-elles de s'y ſalir l'imagination ? Pourquoi y mettent-elles en peril leur repugnance pour le mal, leur amour pour la vertu ? Je vous avouë, Monſieur, que cette disjonctive me paroît bien forte par rapport aux Dames ; & que mon éloquence eſt à bout pour ſoutenir leur honneur, ſi elles continuënt toûjours d'aller à la Comedie.

L'opiniâtreté de nos Poëtes dans leurs deſordres eſt une quatriéme raiſon de renoncer à la repreſentation de leurs poëmes. On en a déja attaqué la licence, & l'impieté inoüies ; & les Auteurs de ces crimes ont épuiſé tous leurs efforts pour ſe deffendre. Mais trouvant enfin leur cauſe inſou-

tenable, & que la force de la verité prévaloit ; ils ont dépuis quelque tems posé les armes, & abandonné le champ de bataille. Néanmoins toûjours incorrigibles par ces sortes de leçons particulieres, ils en ont reçû de plus autentiques : l'autorité des Loix a été employée contre eux ; ils ont été admonétez dans les formes à Westminster, Hall ; & tout cela n'a rien produit pour leur amandement ; ils se sont fait un front d'airain à l'épreuve de la honte, des reprimendes, de la punition ; & ils reparoissent sur la scene avec autant d'insolence & de scandale qu'auparavant. A en juger par l'acharnement de ces desesperez, il semble qu'ils soient resolus de subjuguer à quelque prix que ce puisse être la religion & les mœurs, & d'établir pour Evangile dans ce Royaume l'Athéïsme & le libertinage. En effet, comme si les armes dont ils se servoient étoient encore trop foibles pour leur dessein, ils se sont avisez d'y joindre le double charme de la Musique & de la danse. C'étoit là sans doute deux puissans moyens pour

frapper les ſens à coup ſûr, & pour allumer les paſſions juſqu'à les enflammer. Après cela, Monſieur, comment appellerons-nous le lieu où ſe jouë aujourd'hui la Comedie, ſinon l'Empire de l'abomination, le rendez-vous des libertins & des proſtituées ? Je ne prétens pas à la verité, que tous ceux & toutes celles qui y vont, ſoient de ce caractere : mais je ſoutiens qu'il n'eſt point d'endroit dans Londres, où le crime regne comme il fait ſûrement à la Comedie. Or quel eſt l'homme raiſonnable qui voulût s'expoſer pour ſe divertir dans un lieu de peſte & de mortalité.

Mais quoi ! n'eſt-il donc jamais permis d'aller à la Comedie ? où eſt le mal à mon égard ſi je n'y en fais point ? ne ſçauroit-on entendre le recit de quelque action indigne ſans vouloir en venir ſoi-même à l'épreuve ? Je demande à mon tour s'il n'eſt pas plus ſage de s'éloigner d'un peril non néceſſaire, que de l'affronter & d'y courir au riſque de ſa vie ? Quoi qu'il en ſoit, ſi les jeunes gens en particulier ont tant de repugnance à

ſe refuſer le ſpectacle de la Comedie, & qu'ils veüillent abſolument la voir pour en juger par eux-mêmes ; voici du moins ce qu'ils doivent faire avant que de contenter ſur cela leur curioſité. Qu'ils s'arment d'abord de tous les principes de religion, de conſcience, de raiſon, d'honneur ; qu'ils conſultent enſuite des gens ſages & habiles qui les inſtruiſent de la piece qu'on doit répréſenter ; après cela qu'ils y aillent comme ils iroient voir une montre, une ſeule fois dans leur vie. En un mot, que le venin de ce mal contagieux ſoit tellement affoibli à leur égard, que les remedes ayent la force de les en préſerver. Cependant avec toutes ces précautions, Monſieur, je ne permettrai pour moi à qui que ce ſoit d'aller à la Comedie : je ne veux ici que découvrir la voye la moins dangereuſe à ceux qui touchez d'une curioſité purement naturelle déſireroient de connoître nos Spectacles pour en porter leur jugement.

Je vous ajouterai, Monſieur, que les ſpectacles en général & beaucoup

moins coupables que les nôtres d'aujourd'hui, ont été condamnez par les Conciles, par les PP. de l'Eglise, par le gouvernement même politique. Je reserve ici pour vous en peu de mots ce que j'ai traité ailleurs assez au long. Quant au gouvernement Politique, la republique Romaine avant Jules Cesar, proscrivit les spectacles, dans la persuasion que ces divertissemens ameneroient à Rome tous les vices de la Grece, que la vertu des Anciens Romains se perdroit bientôt par là, & que le courage de ces hommes belliqueux ne manqueroit pas de s'abatardir : cette nation sage declara infame la profession de Comedien, priva de la liberté & de tous les privileges quiconque l'exerceroit. Pour ce qui est de l'Eglise, il est évident que bien loin d'en tolerer la Comedie, elle l'a fortement combattuë, tantôt par des Conciles, tantôt par les écrits & par les discours publics des Peres les plus celebres. Ces Peres l'ont attaquée avec tout le zéle, toute l'habileté, toute l'éloquence, & tout l'avantage imaginables. Si donc l'autorité de l'Eglise,

les lumieres de ſes Saints, la raiſon la plus épurée, la ſageſſe la plus parfaite, & l'experience de tant de ſiécles ſont capables de faire impreſſion ſur des ames Chrétiennes & raiſonnables; il faut convenir qu'il n'y a perſonne qui ne doive deſormais renoncer à un ſpectacle auſſi dangereux que l'eſt chez nous la Comedie.

Enfin, Monſieur, puiſque vous deſirez ſçavoir pleinement ma penſée touchant votre théatre, je vous proteſte que je ne comprens pas comment les devoirs du Chriſtianiſme peuvent s'accorder avec un pareil divertiſſement, ni comment le caractere de Chrétien ſubſiſte avec celui d'un homme qui ne craint point d'y aſſiſter. Car le ſeul ſcandale attaché à ce lieu public retombe certainement ſur ceux qui en forment l'aſſemblée. Être preſens à des ſpectacles criminels après en avoir ſçû le deſordre, c'eſt ſans doute les approuver. Se trouver reglément & ſe plaire en de mauvaiſes compagnies, c'eſt ſe rendre coupable de ce qui s'y dit & de ce qui s'y fait: alors chaque témoin du mal y con-

ſent en quelque ſorte & y participe. Or eſt-il quelqu'un aſſez peu éclairé pour ignorer que ce ſont les ſpectateurs qui ſoutiennent les ſpectacles ? Que les Comediens ſeroient forcez de renoncer à leur métier ou bien de ſe reformer, ſi tout le monde les abandonnoit ? Et nous au lieu de les abandonner, nous nous empreſſons à leur faire cortége, nous les autoriſons par notre préſence, nous les enrichiſſons à nos dépens, nous les animons par nos loüanges. N'eſt-ce pas là ſans rien outrer, avoir part & à leur libertinage, & à leur irreligion ? Voilà, Monſieur, quel eſt mon ſentiment ſur la Comedie. Je ſuis, &c.

J. Collier.

Nous ne ferons point ici de reflexions ſur cette lettre ; elles ſe preſentent d'elles-mêmes à l'eſprit : & l'on conjecture ſuffiſamment à quel degré nos ſpectacles ſont condamnables, bien qu'ils le ſoient moins qu'en Angleterre à certains égards. L'Athéïſme, il eſt vrai, ne ſe montre pas

ſur notre théatre, ainſi qu'il fait à Londres; mais l'irreligion n'y paroît-elle pas aſſez quelquefois pour nous ſcandaliſer avec raiſon ? L'obſcénité groſſiere ne ſe montre pas non plus ſur notre théatre; mais, les maximes d'amour qu'on y debite ſont d'autant plus dangereuſes, qu'on les inſinuë plus delicatement, & que par là l'on s'accommode davantage à la maniére dont nous ſommes ſenſibles. En un mot ſi les ſpectacles en France ne ſont ni impies, ni licentieux au même point qu'en Angleterre, ils ſont peut-être par d'autres endroits les ſources d'autant de deſordres que Mr. Collier en reproche à ſes compatriotes.

Article XXXIII.

NUMISMATA IMPERATORUM Romanorum à Trajano Decio, ad Palæologos Auguſtos; operâ & ſtudio D. Anſelmi Banduri Mon. Bened. &c. *Medailles des Empereurs Romains depuis Dece, juſqu'aux Paléologues avec un Catalogue des Auteurs qui ont traité des médailles. Le tout recüeilli par le R. P. Banduri Benedictin Bibliotéquaire de S. A. R. Monſeigneur le Grand Duc de Toſcane, & Academicien honoraire de l'Academie des Inſcriptions & des belles Lettres.* A Paris chez Montalant 1718. 2. *t. fol. t.* 1. *pag.* 544. *ſans diverſes Préfaces & pluſieurs Tables. t.* 2. *pag.* 777. *ſans une Préface & des Tables.*

CE Livre paroît depuis deux ans; & comme il eſt d'un détail preſque infini, quoiqu'on eût toûjours envie d'en donner l'extrait, on ne ſe preſſoit pas cependant, lorſqu'il nous eſt tombé entre les mains une lettre d'un homme intelligent, & qui pa-

roît avoir lû avec ſoin & avec des yeux critiques le Livre du R. P. Banduri.

Nous n'avons point fait difficulté de lui donner place dans nos Memoires, prêts à y donner place à ce que le R. P. Banduri voudra bien à ſon tour nous envoyer de reflexions ſur la lettre que l'on va voir : cela ne peut produire qu'un bon effet pour l'inſtruction du public. Les conteſtations des Sçavans ſervent toûjours à éclaircir quelques points importans dans les Sciences, quand principalement ces conteſtations ſont traitées par des gens qui ſçavent les égards qu'ils doivent avoir & les uns pour les autres, & encore plus pour le public. Voici donc la lettre en queſtion.

LETTRE D'UN SÇAVANT

Sur le Livre du R. Pere Dom Anſelme Banduri, intitulé : Numiſmata Imperatorum Romanorum, Latina, Greca, Ægyptiaca, à Trajano Decio ad Palæologos Auguſtos.

Il y a près de deux ans, que le Livre du R. Pere Dom Anſelme Bandu-

ri, Benedictin de la Congregation du Mont Cassin, sur les médailles des Empereurs depuis Trajan Dece jusqu'aux Paleologues, est imprimé : & je suis surpris, qu'on n'en ait point encore parlé dans les Memoires de Trevoux. Ce ne peut être par mépris ni de la matiere ni de l'ouvrage. Car la veritable science des médailles est peut-être des Etudes profanes la plus utile & la plus agreable : & cet ouvrage a pour cela son utilité : quand il n'y auroit que celle qu'on peut retirer des differentes Tables, qui sont à la fin de chaque tome ; & du Catalogue qu'il fait de tous les Sçavans, qui ont écrit sur cette matiere, au commencement de l'ouvrage. C'est donc peut-être ; que ce livre n'étant presque qu'une simple liste de médailles sans aucune explication, il ne fournit pas de matiere à un Extrait. Il s'y trouve neanmoins quelques points d'érudition, sur quoi l'on pourroit à cette occasion instruire le public. J'en toucherai ici quelques-uns, qui m'ont frappé, en parcourant le livre.

Le titre d'abord m'a fait y chercher les médailles des Paleologues

Auguſtes : le P. Banduri n'en rapporte aucune : il s'en trouve toutefois une, qui a pour legende, ΑΝΔΡΟΝΙΚΟC ΔЄCΠΟΤΙC Ο ΠΑΛЄΟΛΟΓΟC, pour Δεσπότης ὁ Παλαιολόγος. Meibomius la rapporte. Mais jamais aucun des Paléologues n'a pris le nom d'Auguſte. Ainſi ce mot eſt du moins ſuperflu dans ce titre. Ce qu'on y lit enſuite, *Numiſmata Latina, Græca, Ægyptiaca*, m'a fait encore un peu de peine. Je n'ai pas remarqué, que le P. Banduri ait averti quelque part, que ce mot, *Ægyptiaca*, ne ſignifie pas ici des médailles en caractere Egyptien ; comme *Græca* ſignifie les médailles, dont le caractere eſt Grec. Sans cette précaution neanmoins on s'attendroit à y trouver du caractere Egyptien.

Dans le premier tome, page 24. une médaille Grecque de Dece a pour inſcription, Α. Κ. Γ. Π. Κ. ΤΡΑΙΑΝΟC ΔΕΚΙΟC Є. Le P. Banduri l'explique : *Imperator Cæſar Cnæus Publius Quintus Trajanus* ἐυσεβὴς, c'eſt-à-dire, *Pius*. Les anciens Romains ont-ils jamais eû deux prénoms, comme *Cnæus* & *Publius* ? Quelqu'un s'eſt-

il jamais appellé Marc Luce, ou Titus Publius? Apparemment le Pere Banduri a pris une M qui ſignifie là *Meſſius*, l'un des quatre noms de Trajan Dece, pour un Π. Et il a cru encore voir un Є rond, qu'on explique εὐσεβὴς, *Pius*, là où il n'y a qu'un C qui ſignifie Cεβαςὸς, *Auguſtus*. D'où vient qu'en d'autres médailles qu'il rapporte du même Trajan Dece, au lieu d'une ſimple lettre, la ſyllabe entiere C Є B s'y trouve à la fin, pour Cεβαςὸς, *Auguſtus*. Jamais l'Empereur Dece ne fut *Pius*, c'eſt-à-dire, de la maiſon dont étoient les Antonins, que ſur les médailles de deux Colonies flateuſes, qui lui donnent les titres de *Pius Felix*. Il n'a ni l'un ni l'autre ſur aucune de ſes autres médailles d'or, d'argent, ni de bronze, Grecques ou Latines, de quelque grandeur qu'elles ſoient; ni lui ni ſes enfans. Le P. Banduri donne deux prénoms de même à Gallien, page 205. & plus d'une fois. Γ. ΠΟΥΒ. ΛΙΚ. ΕΓΝΑ. ΓΑΛΛΙΗΝΟC ΑΥΓ. *Caius Publius Licinius Egnatius Gallienus Auguſtus*. Il a lû un Γ là où il y a un K, qui ſignifie Καῖσαρ, *Cæſar*.

Page 73. une médaille Grecque de

l'Empereur Trebonianus Gallus, a pour inſcription : ΑΥΤ.ΚΑΙ. Γ.ΟΥ. C. ΤΡΕ. ΓΑΛΛΟC. Le P. Banduri l'explique ainſi : *Imp. Cæſar Caius Vibius Auguſtus Trebonianus Gallus* : parce que ce C Grec & rond eſt ordinairement mis pour Σεβαςὸς, *Auguſtus* ; mais c'eſt à la fin de la legende que cette lettre s'explique ainſi, non pas au milieu. Car il eſt auſſi bizarre de dire, *Vibius Auguſtus Trebonianus Gallus*, que ſi l'on diſoit aujourd'hui, *Leopold Empereur Ignace*, au lieu de *Leopold Ignace Empereur*, *Gallus* étant un ſurnom de la famille *Sulpicia*, ce Σ ne ſeroit-ce pas plutôt Σελπίκιος, *Sulpicius* ? Et au revers, ΦΛ. ΝΕΑΠΟΛΕΩΣ, ſelon le P. Banduri. N'y auroit-il pas plutôt ΝΕΑΣΠΟΛΕΩΣ ? car Νεαπόλεως chez les Grammairiens paſſe pour un ſoleciſme.

Page 86. ΑΥΤΟΚ. Κ. ΓΑ. ΦΙΝ. ΓΑΛ. ΟΥΕΝΔ. ΟΥΟΛΟCCΙΑΝΟC CЄΒ. Le P. Banduri explique ainſi cette legende : *Imperator Cæſar Gandalicus, Finnicus, Galendicus, Vendenicus, Voluſianus Auguſtus.* Ces mots-là font peur. Et aucun Hiſtorien

Avril 1720.

ne parle de ces grandes victoires de Trebonien. Mais fuſſent-elles veritables, a-t-on jamais mis les titres d'honneur & de victoire, ſinon après tous les noms de famille ? Le P. Banduri a copié M. Vaillant. Mais un Écrivain Anglois, qui a imprimé en 1708. à Londres *Numiſmatum Antiquorum Sylloge*, a mieux aimé ſuivre un François, que le P. Banduri a lû ; & qui avoit expliqué auparavant cette inſcription ainſi : *Imp. Cæſar Caius Finnius Gallus Vindex Voluſianus Auguſtus.* Ce ſont quatre familles differentes, dont Voluſien ſe faiſoit honneur de deſcendre. Le P. Banduri à la page 81. donne la même explication à une médaille Latine, où ſont les mêmes noms ; & il y en ajoûte encore un : *Imperatori Cæſari Carpico Vandalico Finnico Galendico Vendenico Voluſiano Aug.*

Page 107. A l'occaſion de la médaille, où Valerien eſt appellé GERMANICVS MAX. TER. il remarque, qu'avant Valerien aucun Empereur n'a eû le ſurnom de *Germanicus Maximus.* Il n'a pas vû une belle médaille de grand bronze de l'Em-

pereur Antonin Severe, qui étoit autrefois chez M. DE BOZES à present Garde du Cabinet des Médailles du Roi : & dont l'Inscription est, M. AVREL. ANTONINVS PIVS AVG. P. B. G. MAX. c'est-à-dire, *Parthicus*, *Britannicus*, *Germanicus Maximus*. Au revers, AETERNVM. BENEFICIVM SIDonijs DATum.

Page 205. Le P. Banduri cite de M. Mezzabarba une médaille d'Hadrien. COLONIA NICEPH. CONS : & il explique, *Colonia Nicephorium Constantina.* Une ville nommée Constantine du tems d'Hadrien ? Cela est sans doute singulier. Il s'en sert pour justifier, que Stephanus a eû raison de dire, Νικηφόριον, ὗτος ἡ Κωνσταντίνα : mais M. le Comte Mezzabarba, écrivain exact & fidelle, n'a pas CONS. il a imprimé COND. & Stephanus dans son livre *De Urbibus*, a pû fort bien dire, Κωνσταντῖνα, puisqu'il a vécu plus de trois cens ans après Constantin : & pour le justifier, il n'a pas besoin qu'on produise une médaille falsifiée. Car M. Mezzabarba n'a pas même NICEPH. mais NIC P H COND. Le P. Banduri

ajoutant un E & changeant le D en une S, y trouve ce qui n'y eſt pas. Dans le Cabinet de M. Moroſini il y a une médaille ſemblable à celle que rapporte M. Mezzabarba ; & c'eſt apparemment la même : COL. NEIK. P H. . . . COND. Il faut lire, *Colonia Nicopolis*, ou en Grec, Νεικόπολις, *Permiſſa Hadriani* CONDita.

Page 171. La médaille de Gallien, qui a pour legende, MINERVA S AVG. il l'explique, *Minerva ſancta Auguſti*, pour *Minerva Servatrix Auguſti*. Il cite Mezzabarba : mais s'il avoit conſulté Triſtan cité par Mezzabarba, il y auroit auſſi lû *Servatrix*; & l'auroit dû préferer.

Page 166. 167. 168. & 169. il y a de grands diſcours ſur l'origine des noms des legions, qui ſont ſur les médailles de Gallien. Le P. Banduri a voulu épargner à ſes Lecteurs la peine d'aller chercher cette érudition dans M. Vaillant ; il le copie en tout ce long article de quatre pages aſſez fidellement, & ſans le nommer. Il cite M. DU CANGE, quand il en décrit une longue diſſertation de près de deux grandes pages, ſur une médaille

de Placide Valentinien, page 573. & 574. A la page 624. une grande page du même sur les médailles de Justin. Sur le mot *Exagium*; page 544. il décrit encore une grande page de ce Sçavant homme. La dissertation entiere du même, sur un faux grand médaillon d'or d'Heraclius, page 681. Elle est d'une grande page & demie. Page 49. à l'occasion de la médaille de Maximien, FATIS VICTRICIBVS, M. Spanheim à son ordinaire a entassé dans son ouvrage tout ce qu'on peut dire sur le mot de *Fatum*. Le P. Banduri le copie tout entier, & le cite. Page 56. à l'occasion de la médaille du même Maximien, CONSERVATORES KART SVAE, on y trouvera tout ce que les Empereurs ont fait pour Carthage, selon tous les Historiens, depuis le tems de Jules Cesar. Pag. 429. sur la barbe de l'Empereur Julien, il y a une observation assez longue pour ennuyer. Page 436. sur Isis, Saint Augustin, Ovide, Diodore de Sicile, Macrobe, Apulée, Hygin, Cassiodore, & Ausone, y sont citez fort au long, à l'occasion de la médaille du même Julien, VO-

TA PVBLICA : où il croit voir une Isis, qui n'y est pas. Page 435. sur l'Anubis, qu'il croit voir sur une semblable médaille de Julien, quoiqu'il n'y soit non plus que sur une pareille de Constantius Empereur Chrétien, fils du Grand Constantin, il ne s'étend pas moins au long.

Page 169. le P. Banduri fait une fort longue dissertation sur un passage du livre *De Mortibus Persecutorum*, attribué à Lactance; & dont il trouve le vrai sens, dit-il, y corrigeant seulement un mot: c'est-à-dire, en mettant *Maximinum* au lieu de *Maxentium*. Et il en conclut, que sur les médailles, dont l'Inscription est, CONSTANTINVS FIL. AVGG. & MAXIMINVS FIL. AVGG. où l'on entend ordinairement, selon le sens naturel du Latin, qu'ils étoient tous deux fils de deux Augustes, c'est-à-dire, fils & gendre, chacun de deux Augustes; il en conclut, dis-je, que le mot de FIL. ne signifie que successeur désigné par le prédecesseur, sans aucune alliance ni consanguinité.

Il y a dans tout l'ouvrage beaucoup d'autres points d'érudition sem-

blables : mais ſur tout quantité d'Inſcriptions de Gruter, & peut-être toutes celles qui ont quelque rapport aux Auguſtes ; quoiqu'aucune ne ſerve à l'éclairciſſement de la médaille, & que la plûpart ſoient fauſſes. En voici quelques exemples.

Page 7. du ſecond tome il y en a une qui convient à Diocletien, pourvû qu'on y change CONSTANTINO en DIOCLETIANO.

Page 13. une autre, où Diocletien eſt appellé par l'ignorant qui l'a fabriquée, Aurele Valere : parceque ſon collegue Maximien avoit ces deux noms, comme deſcendant de l'une & de l'autre famille. Le fourbe a voulu faire Diocletien d'auſſi bonne maiſon. Mais Diocletien ne deſcendoit pas des Aureles : il n'en a le nom ſur aucune de ſes médailles, dont le nombre eſt pourtant infini : il y auroit dû être, ſi ce Prince en étoit ſorti. Mais les Valeres, dont il porte le nom, deſcendoient du premier Conſul de Rome : & par conſequent l'emportoient ſur les Aureles pour l'ancienneté de la Nobleſſe. A la page 17. il y a trois Inſcriptions ſemblables. Deux autres à la

page 36. A la page 14. & 15. trois autres : elles sont toutes faites les unes sur les autres.

Page 719. le P. Banduri rapporte une belle Inscription Grecque, de douze lignes, où l'Arsenal de Constantinople est appellé bravement, ΜΕΓΑΛΟΤΑΤΟΝ ΑΡΣΕΝΑΛΗΝ : barbarisme enté sur un solecisme.

Page 637. faute de médaille Grecque de Justinien, il y a une grande Inscription en cette langue, où l'on donne les titres pompeux de Ἀλαμανικὸς, Γοθικὸς, Φραγγικὸς, Γερμανικὸς, Παρτικὸς; Ἀλανικὸς, Οὐανδαλικὸς, Ἀφρικός. Et le P. Banduri croit, qu'il semble, que l'Inscription marque l'année du troisiéme Consulat de Justinien, c'est-à-dire, l'an 533. quoiqu'il n'eût encore acquis peut-être aucun des titres qu'on lui donne ici. Celui qui a fait l'Inscription, trouvée, dit-on, à Trebizonde, me paroît avoir pris ces titres du commencement des Institutes, où ils sont tous : mais y lisant *Anticus*, qu'il n'entendoit pas, il l'a changé en Παρτικὸς ; car il écrit ainsi ce mot au lieu de Παρθικός.

Page 163. du 1^r^ tome, le P. Banduri

ri rapporte une longue Inſcription, pour prouver que Gallien étoit auſſi DACICVS MAXIMVS ; quoique les médailles n'en parlent point ; ces médailles, qu'on croit pourtant être ſi flateuſes.

Page 669. du 2e tome, une belle epitaphe Grecque de la femme de l'Empereur Maurice, faute de quelque médaille, qui diſe du moins ſon nom.

Page 33. à l'occaſion de la médaille de Diocletien, MARTI PACIF. le P. Banduri met une grande Inſcription, qui nous apprend, dit-il, qu'un vieux temple de Mars a été autrefois rebâti de neuf quelque part ſous le Ciel, *alicubi.*

A cela près, la plûpart des obſervations, qui ſont au bas des pages du premier tome, ne roulent que ſur l'origine, ou les privileges des villes, tirez de differens Auteurs, & dont la médaille ne dit que le nom, parcequ'il n'eſt pas neceſſaire d'en ſçavoir davantage. Dans le ſecond, ce ſont des traits d'hiſtoires, qui n'éclairciſſent point la médaille, ni pour la legende, ni pour le ſymbole. Par exemple, page 207. du premier tome, ſur

une médaille de Gallien, frappée à Sardes, le P. Banduri dit tout ce qu'on peut dire de cette ville, pris en partie de M. Spanheim ; & il y ajoute ce qu'en dit Saint Jean dans l'Apocalypse. Mais le plus grand nombre des Remarques sur les médailles se termine à apprendre au Lecteur, que telle médaille est rare, parce qu'elle ne se trouve pas dans Occo, dans Mezzabarba, ni dans M. Vaillant.

Pour faire un recueïl complet, s'il peut, il nous donne tout ce qu'il a trouvé dans les livres. On auroit souhaité qu'il eût séparé le vrai d'avec le faux. Mais on y trouve sans distinction toutes les médailles faites à plaisir par Strada, Goltzius, & autres. Et le P. Banduri paroît les adopter presque toutes comme vrayes & bonnes.

Page 493. du premier tome, il adopte la médaille de Probus, avec l'inscription, TRIVMPHVS AETHIOPVM DE BLEMIIS, qui n'est que de l'imagination d'Ursinus, & dont on a fait voir la fausseté & le ridicule il y a plusieurs années.

Strada, page 181. cite une médaille d'or, LICINIVS NOB. CAESAR.

Triſtan la dépeint d'après Strada, page 492. & il y ajoute, FL. *Flavius*, comme ſi c'étoit un prenom. Le graveur de M. Du Cange a ſuivi Triſtan; & le P. Banduri, page 198. le ſuit de même. C'eſt une erreur. Licinius ne fut jamais de la maiſon des Flaves. On ne trouvera pas aujourd'hui une ſeule médaille réelle de Licinius, ſoit du pere, ſoit du fils, où le nom de FL. ſe liſe, quoiqu'elles ſoient très-communes. Celle de Strada eſt la même que celle de Triſtan, & de M. Du Cange. Ce n'en ſont pas deux, comme le P. Banduri veut qu'on le croye.

C'eſt par une pareille bevuë, que le graveur de M. Du Cange a mis cette legende ſur une autre médaille de Licinius le pere, Tab. VII. FL. CL. LICINIVS P. F. AVG. Le P. Banduri la cite, page 185. comme une médaille rare, *inter rariores recenſendus*. Il ne l'a jamais vûë, ni pû voir, que ſur le papier. Jamais Licinius ne fut, comme j'ai dit, de la maiſon des Flaves, ni de celle des Claudes. Occo Médailliſte exact, page 544. avoit fort bien copié ſur la médaille même;

IMP. C. P. VAL. LICIN. LICINIVS P. F. AVG. c'eſt-à-dire, *Imperator Cæſar Publius Valerius*, & le reſte. Le graveur de M. du Cange a pris le premier P. pour une F. & ſçachant que cette lettre devoit ſignifier *Flavius* au commencement, ſi elle y étoit ; mais que ce nom ne s'exprimoit néanmoins jamais, que par ces deux lettres, FL. au lieu de ces quatre lettres PVAL il a mis FL. CL. L'écrivain de Mezzabarba, page 452. 453. & 455. n'a fait que changer le P. en une F. qui eſt une faute viſible : IMP. C. F. VAL. LICIN. LICINIVS P. F. AVG. ſur la même médaille qui eſt dans M. Du Cange, & ſur celle-là avec ſix autres dans Occo. Voilà l'origine de l'erreur que le P. Banduri a ſuivie.

A la même page 185. il rapporte une médaille de moyen bronze, avec cette Inſcription : IMP. C. GAL. VAL. LICINIANVS P. F. AVG. & il croit que c'eſt ici le fameux Empereur Licinius. Mais celui-ci ne fut jamais de la race des Galeres, non plus que de celles des Claudes ou des Flaves. Ne pas avoir égard à ces dif-

ferens noms, c'est mettre la confusion dans les familles. Ce Prince étoit ce que portent ses noms : c'est-à-dire, qu'il étoit des Galeres Valeres, comme Galere Valere Maximien, dont il est évident par l'âge, qu'il étoit le frere. Mais parce que l'un avoit épousé une Maxima, & l'autre une Licinia, l'un d'eux se nomme Maximien, & l'autre Licinien. Si ce Licinianus étoit Licinius aussi par son pere, comme le fameux Licinius, le nom de Licinius y seroit immanquablement; mais celui de Galere n'y seroit pas. On ne verra pas une seule médaille du fameux Licinius, où LICINIVS ne soit écrit; soit que le nom de *Licinianus* s'y trouve aussi, ou qu'il n'y soit pas : mais on n'en verra pas aussi une seule, où il soit nommé Galere, Flave, ou Claude.

L'exactitude est necessaire dans cette matiere, plus qu'en toute autre. Page 96. du premier tome, il vante comme une médaille des plus rares, & même unique, celle de l'Empereur Emilien : IMP. CAES. C. IVL. AEMILIANVS P.F. AVG. C'est que l'on a mal lû, ou que la médail-

le a été mal retouchée. Il est visible, que C. IVL. est pour AIMIL. Il étoit, comme il est nommé sur la plûpart de ses médailles, AIMILIVS ou AEMILIVS AEMILIANVS, Emile Emilien : c'est-à-dire, doublement de la maison des Emiles ; Emile par son pere ; & Emilien, parce que sa mere étoit aussi Emile : comme Licinianus Licinius le pere est Licinien, c'est-à-dire, allié aux Licines par sa femme, dont le nom est le premier, parce qu'elle étoit de la branche aînée : & il est aussi Licine par son pere : Licinius le fils est Licinien par sa mere de même, & Licinius par son pere.

Page 39. Q. HE. ETRVSC. ME. DECIVS NO. C.)(. P. M. TR. P. II. CONS. II. Il y a sur la médaille, CONS. V. Elle est chez le Pere Chamillart : on peut l'aller voir. Mais elle corrige les Fastes Consulaires. Le P. Banduri aime mieux pour cela corriger la médaille.

Page 272. Il dit que sur la Médaille de l'Empereur Macrianus il a lû, A. K. T. Φ. ΙΟΥΝ. Mais il est aisé de s'y tromper, & de prendre ces deux

lettres jointes, ΛΙ pour une N. Dans le Tresor de Brandebourg, Beger a fort bien fait graver ΙΟΥΛΙ sur une médaille semblable. D'ailleurs ce Macrianus étoit frere de Quietus : qui dans une belle médaille Grecque, laquelle est à present chez Monsieur le Duc de La Force, a pour Inscription. ΑΥΤ. Φ. ΙΟΥΛ. ΚΥΗΤΟC. C. c'est-à-dire, *Imp. Fulvius Julius Quietus Augustus*, comme son frere s'appelle, non pas AKT. (comme l'écrit le P. Banduri ; car ce Prince ne doit point avoir de prénom sur sa médaille, étant le premier des Fulves, qui ait eû part au gouvernement de l'Etat :) mais ΑΥΤ. Φ. ΙΟΥΛΙ ΜΑΚΡΙΑΝΟC C. *Imp. Fulvius Julius Macrianus Augustus*. Ces deux freres ne sont distinguez, & ne doivent l'être, que par leurs surnoms. Il étoit aisé au P. Banduri, & il l'est encore, de voir cette rare médaille de Quietus.

Page 700. du second tome, il cite une médaille d'or de Theodose III. comme il l'appelle : D. N. THEODOSIVS AVG. Mais on a l'empreinte de cette médaille. L'Inscri-

ption porte : d. N. THEOσOSI IVP AVΓ. Ce qui pourroit bien signifier peut-être : *Dominus noster Theodosius Justiniani gener Augustus.* Mais quel qu'en soit le sens, la fidelité & l'exactitude sont necessaires, dans une liste de médailles, que l'on fait pour l'utilité & pour l'instruction du public.

J'ai dit que le P. Banduri explique très-peu de médailles, dont l'Inscription a quelques lettres singulieres ou initiales. Il me semble qu'en parcourant l'ouvrage, elles me sont toutes tombées sous les yeux, quoique par hazard. Voici le reste.

Page 14. du 2[e] tome, un médaillon de Diocletien a pour legende IOVI CONSERVATORI, avec un temple, qui sur l'architrave a ces lettres-ci : IOVI OMVC. Le P. Banduri les explique ainsi ; *Jovi Opt. Max. Victori Conservatori.* Ne seroit-ce pas plutôt, *Urbis Conservatori* ? Dans la Préface, page cvj. il en cite un semblable de Maximien ; & l'explique comme celui de Diocletien.

Page 75. du premier tome, une médaille de Tebonianus Gallus a au revers, CICA AP. Le P. Banduri

l'explique ainſi : *Colonia Julia Cartago Antiqua Auguſta Pia.* Jamais *Antiqua* n'a été le ſurnom de la celebre Carthage ; quoique Cartagene en Eſpagne ſoit appellée *Carthago nova.* Il y a dans l'Amerique le Nouvel Amſterdam : mais on ne s'aviſera pourtant jamais d'appeller la ville d'Amſterdam, qui eſt en Hollande, ſur une de ſes médailles, le Vieil ou l'Ancien Amſterdam. Pline en parlant de Carthage, l'appelle, *Colonia in magnæ*, il ne dit pas, *in antiquæ veſtigiis Carthaginis.* On a dit il y a longtems, qu'il faut lire, *Colonia Julia Corinthus Auguſta Antoniana Pia.*

Page 48. du ſecond tome, il paroît ſurpris de cette legende, qui eſt ſur une médaille, rapportée par Mezzabarba, qui l'a priſe lui-même d'Occo, page 522. CONSVL AVG CMN. Le P. Banduri ne croit pas qu'il y ait une médaille ſemblable au monde, *in mundo.* Sans ouvrir le monde, la médaille qui ſuit celle-ci dans ſon livre eſt toute la même ; il faut lire dans l'une & dans l'autre, CONSVL AVGG. NN. *Conſulatus Auguſtorum noſtrorum.* Et ce n'eſt pas une

femme, comme il croit ; ni Occo, ni Mazzabarba, ne le disent : *figura* en Latin ne signifie pas une femme : c'est l'Empereur lui-même, qui y est debout, en habit de Senateur : de la droite il tient le globe Imperial, & de la gauche le bâton de commandement.

Page 261. CONSTANTINO. P.AVG.B.MVN. R. P. *Constantino Pio*, dit-il, ou *Perpetuo Augusto*, *Beatissimus*, ou *Benignissimo* MVN*ificentissimo*, *Respublica* : ou *Beanti* MVN*eribus* R*em Publicam*.

Page 325. HELENA N.F. *Nobilissima femina*. Et à la Page 395. FAVSTA N.F. *Nobilissima femina*. On n'a jamais vû le mot de *femina* dans une bonne Inscription : & *nobilissima femina* est aussi froid que le seroit *nobilissimus vir*. *Nobilissimus Cæsar* est autre chose : car selon quelques-uns il signifie Très-noble, avant que d'être allié aux Césars, d'une noblesse anterieure à celle des Césars, dont néanmoins il descend aussi. Mais quelle que soit la signification de ce mot, jamais on n'a vû *Nobilissimus vir* sur une bonne Inscription antique : cette expression est plate. La lettre F sur les médailles ne signifie que *filius* ou *filia*, sinon quand elle est

jointe avec le ſurnom de *Pius* ; alors c'eſt un ſecond ſurnom, *Pius Felix.* Ainſi ces deux Princeſſes, *Helena* & *Fauſta*, ſont deux ſœurs, filles de l'Empereur Flave Popile Nepotien ; l'une & l'autre par conſequent N. F. *Nepotiani filia.*

Page 320. du 1[r] tome, le P. Banduri rapporte trois médailles de colonie, frappées ſous Gallien. La premiere a ces lettres, C G H I P. La ſeconde, C G I H P. La troiſiéme, C G IVL H A P. Il les explique ainſi : *Colonia Gemella Hipponenſis Julia Pia. Colonia Gemella Julia Hipponenſis Pia. Colonia Gemella Julia Hipponenſis Auguſta Pia.* On avoit ceſſé de frapper des médailles en Afrique pour les Empereurs, plus de deux ſiécles avant le tems de Gallien. On a déja dit, que c'eſt ici une ville de l'Helleſpont, & non pas d'Afrique : & qu'il faut lire ; *Colonia Germe Julia Hadriana Antoniana Pia.*

Ce ſont là, ce me ſemble, toutes les lettres ſingulieres ou initiales que le P. Banduri entreprend d'expliquer dans ſes deux volumes. Pour les obſervations ſur les médailles, j'ai déja

dit en quoi elles m'ont paru preſque toutes conſiſter dans cet ouvrage. J'en toucherai quelques-unes, où il ſemble vouloir plus amplement expliquer la médaille.

Page 177. du 1^r tome, ſelon lui, RESTITVTOR GALLIAR*um*, qu'on lit ſur une médaille de Gallien, ſignifie que ce Prince a reparé les chemins des Gaules & d'Eſpagne : parcequ'une Inſcription, qu'il copie de Gruter, où Gallien eſt appellé ridiculement, CLEMENS PIVS, au lieu de PIVS FELIX, témoigne qu'il a réparé on ne ſçait quel grand chemin, HOC ITER, pour le bien de l'Italie, de la Gaule, & de l'Eſpagne. Je doute fort qu'aucun lecteur, qui entend le Latin, acquieſce à cette preuve & à cette explication. *Reſtitutor Galliarum* donne une autre idée.

Page 651. du ſecond tome : D. N. IVSTINVS P. F. AVG.)(. GABALORVM. Le P. Banduri croit, que cette médaille eſt frappée ou à Gabale en Syrie, appellée par Pline *Gabala* ; ou dans une ville ſoit de Lydie ou de Pamphylie, appellée par Pline, dit-il, & par Ptolemée, *Gabalia*.

Mais Pline n'en parle pas. Et les deux villes Grecques, qui ont le nom de Gabale, l'une de Syrie, l'autre de l'Ionie, dans leurs médailles écrivent ΓΑΒΑΛΕΩΝ : ce qui ne peut être exprimé en Latin, par GABALORUM. Et puis ces deux villes parloient-elles Latin du tems de l'Empereur Juſtin? Il y a une médaille, pourſuit-il, dont la legende eſt ΓΑΒΑΛΕΩΝ ΕΡΜΟΣ. Mais ΕΡΜΟΣ n'eſt ni de la Lydie, ni de la Pamphylie, où Ptolemée met Gabalia, ſelon le P. Banduri. Ce fleuve ne vient non plus de la Pamphylie, que la Seine du Gévaudan. Ptolemée enfin n'a nulle part Γαβαλία, ni en Lydie, ni en Pamphylie; mais Καβαλία : & ſelon lui ce n'eſt pas une ville, mais un canton de la Lycie. Encore le manuſcrit Palatin a Βακχίας en cet endroit-là. Καϱβαλία eſt un canton, non pas une ville de la Pamphylie. Reſte donc la ville de Syrie. Mais y parloit-on Latin alors? Il falloit ſuivre l'explication qui en a été donnée il y a pluſieurs années : on auroit évité toutes ces erreurs & contradictions.

Page 16. D. N. DIOCLETIANO *Avril* 1720.

AETER AVG. Le P. Banduri l'explique ainsi. *Æterno Augusto* : & il appuye son explication de trois Inscriptions de Gruter, où Diocletien & Maximien sont appellez *Æterni Imperatores* ; & une quatriéme où Diocletien est appellé *Perpetuus Imperator*. Ces faiseurs d'Inscriptions. étoient des demi-sçavans, qui confondoient ces deux mots, *Æternus*, & *Perpetuus* ; parce qu'ils n'en sçavoient pas distinguer la signification. *Perpetuus Augustus*, *Perpetuus Imperator*, & *Princeps Perpetuus*, se trouvent sur les médailles: jamais *Æternus*; ce qui seroit extravagant. *Perpetuus* signifie ce que les Grecs ont exprimé par ce mot ΔΙΑ ΒΙΟΥ sur une médaille de Marc Antonin, rapportée par le P. Sirmond, & sur une autre de Commode, rapportée par M. Vaillant. ΙΕΡΕΥΣ ΔΙΑ ΒΙΟΥ, *Sacerdos Perpetuus*, dans le sens que nous disons, *General Perpetuel*, dans la plûpart des Ordres Religieux ; & *Secretaire Perpetuel*, dans l'Academie Françoise, & dans celles des Inscriptions. Ce terme marque une étenduë de durée dans les charges par privilege. De là vient, que l'on ne trouve-

ra jamais ſur les médailles, *Cæſar Perpetuus* : parce que le nom de Ceſar n'étoit pas un titre de charge, mais un ſurnom ; & qu'il eût été alors auſſi abſurde de dire, *Cæſar Perpetuus*, qu'il le ſeroit aujourd'hui de dire *Bourbon Perpetuel*, ou *Condé Perpetuel*. Le fabricateur de l'Inſcription, qui eſt à la page 17. de cet ouvrage, a cru bien partager les titres d'honneur entre les Empereurs, & les Ceſars du même tems ; en appellant ceux-là, *Empereurs Eternels*, & ceux-ci *Céſars perpetuels*. Mais cela eſt auſſi abſurde, que ſi l'on diſoit aujourd'hui, Loüis XV. Roi de France Eternel, & Henri & Loüis Bourbon ou Condez perpetuels. Les Anciens étoient payens; mais ils n'étoient pas inſenſez dans leurs expreſſions, comme on ne l'eſt pas non plus aujourd'hui. AETER ſur cette médaille de Diocletien, qui eſt non ſeulement à Paris, mais encore à Tournon, & dont on a l'empreinte, ſont cinq lettres ſingulieres : en ſorte que le ſens de la legende eſt apparemment, D*omino noſtro* D*iocletiano* A*rcum* E*dua* T*riumphalem* E*rexit* R*eſtitutori* AVG*uſto*. *Edua* c'eſt Autun.

Page 140. IMP. MAXIMIANVS IVN. AVG. .)(. SECVRIT. PEPRET DD. NN. C'eſt ici, dit le P. Banduri, une faute du Monetaire, pour PERPET. Il n'a vû qu'une médaille avec cette Inſcription. Elle eſt de moyen bronze, & très-bien conſervée, chez le Pere Chamillart. Il y en a une pareille au College des Jeſuites de Paris, & une troiſiéme, que j'ai vûë, au College de Tournon. C'eſt une défaite aſſez ordinaire aux Ecrivains attachez à leurs préjugez, de dire, que le Monetaire s'eſt trompé: c'eſt un ſecret infaillible, pour ne trouver ſur les médailles que ce que l'on veut. Mais l'Ouvrier s'eſt-il pû tromper ſur trois médailles de moyen bronze, de la fabrique de ce tems-là, auſſi nettes & auſſi bien travaillées, que le ſont celles-là? En a-t'on des exemples? L'explication qu'on en a donnée incommode le P. Banduri, & eſt oppoſée à ſes vûës: *Securitati* PEr*petuæ Populi* R*omani* ET D*ominorum* N*oſtrorum*. Elle ne paroît pourtant pas mauvaiſe.

Il y a ici plus. C'eſt qu'il faut dire, ſelon les principes du P. Banduri, que

l'Ouvrier a encore fait ſur ces trois médailles une faute bien plus lourde. Car ſur toutes trois il a mis, IMP. MAXIMIANVS IVN. AVG. & l'image d'un Prince, qui n'a tout au plus, que 25. ans; d'où l'on a conclu que c'eſt un fils de Galere Maximien; car celui-ci ſur toutes ſes médailles, où il eſt nommé Auguſte, en a plus de ſoixante. Outre que jamais il n'a été diſtingué dans ſes médailles d'avec Valere Maximien Herculius, par le nom de *Junior*; mais ſeulement par le nom de Galere, qui eſt le nom de ſa maiſon; parce qu'il le diſtinguoit ſuffiſamment de Maximien Herculius, qui étoit Valere, & de tout autre. Et le mot de *Junior* ſeroit abſurde ſur une médaille, ſi deux Princes ne vivoient en même tems, qui euſſent entierement les mêmes noms & les mêmes ſurnoms. Or la maiſon des Galeres eſt autre que celle des Valeres. Le terme de *Junior* ne peut donc être ici entendu que d'un fils de Galere Maximien, & de même nom que ſon pere. Le P. Banduri, qui ne veut pas reconnoître ce jeune Prince, le veut faire paſſer pour ſon pe-

re ; & pour cela il ſupprime ſon âge ; quoiqu'il ait vû la médaille qu'il cite, où l'âge que je dis eſt viſible, & il met la médaille parmi celles du pere.

Page 360. FL. CONSTANTI S BEA C : & ſur une autre médaille, S BEA CAES. Et parmi celles qui ſont à ajouter, à la fin du volume, *Ad pag.* 375. D.N. CONSTANTIVS P BEA C. *E ſchedis Harduini.* Cette médaille eſt chez le P. Beſſieres ; Religieux Carme de la Place Maubert : & j'en ai vû deux empreintes fidelles. Ces deux médailles, entre une infinité d'autres, meritoient bien deux lignes d'explication. Que ſignifie ce P & cet S ? Car pour BEA C & & BEA CAES. il faut convenir, que c'eſt *Beatiſſimorum Cæſarum.* Ce P ſert peut-être beaucoup à expliquer l'S. Pourquoi Conſtantius eſt-il D. N. avec ce P. & pourquoi Conſtans n'eſt-il point D. N. ayant l'S ? Voilà ſur quoi il eût fallu dire deux mots : le P. Hardoüin n'en ayant parlé nulle part que je ſçache, apparemment pour n'avoir pas encore vû la médaille de Conſtantius, quand il a imprimé ſur les médailles.

Avril 1720.

Page 362. CONSTANS IVN. NOB. C. La remarque du P. Banduri sur cette médaille, est conçûë en ces termes : *Nummus hic ob capitis epigraphen, siquidem integra esset, Harduino nostro mirè faveret, scribenti fuisse Constantes duos : quorum unus è Maxima familia, alter è Julia ortum duceret.* (Il est vrai que le mot *Junior*, comme j'ai déja dit, marque deux Princes contemporains de même nom : & l'autre s'appelle en effet sur sa médaille, CONSTANS MAX.) *Sed adulteratum esse Constantii nummum à viro quodam pravè diligenti suspicor, adeoque pro certo habeo.* Je crois qu'il veut dire, que c'est une médaille de Constantius, dont on a fait CONSTANS IVN. A qui a-t-il pû venir dans l'esprit de faire un *Constans junior*, n'y ayant pas un Historien qui en parle ? Et ce changement est-il aisé, est-il possible, dans une médaille de très-petit bronze de ce tems-là : Le *suspicor* du P. Banduri, témoigne pour lui, qu'il n'a vû la médaille que sur le papier ; c'est-à-dire, dans l'imprimé où il l'a vûë citée. Comment peut-il donc ajouter,

pro certo habeo, n'ayant point d'autre preuve de sa prétenduë certitude, que son préjugé ? Qui est ce *quidam*, ce faussaire, qui a falsifié cette médaille ? On auroit peut-être lieu de se récrier ici à la calomnie. La médaille, qui est à present chez Monseigneur le Duc de Parme, est d'une conservation & d'une integrité parfaite. Pour le terme de *Harduino nostro*, il ne peut que faire rire les Lecteurs : car on sçait que le P. Banduri n'est ni François, ni Jesuite.

Page 549. D. N. FL. CL. CONSTANTINVS AVG.)(VICTORIA AAVGGG. Et sur un autre, VICTORIA AAAVGGGG. Le P. Banduri dit, que c'est la victoire de quatre Princes, dont l'un avec son fils étoit un usurpateur de l'Empire contre les deux autres. Il ne devoit pas hazarder une conjecture aussi incroyable. Il eût mieux fait, de faire remarquer, comme il le devoit, que la premiere de ces deux médailles, qu'il cite du Cabinet de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, parce qu'il a eû l'honneur de l'y voir, est singuliere & uni-

que ; c'eſt-à-dire , qu'elle n'eſt nulle part ailleurs, que l'on ſçache ; qu'elle eſt le ſeul monument, qui nous apprenne, que ce Conſtantin étoit de la maiſon des Flaves Claudes ; circonſtance qu'il eſt important de ſçavoir, pour l'hiſtoire du ſiécle entier, où il a vécu.

Page 564. ſur toutes les médailles de l'Empereur Jean , il y a VICTORIA AVGGG. ou VICTORIA AVGVSTORVM. Cela ſignifie trois Auguſtes regnans enſemble ; parce que ce tyran, dit le P. Banduri, pria fort civilement l'Empereur Theodoſe le Jeune de trouver bon, qu'il partageât l'Empire avec lui : & qu'auſſi-tôt ſans attendre la réponſe, il fit battre ſur ſes médailles, *Victoire des trois Auguſtes.* Qui étoit donc le troiſiéme ?

Page 563. l'Inſcription aſſez ordinaire ſur les médailles, VICTORIA AVGG. ne ſignifie pas ſelon le P. Banduri une victoire, lorſque les Hiſtoriens n'en parlent pas. Cette expreſſion ſignifie alors, que l'on regardoit la Victoire, comme une Déeſſe tutelaire de l'Empire. De même, quand il trouve ſur une médaille de l'Empe-

reur Constans, VOT. XXX. MVLT. XXXX. cela ne veut pas dire selon lui, page 356, qu'on ait jamais formé ces vœux pour la prosperité du Prince & de l'État : mais seulement qu'on avoit bonne envie de les former un jour.

Page 571. Pour expliquer néanmoins, VICTORIA AVGGG. sur les médailles de Placide Valentinien ; ce qui signifie naturellement une victoire remportée par trois Augustes ; s'il ne les peut trouver ensemble, parce qu'il ne les cherche pas bien ; il dit que cette expression signifie une victoire remportée par deux Princes, & par la mere, ou par la belle-mere de l'un des deux. Il repete cet expedient équivalemment aux pages 596. 603. 611. & 613. tant il le trouve beau.

C'est sur ce même principe, qu'à la page 93. du premier Tome, trouvant sur une médaille de l'Empereur Emilien, qui est d'argent, chez le Roi, CONCORDIA AVGG. il prend ce mot *Augustorum*, pour Emilien & sa femme. Mais d'où sçait-il qu'Emilien ait été marié. On ne lui voit ni femme ni enfans dans l'Histoire. Quand les autres trouvent sur les medail-

les quelque fait dont les Historiens ne parlent pas, le P. Banduri invective contre eux avec assez peu de ménagement, pour ne rien dire de plus. Et il donne ici une femme à l'Empereur Emilien, peut-être malgré lui, & sans autres témoins, qu'une médaille qui n'en dit rien, si on ne lui fait dire par force.

Page 718. & 719. du second Tome; sur la Médaille, ΘEOFILOS BASILE. Ж. MIXAHL S CONSTANTIN. le P. Banduri avouë qu'il est fort embarassé. Premierement, parce que les Historiens ne parlent pas de ce Constantin. En second lieu, parce que Michel ne pouvoit avoir selon l'Histoire, que trois ans, quand Theophile son pere mourut; & qu'il est neanmoins barbu comme un jeune homme de 25. à trente ans, sur cette médaille; où son frere, qui y est à sa gauche, paroît en avoir quinze ou vingt. Le P. Banduri conclut, qu'il faut que le Monetaire, plûtôt que de faire de nouveaux visages de jeunes Princes, a mieux aimé prendre quelque autre visage des Princes précedens, comme celui de Michel le Begue, ou quelque

autre. C'eſt comme ſi au lieu de faire un nouveau coin pour repreſenter Louïs XV. on joignoit à ſon nom le portrait de Henri IV.

Diſpenſez-moi de vous en dire aujourd'hui davantage. Ce ſont, comme vous voyez, des remarques ſur ce qui s'eſt preſenté a mes yeux d'une premiere vuë. Je pourrois y jetter les yeux une ſeconde fois, ſi vous le ſouhaitez.

A....ce 1. *de Mars*, 1720.

ARTICLE XXXIV.

TROISIEME VOYAGE DU SIEUR Paul Lucas, fait en 1714 par ordre du Roi Loüis XIV dans la Turquie, l'Asie, la Sourie, la Palestine, la Haute & la Basse Egypte, & dedié à son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume. Tome I. A Roüen chez Robert Machuël le jeune 1719. & se vend à Paris chez Rebuffé ruë Dauphine près le Pont-Neuf à l'Arche de Noé. *in 12. pag.*

QUelque grand que soit le nombre des Voyages qui ont été imprimez dans les deux derniers siecles, on peut assûrer que la curiosité du Public n'est point encore rassasiée à cet égard; & on a tout lieu d'esperer de lui plaire en multipliant ces sortes de Livres, lorsqu'à la verité des relations on peut joindre la nouveauté des découvertes.

La Physique, l'Histoire, la Géographie & la Botanique, ont déja tiré de grands secours des relations des

Voïageurs; mais elles peuvent encore en recevoir tous les jours de nouveaux avant que d'arriver au point de perfection où elles doivent être.

D'ailleurs vouloir connoître ces différens caracteres des hommes les plus éloignez, les divers climats qu'ils habitent, & les coûtumes qu'ils ont établies parmi eux, eſt une paſſion auſſi loüable qu'elle eſt naturelle; & la ſeule choſe qui en modére un peu la vivacité, eſt la crainte qu'on à d'être trompé par les Voïageurs.

Monſieur Lucas examine ici en peu de mots ſi cette crainte eſt légitime & ſur quoi peut être fondée la prévention générale, où l'on eſt contre la ſincerité & la bonne foi des Voïageurs. Puis il ajoute:

Croire tout aveuglément, ou s'obſtiner à ne rien croire, ce ſont deux extrémitez également vicieuſes. Il faut donc ici, comme dans preſque tous les autres ſujets, garder un juſte milieu entre la trop grande crédulité & la trop grande défiance. Pour cela, il eſt bon de diſtinguer parmi les choſes que raconte un Voïageur, celles qu'il

a vûës lui-même, d'avec celles qu'il n'a apprises que sur le rapport des gens du païs. On avouë qu'il est souvent trompé sur ces dernieres, & il n'impose aux autres qu'après qu'on lui a imposé à lui-même ; mais dans celles dont il a été le témoin oculaire, quel pourroit être le motif qui le porteroit à vouloir surprendre la crédulité du Public ? Ne craindroit-il pas que l'imposture ne fût enfin découverte ? Le plaisir qu'il y a de raconter des choses extraordinaires, est-il donc si grand, qu'il doive l'emporter sur la probité & sur la bonne foi ? C'est donc sans aucun fondement, conclut Monsieur Lucas, qu'on se défie si fort des Voyageurs, sur tout lorsqu'après avoir rapporté ce qu'ils ont vû, ils n'ajoutent ce qu'on leur a appris, que comme des traditions dont ils ne sont pas les garents.

On sçait assez que Monsieur Paul Lucas n'a eu d'autre dessein dans ses voïages, que d'éxecuter les ordres dont le feu Roi de glorieuse mémoire, l'avoit chargé, & qu'il s'est toujours appliqué à la recherche des Médailles, des Pierres gravées & des autres mo-

numens dont Sa Majesté vouloit enrichir sa bibliotéque & son cabinet. Ce grand Roi, ainsi que ses ministres, ont toûjours paru contens de ce qu'il en avoit rapporté. Monseigneur le Regent lui a fait l'honneur de lui témoigner qu'il étoit aussi très-satisfait de ses dernieres acquisitions & il en a fait lui-même un judicieux partage. La Bibliotéque du Roi a eu les Manuscrits Arabes & en d'autres Langues ; le cabinet a eu les pierres gravées les plus précieuses & les Médailles ; l'Academie des belles Lettres a eu en partage les desseins, les plans & les inscriptions ; on a donné à l'Academie des Sçiences, les plantes, les Marcassites & les autres curiositez qui peuvent contribuer à la perfection des sçiences qu'elle cultive.

Monsieur Lucas avertit ici, que si quelques lecteurs prévenus ont paru se deffier de certaines découvertes singulieres qu'il avoit rapportées dans les deux prémiers voyages qu'il a donnez au public, ils les verront dans cette nouvelle relation confirmée d'une maniere à faire disparoître tous leurs préjugez. Et s'ils ne lui font pas la justice

de l'en croire sur sa parole, ils auront peut-être plus d'indulgence, ou pour parler juste, plus de respect pour les Ministres du Roi dans les Cours etrangéres, pour les Ambassadeurs & pour les Consuls de la nation qui ont souvent informé la Cour des mêmes choses qu'il avoit rapportées dans ses derniers voïages. Tel est entre autres l'Article des Maisons Pyramidales de l'Asie Mineure, contre lequel tant de gens se sont revoltez, par la raison qu'aucun autre voïageur n'en avoit parlé avant lui, & qui se trouve cependant confirmé par des témoignages antentiques. On pourroit encore rapporter quelques autres faits sur lesquels on l'avoit condamné avec un peu trop de rigueur : mais on renvoye le Lecteur au Livre même, où il en trouvera les preuves. Notre Auteur, avant que de rendre compte de la méthode qu'il a observée dans cette derniere relation, a crû encore qu'il étoit bon de faire remarquer d'avance qu'il n'a rien negligé pour tâcher de contenter les différens goûts de ceux qui se donneront la peine de la lire.

On sçait que les Antiquaires, & ceux qui s'appliquent à l'Histoire, aiment qu'on les entretienne des anciens monumens; qu'on leur présente jusqu'aux restes précieux de ces grandes villes, qui furent autrefois si fameuses; & qu'on leur rappelle par là le souvenir des grands hommes qui les ont habitées; que les Géographes comptent les heures qu'on a emploïées pour aller d'un lieu à un autre, afin d'en fixer au juste la véritable position; & qu'enfin la plûpart des autres Lecteurs, qui ne sont ni Géographes ni Antiquaires, aiment qu'on leur parle des mœurs, des habillemens, des coûtumes & des animaux qu'on trouve dans les païs où l'on a voyagé. Tout ce qui respire les divertit, & ils regardent comme de frivoles amusemens, ce qui fait l'occupation la plus serieuse des autres.

Pour satisfaire les premiers, on a marqué exactement & d'heure en heure, les routes qu'on a tenuës. On leur rend compte des monumens les plus singuliers de l'Asie & de l'Egypte qu'on a fait dessiner avec soin, & parmi lesquels il y en a quelques-uns dont

on n'avoit juſqu'à préſent qu'une connoiſſance aſſez confuſe. Tels ſont le labyrinthe, le Lac Moeris, le temple de Jupiter Armand; celui d'Andera, & pluſieurs autres. Monſieur Lucas a fait deſſiner deux Cartes; une de la Macedoine, d'une partie de la Grece, de l'Aſie Mineure, de la Syrie & de la Paleſtine; l'autre de l'Egypte, depuis Alexandrie & Roſette, juſqu'au deſſus d'Hermant. Il a joint l'ancienne Géographie à la moderne; & il a tâché de déterminer quelles étoient les villes dont on ne voit plus aujourd'hui que les ruines. Il a conſulté ſur cela des perſonnes habiles dans l'Hiſtoire & dans la Géographie. Pour s'être étendu ſur les articles qui n'intereſſent que quelques lecteurs, Monſieur Lucas n'a pas negligé de contenter les autres, & ils auront pour eux la plus grande partie de ſon Journal.

Il a diviſé ſa relation en ſix Livres; le premier renferme ce qui regarde l'Europe; c'eſt-à-dire ſon voyage à Conſtantinople, dans la Macedoine & dans une partie de la Grece. On trouve dans le 2[e] la deſcription de

l'Asie Mineure depuis Apamée jusqu'à Smirne, & de là jusqu'à Alep. La Syrie, la Palestine & une partie de l'Arabie font la matiére du 3^e^. Il a renfermé dans le 4^e^ & le 5^e^ tout ce qui regarde l'Egypte depuis Alexandrie & Rosette, jusqu'au dessus d'Hermant; le 6^e^ contient une description particuliére de ce Royaume, un Paralelle des anciennes coutumes avec celles qui s'y pratiquent aujourd'hui; & un abregé de l'histoire de son commerce, depuis le tems des Pharaons jusqu'à présent. On a répandu en plusieurs endroits quelques morceaux d'histoire qui ont paru interessans. Tels sont, par exemple, ce qui regarde le séjour du Roi de Suede à Bender & d'autres semblables. Enfin l'Auteur n'a rien negligé pour donner à son Ouvrage tous les agrémens, & toute la perfection dont il étoit susceptible. Nous tâcherons aussi dans l'extrait que nous en donnons, de ne rien diminuer de l'estime qu'on en doit avoir.

Monsieur Paul Lucas s'embarqua à Marseille le 24 d'Août 1714 & fit voile pour le Levant, le 25. Il arriva à Smyrne en 17 jours de Naviga-

tion ſans aucun évenement conſidé-rable ; ſes amis de Smyrne furent ex-trémement ſurpris de le revoir, parce que quelque tems auparavant le bruit de ſa mort s'étoit repandu dans tout le Levant.

Son ſejour à Smyrne ne fut pas long. Meſſieurs les Deputez du commerce de la nation Françoiſe lui ayant acquité ſur les ordres de Monſieur de Pontchartain, une Lettre de 3000. livres, il en partit le 12 de Septembre ſur les 11 heures du ſoir & le 13 on fit voile avant le ſoleil levé. Comme le vent étoit favorable, on paſſa bien vîte les Iſles d'Orla, & après avoir doublé l'iſle de Metelin, On reconnut la fortereſſe de Molica, près de laquelle ſont deux colonnes ſur une petite éminence. On croiſa enſuite le cap Baba, & le vent porta un peu de tems le vaiſſeau juſqu'à la hauteur de l'iſle de Tenedos, ſi connuë aujourd'huis par ſes bons vins muſcats ; plus fameuſe encore par la retraite des Grecs, qui s'y cacherent avec leur flote dans le deſſein de ſurprendre la ville de Troyes. Ce fut là que le vent ayant manqué, on fut obligé de

moüiller ſur des bas fonds à 4 heures après midi d'où on eut tout le tems de conſidérer les lieux , où avoit été l'ancienne Troye, *Et campos ubi Troja fuit.* L'on apperçut le petit village qui porte encore aujourd'hui le nom de cette fameuſe ville, qui ſoutint autrefois un ſiege de dix ans contre toutes les forces de la Grece aſſemblées. Le lendemain en leva l'ancre à la pointe du jour, & étant entré dans l'Helleſpont, on paſſa par le détroit de Gallipoli, nommé aujourd'hui le bras de Saint Georges, où l'on voit les châteaux neufs des Dardanelles. Après avoir paſſé le detroit, on entra dans la mer de Marmora; mais le vent de Nord obligea de relâcher à Gallipoli, d'où l'on ne pût remettre à la voile que le 17,& à la faveur d'un bon vent de ſud on arriva le 18 au port de Galatas à Conſtantinople.

Dès que Monſieur Lucas fut debarqué, il alla à Pera pour rendre ſes devoirs à Monſieur le Comte Deſaleurs, alors Ambaſſadeur du Roi à la Porte, auquel il remit la Lettre de Monſieur de Pontchartrain, & l'Ambaſſadeur lui fit l'honneur de le loger

dans ſon Palais. Ce fut là qu'il apprit que le Grand Viſir cauſoit par ſon avarice bien du deſordre dans le commerce, & les negocians dans ce païs-là n'en étoient pas plus contens, dit Monſieur Lucas, que les yvrognes.

Ce miniſtre, religieux obſervateur de la Loi de Mahomet, avoit declaré une guerre ouverte à Bacchus & il faiſoit faire des recherches ſeveres, juſques chez les Juifs & les Armeniens; les Francs mêmes n'étoient pas à couvert de la rigueur de ſes ordonnances, & il avoit commandé qu'on défonçât les tonneaux, & qu'on repandît le vin par tout où l'on en trouveroit.

Le 10 de Novembre fut le jour du Baïram des Turcs, c'eſt-à-dire, de leur Pâque, qu'ils celebrent avec beaucoup de ſolennité, après avoir jeûné pendant la révolution d'une Lune. Leur jeûne conſiſte à ne point manger pendant le jour; ils pouſſent la ſuperſtition juſqu'à ne pas prendre une goute d'eau; & ce qui eſt plus inſupportable pour eux, ils n'oſeroient même fumer, & l'on puniroit rigoureuſement celui

qui n'auroit pas obſervé le jeûne avec cette régularité, ſur tout s'il avoit joint à ſon intemperance la prévarication de la loy qui deffend aux Turcs de boire du vin. Dans le dernier Romadan qui répond à notre Carême, il y eut un malheureux qui fut trouvé yvre, & on lui fit avaler du plomb fondu, dont il mourut ſur le champ: mais par une bizarerie qui fait bien voir que les paſſions trouvent toûjours leur compte, remarque judicieuſement notre Auteur, la plûpart des Turcs ſe dédommagent bien la nuit de l'abſtinence qu'ils ont obſervée pendant le jour; dès que les étoiles commencent à paroître, ils ſe mettent à table, & paſſent la nuit à faire bonne chere, & à fumer; ainſi leur mortification conſiſte à renverſer l'ordre de la nature & à joindre à une abſtinence rigoureuſe, une débauche immoderée.

Dès que le Baïram eſt arrivé, les Turcs ne gardent plus aucune meſure, ils s'enyvrent la plûpart, & courent comme des furieux dans les ruës, ce qui fait qu'on n'oſe presque y paroître alors, parcequ'ils frappent ſou-

vent ſans aucun egard ceux qu'ils rencontrent, ce qui ne doit pourtant s'entendre que de la canaille qui dans tous les païs du monde n'a gueres plus de retenuë.

Monſieur Lucas, après avoir fait quelque recherche de Médailles à Conſtantinople, reſolut de faire un voïage par terre dans la Macédoine ; ainſi ayant loüé deux chevaux d'une Caravane qui y alloit, il partit le 9 de Novembre, & après une heure de chemin il arriva à un gros bourg nommé Evaſere, qui eſt le lieu, où les caravanes s'aſſemblent pour aller à Salonique : le 11e tout le monde partit, quoiqu'il fit une groſſe pluie, & l'on commença à traverſer la Romanie, ou la Thrace. Comme ce païs eſt rempli de montagnes du côté du Nord, les voïageurs ſuivent le bord de la mer, où les chemins ſont moins difficiles.

Cette partie de la Turquie, qu'on appelloit autrefois le Royaume de Thrace, fut nommé Romanie, depuis que les Empereurs d'Orient y eurent établi leur ſiége & l'on donna

en même tems le nom de nouvelle Rome à Conſtantinople qui en eſt la Capitale : cette Province s'étend depuis environ le 49ᵉ degré de longitude juſqu'au 56ᵉ, & depuis le 41ᵉ de latitude juſqu'au 44ᵉ.

Elle eſt bornée à l'orient par la Mer Noire, le Boſphore de Thrace, la Mer de Marmora, & le detroit de Gallipoli ; au midi, par l'Archipel ; à l'occident, par la Macedoine & la Bulgarie ; & au ſeptentrion, par le mont d'Ervant autrefois l'Hemus, qui la ſepare de la Bulgarie : ce païs eſt aſſez fertile en bleds, & en paturages, & on y trouve quelques mines d'argent, de plomb & d'alun ; mais la negligence des Turcs laiſſe perdre les richeſſes qu'on en pourroit tirer. On trouve dans le fleuve Mariza, qui étoit l'Hebre des anciens, du ſable & des paliétes d'or.

Ce fleuve ſi connu par les fables des Poëtes, & qu'on nomme aujourd'hui Mariza, prend ſa ſource dans la chaîne des montagnes qu'on appelloit le mont Rodope, aujourd'hui Argentaro ; & après avoir coulé de l'occident à l'orient juſqu'à Andrinople,

il ſe recourbe vers le midi, paſſe à Trajanopolis, & va ſe jetter dans l'Archipel ou Golfe d'Eno, appellé autrefois le Golfe de Samothrace.

La Romanie eſt compriſe dans le gouvernement de Beglierbey de Rumelie; & le Grand Seigneur tient ſeulement des Cadis & des Pachas dans les villes conſidérables pour y rendre la juſtice.

La Religion des Grecs y eſt la plus ſuivie, quoiqu'ils ayent de la peine à s'y maintenir contre la perſécution des Turcs; & le peu de Catholiques qui y ſont, ont beſoin pour y être ſoufferts, de la Protection du Roi de France.

La Macedoine autrefois ſi floriſſante ſous le regne de Philippe & d'Alexandre le Grand, eſt aujourd'hui fort dégradée: & les Chrétiens Grecs qui l'habitent, y vivent dans une grande pauvreté. Ce qu'il y a de plus remarquable en ce païs-la, eſt le mont Athos, qu'on nomme à préſent Monté Santo, & qui s'avance comme une preſqu'ile dans la Mer. On y compte juſqu'à 24 où 25 Monaſteres, remplis de Calogues, ou Moines

Grecs qui cultivent la terre & vivent du travail de leurs mains ; la Ville la plus considérable est Salonique, autrefois Thessalonique, située au fond du Golfe qui porte le même nom & qui est le siége du Pacha que le Grand Seigneur y envoye. Cette ville tomba sous la domination des Turcs du tems de Bajajeth premier. Elle est encore une des plus grandes & des plus fameuses villes de la Turquie Européanne.

Monsieur Lucas, après quelque séjour à Thessalonique, n'y ayant plus rien à faire & voyant tous les jours filer des troupes du côté de la Morée, ce qui rendoit les chemins très-dangereux, prit le parti de retourner à Constantinople.

Le 7. de Janvier il alla coucher à Courtiache qui est le village des Catregis ; on appelle ainsi ceux qui prennent le soin de conduire les Caravanes. Ce lieu est situé dans une montagne près de laquelle il y a un Aqueduc qui conduit les eaux à Salonique par des Canaux à fleur de terre, & qui ne sont couverts que de pierres sans aucun ciment. Au sortir de Courtiache, on

trouve une haute montagne ſur laquelle il faut grimper ; la deſente ſur tout en eſt très-difficile, & il fallut 3 heures pour arriver dans la plaine, où l'on trouva deux grands Lacs, qui ont chacun plus de trente mille de tour ; on apperçût près de là les reſtes d'une ancienne Egliſe qui étoit dediée à la ſainte Vierge, & l'on peut encore juger que c'étoit un ſuperbe édifice. On voit auſſi près de l'un de ces Lacs, un bain d'eau chaude, dont le baſſin eſt ſous une belle voute en forme de dôme, bâtie de brique ; un peu plus loin ſe preſentent à la vûë les reſtes de pluſieurs châteaux & d'autres édifices. Le 11 la caravane cotoya un des Lacs par un vent ſi froid que les voïageurs en furent fort incommodez. Un bois qu'ils rencontrerent après deux heures de marche, les mit un peu à l'abri ; mais il leur preſenta des chemins ſi difficiles & ſi coupez par différens ruiſſeaux qui y paſſent, qu'ils eurent bien de la peine à en ſortir.

On voit près de ce lieu le château de la Roudine, qui eſt ſur le haut d'une montagne faite en pain de ſucre. C'étoit autrefois le ſéjour d'un Sei-

gneur maître de tout le canton, qui faisoit payer de grosses contributions, à ceux qui passoient sur ses terres.

Les Seïmans qui se tiennent dans les bois dont on vient de parler, & qui sont là pour la sûreté du passage, en quittent les voyageurs à meilleur marché; ils n'éxigent que 4 parats de chaque Chrétien; mais il faut prendre garde de ne passer que bien accompagné, dans les lieux où ils sont; car ils font bien souvent eux-mêmes le métier des voleurs dont ils sont chargez de purger les grandes routes. On assûra Monsieur Paul Lucas qu'il y avoit assez près de là une montagne, d'où l'on tire de l'or: la mine en est affermée par le Grand Seigneur & Monsieur Lucas parla à des gens qui y travailloient en ce tems-là. Enfin le 28 de Janvier il arriva à Constantinople.

A son arrivée dans cette capitale de l'Empire Otoman, il trouva que tout y étoit dans un grand mouvement à l'occasion de la guerre déclarée contre les Venitiens: leur Ambassadeur avoit été envoyé en prison aux Dardanelles, & tous ses gens avoient été

enfermez dans les 7 Tours ; ſans parler de la grande Perſécution que ſouffroient alors les Armeniens, ayant eu deux de leurs Evêques envoyez aux Galeres & pluſieurs Prêtres mis dans les fers : le Grand Viſir ennemi juré des Chrétiens leur faiſoit tous les jours de nouvelles avanies. Mais ce qui occupoit le plus ce Miniſtre, étoit les preparatifs qu'on faiſoit pour la guerre, auxquels on travailloit jour & nuit dans l'Arſenal & ſur les ports, où le Grand Seigneur ſe rendoit tous les jours pour viſiter les travaux, & animer les ouvriers par ſa preſence.

Le 7 de Mars, on ſe diſpoſa à faire un camp à Taoubacha, près de Conſtantinople, pour y aſſembler les troupes qui devoient compoſer, à ce qu'on dit, une armée de 200000 hommes. On fit ſortir les tentes le même jour, avec 32. Queuës, ou étendarts accompagnez de 400 hommes, moitié à pied, & moitié à cheval. Le 11 le Janiſſaire Aga ſortit avec environ 800 hommes pour marquer le camp. Le 12 les Taupegis, ou les Canoniers, allerent ſe rendre à leur quartier ; le 13 les Hebygis qui ſont des Troupes d'in-

fanterie, ſe rendirent au même lieu; tout étant diſpoſé de la ſorte, & les tentes du Grand Seigneur, celle du Grand Viſir, & des principaux Officiers de l'Armée étant dreſſées, le Grand Seigneur voulut aller viſiter le camp: rien n'égale la beauté de la marche de ce Prince.

D'abord parurent les troupes qu'on appelle les enfans perdus, montez ſur de beaux chevaux, ayant pour armes un ſabre, deux piſtolets & une lance. Celles de Cavalerie dont les drapeaux étoient déployez, étoient ſuivies des Tartares de la garde du Grand Seigneur, armez de ſabres, de dards, de carquois remplis de fléches; les Roſſenois de la même garde venoient après, montez ſur de beaux chevaux & armez de ſabres, de piſtolets & de fuſils; pluſieurs chameaux proprement enharnachez, portoient le bagage; ils étoient ſuivis d'un grand nombre de chevaux de main, tous extrémement beaux, avec un bouclier d'argent qui couvroit la ſelle & la houſſe. Les Spahis & les Janiſſaires paroiſſoient enſuite, & marchoient couverts de leurs armes dans un grand

ordre ; des chameaux qui ſuivoient, portoient leur bagage : la Compagnie des Sacas, qui ſont les porteurs d'eau de l'Armée, habillée de peaux de vaches bien paſſées, offroient un ſpectacle ſingulier. Ils étoient 4 pour chaque chameau que l'on voyoit chargé de deux grands outres de peaux de bœuf, ſans parler des Sacas qui ont ſur les epaules de petits outres avec des taſſes de cuivre étamées pour donner à boire aux ſoldats, chacun dans ſon rang ; les Chaoux avec une partie des Officiers du Divan précédoient la marche du Grand Viſir, qui étoit monté ſur un cheval dont le harnois étoit magnifique : le Moutfi précedé de tous les Imans, accompagnoit le Livre de la Loy & le Pavillon de Mahomet, qui ſont dans deux coffres portez par deux chameaux couverts de caparaſſons en broderie. Tous les Officiers du Serrail richement vêtus, avec des turbans de differentes figures, & des aigrettes, marchoient après. Enſuite parut le Grand Seigneur ſur un cheval dont le harnois étoit couvert de perles & de rubis : rien n'égale la majeſté de ce Prince à cheval, ſes habits ſont

ſuperbes, & l'aigrette de ſon turban eſt formée d'une roſe de diamants & de pierres précieuſes d'un prix ineſtimable. Quatre Pages avec des habits magnifiques marchent autour de ſon cheval, deux d'un côté, deux de l'autre, tenant à la main chacun un Javelot; douze autres jeunes hommes le pot en tête, une hache d'armes à la main, & leur Gangiar au côté, accompagnent auſſi le Grand Seigneur. Celui qui porte ſon ſabre marche devant; le Fils de ce Prince âgé de 7 ans étoit auprès de ſon pere monté ſur un petit cheval de Metélin: il eſt d'une fort jolie figure. Tous les Ichoglans du Grand Seigneur venoient après, montez ſur de beaux chevaux, avec des bonnets de maille, armez de lances & de Javelots: on voyoit enſuite les chevaux de main du Grand Seigneur, les plus beaux qui ſoient au monde, avec des harnois en broderie ſemée de perles; ils étoient couverts de boucliers d'or & de vermeil doré garnis de pierreries. La marche étoit fermée par un grand nombre d'Officiers, & tout le bagage qui accompagnoit ce magnifique cortege.

Avril 1720.

Quand la varieté & magnificence des habits, la beauté des chevaux, & la richesse des harnois, le nombre prodigieux d'Officiers, le caractere different des troupes ne rendroient pas ces sortes de marches les plus superbes qu'on puisse voir ; la gravité de ceux qui la composent, le bon ordre, le silence qui y regnent, rendroient ce spectacle le plus curieux & le plus amusant du monde.

Le 15. la Sultane Validé sortit avec tout son cortege & ses Eunuques, pour aller voir le camp: elle étoit dans un carosse assez mal suspendu, environné de Jalousies.

Le même jour les Bostangis & plusieurs autres troupes se rendirent au même lieu.

Le 20 du même mois l'armée navale sortit du Port; elle étoit composée de 57 gros vaisseaux, de 30 galeres, & 60 petits bâtimens à rames, sans compter les Londres & les Saïques qui portent les munitions de guerre & de bouche.

La ville de Constantinople se trouvant débarassée de tous les gens de guerre qui y causoient des desordres infinis,

pillant inſolemment les Maiſons des particuliers & les boutiques, on ne ſongea plus qu'à s'y rejoüir pour la naiſſance d'une fille du Grand Seigneur qui naquit le 20 de Mars, & celle d'un garçon qui vint au monde 3 jours après. Monſieur Lucas pour varier ſa Narration, fait ſucceder au recit de ces rejoüiſſances qui, à vrai dire, n'ont rien de ſingulier, une avanture tragique de celles dont le monde à fourni en divers tems pluſieurs exemples qui n'ont pas rendu plus ſages ceux qui en ont été les acteurs. C'eſt celle du prétendu Prince Abaſſon qu'on a vû en France abuſer de la bonne foi de pluſieurs perſonnes qui lui donnerent des ſommes aſſez conſidérables & dont il fit un fort mauvais uſage. Cet impoſteur paſſa enſuite à Hiepahan en Perſe, où il ne fit d'autre métier que d'être du matin au ſoir dans le Méïdan pour étudier la langue & les mœurs du païs.

C'eſt là, où Monſieur Lucas aſſûre qu'il l'a vû lui-même apprendre ſon rôle. Après quelques années, ſe croïant aſſez habile pour paroître ſur la ſcene, il ſçut inſinuer à une femme

 de

de connoiſſance qu'il étoit le frere du Roi de Perſe, fils comme lui de Sultan Soliman & petit-fils du Grand Cha-abas ; que ſa mere Armenienne de nation l'avoit fait diſparoître peu de tems après ſa naiſſance, pour le derober à la cruauté de ſon frere, qui n'auroit pas manqué de l'immoler à ſa ſureté, comme ſes autres freres; il ajouta qu'il avoit erré depuis ce tems-là en differens païs ; & qu'il étoit enfin revenu à Hiſpahan, pour chercher les moyens de delivrer la Perſe de la Tyrannie d'un Prince qui lui avoit injuſtement enlevé la couronne.

Pour rendre le reçit de cette Hiſtoire plus vrai-ſemblable, il avoit eu l'adreſſe de faire graver ſur une Emeraude, le nom du Sultan Soliman, & celui d'un fils qui lui étoit mort dans ſon bas âge, & dont la mere étoit Armenienne, & il ajoutoit que ce cachet lui avoit été donné pour ſervir de preuve à la nobleſſe de ſon extraction.

Ce diſcours repeté pluſieurs fois obtint quelque créance dans l'eſprit des Armeniens qui lui perſuaderent d'aller en Turquie demander du ſe-

cours au Sultan pour être retabli ſur le trône que ſon frere avoit uſurpé. Ils firent un fond conſidérable pour ce voyage, & lui donnerent des lettres de change pour les Armeniens leurs correſpondans. Abaſſon, avec ces ſecours, arriva à Conſtantinople, fut reçû à bras ouverts des Armeniens; & le Grand Seigneur qui apprit cette nouvelle lui fit offrir 500 écus par jour avec une garde de Janiſſaires proportionnée à ſa naiſſance. Abaſſon refuſa inſolemment ces offres, comme indignes d'un Prince de ſon rang; & il fut fort approuvé des Armeniens, qui ſoutenoient ſa dépenſe par leurs avances: mais le Grand Seigneur, qui commençoit à ſoupçonner que ce prétendu Prince pouvoit bien être un impoſteur, l'envoya ſous une bonne garde à Lemnos Iſle de l'Archipel dans le golfe de Theſſalonique, & fit partir un Aga pour Hiſpahan, afin d'apprendre des nouvelles ſûres de cet avanturier. Abaſſon informé de cette demarche du Sultan en fut fort allarmé, & tâcha d'obtenir de Monſieur Grenier conſul à la Cavalle, la permiſſion de paſſer en France.

Le Conſul ſe laiſſa perſuader à

l'inſpection de la bague qu'il étoit du ſang des Rois de Perſe, & en ecrivit à Monſieur le Comte de Pontchartrain; cependant l'Aga que le Sultan avoit envoyé en Perſe, ayant informé Sa Hauteſſe qu'Abaſſon n'étoit qu'un fourbe, on lui fit ſur le champ couper la tête, & à trois de ſes gens, & on l'expoſa devant la tente du Grand Viſir au camp de Taoupacha, pour apprendre aux avanturiers comme lui, à ne point abuſer de la crédulité des hommes, par des recits dont on découvre tôt oû tard l'impoſture.

Comme tous les chemins ſe trouvoient alors remplis de Soldats, il fut impoſſible à Monſieur Lucas de ſortir de Conſtantinople. Cela l'obligea de retarder ſon voyage d'Aſie: cependant pour employer utilement ſon loiſir, il s'étudia à connoître les mœurs & la Religion des Turcs dont il rapporte ici des particularitez qui ont échapé aux premiers voyageurs.

Il raconte que dans ſon dernier voyage du Levant, il fit la decouverte d'un lieu qui produit le ſerquis ſemblable à celui de la Méque. C'eſt une plante des plus rares, & dont les

effets ſont merveilleux. Il ignoroit alors, dit-il, qu'on connût cette plante dans le Serrail, & que les Sultanes en fiſſent un grand uſage. On le prend comme le Thé après une legere infuſion; il rend l'eau de couleur d'ambre & d'un très-bon goût. On raconta à Monſieur Lucas une infinité de merveilles des effets de cette plante, & on lui aſſûra que les Sultanes qui en font le plus d'uſage paroiſſent à l'âge de 60 ou 70 ans auſſi fraîches que ſi elles n'en avoient que 25 ou 30. Il fit tout ce qu'il pût pour s'éclaircir d'un fait qui intereſſe ſi fort l'humanité & enfin il y réuſſit.

Lorſqu'on marie les filles ou les ſœurs de Sa Hauteſſe, on a accoûtumé de leur donner, pour compagnes, deux femmes des plus anciennes, qu'on tire pour cela du vieux Serrail; on en avoit fait ſortir deux pour être auprès de la ſœur du Grand Seigneur veuve d'Aſſan Pacha, qui étoit malade: le Medecin qui la voyoit étoit des amis de Monſieur Lucas; il fut le trouver pour lui dire, qu'ayant une malade de conſéquence, il venoit lui offrir ſes ſervices. Le Medecin fut charmé de l'avance qu'on lui faiſoit

& il lui demanda quelques remedes. Mais ce n'étoit pas là à quoi Monſieur Lucas pretendoit s'en tenir; il vouloit voir lui-même la malade; on lui fit ſentir d'abord la difficulté qu'il y avoit à y réuſſir, ce qu'il ſçavoit auſſi bien que perſonne. Il propoſa de dire à la Sultane qu'il y avoit à Conſtantinople un Medecin du Roi de France, qui faiſoit une étude particuliere de la recherche des ſimples, & qu'il en avoit de très-propres pour la guériſon de ſa maladie; mais qu'il ne pouvoit lui donner ſon remede à propos qu'après l'avoir vûë. Le Medecin ne manqua pas de le dire à la Sultane, qui lui permit de mener Monſieur Lucas avec lui. Le lendemain il y alla donc; il la trouva ſur un ſopha à demi couchée, lui tâta le poulx, & voyant qu'elle ſe plaignoit de grands maux de tête & de cœur, il ſe retira un moment pour conſulter avec ſon ami.

Pendant qu'il alla lui faire le rapport de la conférence, il demanda à un Eunuque s'il étoit vrai qu'on eût fait ſortir du vieux Serrail des Sultanes pour lui faire compagnie, parce qu'il n'avoit vû auprès d'elles que

deux jeunes perſonnes : il lui dit que les deux Sultanes qu'il voyoit auprès d'elle en avoient été tirées ; Monſieur Lucas lui repliqua qu'elles étoient trop jeunes; l'Eunuque ſe mit à rire, lui jurant qu'elles avoient chacune près de 70 ans, mais qu'elles avoient fait un grand uſage du ſerquis. Je puis aſſûrer, dit notre Auteur, qu'elles me parurent n'avoir pas plus de 30 ans ; la jeune Princeſſe, ajoute-t'il, après nous avoir fait apporter du caffé, & des confitures, me fit preſent d'un mouchoir brodé, d'une bourſe, d'une chemiſe & d'un calçon de ſoye ; le lendemain je fis prendre à la malade une medecine, où je fis entrer une plante qui croît ſur le mont Argeis, qui lui fit un grand effet ; elle s'en trouva ſi bien qu'elle en demanda une ſeconde, qui la mit entierement hors d'affaire; je priai mon ami de lui demander du ſerquis & une bouteille de ce baume blanc qui vient de la Méque, ce qu'elle accorda fort volontiers.

Je comparai ce ſerquis avec celui que j'avois découvert & il me parut de la même eſpece : le Baume qu'elle me donna étant de la premiere goute, je fis grand cas de ce preſent. Je ne pré-

tens point au reste, ajoute Monsieur Lucas, publier ici les miracles du serquis; je sçai que des femmes qui sont enfermées dans un Serrail, qui vivent très-delicatement, & qui ont un grand soin de leur beauté, peuvent encore dans un âge avancé, paroître jeunes & fraîches; mais je suis persuadé que la boisson dont elles font usage, le Baume dont elles se servent & qui est un excellent remede pour la poitrine peuvent beaucoup contribuer à entretenir cet embonpoint & cette fraîcheur de teint qui les fait très-long-tems paroître jeunes & vermeilles.

Monsieur Lucas finit le premier Livre de ce premier volume par un des plus curieux morceaux de l'histoire de ce tems. C'est le recit des principaux evenemens qui sont arrivez dans l'Empire Ottoman depuis la derniere révolution qui mit sur le trône le Sultan Achmet en 1703.

Dès que le Sultan Achmet fut monté sur le trône, il s'appliqua à faire perir tous les chefs des seditieux. Le fameux Chalik Achmeth fut éxilé à Rhodes, où peu de tems après on

lui fit couper la tête malgré toute sa resistance.

Le Grand Visir Achmeth Pacha, relegué dans la Natolie, & de là dans un petit gouvernement, finit ses jours par le poison : le Caïmacan Sari-Assan Pacha fait Testerdar & ensuite Beglierbey d'Europe, ne fut rappellé à la Cour que pour être conduit par le Bostangi Bassi au fanal de Calcedoine, où il fut etranglé, & sa tête apportée au Grand Seigneur : Mehemet Effendi Moufti, Celim Aga & plusieurs autres de même parti, eurent le même sort, & le Grand Seigneur n'eut point de repos qu'il n'eût fait périr tous ces seditieux : la charge de Grand Visir fut remplie par Assan Pacha ; mais le Sultan quoique son beau-frere, l'ayant trouvé un peu contraire à ses volontez, le relegua au bout d'un an à Nicomedie, où il permit que sa femme Quadige l'accompagnât ; & les sçeaux de l'Empire furent donnez à Catlaliers. Ce nouveau Ministre déplut bientôt à son maître, puisqu'au bout de 3 mois, il fut exilé à Lemnos ; il avoit été Capitan Pacha, ensuite Caïmacan ; mais ayant dé-

plû à l'oncle du Sultan, il fut condamné à la mort, qu'il n'évita qu'en se tenant caché pendant quelques années : étant ensuite rentré en grace, il fut fait une seconde fois Grand Visir, mais son regne ne fut pas encore de longue durée. Abastagi Mehemet lui succeda bientôt dans cette supréme dignité. Ce Ministre qui avoit été valet des Baltagis dans le Serrail, étoit monté par differens degrez à cette importante charge. Quoiqu'il n'y ait rien de si ordinaire aux personnes d'une obscure naissance que de s'aveugler dans la prosperité, Mehemet ne s'oublia point; on ne vit jamais de Grand Visir ni plus doux, ni plus affable; il cherchoit à obliger tout le monde, même à ses dépens. Ce fut lui qui accorda le passage à Monsieur le Marquis Desalleurs Lieutenant Général des armées du Roi, malgré les oppositions que firent les ennemis de la France; il decouvrit lui-même une conjuration tramée contre la personne du Grand Seigneur. Cependant quoique ce ministre fût entiérement attaché au service de son maître, sa bonté le fit bientôt passer pour un homme incapable

de tenir les Rênes de l'Empire : & sa douceur étant traitée de Pusillanimité, la brigue du Serrail le fit tomber pour mettre à sa place Chorlouli Alli Pacha, Fils d'un laboureur de Chorlou petit village sur le chemin d'Andrinople. Celui-ci parvint de degré en degré à la premiere charge de l'Empire à l'âge de 38 ans & fut un de ceux qui l'ayent gardée plus longtems depuis 30 ans : son premier soin fut d'éloigner tous les Officiers de reputation, ceux sur tout qui ayant vieilli dans le service, & dans les intrigues de la Cour auroient pû lui donner quelque ombrage. Peu content de toutes ces précautions, ce Ministre songea à s'affermir davantage par une alliance. Il demanda l'aînée des 3 filles de feu Sultan Moustapha qui lui fut accordée. Nonobstant cette alliance & après une assez longue faveur sa fortune ne se trouva pas inébranlable : le 15 Juin, comme il sortoit du Divan, le Grand Seigneur lui envoya demander le Bul de l'Empire, lui commandant de se retirer au fauxbourg de Youp, d'où il fut envoyé deux jours après à Caffa Ville de la Crimée.

On raisonna beaucoup sur le sujet de cette disgrace, dont oncrût le Roi de Suéde la principale cause ; mais on ne peut rien dire de positif sur les évenemens d'une Cour, dont la politique a des ressorts si secrets. Monsieur Lucas assûre qu'il n'y eut jamais de Ministre plus zélé pour le service de son maître, ni plus appliqué aux affaires. La seule chose qu'on puisse lui reprocher, est d'avoir fait une terrible persécution aux Armeniens Catholiques, sous le pretexte de l'enlevement du Patriarche Avadicti, qu'il leur demandoit, sans qu'ils sçussent où il étoit, servant en cela avec trop de zéle la haine de leurs ennemis, qui avoient trouvé le moyen de le gagner. Dans cette cruelle persécution, il y eut un Prêtre nommé Dergomidas, qui endura le martyre avec une fermeté digne des premiers siecles de l'Eglise. Le mariage de la fille du Grand Seigneur avec Hali Pacha avoit suspendu pour un tems la persécution, & le Grand Visir étoit prêt à la recommencer, lorsque le Sultan lui envoya demander le Bull de l'Empire pour le donner à Numan Pacha de l'illustre famille des Cupro-

lis. Comme la place de Grand Visir étoit alors la plus inconstante de tout l'Empire par les intrigues secretes qui agitoient la Porte, tant du côté du Roi de Suéde, qui y avoit beaucoup de credit, que de celui des Moscovites qui y avoient aussi leurs créatures; on voulût tirer l'horoscope du nouveau Ministre, & un prétendu Astrologue assûra que son regne ne dureroit que 60 jours; soit connoissance des mouvemens du Serrail, soit hazard, la prédiction fut fort juste, & au bout de 2 mois, il fut relegué à Negrepont, d'où il passa peu de tems après à la Caunée. Le même jour le Sultan envoya un de ses principaux Officiers en Asie avec ordre de faire venir incessamment à la Porte Abbastagi Mehemet Pacha celui-là même qui avoit été Grand Visir avant Chorlouly & qui étoit pour lors Gouverneur dans la Syrie; après 40. jours écoulez pendant lesquels Suleiman Pacha fit la charge de Grand Visir par *interim*, le nouveau Ministre étant arrivé à Constantinople, chacun s'empressa à lui faire sa cour. Il donna les audiences aux Ambassadeurs des Princes étran-

gers qui eurent tout lieu d'être contens de lui, excepté celui de Moſcovie qui refuſa de prendre la ſienne, le Grand Viſir n'ayant pas voulu lui accorder les mêmes honneurs qui lui avoient été donnez par les deux derniers Grands Viſirs : les Moſcovites furent mécontens de cet idcident ; mais ce n'étoit pas là ce qui les chagrinoit le plus ; les intrigues du Roi de Suéde, qui étoit en grande conſidération dans l'eſprit du Grand Seigneur, du Selictar ſon favori, & de la Validé, leur donnoient beaucoup d'inquietude ; ils jugoient bien que le credit de ce Prince l'emporteroit tôt ou tard. Ils ne ſe tromperent pas dans leur conjecture, puiſque le Grand Seigneur leur declara la guerre le 9. Novembre 1710, ayant fait arrêter en même tems leur Ambaſſadeur qui fut conduit aux ſept tours avec toute ſa ſuite.

On publia alors un Catacherit, ou manifeſte, où le Sultan expoſoit les raiſons qui l'avoient porté à cette rupture, & il fut envoyé à tous les Pachas avec ordre de lever inceſſamment des Troupes pour les conduire au rendez-vous

général qui fut marqué en dernier lieu à Bender dans la Moldavie, comme ſi on avoit voulu rendre hommage au Roi de Suede, qui quoique fugitif & retiré dans un lieu ſi peu connu avant le long ſéjour qu'il y avoit fait, donnoit le branle aux principaux événemens de l'Empire Ottoman.

Cependant l'Armée des Turcs s'aſſembla d'abord près de Belgrade; mais le Grand Viſir, après en avoir fait la revuë, paſſa le Danube & entra dans la Moldavie ſur la fin du mois de Juin 1711 à la tête de 200000 hommes. Cantamir Grec de Nation, qu'on nomme ici le Prince de Moldavie, effrayé de l'approche d'une Armée ſi formidable, ſe retira avec précipitation en Moſcovie, où par ſes conſeils il engagea le Czar à paſſer le Nieſter, avec le gros de ſon Armée, dans l'eſperance de trouver la Moldavie & la Valachie en état de fournir des vivres à ſes troupes. Mais le Czar trop précipité dans ſes demarches ne fit pas aſſez d'attention aux mouvemens des deux Armées Ottomanes. Celle que commandoit le Grand Viſir étoit prête à s'oppoſer à la ſienne, pendant que celle du Kam

des Tartares ravageoit déja les frontieres de ces deux provinces, après avoir defait un parti Moſcovite aſſez conſidérable. Le Czar fut trompé par les conſeils de Cantamir; & ſi au lieu de ſe retrancher comme il fit, il avoit hardiment préſenté la bataille au Grand Viſir, dont l'Armée étoit fatiguée par une longue marche, il auroit peut-être gagné quelque avantage, qui auroit été d'un bon augure pour la campagne; au lieu que lui ayant laiſſé occuper un grand terrein, il reduiſit les Moſcovites à une grande extremité, ſans vivres, ni fourrages & ſans eſperance d'aucun ſecours, ni aucun paſſage libre pour faire une retraite aſſurée: de ſorte qu'après deux jours de Canonades, le Czar apprehendant la perte entiere de ſon Armée, & ſe trouvant même en grand danger pour ſa perſonne, fit arborer la banniere blanche, & demanda la paix qui fut bientôt concluë, ce Prince n'étant pas en état de rien refuſer des propoſitions exorbitantes du Grand Viſir.

On voit ici tous les articles de cette nouvelle confédération deduits aſſez

au long ; le principal de tous fut que le Czar restitueroit l'importante place d'Asaph, avec toutes ses dépendances qui comprenoient environ 30 lieuës de païs sur les bords de la Mer Noire, du côté des Palus Méotides, & cela dans le même état que les Turcs les possédoient ci-devant. Outre les articles qui concernoient le Grand Seigneur & le Roi de Suéde, il y en avoit un particulier fort humiliant pour les Moscovites, c'est que le Czar pour dédomagner le Kam des Tartares des frais de la guerre, s'obligea de de lui payer par an un tribut de 40000 sequins.

Ce traité tout avantageux qu'il sût à la Porte, ne contenta ni le Grand Segneur, ni le Roi de Suéde; celui-ci en ayant appris la nouvelle, se rendit au camp du Grand Visir, qui le reçut dans son pavillon avec les honneurs dûs aux têtes Couronnées. Ce jeune Prince se plaignit avec beaucoup de hardiesse, & de fierté d'un accord qui lui parroissoit trop avantageux au Czar, dont la perte auroit été certaine, si on avoit voulu le pousser à bout ; le Grand Visir repondit aussi avec beaucoup de hauteur

au Roi de Suéde, qui ſortit de cette conférence très-mal ſatisfait de ce Miniſtre, & on tira dès lors des conjectures très-deſavantageuſes contre lui qui ſe vérifierent quelque tems après. Car lorſqu'il revenoit d'une guerre qu'il avoit terminée en une campagne, & qu'il ne ſongeoit qu'à recevoir les loüanges qu'il croyoit lui être duës, il fut bien ſurpris quand il vit arriver à Andrinople le Capégioler Chavaſſi pour lui demander le *Bul* de l'Empire, qui fut remis ſur le champ entre les mains de Jouſſouf Pacha Aga des Janiſſaires avec ordre au Boſtangi, de retenir priſonnier le malheureux Baltagis, qui ſe vit ainſi déposé dans le tems qu'il s'y attendoit le moins, & peu de tems après il fut relegué à Metelin Iſle de l'Archipel.

Le Public eſt aſſez informé de la ſuite du traité dont l'exécution coûta ſi cher au Czar.

On ſçait auſſi de quelle maniere le Roi de Suéde retourna dans ſes Etats, après avoir été ſi long-tems à Bender; ſur quoi Monſieur Lucas fait une reflexion que bien d'autres ont déja faite avant lui. Le Roi de Suéde, dit-il, obligé après la malheureuſe journée

de Pultaw de ſe retirer avec peu de ſuite dans un coin de la Moldavie, d'où il paroiſſoit impoſſible qu'il pût retourner dans ſes Etats environnez de puiſſans ennemis & qui avoient eu un ſi grand interêt à lui en fermer les paſſages ; ſçut ſe ménager avec tant de dignité & de bonheur, avec une Cour, dont les maximes devoient lui être aſſez inconnuës, que ſans argent & ſans ſecours, il trouva la clef du Serrail, gagna la Sultane Validé, & le favori du Grand Seigneur, fit declarer la guerre au Czar dans un tems où les Viſirs pour plaire au peuple, paroiſſoient le plus portez à la paix, fit dépoſer pluſieurs de ces premiers Miniſtres qui ſembloient oppoſez à ſes ſentimens, valut à l'Empire Ottoman l'importante reſtitution d'Aſaph, & retourna enfin dans ſon Royaume, malgré des cabales, dont le détail ſera un jour un des morçeaux d'Hiſtoire des plus interreſſans ; heureux, ſi ſon trop de courage & de valeur ne lui avoient fait perdre la vie à la fleur de ſon âge, dans une des occaſions, où les Rois mêmes les plus

braves & les plus intrepides ne ſont pas obligez de ſe trouver.

Comme Monſieur Paul Lucas n'avoit plus rien qui le retînt à Conſtantinople, & que les troupes étant alors aſſemblées dans leurs quartiers, les chemins ſe trouvoient libres, il réſolut de continuer ſon voyage, & de paſſer en Aſie. Il faut avoir, pour voyager ſur les terres du Grand Seigneur, un commandement de Sa Hauteſſe qui tient lieu de paſſeport. Il l'obtint à la recommandation de Monſieur l'Ambaſſadeur & ſe mit en marche pour l'Aſie Mineure.

On donnera le mois prochain l'extrait du Voïage de Monſieur Lucas en Egypte: c'eſt ſans contredit le meilleur morceau de ſa relation, & il fait la matiére de tout le 2ᵉ Tome.

ARTICLE XXXV.

NOUVELLE CONSTRUCTION d'un quart Astronomique dans lequel on a avec facilité & sûreté les secondes de degrez.

LE rayon du quart Astronomique ABC n'excede point la longueur du pied de Paris.

L'arc BC est divisé en degrez.

La superficie posterieure du quart de cercle touche un autre quart de cercle beaucoup plus petit dont l'épaisseur est FG.

Derriere ce dernier quart de cercle est placée la lunette KI avec le cilindre H qui se trouve au centre de gravité, comme l'enseigne Philippe de la Hire, dans ses Tables Astronomiques.

On a les minutes & les secondes de dix en dix par le moyen du cercle L attaché en G au quart posterieur FG.

Car la circonférence de ce cercle L étant divisée en 360 degrez, la vis LM s'ajuste de telle maniere à

l'ouverture de la lame *n* attachée au dos du quart A B C, que la lunette demeurant en repos, le quart A B C en tournant autour du centre A, peut s'élever ou s'abaisser de la quantité d'un degré, pendant que la vis *l* M. entraînant avec soi une aiguille fait le tour entier du cercle L.

Et afin que le quart ABC suspendu au cilindre qui est placé au centre A ne reçoive point de secousse de la vis lorsqu'on la fait tourner, on a ajoûté un ressort D *p* qui presse un quart contre l'autre.

Ayant dirigé la lunette vers un objet, où le fil A E passe par une division du quart A B C, où il n'y passe pas.

Dans le premier cas on a l'élevation de l'objet sur le bord B E où se trouve la division par où passe le fil.

Dans le second cas on tourne la vis L jusqu'à ce que le quart du cercle A B C s'éleve de telle façon, la lunette demeurant en repos, qu'on connoisse le nombre des minutes qui conviennent à la partie qui se trouvoit entre le fil & la division.

Ce quart a été construit par Mr.

Avril 1720.

Huſuerg fort habile & fort verſé dans les inſtrumens de Mathématique.

L'invention eſt du Pere Burgundio Profeſſeur de Mathematique au College Romain.

Reflexion.

La juſteſſe du quart aſtronomique dépend du mouvement uniforme de la vis *l* M. Car ſuppoſé ce mouvement uniforme, chaque degré du cercle *l* donnera préciſément 10 ſecondes, puiſque toute la circonference répond à un degré du quart ABC; ainſi lorſque le fil AE ſe trouve entre deux diviſions, ſi en élevant le quart ABC, juſqu'à ce que le fil réponde à la diviſion prochaine, la vis parcourt 7 degrez, par exemple, il faudra ajoûter au nombre de degrez marquez, ſur le quart ABC. 1 m. 10 ſecondes.

ARTICLE XXXVI.

CRITIQUE DE L'HISTOIRE du Concile de Trente de Fra-Paolo, des Lettres & des Mémoires de Vargas. A Roüen, chez Guillaume Behourt. *In* 4°. *pp.* 549.

IL eſt difficile qu'une Hiſtoire du Concile de Trente, qui depuis un ſiécle a pour elle l'approbation unanime des Proteſtans, n'ait pas au moins dequoi allarmer les Catholiques. Que ce ſoit ou préventions mal conçûës, ou doutes legitimes, quantité de perſonnes ne ſçavent point déterminément ce qu'elles doivent penſer de Fra-Paolo, & rien ne convenoit davantage à un habile Ecrivain qui aime la Religion, que de les mettre en état d'en juger.

Il n'y a point à ſe défier des diſpoſitions que l'Auteur de cette Critique apporte pour l'exécution de cette entrepriſe. En prenant la qualité de Critique, il ne prétend ni violenter ſon Lecteur par la hardieſſe de ſes déciſions, ni lui impoſer par l'acreté de

ſes invectives. Ce ſont des réflexions toutes ſimples qu'il lui propoſe, mais en même tems ſi naturelles, ſi juſtes, ſi ſolides, qu'on le ſuit ſans peine dans ſes raiſonnemens, & qu'on ne peut gueres ne pas acquieſcer aux conſequences qu'il en tire.

Le projet de la nouvelle Critique ne conſiſte donc pas dans une réfutation reguliere des faits ou fauſſement ou témérairement alleguez par Fra-Paolo. C'eſt le plan que le Cardinal Palavicin s'étoit formé, & ce qu'au jugement des perſonnes intelligentes, il a rempli dans ſon Hiſtoire avec une ſupériorité tout-à-fait ſenſible. Il s'agit ici d'attaquer Fra-Paolo par lui-même, ſans recourir preſque à autre choſe qu'à ſon propre ouvrage. Y paroit-il véritablement avec les qualitez dont le Miniſtre Jurieux, & pluſieurs autres de ſes Panegyriſtes lui font honneur, Hiſtorien ſage, moderé, judicieux, verſé dans la connoiſſance de l'Antiquité, & avec cela bon Catholique? Car avant d'examiner ce dernier point, il le faut néceſſairement ſuppoſer, pour prononcer ſur le reſte: voilà tout le deſſein que l'Auteur

ſe propoſe, & les cinq principaux chefs ſur leſquels il s'étend dans les cinq parties de ſon Livre qui y répondent. Les Lettres & les Mémoires du Juriſconſulte Vargas Secretaire de l'Ambaſſade d'Eſpagne au Concile ſous Paul III. & ſous ſon Succeſſeur, donnent lieu à une ſixiême partie, mais détachée des précédentes, & touchée d'une maniere plus ſuccinte.

Peu de gens ignorent que le P. Paul Sarpi, communément appellé Fra-Paolo a été dans ces derniers tems un des perſonnages les plus renommez d'Italie; fort recherché ſur tout, & fort goûté de quelques Sçavans Proteſtans en France & en Angleterre qui l'ont comblé des plus magnifiques éloges avant & après ſa mort. Vénitien de naiſſance & Religieux Servite de profeſſion, il s'ouvrit une entrée dans le manîment des affaires publiques, & fut honoré d'une charge de Théologien, & de Conſulteur de la Seigneurie. Il n'a point marqué de motif particulier qui l'ait engagé à écrire l'hiſtoire du Concile de Trente, & il témoigne ne l'avoir fait que pour donner quelque forme à ce qu'il avoit

recuëilli ſur cette importante matiere par une pure curioſité. Une pareille indifference eſt peu croyable : ſans chercher à empoiſonner ſes intentions, on a de fortes preuves que cette hiſtoire doit la naiſſance aux malheureux troubles qui broüillerent la République avec le Saint Siége ſous le Pontificat de Paul V. & qu'elle prit de là ce qu'on y voit au moins de peu reſpectueux & de peu réſervé. Fra-Paolo lui-même, au rapport de quelques uns des ſiens, ne diſſimula pas ce qu'il en penſoit, lorſqu'il y crut trouver une réponſe toute prête au mordant Libelle du *Squittinio della liberta Veneta*, que les Venitiens ſoupçonnoient avoir été composé contre eux à l'inſtigation du Pape ; ce qui n'étoit pas. Il fit entendre au Senat que ſans s'amuſer à refuter le *Squittinio*, il falloit uſer de la ruſe de Scipion qui porta la guerre en Afrique pour chaſſer Annibal d'Italie, que ſi l'on vouloit ſe repoſer ſur lui du ſoin de mortifier Rome, il avoit un moyen ſûr d'y réüſſir, & de mettre cette Cour en ſi grande peine de ſe défendre qu'il n'y auroit plus à appréhender ſes attaques.

Non ſeulement la Seigneurie n'agrea point alors une propoſition dont elle pénétra toutes les conſequences; elle n'a pas même ſouffert depuis qu'on imprimât l'hiſtoire de Fra-Paolo dans aucune des villes qui lui ſont ſujettes. C'eſt le fameux Apoſtat Marc-Antoine de Dominis à qui Fra-Paolo l'avoit confiée, qui en procura à Londres la premiere Edition : lui-même fut forcé de recourir aux Imprimeurs de Géneve, quand il en voulut publier une ſeconde & une troiſiéme; & nous ne croyons pas qu'il y en ait jamais eû d'autoriſée dans aucun Païs Catholique.

Le Caractere de ſageſſe que les Partiſans de Fra-Paolo lui attribuent, eſt le premier avantage qu'on lui diſpute dans la nouvelle Critique. On s'attache, pour en juger, à des principes fondamentaux. On conſidere que comme l'Hiſtoire Politique doit tendre à maintenir la paix des Etats par l'union des Citoyens dans l'obſervation des Loix, & dans l'obéïſſance au Souverain, l'hiſtoire d'un Concile doit avoir pour but de maintenir la paix de l'Egliſe par l'union de ſes en-

ſans dans la foi des mêmes Dogmes ; & dans la pratique des mêmes préceptes. Si telle a été la fin pour laquelle ait travaillé Fra-Paolo, & s'il a pû raiſonnablement ſe flatter d'y être parvenu dans la conduite, & dans la compoſition de ſon hiſtoire, on ne ſçauroit lui conteſter le mérite d'un hiſtorien ſage. Mais ſi l'on s'apperçoit qu'il n'y a pas même fait ce qu'il eût dû faire en homme d'Etat, en Miniſtre zelé pour le bien de ſa République ; Miniſtre au reſte d'une République Catholique, Catholique lui même, & engagé de plus dans une profeſſion qui a ſes loix & ſes bienſéances ; ſi l'on découvre qu'il jette toutes les choſes de la Religion dans une incertitude & dans un déſordre dont il n'eſt pas poſſible que le maintien & l'œconomie du gouvernement temporel ne ſe reſſente : s'il donne lieu de croire qu'il n'a écouté & qu'il n'a ſuivi dans l'éxécution de ſon deſſein qu'un eſprit envenimé contre la Cour de Rome, un violent penchant de blâmer & de contredire tout ce qui porte le ſceau d'une autorité ſainte, & peut-être auſſi une conformité ſe-

crete des sentimens avec les nouveaux Réformateurs, il faut convenir que jamais la qualité de sage ne fut plus mal appliquée.

Quelque interêt d'Etat qui ait pû porter Fra-Paolo à s'élever dans son Livre contre la Puissance Ecclesiastique, & à en vouloir réprimer les prétentions : il est certain qu'à le considérer même en des conjonctures aussi délicates que celles où il écrivoit, il est allé fort au-delà de ce qu'éxigeoit sa dignité de Théologien, & de Consulteur de la Seigneurie. Les Venitiens réclamoient contre l'usage qu'on faisoit à Rome de l'autorité Pontificale, au préjudice de leurs droits & de leur indépendance : le Docteur Maricle & les autres Ecrivains Catholiques qu'ils employerent dans le cours de leur démêlé avec Paul V. ne pousserent pas les plaintes plus avant. Quelle étoit donc l'obligation de Fra-Paolo, si en composant son histoire, il prétendoit en faire quelque application à la situation présente de la République ? C'étoit uniquement de marquer les limites où il con-

vient à la Cour de Rome de réſerver ſon autorité, lorſqu'elle le trouve en concurrence de juriſdiction. Il le devoit faire ſans détours, ſans affectation, ſans aigreur, ſelon que l'occaſion s'en ſeroit naturellement préſentée, & autant préciſément que la néceſſité d'une legitime défenſe ou le beſoin d'un éclairciſſement convenable demandoient. Pourquoi ſe tracer un plan, bien capable, il eſt vrai, de tenir les Princes en défiance contre l'autorité du Saint Siege, mais plus capable encore de détruire dans l'eſprit des Peuples le reſpect indiſpenſablement dû, & au Saint Siége & à un Concile œcumenique ? Pourquoi transformer une aſſemblée où préſide l'Eſprit Saint, en une Cabale de Politiques, où rien ne marche que par reſſorts & par intrigues, dénigrer ſes membres, cenſurer ſes procedez, étendre la contradiction juſques ſur les décrets reçûs & reverez dans l'Egliſe comme irréformables? Pourquoi dès la premiere page ces ſcandaleuſes paroles qui peuvent ſervir de clef à tout l'ouvrage, « qu'au lieu que le Con-
» cile avoit été déſiré & recherché par

» les personnes pieuses pour réunir
» l'Eglise qui commençoit à se divi-
» ser, il avoit si bien établi le schisme,
» & aigri les parties les unes contre
» les autres qu'elles étoient devenuës
» irréconciliables & qu'au lieu que
» les Princes l'avoient sollicité pour la
» réformation de l'Eglise, il y avoit
» causé le plus grand désordre qu'on
» y eût vû depuis sa naissance «. Il faut à ce seul trait ou reconnoître un terrible écart de raison, ou avoüer sans aller plus loin que Fra-Paolo avoit pris son parti, & qu'il ne cherchoit point à nous donner d'autre idée du Concile de Trente que l'idée d'un vrai brigandage.

Alleguera-t-on que c'est l'inconvenient de la matiere, & non point le crime de l'historien qui a là-dessus la justification dans les pieces qu'il a consultées? on ne levera pas le scandale, & on fournira une nouvelle preuve de l'imprudence ou de la malignité de Fra-Paolo. Qui ne sçait le génie qui a regné au tems du Concile, & dans tout le seiziême siécle, siécle plus fécond qu'aucun qui l'ait précedé en sçavans corrompus, & en Politi-

ques charnels, où les livres des Protestans inondoient le monde, & laissoient toûjours des impressions très-fâcheuses dans ceux-mêmes qui se préservoient de leur séduction ? Fra-Paolo sans doute ne devoit pas s'y méprendre, il devoit sentir qu'entre les différentes sortes de Mémoires & d'Ecrits qui lui étoient communiquez, il avoit un choix à faire ; & ce choix ne demandoit pas un discernement bien profond. Le fond de son histoire est extrait de Sleidan ; une partie des faits Anecdotes les plus picquans est tirée de Camille Olive, le premier Luthérien déclaré, & le plus emporté des Lutheriens contre l'Eglise ; l'autre Sécretaire du Cardinal de Mantouë, mais Esprit gâté & notoirement décrié pour le fait de la Religion : voilà les sources : quels garens des choses avancées sur leur témoignage ! Peu importe que l'on cite avec eux des personnes plus accréditées, après qu'il en a osé prendre de ce caractere pour ses principaux guides : si le juste décri où ils sont parmi les Catholiques, si leur héresie ne lui a pas paru un sujet de récusation, comment

dans le choix des autres lui pourra-t-on ſuppoſer plus de delicateſſe ? Diſons mieux : comment lui pourra-t-on ſuppoſer plus d'amour pour la vérité ?

Nous verrons plus bas s'il ne le faut conſidérer que comme un ſimple Copiſte dans ces odieuſes diſcuſſions des Canons & des Réglemens du Concile, d'où il prend preſque toûjours occaſion de retomber ſur l'ignorance prétenduë ou ſur le peu d'intelligence des Peres, & qu'il met en une continuelle oppoſition avec la doctrine & la diſcipline des premiers tems. L'Auteur de la nouvelle Critique qui a crû reconnoître par tout la même forme de raiſonnement & le même tour d'élocution, a de la peine à ſe perſuader qu'elles ne ſoient pas originairement l'ouvrage & la Théologie de Fra-Paolo. Mais ne fuſſent-elles que le fruit de ſes compilations, on demande avec raiſon s'il étoit de la ſageſſe de ſe charger d'un détail auſſi pernicieux que celui-là, & auſſi propre à inſinuer le poiſon dans les ames, ſans l'accompagner de quelque correctif. Il coutoit peu de dire, que

» si les Protestans traitoient de cette » maniere les definitions du Concile, » on ne pouvoit pas attendre autre » chose de gens que le Concile avoit » condamnez ; qu'ils auroient été les » premiers hérétiques qui n'auroient » pas maltraité les Conciles qui » avoient prononcé anatheme contre » eux ; que de pareilles invectives, » loin d'affoiblir la foi du Concile de » Trente, nous assûroient davantage » de sa vérité, puisqu'il n'y avoit que » la vérité qui pût rendre le Concile » si odieux à ceux qui la combat- » toient «. Ces réflexions, ou quelques autres semblables, semées à propos dans le cours du récit, auroient été pour les Lecteurs une précaution nécessaire, & pour l'historien une preuve d'orthodoxie qu'on est en droit d'exiger. Non seulement Fra-Paolo n'use point d'une circonspection si raisonnable : il parle au contraire avec un air d'ingenuité, il fortifie sa narration, il l'égaye, il l'assaisonne par des pensées & des expressions qui la font recevoir avec plaisir, & tendent imperceptiblement à donner du goût pour les sentimens qu'elle renferme.

On ne craint point d'en appeller ici à l'expérience. Très peu de gens sont capables de lire ces endroits de Fra-Paolo, & de n'y pas prendre quelque teinture de Protestantisme.

Nous coulerons légerement avec l'Auteur sur deux citations que la nécessité lui arrache. Elles touchent une matiere que la seule bienséance devoit interdire à Fra-Paolo, si un esprit qui s'émancipe en matiere de Religion pouvoit d'ailleurs s'assujettir à quelque regle & sçavoit encore conserver quelque retenuë. Ce subtil Politique en a manqué à l'égard des Souverains mêmes, lui qui semble s'être proposé de leur sacrifier les droits & les interêts de l'Eglise les plus inviolables. Car sans parler du danger où il les expose indirectement, puisque la Puissance civile dont ils sont revêtus, n'a pas des fondemens plus solides ni plus sacrez, que la Puissance Ecclesiastique qu'il attaque : on lui reproche de n'avoir pas dit un mot en toute son histoire qui porte à l'obëissance que les sujets doivent aux Princes, & on se fait fort d'indiquer mille endroits qui vont manifeste-

ment à l'énerver ou à la détruire. Cela eſt palpable dans la maniere dont il s'explique ſur la révolte des Vaudois contre le Duc de Savoye ; ſur la conjuration d'Amboiſe, & ſur les autres entrepriſes des Huguenots. Les prétextes de liberté publique du Gouvernement Étranger, de Domination illégitime, d'infraction des Loix ſont artificieuſement ménagez, tout y eſt peint avec des couleurs & des adouciſſemens qui laiſſent à peine entrevoir l'ombre du crime.

Les lumieres de Fra-Paolo regardé même en qualité de ſimple hiſtorien ſont quelquefois ſi bornées, qu'il ſemble n'appercevoir pas ce qu'il y a de contradiction entre le fond des choſes qu'il rapporte, & l'expoſition qu'il en fait : on le montre à la fin de cette premiere partie, & plus au long dans la ſeconde, en y examinant ce qu'il faut penſer de ſa modération ou de ſa partialité.

S'il eſt ordinaire de crier contre la partialité des hiſtoriens, il n'eſt pas aiſé de définir en quoi elle conſiſte. Un hiſtorien moderé, dit-on, doit être ſans paſſion & ſans interêt, afin

de s'attacher nuëment à la verité, & de l'énoncer ſimplement. Cette maxime eſt belle, mais genérale. Pour en tirer quelque avantage, il y faudroit démêler dans les termes de paſſion & d'interêt, ce qui eſt une affection déreglée ou un attachement injuſte, capable de nuire à l'hiſtoire en corrompant le cœur de l'hiſtorien, & ne le pas confondre avec une affection raiſonnable ou un attachement légitime, dignes ſentimens d'une ame bien née dont il n'eſt ni permis, ni convenable de ſe défaire. L'Auteur de la nouvelle Critique touche très-ſenſément & très-ſubtilement ce morceau de Morale, d'où dépend ce qu'il a à démontrer contre la prétenduë modération de Fra-Paolo.

Lorſque l'on demande qu'un hiſtorien ne ſoit d'aucun Parti, qu'il n'accorde rien à l'amour ni à la haine, à l'eſpérance ni à la crainte; « on n'entend pas, dit-il, qu'il ſoit ſans af-„ fection, & qu'il ſe dépoüille des „ ſentimens les plus légitimes de la „ nature, ce ſeroit une injuſtice. Il „ doit aimer ſa Patrie, ſon Roi, & ſes „ Parens; & il ne ſçauroit donner

» bonne opinion de ſon cœur, ſi ce
» qu'il dit ne porte le caractere de cet
» amour. On ſçait combien les Payens
» ont loüé cet amour qu'ils ont trou-
» vé gravé dans le fond de la nature,
» & combien ils ont déteſté les hom-
» mes en qui cet amour paroiſſoit
» éteint; mais nous autres Chrétiens
» nous devons avoir des affections
» encore plus nobles que celles des
» payens. Nous devons aimer l'Egli-
» ſe qui nous a fait enfans de Dieu, &
» ſi nous ne pouvons nous dépoüiller
» de l'amour de nos Parens & de no-
» tre Patrie, ſans manquer à la natu-
» re, nous ne ſçaurions nous dépoüil-
» ler de l'amour de l'Egliſe ſans pe-
» cher contre la Religion. Or ſi tous
» ces amours ſont des devoirs indiſ-
» penſables pour tous les hommes, ſi
» tous doivent regler leurs deſſeins &
» leurs actions ſuivant l'ordre de ces
» différens amours : un hiſtorien qui
» doit être un homme plus éclairé
» que les autres puiſqu'il écrit pour
» inſtruire, eſt encore plus obligé que
» les autres de ſe tenir à cet ordre,
» d'en faire la loi de ſes réflexions,
» & de ſes jugemens; en un mot de le

» faire ſentir dans tout ce qu'il écrit.

Voilà certainement un langage bien propre à conſoler les perſonnes qui gémiſſent tous les jours du tort qu'on fait aux ſciences, faute d'en ramener l'étude & la pratique aux premiers principes du Chriſtianiſme: mais il ſe préſente ici une difficulté embaraſſante. Si c'eſt un devoir pour un hiſtorien d'écouter encore la voix de ſes inclinations, ſi c'en eſt un de faire ſentir en écrivant qu'il aime ſon Prince, ſes Parens, ſa Patrie, ſa Religion, n'en ſera-ce pas pareillement un de les ménager ? « En cet état pourra-t-il
» conſerver l'équilibre, & écrire avec
» cette modération qui tient toûjours
» le juſte milieu entre la flaterie & la
» ſatyre ? Oüi, il le pourra, répond
» l'Auteur ; parceque les affections
» légitimes & bien ordonnées ne cor-
» rompent point le cœur, & ne trou-
» blent point les lumieres de l'eſprit.
» Si un Ecrivain de ce caractere pa-
» roit en quelque choſe plus favora-
» ble à ceux qu'il doit aimer, le Lec-
» teur judicieux & équitable lui par-
» donne d'autant plus, que cette lége-
» re faveur ne défigure point la verité

„ de l'hiſtoire ; & que l'hiſtorien pei-
„ gnant toûjours les perſonnes d'une
„ maniere reſſemblante, quoique peut-
„ être un peu plus belle à la façon des
„ Peintres, il n'empêche pas qu'on ne
„ les reconnoiſſe pour ce qu'elles
„ étoient, au lieu que les paſſions in-
„ juſtes & violentes qui prennent né-
„ ceſſairement dans le cœur la place
„ de ces affections naturelles, trans-
„ forment tout, empoiſonnent tout,
„ & font de l'hiſtoire une ſatyre perpé-
„ tuelle contre les perſonnes qu'on
„ n'affectionne pas.

Il n'en faut point d'autre exemple que Fra-Paolo, dont le procès ne coûtera gueres à dreſſer après cette courte diſſertation. C'eſt un arrangement fort ſingulier que le partage imaginé dans ſon hiſtoire par rapport aux différentes peintures qu'il y fait. L'Auteur dit agréablement qu'il ſemble y ſéparer les hommes en deux ſocietez, l'une qui n'eſt preſque compoſée que de gens ſans honneur & ſans probité, c'eſt la Catholique ; l'autre toute de gens de bien, & pleins de bonnes intentions, c'eſt la Proteſtante. Seroit-il donc poſſible qu'alors la corrup-

tion eût si généralement prévalu dans l'Eglise, que pas un de ceux qui y occupoient quelque place ne s'en fût garenti ; & que parmi ceux au contraire qui rompoient avec elle, tous n'aspirassent qu'à une vie plus parfaite, & plus conforme à la sainteté primitive des Chrétiens? L'Eglise n'étoit pas sans taches : elle avoit besoin de réformation dans les mœurs, comme elle a eû dans tous les tems, & comme elle aura jusqu'à la fin des siécles avec plus ou moins de scandale. Mais les Protestans qui l'attaquoient dans les Dogmes, & qui la déchiroient par leur schisme, en venoient à des moyens de Réformation trop visiblement illicites pour n'être pas combattus ; ce n'étoit ni vûës interessées, ni prudence de la chair dans les Papes & dans les Evêques ; c'étoit sagesse d'en haut & vigueur veritablement sacerdotale de les traverser.

Il ne paroit pas que Fra-Paolo se soit fort arrêté à ces considérations dans les endroits de son Livre, où elles auroient été le plus à leur place, & en particulier lorsqu'il entreprend de nous exposer les raisons qui em-

pêchoient Leon X. & Clement VII. de condescendre aux instances qui leur étoient faites pour la convocation d'un Concile. Les Papes le désiroient, selon lui, comme un remede salutaire au démembrement de tant de belles Provinces qui leur échapoient. » Mais prévoyant aussi que ce reme- » de seroit pire que le mal & qu'il ti- » reroit après soi la réformation de la » Cour Romaine, ils en avoient de » la crainte & de l'horreur ". Quelle malignité ! c'est-à-dire, que le salut de l'Europe entiere qui se perdoit, & les avantages les plus réels du Saint Siége leur étoient si indifférens, qu'ils ne les comptoient pour rien, plûtôt que de renoncer au luxe & au faste de la Cour de Rome. Mais Fra-Paolo en les supposant assez méchans Chrétiens pour sacrifier leur Religion à leur Grandeur, les devoit-il supposer assez mauvais Politiques pour ne pas voir que la décadence faisoit nécessairement tomber l'autre ? Il n'est pas étonnant que des Papes habiles & experimentez craignissent le Concile ; on avouëra qu'ils le devoient craindre pour le peu que l'on pense aux funes-

tes factions qui ont troublé plusieurs fois ces sortes d'Assemblées, & qui en ont fait dégénérer quelqu'unes en purs Conciliabules. C'est par la raison même que le Concile général est le souverain remede aux maux de l'Eglise, qu'on ne le doit appliquer qu'à l'extrémité, & quand on a épuisé toutes les autres voyes reçûës & autorisées, qui, quelques risques, & quelques difficultez qu'elles puissent avoir, en ont ordinairement beaucoup moins. Fra-Paolo connoissoit la disposition de la Chrétienté. Si les Protestans demandoient un Concile, il sçavoit à quelles conditions ils le demandoient, & sous le nom d'*Assemblée libre* : quel affreux renversement de toute loi, & de toute Police Ecclesiastique ils y prétendoient introduire ! Il sçavoit encore que Charles V. qui haïssoit leurs erreurs, mais qui appréhendoit leurs Puissances, mollissoit sur ces prétentions, & que la France, où ils avoient des appuis ne promettoit pas une résistance bien constante. Il sçavoit tout cela, & même beaucoup plus; puisque l'étenduë & la multiplicité de ses connoissances lui a fait

avoüer " que ceux qui verroient dans
„ les Regiſtres publics la quantité de
„ Lettres qui s'écrivirent avant que
„ d'en venir à la réſolution de tenir
„ le Concile, ſeroient ſurpris des ju-
„ gemens divers qu'on en faiſoit dans
„ le monde, des ombrages que l'on
„ en prenoit, & des difficultez horri-
„ bles qui s'y rencontroient ". Que vouloit-il davantage pour la juſtification des deux Papes? Un hiſtorien qui ne ſe propoſe que la vérité, ferme-t-il les yeux a des faits publics qui la manifeſtent, pour la chercher dans des intentions qu'il devine?

Peut-être ſeroit-il moins utile qu'il ne ſeroit ſcandaleux d'accumuler les preuves de partialité que nous fournit Fra-Paolo, en accumulant les citations. Il eſt même à remarquer que des morceaux détachez ne nous découvrent qu'aſſez imparfaitement le génie de cet hiſtorien. Il en a d'expreſſifs, & qui marquent beaucoup par eux-mêmes; mais ſon caractere dominant eſt de gagner & de prévenir peu à peu l'eſprit d'un Lecteur par la naïveté d'une expoſition circonſtantiée, & par l'aſſortiment ſubtil de dif-

ferentes choſes qui paroiſſent jettées au hazard, & qui concourent toutes à faire inſenſiblement l'impreſſion qu'il a en vûë.

Le Chapitre où il eſt traité des ménagemens de Fra-Paolo pour tout autre que pour les orthodoxes, a un endroit fort intereſſant; c'eſt une refutation exacte de l'Ecrit preſenté à l'Empereur en 1562. à la Diette de Francfort par les Proteſtans d'Allemagne; dans lequel ils refuſent de reconnoître le Concile de Trente actuellement aſſemblé, & apportent les clauſes qu'ils demandent pour la convocation d'un nouveau Concile. Ces clauſes étoient au nombre de dix. 1°. Que le Concile ſe tînt en Allemagne. 2°. Que le Pape ne le convoquât point. 3°. Qu'il n'y préſidât point. 4°. Que les Prélats fuſſent libres du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté. 5°. Que la Sainte Ecriture ſervît de juge à l'excluſion de toutes les Autoritez humaines. 6°. Que les Théologiens de la Confeſſion d'Ausbourg euſſent voix déliberative, & qu'on leur donnât un ſauf conduit tant pour leurs perſonnes que pour l'exercice

de leur Religion. 7°. Que les réſolutions ne ſe priſſent point à la pluralité des voix, mais ſelon la bonté des avis. 8°. Que les Actes du Concile de Trente fuſſent annullez. 9°. Que ſi les nouveau Concile ne terminoit rien, on fût obligé d'obſerver les conditions de Paſſaw, & l'accord d'Auſbourg de 1555. 10°. Qu'on leur donnât une caution ſuffiſante ſur toutes ces demandes.

Quelle occaſion de ſe récrier, & de repreſenter au moins la juſte indignation des Catholiques quand ils virent des propoſitions ſi exorbitantes! mais comme Fra-Paolo s'en eſt tenu au ſimple énoncé, l'habile & zelé Cenſeur nous donne un eſſai de ce qu'il eût pû dire, afin de nous montrer en conſéquence ce qu'il eût dû faire, & ce qu'il eût fait ſans undévoûment tout viſible au Parti Proteſtant.

Un Hiſtorien qui s'oublie en des choſes auſſi eſſentielles que nous l'avons vû juſqu'ici, peut-il paſſer pour un Ecrivain judicieux? c'eſt le troiſiême avantage que l'on conteſte à Fra-Paolo dans la troiſiême partie de la nouvelle Critique. Cette partie au reſ-

te a une ſi grande liaiſon avec les précédentes, qu'on doit regarder la Queſtion propoſée comme une Queſtion préjugée. Cela n'empêche pas qu'on ne l'ait renduë très-curieuſe & très-inſtructive, ſur tout pour quelques points Hiſtoriques qui y ſont dévéloppez avec ſoin, par exemple, les procedures faites contre les Huguenots en France & aux Païs-Bas, & toutes les circonſtances, & les ſuites du fameux divorce d'Henri VIII, avec Catherine d'Arragon. Ce ſont à la verité des matieres bien rebatuës, mais que l'Auteur outré des égaremens de Fra-Paolo, ou de ſa prévarication, s'eſt hazardé à toucher de nouveau, & qui dans ſa maniere animée, correcte, reflexive, trouvent beaucoup plus que les graces de la nouveauté.

Si cette partie de ſon Ouvrage nous le fait voir pleinement inſtruit de l'Hiſtoire des dernieres ſiecles, celle qui la ſuit ne nous découvre pas une connoiſſance moins profonde, ni moins recherchée de l'antiquité Eccleſiaſtique : elle lui étoit néceſſaire pour exécuter ce qu'il s'y propoſe,

sçavoir, de critiquer Fra-Paolo du côté de l'erudition même. Il ne prétend point le troubler dans la possessiondes illustres tîtres de Philosophe, de Mathematicien, de Jurirconsulte, de Canoniste, & de quelque autre que ce puisse être; il lui laisse là-dessus tout l'éclat, & toute l'etenduë de sa réputation, bien au mal fondée; mais il soutient que Fra-Paolo a fait des fautes & des fautes grossieres en ce qu'il a dit du Gouvernement de l'Eglise dans les premiers tems, de l'origine des principaux sieges, de la forme & de l'autorité des Conciles, & de plusieurs questions dogmatiques dont il a parlé en personne peu habile: quoique peut-être il ait moins erré manque de connoissance que manque de sincerité, ou par préoccupation; étant ordinaire, selon sa propre remarque, qu'un homme prevenu d'une opinion, ou qui a interêt de la soûtenir, ne l'apperçoive par tout. Car enfin il ne faut point nous aveugler par un excès de délicatesse sur le fond des sentimens de Fra-Paolo. Tout ce que l'Auteur de la nouvelle Critique lui a reproché dans le cours de

ſon Livre, il ne lui a reproché qu'en le ſuppoſant Catholique ; mais plus on examine, plus on le convainct que la ſuppoſition ne peut ſubſiſter.

L'unique choſe capable de conſerver encore à Fra-Paolo quelques reſtes d'une réputation ſaine, c'eſt l'adreſſe qu'il a de ne prendre jamais ſur ſon propre compte ce qu'il avance de plus exprès, & de plus ſpécifique au deſavantage de la Religion. Il en dit plus que les Heretiques déclarez n'en ont dit : mais on le voit s'etudier conſtamment à ne paroître que l'organe des diſcours & des penſées d'autrui ; de ſorte neanmoins que lui qui prête par tout ſon miniſtere aux Proteſtans pour expoſer leur doctrine dans ſon plus beau jour, ne trouve plus lieu de parler pour perſonne, quelque occaſion qu'il ait d'éclaircir ou de maintenir les véritez orthodoxes. Ce contraſte eſt ſenſible & decide avec beaucoup de vrai-ſemblance contre la Catholicité de Fra-Paolo.

Monſieur Amelot de la Houſſaïe qui en 1683 publia une Traduction Françoiſe de cet Hiſtorien, n'y avoit pas certainement aſſez réflechi, lorſ-

qu'aux qualitez de Traducteur, & de Commentateur, il voulut encore joindre la qualité d'Apologiſte. Il s'étonnoit que parmi tant de perſonnes qui ont admiré les Ecrits de Fra-Paolo, il ne s'en fût point trouvé qui eût pris ſoin de le défendre, ni même de l'excuſer : mauvaiſe marque ſans doute! auſſi le nouveau Critique conclut-il fort raiſonnablement de ce ſilence, que Monſieur Amelot le chargeoit d'une choſe impoſſible.

Apologiſtes & Cenſeurs; tout le monde convient aſſez que le titre, l'Epître dédicatoire & la Préface qui parurent à la tête du Livre de Fra-Paolo, pieces manifeſtement hérétiques, formeroient contre lui une preuve irréfragable, ſi on les lui pouvoit équitablement imputer. A la bonne heure, qu'elles ne ſoient que l'ouvrage de l'Editeur apoſtat, Marc Antoine de Dominis: il ſuffit que Fra-Paolo lui eût confié ſon Hiſtoire; une confidence de cette nature ne ſe fait gueres à un ami, qu'il n'y entre quelque choſe de plus que de l'amitié. L'Apologiſte qui a ſenti tout l'odieux qui en revenoit à ſon Auteur, écarte

autant qu'il peut, l'apparence de Collusion : mais il n'a pour l'en disculper que le témoignage rendu par de Dominis même, & ce témoignage n'est absolument d'aucun poids. « Pour en parler selon la vérité, dit le nouveau Critique, d c'etoit deux hommes liez ensemble par la conformité de leur esprit, & de leurs sentimens qui avoient concerté toute cette affaire: si Fra-Paolo ne changea pas de Religion audehors, c'est qu'il ne lui étoit pas si facile qu'à de Dominis : voilà ce qu'il faut croire de ces deux personnages.

Le grand nombre de Protestans ou des personnes suspectes à Rome avec qui Fra-Paolo a vécu d'ailleurs dans une étroite familiarité, confirma bien le jugement qu'on a porté. Palavicin, un Casaubon, un Saumaise, d'autres sur lesquels l'Auteur de la critique a lû de bons Memoires, & particulierement Lisle-Groslot Baillif d'Orleans, ont été en France ce qu'il a le plus connu, & le plus cultivé. Monsieur Amelot allégue pour raison de ce commerce le différend que la Seigneurie avoit avec le Pape; mais les Lettres par

lesquelles il l'entretenoit, lui ont paru si décisives, que le plus sûr pour lui a été de couper le nœud dont il ne pouvoit se débarasser, étant à croire, dit-il, qu'elles sont ou supposées ou corrompuës. Non, rien n'est moins croyable, quoiqu'il en pense, ou qu'il feigne d'en penser. Monsieur Bossuet dans son Histoire des Variations a parlé des Lettres de Fra-Paolo, comme de pieces que l'on conservoit dans toutes les Bibliothéques avant que Géneve les eût renduës publiques; & les sçavans ne contestent point là-dessus. On fremit, il faut l'avoüer, en voyant les seuls extraits rapportez dans la nouvelle Critique & qui sont tirez d'un recueïl particulier de quelqu'unes de ces Lettres dedié au Duc de Brunsvic, Prince Lutherien, & imprimé en 1673. La plûpart sont adressées à Lisle-Groslot. „ J'observe les démarches de Condé, lui écrit Fra-Paolo dans la 53^e^.(c'est Henri II du nom qui s'étoit converti) " il me paroit qu'elles tendent à „ suivre l'exemple de ses Prédécesseurs, & j'ai quelque espérance qu'à „ la fin il pourra se faire Reformé, „ je dirai bien même qu'il le fera s'il

» est sage..... & peut-être que Dieu a
» permis tous ces petits mouvemens
» pour en tirer un grand bien ". Il marque dans la 82^e^ combien la crainte de quelque division entre les Seigneurs Huguenots lui fait peine, d'autant qu'elle ne manqueroit pas d'affoiblir le parti : " je prie Dieu ", dit-il, " que par sa sainte grace il pour-
» voie à cela. La 87^e^ est pleine de regrets & d'amertumes de cœur, au sujet du schisme introduit dans la Réforme par la dispute des Arminiens & des Gomaristes : mais dans la 90^e^ il déclare que la médiation du Roi d'Angleterre l'a extremement consolé, " pour l'esperance qu'elle lui don-
» ne de voir retablir l'intelligen-
» ce..... & puisque Monsieur du Ples-
» sis s'en mêle, continuë-t'il, (c'est le célébre du Plessis Mornay) " j'es-
» pere que son zele, sa valeur & sa
» dexterité ne seront point sans effet :
» Dieu l'aidera infailliblement ". Voilà un amour de la paix & une sorte de charité assez éloignez de l'esprit & de l'exemple de saint Paul. Nous ne devions pas omettre la 44^e^ où il témoigne souhaiter la guerre en Italie,

parceque ce seroit, comme il l'espere, un avantage pour la Religion.
» Rome la craint, dit-il, mais si cela
» arrive, l'inquisition cessera, & l'E-
» vangile aura cours ". Nous laissons à juger quel Evangile. La 95^e^ y est toute conforme; il y marque que " la
» proposition faite au Grand Seigneur
» par les Hollandois de porter la guer-
» re à Rome a été écoutée; que l'on
» n'en est point content à Venise, mais
» que le monde y trouveroit son salut.

Tous les Protestans ne conspirent pas si universellement à nous abandonner Fra-Paolo, que quelqu'uns des plus éclairez ne le reconnoissent pour un des leurs. Monsieur Burnet s'en est expliqué très-expressément dans la vie de Guillaume Bedell Evêque de Kilmore en Irlande, à qui Fra-Paolo s'étoit ouvert, & qui le mettoit au nombre des Purs Anglicans. Pour ce qu'il ajoute que Fra-Paolo travailloit à séparer la République non seulement de la Cour, mais aussi de l'Eglise de Rome; rien de plus averé que ce Complot formé entre lui, Fra-Fulgentio, son Secretaire, celui-là même qui a écrit sa vie, & quelques Senateurs: on

en doit la découverte au zele d'Henri IV. & on en peut voir les particularitez exactement décrites par le P. Daniel au troisiéme Tome de l'Histoire de France, p. 1970. l'Auteur de la Critique en a tiré ce qui lui convient & l'a mis en forme d'addition à la fin de son Livre.

Est-il au monde un Tribunal qui puisse encore juger Fra-Paolo Catholique après de pareilles dépositions? Il s'est maintenu dans la Communion exterieure de l'Eglise; mais on ne doit l'y considerer que sur le pied d'un Bessus, d'un Campo-Basse, ou de quelque autre de ces fameux Traitres qui tout dévoüez au Parti ennemi ne demeurent dans celui de leur propre Prince que pour travailler plus sûrement à sa perte. *Fra-Paolo Protestant sous un froc*, c'est l'image que nous en a faite en deux traits feu Monsieur l'Evêque de Meaux; c'est aussi le vrai titre, & la conclusion naturelle des cinq parties de cet Ouvrage qui le répondent.

Quelque motif qui ait porté Monsieur Amelot à le faire revivre en [illegible] langue, & à embrasser sa defense, lui-

même auroit besoin d'une bonne Apologie : la Traduction de Diodati, que nous avions deja, n'a rien qui surprenne ; le Traducteur étoit Calviniste ; mais on a trouvé fort étrange qu'un Ecrivain Catholique s'ingérât, comme il a fait, d'en publier une nouvelle ; & ce qui doit le plus indigner, qu'il renchérît sur la malignité de son texte par des expressions encore plus picquantes, & par des notes où il s'approprie sans scrupule jusqu'aux invectives & aux railleries des Ennemis du Concile de Trente les plus passionnez, Sleidan, Gentillet, Goldaste, & particulierement Charles du Moulin ; le nom du dernier appellé le Jurisconsulte de France & d'Allemagne, & le Papinien des Gaules, ne doit point éblouïr. Quoiqu'il soit mort dans le sein de l'Eglise & même, comme l'assure Monsieur de Thou, brûlant de zele pour la conversion des Huguenots, cela ne rectifie point *sa consultation sur la réception ou le rejet du Concile*, composée dans le temps qu'il étoit tout à l'erreur, voltigeant de secte en secte, & plein d'animosité contre les Papes. L'Auteur de la nou-

velle Critique a cru qu'il étoit de ſon deſſein d'inſiſter ſur cet Ecrit : il le ſoutient " rempli de fauſſetez notoires » dans les faits, de fauſſetez certaines » dans les principes, de falſifications » & d'altérations des Auteurs, & enfin de faux raiſonnemens " : & il paroit ne rien avancer qu'il ne démontre.

N'en voilà deja que trop pour un article : nous partagerons le ſujet, remettant à une autre fois ce qui touche les Lettres & les Memoires de Vargas.

Ceux qui ſe piquent de deviner l'Auteur d'un Livre par la nature des matieres, & des ſentimens qu'il contient, n'ont pû d'abord attribuer celui-ci à un autre qu'à un Theologien de profeſſion, & même ſpécialement intereſſé par état à la refutation de Fra-Paolo. On le donne plus conſtamment à Monſieur Frein du Tremblai, de l'Academie Royale d'Angers, qu'il ne ceſſe point d'illuſtrer depuis longtems par une ſuite d'excellens Ouvrages : le dernier dont nous parlons, eſt d'autant plus propre à faire impreſſion, que l'Auteur, homme laïc, libre de

tout engagement & de tout interêt personnel, n'a de Theologien que l'érudition & le zele convenable à cette qualité.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE LIPSIC.

WEidmann a imprimé un gros *in fol.* qui n'est que le premier Tome de l'Ouvrage de Jean Christ. Lunig, intitulé *Theatre Ceremonial Historique & Politique.* L'Auteur traite cette matiere plûtôt par des exemples que par des regles ou des préceptes. Il les tire de tout ce qui s'est passé depuis la paix de Munster, ou de Westphalie, soit dans les Entrées ou les Receptions des Princes & des Ambassadeurs, ou dans leurs Assemblées, soit pour les Diétes, les Elections, les Couronnemens, soit pour des Traitez de paix. Voilà ce qu'il y a de principal dans ce premier tome: l'Auteur entre dans un grand détail,

mais choisi, & il y a beaucoup à apprendre ; le livre est écrit en Allemand avec beaucoup de politesse. Il seroit à souhaiter que quelque habile homme le traduisît en Latin sans lui rien faire perdre, ni pour le stile, ni pour les choses. Quelques Auteurs, comme Grégorio Léti, M. de Winterfeld & M. Stiev, ont aussi traité du Ceremonial ; mais M. Lunig sans contredit les passe tous ; il épuise la matiere & n'ennuye pas.

On trouve chez Kœnig un livre intitulé *Corona duodecim Stellarum seu Anniversarium Evangelico-Epistolare Dodecaglottum, &c.* C'est un Ouvrage de M. Calvoerius sur les Epîtres & Evangiles de l'année, tiré de douze Interpretes de la Bible Critique d'Angleterre, éclairci par douze Versions tant anciennes comme la Syriaque, l'Arabe, &c. que nouvelles comme l'Allemande, l'Italienne, l'Espagnole, la Françoise de Genéve, celle de Mons, l'Angloise, &c. & enrichi d'Extraits des Homelies de douze Peres de l'Eglise. Il n'est pas difficile de deviner la raison du titre bien que tiré de l'Apocalypse. Ce sont les douze

Interpretes Proteſtans, ou les Auteurs des douze Verſions, ou les douze Peres de l'Egliſe, qui ſelon M. Calvoerius, ſont les douze étoiles. Qui oſeroit deviner ſur leſquels principalement il fait tomber le glorieux nom d'étoiles? On ſouhaiteroit pour l'honneur de M. Calvoerius que ce fût ſur les douze SS. Peres,

Gledíſſch & Weidmann ont imprimé l'hiſtoire (en Allemand) des commencemens & du progrès de la Reformation de Luther par Guillaume Erneſt Tehzelius. C'eſt la troiſiéme édition *in* 8° ; on y a ajoûté dans la deuxiéme Partie des Memoires qui n'avoient pas encore vû le jour, les Annales de la Reformation de George de Spelt dit Spalatinus, & l'hiſtoire de la Reformation de Frideric Myconius. M. Salomon Cyprien y a mis des Prefaces & des Tables. M. de Seckendorf par ſon hiſtoire du Lutheraniſme oppoſée à celle de M. Maimbourg a reveillé le zele des ſçavans Proteſtans, ce qui a produit pluſieurs nouvelles hiſtoires du Lutheraniſme. M. de Seckendorf ſe plaint de la partialité de M. Maimbourg. Un peu

plus d'impartialité dans M. de Seckendorf & dans ceux qui l'ont ſuivi, auroit autoriſé devant le monde les reproches qu'ils faiſoient à M. Maimbourg.

D'I E N E.

On a réimprimé le livre d'Adam Tribbechovius contre la Philoſophie & la Théologie Scholaſtique, avec une Préface & la vie de l'Auteur par M. Heumann. Il ne faut pas douter que l'Auteur ne ſoit loüé dans cette Préface & dans la vie que l'on en a écrite. M. Heumann ne trouve rien à redire à ce qu'a écrit Tribbechovius contre les Scholaſtiques, pas même de ce qu'il fait un crime à ces Théologiens d'avoir dit que la raiſon doit ſervir à la foi & ſe captiver ſous le joug de la foi; quoiqu'en cela ils ne faſſent, ce ſemble, que ſuivre S. Paul. De quoi M. Heumann le blâme le plus, c'eſt de n'avoir pas fait les vies des Scholaſtiques & le Catalogue de leurs Ouvrages; & de n'avoir pas marqué les reſtes de la Scholaſtique qui ſont demeurez dans le ſyſteme de la Religion Lutherienne.

Avril 1720.

Eſt-ce avec connoiſſance de cauſe que ces Mrs. & tant d'autres s'élevent contre la Théologie Scholaſtique? On peut répondre ſans ſcrupule, de pluſieurs d'eux, *quæcumque ignorant blaſphemant*, ils blaſphement ce qu'ils ne connoiſſent pas : j'ajouterois volontiers de pluſieurs, ce qu'ils ſont incapables de connoître : pour les autres, on peut dire, qu'il y a ordinairement quelque interêt ſecret, quel qu'il ſoit, (car il y en a de plus d'une ſorte) qui les fait parler.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

M. de Limiers a imprimé ici une Traduction de Plaute en proſe; trois des Comedies de ce Poëte ſont de la traduction de Madame Dacier, une quatriême de la traduction de M. Coſte : le reſte eſt de M. de Limiers, qui rend cette juſtice à M^{me} Dacier, & à Mr. Coſte de dire qu'à ſon jugement leurs traductions ſont ſi achevées, qu'il n'a pas eſperé de les ſurpaſſer, ni peut-être de les égaler. Il n'a pas

manqué de réimprimer la belle Dissertation de M^me Dacier sur les trois sortes de Comedies qui ont eû cours & se sont succedé les unes aux autres chez les Grecs, non plus que les Examens que cette Dame avoit mis à la tête de chaque Comédie qu'elle traduisoit, & où elle recherche en quoi Plaute a suivi les regles de l'art & en quoi il s'en est écarté. M. de Limiers a suivi la même Methode. Il a ajoûté au bas des pages des Notes tirées de ce qu'il y a de meilleurs Commentateurs; en quoi il a fait paroître son bon goût. En tout cela, on peut dire qu'il s'est reglé sur Madame Dacier. Ce que nous pensons du dessein de traduire Plaute en langue vulgaire & d'y ajoûter des Notes, nous aurons incessamment occasion de le dire.

DE LEYDE.

Vander Aa imprima l'an passé, *Les Comedies de Plaute par M. Gueudeville*; Madame Dacier & M. de Limiers se sont contentez d'exprimer les jeux & les bons mots de Plaute. M. Gueudeville y ajoûte. Plaute aux

Lecteurs ſenſez paroît froid en pluſieurs endroits. C'étoit le ſentiment d'Horace & des gens polis de la Cour d'Auguſte. M. Gueudeville ne paroît pas tout-à-fait du même goût. Peut-être auſſi qu'il a crû que pour réjoüir ce qui ſe trouve de François dans les Provinces-Unies, il falloit encherir ſur Plaute. Quoiqu'il en ſoit, les ſçavans de Profeſſion aimeroient mieux une ſimple Traduction faite avec les égards que demande la bienſéance, que toutes les additions de M. Gueudeville. Il a ajouté une Table des obſcenitez de Plaute ; on veut croire que c'eſt pour avertir & détourner les perſonnes ſages de lire ces endroits ; mais il eſt à craindre que pluſieurs autres qui ne ſont ni delicats ni ſcrupuleux, ne s'en ſervent contre l'intention qu'a dû avoir l'Auteur.

Au reſte il eſt étonnant que Plaute qui n'étoit pas regardé par les Romains comme un Poëte, ni qui parlât bien, ni qui ſçût railler en honnête homme, que d'ailleurs les vrais Chrétiens dès les premiers ſiécles du Chriſtianiſme ont eû en horreur à cauſe des infamies dont il eſt plein, ſoit donné

au public ſans aucun ménagement: que prétend-on par là ? Augmenter le feu des paſſions, & en particulier de la plus dangereuſe, la plus incurable & la plus odieuſe à Dieu de toutes les paſſions ? Non, on n'a pas des prétentions ſi criminelles ; mais on ne laiſſe pas de cauſer autant de mal que ſi on les avoit ces prétentions.

D'ITALIE, DE ROME.

Il paroît ici un *in folio* de ſeptante-trois pages d'impreſſion & de ſeptante-cinq planches. Il eſt intitulé; *Pitture antiche delle grotte di Roma & de ſepolcro de Naſoni, diſegnate & inſaglia alla ſimilitudine de gli antichi originali da Pietro Santi Bartoli è Franceſco Barto ſuo figlivolo, deſcritte & illuſtrate da Gio. Pietro Bellori è Michel Angelo Cauſei de la Chauſſe.* En 1706. on n'en tira que trente-ſix exemplaires pour des raiſons particulieres qui intereſſent peu le public. Ainſi ce livre peut paſſer aujourd'hui pour nouveau. Comme Mrs. Bartoli ſe ſont attachez à y repreſenter exactement ce qui reſte des anciennes pein-

tures ſans y rien ajoûter du leur, il a été fort aiſé à Mrs. Bellori & de la Chauſſe d'expliquer au juſte ce que quelques-unes de ces peintures repreſentent. Il y en a d'autres ſi peu conſervées qu'il a fallu deviner. Dans les unes & dans les autres on trouvera beaucoup d'érudition & de recherches.

DE FLORENCE.

On fait ici une nouvelle édition du Taſſe : il y aura beaucoup de pieces de cet Auteur qui n'ont point encore paru.

On imprime auſſi les Chroniques de Pitti & de Velluti, & un volume de Poëſies modernes. Il eſt à ſouhaiter que toutes ces poëſies ſoient incapables de faire de la peine aux vrais honnêtes gens.

On va donner au public Dempſter ſur les antiquitez de l'Etrurie. Ce ſera un livre digne de la curioſité des amateurs de l'Hiſtoire.

DE VENISE.

On a parlé ici d'une nouvelle édition du Taſſe ; ce Poëte qui a tant fait

l'honneur à l'Italie, ſemble croître dans l'eſtime de ſes compatriotes à meſure que l'on s'éloigne du tems où il a vécu.

DE FRANCE, DE TOULOUSE.

On a imprimé ici l'Oraiſon funebre de feu Monſeigneur Charles le Goux de la Berchere Archevêque de Narbonne par le P. Cotonay de la Compagnie de Jeſus. L'Auteur y rend juſtice au merite du Prélat défunt. Sur ces paroles du premier livre des Rois: *Suſcitabo mihi Sacerdotem fidelem*, je me ſuſciterai un Prêtre fidele, il demande en quoi fidéle ? & il répond dans le point de tous le plus important, dans l'attachement à la Loi du Seigneur, fidele à l'étudier, fidele à l'annoncer, fidele à la pratiquer. Tout cela eſt traité avec cette éloquence ſage & inſinuante que l'on a goutée & admirée par tout où le P. Cotonay a prêché. En parlant de la fidelité du Prélat à étudier la Loi de Dieu, il eſt tombé naturellement ſur la nombreuſe Bibliotheque où il avoit ramaſſé à grands frais, les meilleurs

Auteurs en chaque matiere & les meilleures éditions: Bibliotheque dont on sentoit & dans ses discours publics, & dans ses discours particuliers l'usage continuel & judicieux qu'il en avoit fait. C'est cette même Bibliotheque que le zelé Prélat a crû devoir laisser en mourant aux Jesuites de Toulouze, afin qu'elle servît toûjours aux mêmes usages auxquels son zele l'avoit employée. Le P. Cotonay ne se contente pas d'exprimer ici sa reconnoissance & celle de ses freres pour un bienfait si considerable; il marque encore la joye avec laquelle ils entrent dans les vûës de leur Illustre Bienfacteur, la fidelité qu'ils auront toûjours à les suivre, & les avantages que l'Eglise & les sciences en pourront retirer. Je ne dois pas omettre que le P. Cotonay est le premier qui a eu l'honneur d'annoncer la parole de Dieu à notre Jeune Monarque, & la consolation de voir avec quel respect & quelle attention fort au-dessus de son âge ce Prince écoutoit cette divine parole.

On attend des Jesuites de Toulouze un éloge historique de leur Illustre Bien-

ıcteur, qui puisse être employé dans ces Mémoires : cela est dû à ce grand Préat. Il étoit sçavant & Protecteur des çavans.

DE PARIS.

Jombert a imprimé un *Sommaire 'un Cours* d'Architecture Militaire Civile Hydraulique & des autres Traitez les plus utiles aux Ingenieurs z Architectes, c'est une brochure *in* 2. de 69. pages. Ce Sommaire est e M. Belidor, c'est un Projet de son Traité sur lequel il a envie de pressenir le public ; il espere qu'on lui voura bien donner les avis & communiuer les secours & même les ouvraes qui regarderoient quelqu'une des arties de son dessein ; on peut s'assûer qu'il rendra justice à ceux qui auont cette bonté pour lui, & qu'il ne ıanquera pas de rendre compte au ublic de ceux des avis ou des travaux e qui il aura profité. Il est bon de voir Sommaire même ; car on ne doneroit pas une idée juste du nouveau Cours d'Architecture Militaire, si on e faisoit qu'un Sommaire du Somıaire. Ce que l'on en peut dire en general, c'est que si M. Belidor execute

entierement ce qu'il propose , ce sera
un livre tres-utile que son Cours d'Ar-
chitecture Militaire, &c.

Quillau va imprimer la Bible de
Vatable , c'est-à-dire , deux Versions
de la Bible, l'une qui est la Vulgate
suivant l'édition de Sixte V. & Cle-
ment VIII. l'autre celle de Pagnin re-
vûë par Robert Étienne. Les Notes de
Vatable sur l'Hebreu sont prises de
l'édition de 1545. les Notes sur le
Grec seront tirées de l'édition de
1557. On retranchera ce qui pourroit
embarasser les Lecteurs, on suppléera
en plus d'une maniere aux diverses
marques employées par Vatable. On
se servira de la voye des souscriptions
Ceux qui voudront souscrire, s'adres
seront à M. Pourchot Syndic de l'U
niversité, à Quillau & à Barois Li
braires. J'oubliois à dire qu'on ajou
tera à la fin de cette Edition des Ta
bles Chronologiques & Geographi
ques , des Traitez sur les poids , le
mesures & les monnoyes ; une Tabl
des mots Hebreux & d'autres pareil
secours pour l'intelligence de l'Ecri
ture.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1720.

ART. XXIX. REverendi Patris Joan. Stephani Menochii Doctoris Theologi è Societate Jeſu Commentarii totius S. Scripturæ ex optimis quibuſque Authoribus collecti, &c. *Commentaires de Menochius ſur toute la Sainte Ecriture, &c.* Page 605

ART. XXX. *Annales des Provinces-Unies depuis les Negociations pour la Paix de Munſter, avec la deſcription hiſtorique de leur gouvernement. Par M. Baſnage.* page 626

ART. XXXI. Diſſertario Chronologica de Anno, Menſe, & Die Mortis Domini noſtri Jeſu Chriſti. C'eſt à dire, *Diſſertation Chronologique ſur l'An, le Mois, & le Jour de la Mort de Notre Seigneur Jeſus Chriſt.* p. 657

ART. XXXII. M. Colliers Diſſuaſive From-the Playe-Houſe, &c. C'eſt-à dire, *Lettre de Monſieur Collier contre la Comedie.* p. 669

ART. XXXIII. Numiſmata Imperatorum Romanorum à Trajano Decio, ad Palæologos Auguſtos, &c. *Medailles des Empereurs Romains depuis Dece, juſqu'aux Paléologues, &c.* p. 684

ART. XXXIV. *Troisiéme Voyage du Sieur Paul Lucas, fait en 1714. par ordre du Roi Loüis XIV. dans la Turquie, l'Asie la Sourie, la Palestine, la Haute & la Basse Egypte, &c.* p. 721

ART. XXXV. *Nouvelle Construction d'un Quart Astronomique, dans lequel on a avec facilité & sureté les secondes de degrez.* p. 764

ART. XXXVI. *Critique de l'Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, des Lettres & des Memoires de Vargas.* p. 767

ART. XXXVII. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Lipsic. p. 802

D'Iene. p. 805

De Hollande, d'Amsterdam. p. 806

De Leyde. p 807

D'Italie, de Rome. p. 809

De Florence. p. 810

De Venise. ibid.

De France, de Toulouze. p. 811

De Paris. p. 813

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1720.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1720.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
hez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Mai 1720.

ARTICLE XXXVIII.

JUGEMENS DES SAINTS Peres sur la Morale de la Philosophie Payenne. A Strasbourg chez Jean Renaud Doulssecker. M. DCC. XIX. *In.* 4°, *p.* 536.

Il est assez singulier que dans le même tems, où l'on affecte si fort de ravaler les anciens Philosophes par rapport aux connoissances qui ne sont propres qu'à former l'esprit, on les ait infiniment relevez par rapport à celles, qui en cultivant l'esprit, ont aussi pour but de former

le cœur. On ne laiſſe rien ſur pied dans leur Phyſique, & on recueïlle avec ſoin juſqu'aux moindres parties de leur Morale. On veut qu'ils ayent été aveuglez dans les choſes qui étoient le plus à leur portée; & on en fait des aigles qui percent, ou peu s'en faut, juſqu'au ſein de la divinité pour nous en dévoiler la conduite & nous en expliquer les volontez. Le P. Baltus a bien ſenti que ce n'étoit point les lumiéres, ni les opinions d'un particulier qu'il falloit oppoſer à cette eſtime exceſſive de la Morale Payenne, qui gagne inſenſiblement dans le monde, & que d'illuſtres écrivains ne contribuent pas peu à y repandre. L'autorité des Saints Peres, toûjours reſpectable à des Chrétiens à cauſe de leur caractere, devient ici par un autre endroit une autorité déciſive; puiſque pluſieurs d'entr'eux avoient fait profeſſion de la doctrine des Philoſophes, & que tous vivoient dans un tems, où l'on en étoit parfaitement inſtruit. C'eſt donc le fruit de ſes recherches, auſſi bien que de ſes reflexions, dont le P. Baltus nous fait part. Quoi que ce ſoit qu'il avance

dans ce nouveau livre, ce ſont les Saints Peres qui le lui en fourniſſent, ou le ſujet, ou la preuve; & il fait par tout de leurs écrits un uſage ſi fidele, que ne déférer pas au jugement qu'il porte en leur nom, ce ſeroit les recuſer eux mêmes pour Juges.

Le deſſein de l'Auteur conſiſte à examiner la Morale de la Philoſophie Payenne, 1°, dans ſes principes; 2°, dans ſes preceptes; 3°, dans l'uſage qu'on en peut faire en la comparant ſur tous ces points à la Morale du Chriſtianiſme, & en eſſayant de détromper ceux qui ſemblent la lui vouloir égaler: voilà tout l'Ouvrage.

Le P. Baltus reconnoit volontiers dans les Philoſophes une raiſon aſſez lumineuſe, ou ſi l'on veut, ce qui revient au même ſelon quelques uns, une aſſez forte impreſſion de la loi naturelle pour former des notions ſaines à l'égard des veritez de Morale dont il parle. Il croit outre cela qu'il ne leur a pas été impoſſible d'en apprendre pluſieurs par une eſpece de tradition paſſée d'âge en âge après ce que Dieu en avoit révélé aux premiers hommes; tradition dont on trouve

des veſtiges juſques dans les fables ; & les pratiques du Paganiſme. Il ne doute pas non plus que la communication des Livres de Moïſe, ou du moins le commerce avec les Juifs, n'ait été pour quelques-uns une nouvelle ſource de lumieres, qui les ait mis en état de penſer plus ſenſément, & plus noblement que les autres : s'agit-il cependant de chercher dans les monumens qui nous en reſtent, comment ils ont uſé & profité de ces avantages? On n'apperçoit qu'une alteration manifeſte des plus pures idées, & une confuſion monſtrueuſe d'un ſyſteme, où il paroît moins d'envie de rétablir la verité dans ſes droits que de prêter de la vrai-ſemblance au menſonge.

Les Philoſophes Payens ont connu l'exiſtence d'un Dieu; parlons plus juſte, ils ont connu dans le monde quelque choſe de divin qui en uniſſoit & en maintenoit les parties ; mais s'ils ont eu quelques idées plus diſtinctes & plus ſublimes de la divinité même, ils lui ont bien-tôt ſubſtitué une eſpece de Polytheïſme peu différent dans le fond de cette multiplicité

d'Idoles que le peuple adoroit. " Exa-
» minons vos Philoſophes & toutes
» les opinions qu'ils ont de Dieu, *leur*
» *diſoit S. Clement d'Alexandrie*, &
» nous trouverons que la Philoſophie
» même s'eſt renduë coupable d'une
» idolâtrie groſſiere en prenant pour
» Dieu des êtres materiels & corpo-
» rels. Ce ſeroit certainement nous abuſer, que de tirer du nombre des Idolâtres tous les Maîtres de l'ancienne école, parce qu'au lieu de placer l'objet de leur culte dans la pierre ou dans le bronze, comme le peuple, ils le tranſportoient aux Elemens, aux Planetes, au Plein, au Vuide, aux atomes, à je ne ſçai quelles eſpeces ou images des corps répandus dans le monde, au monde même animé par un ſoufle, ou par une exhalaiſon ſecrette qui ne compoſoit avec lui qu'une ſeule & même maſſe. Ceux qui dans la ſuite ont rafiné davantage ſur ce ſoufle & ſur cette exhalaiſon, ſont bien allez juſqu'à concevoir un Être d'une nature plus ſubtile. Si Platon en fût demeuré là, il ne ſeroit peut-être pas impoſſible à force d'allegories de lui donner un ſens ſupporta-

ble ; mais les meilleurs eſprits du Paganiſme ſe laiſſoient tellement entêter d'un principe neceſſitant, qu'il n'a pû s'empêcher de faire entrer la deſtinée pour quelque choſe dans ſon ſyſtéme, & de le charger par conſequent des inconveniens du ſyſtéme Stoïcien. Nous diſons qu'il l'a fait entrer pour quelque choſe ; car afin de ſauver au moins en partie les droits de la liberté & ceux de la providence, il veut que l'on diſtingue le commencement d'une action d'avec ſes ſuites. Au commencement de l'action l'homme, ſelon lui, eſt maître de ſon choix, & il peut avec confiance prier les Dieux de lui inſpirer une reſolution convenable : le choix eſt-il fait, la deſtinée alors regle, & détermine avec tant d'empire tout ce qui doit arriver en conſéquence, qu'il n'eſt pas même dès ce moment au pouvoir des Dieux de le détourner. On peut reflechir ſur cette prétenduë modification, & juger combien les partiſans rigides du principe néceſſitant devoient s'en mocquer.

Il ne manquoit plus, pour décréditer les anciens Philoſophes, que de

faire voir qu'Ariſtote ne s'eſt pas moins écarté de la verité que les autres ſur cet article ; cela ſans doute importe un peu plus à ſa réputation, que de lui conteſter la vrai-ſemblance de quelques explications Phyſiques en quoi ſes mépriſes après tout ne ſont pas ſi univerſellement reconnuës que certaines gens affectent de le dire. S. Juſtin, S. Ambroiſe, Euſebe, Theodoret, Nemeſius lui reprochent tous ſur vingt endroits de ſes ouvrages d'avoir avancé que la providence ne va pas au delà du Ciel de la Lune. Idée fantaſque en apparence ; mais qui ſuit regulierement de ſon grand principe ; » qui eſt, que le prémier moteur étant » attaché à la prémiére ſphere, & les » ſpheres inferieures avec le corps » qu'elles renferment participant plus » ou moins du mouvement qu'il lui » donne, ſelon qu'elles ſont plus ou » moins éloignées de lui, il s'enſuit » que la terre & tous les corps terreſ- » tres qui en ſont les plus éloignez » n'en reſſentent aucune influence, & » ſe trouvent par là dans la confuſion » & dans le déſordre.

La connoiſſance de l'homme eſt

étroitement liée à celle de Dieu, & ne porte pas moins coup pour le reglement de nos mœurs. Que nous en ont appris les Philosophes ? A l'égard de son origine, les uns ont tenu une succession perpetuelle de générations qui n'a ni auteur, ni commencement : les autres ont reconnu un principe de production, & ce dernier sentiment a été le plus commun, mais la maniere de l'expliquer s'est trouvée fort differente. Tel, comme Anaximandre de Milet imaginoit, une espece de poissons que la terre toute imbibée d'eau & échauffee par les prémiers rayons du soleil, avoit produits, d'où étoient sortis les enfans de deux sexes assez forts, & assez vigoureux pour se nourrir & se soutenir par eux-mêmes. Empedocle attribuoit pareillement à ces trois causes, la terre, l'eau, & la chaleur, l'origine du corps humain : plus timide cependant qu'Anaximandre, il croyoit qu'il n'avoit été formé que par morceaux, & que le hazard avoit réuni & assorti ces membres épars pour en composer un seul tout. Democrite n'appercevoit aucune difference entre la pro-

duction de l'homme & celle du reptile. Epicure & Zenon penſoient de même: celui-ci ſeulement parloit d'un mélange de feu celeſte, qui avoit donné à la terre une nouvelle vertu; mais qu'étoit-ce que ce feu? quelques particules ou quelques étincelles échappées des Aſtres, qui avoient été reçûës dans le ſein de la terre, comme une ſemence, & qui y étoient devenuës le principe de tout ce qui avoit vie. Les Stoïciens le nommoient un feu divin, parcequ'ils mettoient les Aſtres au nombre des Dieux; & l'on ne doit pas attendre d'autre explication de ces magnifiques paroles qui leur étoient ſi familieres; que Dieu n'eſt pas loin de nous; qu'il eſt en nous; que nous ſommes ſes enfans & une partie de ſa ſubſtance. On y ſuppoſe ſouvent bien & entierement ſéparé de la matiére; mais prevenus de l'opinion que la matiere étoit éternelle & avoit en elle ſeule le principe de fecondité qui a produit tous les êtres qui en dépendent, ils ont détruit auſſibien que les autres l'unité & la toute-puiſſance eſſentielle au vrai Dieu, & partageant des perfections qui ne con-

viennent qu'à lui ; non ſeulement ils les ont partagées ces perfections entre Dieu & la matiére ; mais distinguant dans les principales parties de la matiére ce qu'elles avoient de vertu & de force qui leur fût propre, ils y ont imaginé une infinité de ſubſtances intelligentes que la plûpart ont érigées en autant de divinitez, & c'eſt par là qu'ils juſtifioient le langage des Poëtes qui n'avoient fait que s'accommoder au goût populaire en repreſentant ces ſubſtances ſous les differens noms de Saturne, de Réa & des autres Dieux de la Fable.

Cependant à entendre parler les Philoſophes, du Dieu Souverain, comme il leur arrive quelquefois, on voit aiſément au travers de ces imaginations qu'il eſt une premiere cauſe & un Être ſupérieur auquel ils s'arrêtent ; mais le déſordre du Polytheïſme n'en ſubſiſte pas moins pour cela parmi eux, que parmi les Poëtes, qui reconnoiſſoient auſſi une pareille ſubordination. Qu'on faſſe d'ailleurs attention à ce qu'ils diſent de la providence : il eſt évident que le Dieu ſouverain chez les uns eſt un princi-

pe tout-à-fait aveugle ; & que dans le ſyſtéme des autres, il ſuppoſe plûtôt une diviſion qu'un ſoulevement de puiſſance par rapport aux Dieux ſubalternes.

Toute l'Antiquité s'eſt récriée contre l'impieté d'Epicure & de ſes diſciples ennemis declarez du Dogme de la Providence. Le reproche retomboit ſur bien d'autres. Il n'y a pas une ſecte qui n'en fût auſſi coupable que les Epicuriens, à cela près que ceux-ci s'en expliquoient plus ouvertement. Les Stoïciens eux-mêmes qui par un eſprit d'émulation ſe montroient ſi échauffez à les combattre, en étoient réduits dans la diſpute à des inconſéquences ridicules. La Providence étant devenuë le cri de guerre du Portique, il paroiſſoit beau de s'en faire honneur : la difficulté étoit de montrer comment elle pouvoit compatir avec le dogme de la Deſtinée, dogme fondamental de la Théologie Stoïcienne. Les Stoïciens donnoient beaucoup à la volonté de leur Jupiter. Mais, ſelon Zenon, cette volonté n'avoit rien de libre ; entraînée & fixée par l'enchaînement irrevocable des cauſes &

des effets, elle n'avoit d'autre part aux evenemens que de ceder & de concourir à ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Dieu, Jupiter, le Destin; ces divers termes ne signifioient tous que la simple nécessité attachée aux choses du monde, en sorte que l'une suivît naturellement & immanquablement de l'autre par la seule vertu de la liaison qu'elles ont entr'elles. Quiconque apperçoit le venin de ces explications, ne s'étonnera pas que les Saints Peres en ayent quelquefois traité les Auteurs & les partisans, de purs athées.

Il est vrai que l'on sera fort éloigné de trouver rien de semblable dans Platon, si l'on n'en croit que son sçavant Traducteur; mais il a lui-même plus travaillé de génie en nous exposant le sentiment de ce Philosophe, qu'il ne nous en a donné un plan correct & fidéle. C'est assûrément un défaut d'éxactitude en pareille matiére, que d'avoir substitué le mot de *Dieu* par tout où le mot de *Dieux* se trouve dans le texte qu'il traduit, faisant ainsi parler en Chrétien celui qui ne parle qu'en Polytheïste. Que penser de plus de la liberté que se donne cet

habile Traducteur, lorſqu'il déguiſe le veritable ſyſtéme de Platon juſqu'à rapporter ſous l'idée d'un ſeul Dieu tout ce qui eſt dit des trois ſortes de Dieux entre leſquels Platon partageoit le gouvernement de la providence, & qui avoient chacun leur diſtrict bien marqué? Le Dieu ſouverain veilloit ſur ces ſubſtances univerſelles & éternelles; ſur ces formes exemplaires des êtres viſibles, que Platon appelloit idées; ſur les genres & ſur les eſpeces des choſes qui ſont dans le monde, & à la conſervation du monde en général. Les Dieux inferieurs, tels que les Aſtres, étoient chargez du détail de tout ce qui vit, & qui meurt, ſoit plantes, ſoit animaux, & ſpecialement des hommes: non pas cependant pour ce qui regarde les avantages & les diſgraces de la vie; richeſſes, pauvreté, ſanté, maladie, bons & mauvais ſuccès, c'étoient les Demons, troiſiéme ſorte de Divinitez errantes autour de la terre, & prépoſées à la direction de notre conduite, qui en avoient la diſpenſation du myſtére, & elles ne renferment qu'un ſens bas, impie, & extravagant.

Mai 1720.

Ce qui montre encore manifestement combien les plus beaux termes sont illusoires dans la Philosophie Payenne, c'est l'aveuglement de ces mêmes Stoïciens, qui attachant à nos ames un caractere de Divinité, devoient consequemment les reconnoître & spirituelles, & immortelles. Ils ne faisoient ni l'un ni l'autre. Nous ne voyons nulle part qu'ils ayent eu seulement l'idée d'un pur esprit; & l'heureux avenir dont ils flattoient les ames du prémier ordre, n'alloit au plus qu'à differer leur entiere destruction jusqu'après une certaine révolution de siecles: terme funeste, mais véritable, où il falloit enfin qu'elles fussent confonduës dans quelqu'un de ces grandes incendies qui avoient, selon eux, leur tems marqué pour la ruïne & le renouvellement de l'univers. Quant aux ames communes, elles survivoient de bien peu au dépérissement de leurs corps. Les sages mêmes ne devoient pas trop compter sur le privilége attaché à leur sagesse. Car si un homme, quel qu'il fût, étoit miserablement accablé sous les ruïnes d'un édifice, ou étouffé dans la fou-

le, c'en étoit fait de ſon ame qui demeuroit écraſée avec le corps, ou qui ſerrée de toutes parts ne pouvoit trouver d'iſſuë pour échapper. Et perſuaderoit-on que ceci eſt fidélement tranſcrit d'après Seneque en la 57^e^ de ſes Lettres?

Nous n'avons garde de chercher quelque trace d'immortalité parmi ceux qui ont douté ſi l'ame étoit autre choſe que le cœur, ou le ſang qui l'environne; ſi ce n'étoit pas ou une partie du cerveau, ou une harmonie de tous les membres, ou un aſſemblage fortuit d'atomes. Ariſtote l'a-t-il cruë? c'eſt une queſtion vivement debattuë pour & contre dans les livres, & dans les écoles, & que l'autorité des Anciens qui tiennent preſque tous pour la négative, demande au moins qu'on laiſſe indéciſe.

„ Donnons la gloire aux Platoni-
„ ciens, *dit le Pere Baltus*, d'avoir
„ beaucoup mieux penſé que les au-
„ tres Philoſophes ſur le dogme de
„ l'immortalité de l'ame, quoiqu'ils
„ l'ayent corrompu d'un grand nom-
„ bre d'erreurs. Il parle principalement de la préexiſtence & de la me-

tempsychose : Mais quand les expressions de Socrate & de Platon seroient là-dessus aussi fermes, & aussi énergiques qu'elles sont ambiguës & incertaines ; quand ils n'auroient point affoibli leur propre doctrine par les fables qu'ils y ont inserées ; « il fau» droit toûjours examiner, *ajoute-t-il*, » quel usage ces Philosophes en ont » fait par rapport à la Morale, & s'ils » en ont mieux connu la derniere fin. » Car à quoi sert de connoître que l'a» me est immortelle, si on n'en sçait » pas mieux ce qui doit faire éternel» lement son bonheur, ou son mal» heur ?

Voilà en effet le point capital où toute la force, & la sublimité de leur genie n'a jamais pû atteindre. Que n'avoit pas dit Socrate dans sa fameuse Apologie ? Quels effets n'y avoit-il pas fait en faveur, & en preuve de l'immortalité ? Cela ne l'empêche pas de conclure par ces effrayantes paroles, qu'il ne sçavoit ni lui, ni personne qui alloit avoir un meilleur sort, ou ses juges en continuant de vivre, ou lui-même en cedant à la necessité de mourir. Les méditations de Platon

ne lui en ont pas appris davantage : & ce n'eſt qu'un doute propoſé par Saint Auguſtin que ce qu'on allegue ſur l'autorité de ce Pere, que Platon du moins à cru que Dieu eſt la fin de nos actions, & la ſource de notre felicité. Le doute du Saint Docteur venoit particulierement des explications de Porphyre & des autres Platoniciens poſterieurs à l'Evangile, qui donnoient un tour Chrétien à quelques propoſitions de leur Maître, mais emprunté manifeſtement du Chriſtianiſme même & mêlé avec cela de cette multitude de ſuperſtitions leſquelles changerent de leur tems l'ancien Platoniſme en un art, & en un langage tout magique.

Perſonne n'ignore la plaiſanterie de Varron pour ſe mocquer de l'incertitude des Philoſophes au ſujet de la derniere fin, en combinant ce que les trois opinions primitives qui mettoient le ſouverain bien de l'homme l'une dans l'ame, l'autre dans le corps, & la troiſiéme dans tous les deux, avoient chacune de ſingulier. Il en avoit tiré une ſi grande diverſité de ſentimens, qu'il comptoit juſqu'à

deux cens quatre-vingt-huit ſectes, non pas réellement ſubſiſtantes, mais poſſibles. Vaſte matiere pour épuiſer les eſprits dans les ſubtilitez de la diſpute; mais illuſtre preuve de l'inſuffiſance des écoles payennes pour les conduire à la verité.

C'eſt ainſi que le P. Baltus nous fait voir dans ſon premier livre, qu'au lieu des principes purs & ſolides qui ſont néceſſaires à la ſcience des mœurs, les Philoſophes payens n'en ont jamais établi que de faux & de pernicieux. Tant de belles maximes qu'ils nous ont laiſſées pour la direction de la vie, & que les Saints Peres eux-mêmes n'ont pas fait difficulté de propoſer, ſembloient mettre leur Morale à couvert du côté des préceptes. Mais nous ſuivons un Auteur que l'apparence n'éblouït point.

En examinant d'abord quelles idées on avoit de la vertu en général dans les ſectes du Paganiſme, il remarque quelques differences eſſentielles de la vertu des Philoſophes, & de celle des Chrétiens.

1°. Les Philoſophes ont borné tous leurs préceptes à ceux de la vie préſen-

:e & à la pratique des vertus qui la leur :endoient agréable.

2°. Ils n'ont eu d'application qu'à :egler les dehors, & à se préserver des mauvaises actions, sans se mettre en peine des pensées, ni des autres mouvemens de l'ame où l'œil du public ne sçauroit percer.

3°. Ils n'ont jamais pratiqué le bien par aucun motif épuré; la crainte, ou l'honneur ont été le ressort universel & dominant de leurs passions, dont ils n'ont fait la plûpart que sacrifier les plus foibles à la plus violente de toutes qui étoit l'amour de la gloire. Que si l'on apperçoit quelque-part des sentimens plus sublimes, on les trouvera sans liaison, sans suite, sans consequences, & qui ne meritent pas de faire exception.

De ces différences générales rigidement prouvées, (car ce ne sont pas de ces choses où l'on en croye un Auteur sur sa parole,) le Pere Baltus passe aux préceptes mêmes, & aux exemples des vertus particulieres que la Philosophie Payenne nous fournit: soit qu'elles se rapportent directement à Dieu; soit qu'elles regardent le pro-

chain ; soit enfin qu'elles nous concernent nous-mêmes.

Article XXXIX.

JUGEMENS DES SAINTS PERES sur la Morale de la Philosophie Payenne.

Extrait de la seconde & troisiéme Parties.

CE n'est pas un leger embarras que de prendre parti entre deux habiles gens, qui ont chacun tout ce qu'il faut pour meriter que nous acquiescions à leur témoignage, & qui sont dans ce qu'ils soutiennent diametralement opposez l'un à l'autre. Tel est le plan de la Morale Platonicienne, selon M. Dacier : « ce qu'on y prouve » qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'il faut » l'aimer, le servir & travailler à lui » ressembler par la Sainteté & par la » justice. Ce sage Empereur, *dit-il de Marc Antoine Philosophe Stoïcien*, » établit la necessité d'aimer Dieu, » en établissant celle d'aimer tout ce » qu'il nous envoye, quelque fâcheux » qu'il nous paroisse ; & en ne faisant

» consister la félicité de l'homme qu'à
» être bien avec Dieu. M. Dacier n'en
» demeure pas là ; il admire que Pla-
» ton dans la plus idolâtre de toutes
» les villes & près de quatre cens ans
» avant que la lumiére de l'Evangile
» éclairât l'Univers, ait avancé, &
» prouvé une grande partie des veritez
» de la Religion Chrétienne. Il va jus-
» qu'à representer les Philosophes
» comme suscitez de Dieu pour com-
» mencer à éclairer les Gentils, aussi-
» tôt que les Prophetes eurent cessé
» parmi les Juifs ; & pour enseigner
» les principes de l'Evangile dans
» Athênes.

Voilà, il faut l'avoüer, des merveilles qu'on ne peut gueres soupçonner de supposition, quand on se represente le caractere de l'écrivain qui les avance ; mais comment se persuader d'un autre côté qu'un homme aussi versé dans ce genre de litterature que le Pere Baltus, nous impose, quand il témoigne les avoir cherchées avec soin, sans être jamais parvenu à en rien découvrir ? Le mal est pour Monsieur Dacier, que toute l'antiquité Ecclésiastique n'a pas été là-dessus

plus clairvoyante. Si les Philosophe[s] ont établi la necessité d'aimer Die[u] & de le servir, c'est le raisonnemen[t] de Lactance que le Pere Baltus n'a fai[t] que déployer; il s'ensuit qu'ils on[t] établi le véritable culte qui en est in-séparable: or il ne faut qu'ouvrir leur[s] livres, ou jetter les yeux sur l'histoi-re de leur vie, pour voir au contrair[e] que tout s'y réfere au culte des fau[x] Dieux, & que leurs plus nobles tenta-tives n'ont été qu'à en colorer & à e[n] justifier les extravagances par de mys-térieuses allegories. On n'aime poin[t] Dieu d'ailleurs, & on ne s'attach[e] point à lui sans avoir des motifs d[e] l'aimer & de s'y attacher. Mais où le[s] trouver ces motifs dans les différen[s] systémes de la Philosophie Payenne qui tous ne nous depeignent Dieu n[i] en qualité de Créateur, ni en qualit[é] de Conservateur, ni en qualité de der-niere fin? On l'a déja démontré. « Il[s] » ne l'ont point qualifié glorifié, *ce[s]* » *prétendus Sages*; ils ne lui ont poin[t] » rendu graces; ils se sont perdus dan[s] » leurs raisonnemens. Ce peu de trait[s] par où S. Paul les caractérise est re-marquable, & le moins qu'on e[n]

puiſſe penſer, c'eſt qu'il n'avoit pas aſſurément en vûë de nous les faire reverer comme les ſucceſſeurs des Prophetes & les précurſeurs des Apôtres.

Plus on avance dans l'examen des vertus qui ſont eſſentielles à l'homme de bien, moins il paroît de rapport entre les préceptes des Philoſophes & la Morale Evangelique. La loi de la Penitence ſi étroitement recommandée par JESUS-CHRIST étoit directement combattuë par la maxime des Stoïciens, que le Sage eſt impeccable, & par la profeſſion qu'ils faiſoient d'étouffer tout fâcheux retour ſur eux-mêmes, & tout mouvement de ſenſibilité. Les Académiciens n'y avoient pas plus de diſpoſition, quoique ſur un principe différent; Platon ſoutenant que les Dieux étoient inflexibles, & par là ôtant aux hommes juſqu'à l'eſperance de ſe reconcilier avec eux. D'autres attaquoient cette vertu dans ſa propre eſſence. Ils pretendoient que c'étoit une illuſion de vouloir ſe corriger de ſes fautes; qu'il n'y avoit point de vraye converſion, & que l'empire de la mauvaiſe habitude demeuroit toû-

jours le plus fort. Tous ces ſubtils perſonnages n'entendoient pas mal le ſecret de calmer les conſciences & de concilier les interêts de l'inclination corrompuë avec ceux de la divinité offenſée.

A l'égard des devoirs qui ſont le plus beau lien de la ſocieté entre les hommes, la miſéricorde, la charité, la douceur, la liberalité, on ſera ſurpris des étranges oppoſitions qu'ils trouvoient dans une ame entierement & véritablement Philoſophe. « Prenez garde de vous laiſſer attendrir » à la vuë d'un homme affligé, diſoit *Epictete*, le plus raiſonnable Moraliſte des Anciens. « Pleurât-il la perte de ſes biens, penſez que cette » perte & les autres accidens ne ſont » qu'un mal d'opinion, ſans réalité. » Vous pouvez donner extérieurement quelques ſoupirs à ſon infortune ; mais dans le fond, elle ne » doit point vous toucher. Epictete ne diſoit rien qui depuis long-tems n'eût paſſé en tradition parmi tous les ſages de la ſecte de Zenon, où l'on tenoit ouvertement la miſericorde pour un vice. Ce ſentiment s'étoit même

repandu dans le commun du Paganiſme. De là l'horreur qu'on y avoit généralement pour les pauvres & les miſerables, dont la ſeule rencontre étoit au nombre des mauvais préſages, & qu'ainſi l'on fuïoit par principe de Religion. De là pareillement l'inhumanité avec laquelle on les traitoit; tenant aux fers pour le reſte de leurs jours ceux dont l'on eſperoit quelque ſervice, & abandonnant les autres aux dernieres rigueurs de la faim & de l'indigence.

L'Empereur Julien s'y prenoit un peu trop tard pour l'honneur de la Philoſophie Payenne, lorſqu'il entreprit d'exciter parmi les ſiens la même ardeur & le même empreſſement pour le ſoulagement des pauvres qu'il voyoit parmi les Fidéles. Il s'en explique dans une lettre à Arſace faux Pontife de Galatie. « N'eſt-il pas honteux, *lui dit-il*, que nous abandonnions ceux-là mêmes qui honorent avec nous les Dieux, tandis qu'il n'y a point de Juif qui ne ſoit aſſuré de ſa ſubſiſtance, & que les impies Galiléens nourriſſent non ſeulement leurs pauvres, mais encore les nô-

» tres ? J'ordonne donc, continuë-
» t-il qu'on leur bâtisse d'honnêtes
» retraites dans toutes les villes de
» votre Province, & je vous recom-
» mande de porter les particuliers à
» contribuer de leur argent à une œu-
» vre si généreuse. Ce Prince, il est vrai, en donnoit lui-même un bel exemple en assignant une partie des fonds sur ces revenus publics ; mais il ne faisoit gueres attention au Genie des Payens, ni aux maximes des Philosophes dont il étoit obsedé, s'il esperoit supléer par ses sollicitations aux motifs, & aux sentimens de charité, qui avoient manqué jusques-là dans le Paganisme. Ce sont les effets d'un desesperé à qui tout est bon pour relever son parti, jusqu'aux armes du parti contraire. En vain Julien prétendoit-il sur quelques vers d'Homere, que c'étoit des Payens mêmes que les Chrétiens avoient appris à être compatissans & charitables : car il falloit pour cela recourir à Homere ; aucun Philosophe n'en avoit parlé. « Non, *repond le Pere Baltus, suivant la pensée de S. Gregoire de Nazianze*, « il
» n'y a jamais eu, & il n'y aura jamais

» que les paroles, les exemples, & la
» grace toute puiſſante d'un Dieu qui
» produiſent dans les cœurs des hom-
» mes naturellement durs, intereſſez,
» ſenſuels, & pleins d'amour propre,
» d'auſſi grands prodiges de deſinte-
» reſſement que la Religion Chrétien-
» ne en a fait voir. L'Hiſtoire lui en fournit d'admirables preuves dans la maniére ſi différente dont les Chrétiens, & les Payens ſe comporterent à Alexandrie, à Carthage, à Antioche, en certains tems de calamité publique. Ces recits ſont touchans, & le foible de la Morale Philoſophique y paroît tout à découvert.

L'eſtime qu'on a communément pour l'Ouvrage de Ciceron ſur les Offices, par l'endroit même qu'attaque ici le Pere Baltus, ne lui a pas permis de diſſimuler les objections qu'on en peut tirer contre lui. Elles ne vont pas loin. Ce ſage Romain reſſerre d'abord la liberalité dans des bornes ſi étroites, qu'il ne veut pas qu'elles aillent juſqu'à donner de nos propres fonds, ſous prétexte que ce ſeroit épuiſer la ſource dont elle ſort : voilà bien pis que de la reſtraindre au ſu-

perflu. Il ne sçauroit pourtant ne p[illegible] tomber d'accord qu'il faille quelque fois donner du sien même : mais [illegible] regle qu'il prescrit en ce cas-là, c'e[illegible] de ne repandre nos bienfaits que su[illegible] des personnes convenables. Or qu'en tend-il par ces personnes convenables? Celles-là seules, selon Lactance, qu[illegible] peuvent rendre de quelque manier[illegible] que ce soit ce qu'on leur donne; for[illegible] éloigné par conséquent des principe[illegible] de la vraye liberalité qui ignore ce[illegible] retours odieux, & s'attache généralement à tous ceux qui la reclament.

On sent le même esprit dans ce qu'il dit de l'hospitalité : s'il en loüe la pratique, « c'est qu'il n'y a rien de » plus beau que de voir les maisons » des personnes illustres ouvertes à » d'illustres hôtes : rien de plus hono» rable à la Republique, ni de plus » utile pour ceux qui cherchent à s'a» quérir un grand credit. Du reste pas un mot qui anime à exercer cette vertu envers d'autres que des hommes distinguez & puissans, comme s'il falloit autre chose que s'aimer & se rechercher soi-même pour placer des graces dont il revient ou un profit, ou un honneur assuré.

Lès Philoſophes réduiſoient à deux principales la 3^e ſorte de vertu, d'où ſont tirez les devoirs qui nous regardent perſonnellement; à la force, & à la temperance; l'une qui nous rend inébranlables dans les maux, l'autre qui nous fait uſer des biens avec modération.

Dire que l'on doit ceder de bonne grace à la neceſſité de ſouffrir, puiſqu'elle eſt indiſpenſable; qu'un homme qui plie ſous le poids de ſa mauvaiſe fortune ne montre ni ſageſſe, ni magnanimité, & cent autres choſes de même eſpece; cela peut éblouïr & impoſer dans l'éloignement du mal. Quand le mal eſt preſent, tout ce que ces maximes auroient fait d'impreſſion ſur l'eſprit, s'efface bien vîte. L'on ne ſent que trop qu'il faut d'autres remedes que des argumens contre les atteintes d'une douleur cuiſante, ou d'une peine d'eſprit qui accable. Ce ſont là néanmoins les motifs de conſolation les plus ſolides qui puiſſent ſortir de la bouche d'un Philoſophe, ou qu'il pût lui-même s'appliquer dans l'occaſion. Il falloit néceſſairement que la vanité & l'oſten-

tation fissent le reste. Ce n'est poi[nt]
deviner, ni pénétrer temerairem[ent]
dans l'intérieur de ces sages Payen[s,]
que d'attribuer leur constance, lo[rs]
qu'ils en montroient quelqu'une, [à]
l'habileté qu'ils avoient de se cacher,
& de se contraindre; c'est dévelop[per]
leur doctrine & juger consequen[m-]
ment. Comment les Saints Peres
auroient-ils été trompez? Les raille-
ries d'Aristophanes, d'Horace, de Lu-
cien, celles mêmes que les plus grave[s]
partisans d'une secte faisoient sou-
vent contre l'autre, nous apprennen[t]
ce qu'on en pensoit dans le sein du Pa-
ganisme. Il y a en cette matiere, on
l'avouë, des traits qui saisissent, d'un
premier abord, & qui enlevent notre
admiration. L'exemple d'Anaxarque
entr'autres, ce Philosophe Abderitain
de la Cour d'Alexandre, qui pendant
que Nicocreon Roi de Chypre faisoit
broyer ses membres dans un mor-
tier: froissez, froissez, s'écrioit-il,
le corps d'Anaxarque, ce n'est point
lui, mais un foible vase que vous dé-
truisez. Néanmoins S. Grégoire de
Nazianze ne trouvoit pas seulement
que cela meritât le nom de patience.

Qu'on examine en effet la ſituation d'Anaxarque tombé alors au pouvoir d'un Prince, dont peu auparavant il avoit eu l'inſolence de demander la tête : qu'on faſſe attention qu'il portât ſa haine contre lui juſqu'à ſe couper la langue avec les dents, & la lui jetter au viſage. Qu'on cherche ſur tout quel principe de vertu pouvoit animer un homme qui declaroit ne ſçavoir pas même qu'il ſçût quelque choſe ; on jugera fort vraiſemblable que ce prétendu Héroïſme étoit pure fureur & pur deſeſpoir. Il falloit finir par là, de quelque tranquillité d'ame qu'on eût fait montre pendant la vie ; & c'étoit un dogme des Stoïciens, qu'il n'y avoit plus rien à ménager, lorſque la douleur étoit parvenuë à un certain point. Grecs & Romains, les uns Philoſophes par état, les autres ſimplement imbus des préceptes de la Philoſophie ; on ſçait qu'une infinité n'a trouvé de reſſource au chagrin d'une diſgrace que dans une mort volontaire. C'eſt ce qui s'appelle générosité dans l'hiſtoire profane ; mais ce que les écrits des Saints, qui ſont nos meilleurs maîtres, repreſentent

tous comme un acte de desesperé. Miserable vertu, s'écria Brutus sur le point de se tuer après la bataille de Philippes, je te cultivois comme si tu étois quelque chose, mais je vois à present que tu n'es qu'un nom. Il avoit raison, il ne connoissoit que la fausse vertu des Stoïciens. En traitant de la temperance des Philosophes Payens, nous allons toucher un endroit extrémement critique, & celui peut-être qui leur a donné le plus de partisans. Ces grands éloges qu'ils ont faits de la nature en tant d'occasions, ne sont pas de simples ornemens d'un systéme speculatif. Comme ils ignoroient le dérangement & la corruption que le peché originel a causez en nous ; & & qu'en se laissant entraîner aux mouvemens naturels, ils ne faisoient que suivre un penchant qui les menoit toûjours à un terme agréable, ils se persuaderent aisément que la voix de la nature étoit une loi supérieure à toute autre loi, & au lieu de la soumettre au jugement de leur raison, ils la confondirent avec elle, la reconnoissant pour prémiére maîtresse, & pour prémier guide. L'Ecole de Zé-

non, dont toutes les maximes ne respiroient qu'une vertu rigide, rebutoit d'abord les esprits; mais il falloit une clef à ce langage; & l'on cessoit de s'effaroucher, quand l'on apprenoit que la nature & la vertu étoient deux termes entierement synonymes. Celle de Platon élevoit la nature encore plus haut, puisqu'on devoit, disoit-elle, lui obéïr comme à un Dieu; & celle d'Aristote l'établissoit ouvertement pour le plus sûr fondement des regles qu'elle prescrivoit à l'égard des plaisirs des sens. Par où l'on voit, qu'à le bien prendre, toutes les sectes n'en faisoient qu'une dans le point le plus interessant de la Philosophie, & que la secte d'Épicure si décriée par les autres avoit la satisfaction de les voir revenir à elle, & embrasser sa doctrine. Nous n'avons garde de soüiller le papier par le recit affreux des débordemens où cela donnoit lieu: quoiqu'il y ait peu de Saints Peres qui ne se soient crus quelquefois obligez d'en parler, le faisant néanmoins toûjours avec une extrême reserve, & couvrant aussi-tôt ces horreurs par l'excellent contraste de la pureté qui regnoit dans l'Eglise.

Les Payens qui ne gagnoient rien en prenant la défense de leurs Philosophes, essayerent au moins de mettre leurs Vestales en parallele avec cette noble portion du troupeau de JESUS-CHRIST, qui fait profession du célibat. « Combien de gens, dit » le P. Baltus, quand ils entendent le » nom de Vestales, s'imaginent que » c'étoit des vierges d'une pudeur, & » d'une modestie parfaite, telles à » peu-près que nos vierges Chrétien- » nes les plus retirées ? Ce n'est pas la peinture que S. Ambroise, Prudence & quelques autres Anciens, nous en ont laissée : outre que la communauté qu'elles formoient ne passoit jamais sept, on les tiroit fort jeunes du sein de leur famille : on ne les obligeoit à garder leur virginité que jusqu'à un certain age. On ne leur épargnoit dans cet espace de tems ni la magnificence des habits, ni la somptuosité de la table, ni la multitude des domestiques, ni aucune des douceurs qui pouvoit le leur faire couler dans une riante, & délicieuse oisiveté. Portées dans la ville sur de pompeuses litieres, elles assistoient aux fêtes, aux

comedies, aux jeux des Mimes, & des Pantomimes, aux combats des Gladiateurs, & occupoient par tout les places les plus honorables. Mais c'eût été le plus grand de tous les prodiges, si les moyens mêmes par où l'on comptoit de s'assûrer de leur vertu, n'en fussent devenus les écuëils. On est étonné, en lisant la Chronique d'Eusebe, d'y trouver tant d'exemples du rigoureux châtiment décerné contre elles, lorsqu'elles s'étoient oubliées; & si toutes ne finissoient pas leurs jours d'une maniére si funeste, ce n'est pas que leur chasteté fût plus sûre, dit Minutius Felix, mais parceque leur impudicité étoit plus heureuse.

La Politique fait une partie de la Morale, & nous sommes d'ordinaire fort prévenus pour celle des Payens qui a formé, policé, maintenu des États si puissans. Que dirons-nous donc d'un raisonnement de Saint Augustin, où il entreprend de montrer qu'il n'y a jamais eu de Republique parmi les Romains; parce qu'en y ôtant l'homme au vrai Dieu, & en le soumettant au Démon, l'on y vio-

loit la justice & le droit dans le point le plus essentiel ? Quelqu'un répondra que Saint Augustin prend la chose sous un tour de spiritualité qui change le fond de la question : nullement. Il la décide en demontrant, comme il est juste à la premiére fin, où doit tendre toute societé bien reglée. Rien n'interesse davantage un État que la connoissance & le culte du vrai Dieu. Il se pourra faire que sans y avoir égard, on ne laisse pas de dresser un plan de gouvernement dont les hommes s'accommodent, puisqu'il ne faut pour cela que sçavoir ménager & contenter leurs passions. Mais un semblable plan n'en sera pas moins defectueux par un endroit qui déconcertera même tôt ou tard cette économie charnelle : le malheur des particuliers que l'on retient dans l'esclavage d'un faux culte, ou dans l'ignorance du véritable, & que l'on réduit ainsi à la necessité de se perdre, n'en sera pas moins un malheur effectif.

Un autre défaut de la Politique Payenne, c'est que si la Morale de ceux qui en ont écrit, n'est pas capable de former un homme solidement ver-

tueux, par là même elle n'est pas plus propre à faire un bon citoyen. L'obéïssance aux ordres du Magistrat, l'union entre les membres, & toutes les vertus qui resserrent les nœuds de la societé, doivent avoir leur principe dans la bonne disposition du cœur; autrement la Hache & les Faisceaux sont une foible défense contre les attentats de la cupidité & de l'ambition. Que seroit-ce donc si les loix se taisoient sur quelques-uns de ces attentats, ou si elles les autorisoient manifestement ? La Politique Payenne alloit là, par le droit de vengeance qu'elle permettoit aux particuliers; par la liberté scandaleuse qu'elle introduisoit dans les familles; par le pouvoir de vie & de mort qu'elle laissoit aux peres sur leurs enfans, aux maris sur leurs femmes, & aux maîtres sur leurs esclaves; & par plusieurs autres chefs d'une conséquence aussi dangereuse : tous désordres que les Saints Peres mettent sans difficulté sur le compte des Philosophes, parcequ'ils étoient les principaux Legislateurs, ou que du moins beaucoup d'États ont été reglez par leurs conseils.

Nous ajoûterons un dernier trait moins ſerieux ; mais qui ſouvent devoit cauſer de fâcheux inconveniens dans le maniment des affaires. Ce ſont les égards qu'il falloit avoir aux Augures, & à une infinité de vaines obſervations dont les Stoïciens étoient les plus ardens zelateurs. L'habileté d'un Général d'armée ne tenoit pas contre le vol d'un oiſeau, ou contre le caprice d'un poulet, s'il y arrivoit qu'on y apperçût quelque ſigne qui contredît ſes deſſeins. Le bruit d'une ſouris à interrompu pluſieurs fois à Rome des délibérations importantes : un tintement d'oreille, la maniere d'éternuer, les ſonges ſur tout étoient un fond inépuiſable de ſuperſtitions. Et qu'on ne prétende pas en exempter les Philoſophes. Xenophon, Plutarque, les deux Plines, quantité d'autres nous font voir les premiers hommes de la Gréce & de l'Italie raconter gravement leurs rêves, étudier ce qu'ils y ſoupçonnoient de myſtérieux, & regler là-deſſus la plûpart de leurs entrepriſes.

Bien loin de ſuivre le Pere Baltus & de parcourir avec lui les ſurprenans

effets que la Morale Chrétienne à produits pour la réformation des mœurs, nous ne dirons qu'assez peu de chose de sa 3^e^ partie. Dans les deux précedentes, il a representé la Philosophie Payenne par des endroits infiniment desavantageux ; ici il nous la montre par son beau côté ; il nous expose ce qu'elle a d'utile, de necessaire, même par rapport à la Religion, l'usage que les Saints Peres en ont fait, & celui que nous en devons faire après eux en usant des correctifs & des preservatifs qu'ils nous fournissent. C'est ce qui remplit les quatre premiers chapitres. Les sept suivans sont un sçavant exposé de la doctrine Catholique contre ceux qui ont traité de vices toutes les vertus des Philosophes, & toutes leurs actions de pechez : erreur, il est vrai, suffisamment refutée dès les premiers siécles, & authentiquement proscrite des écoles orthodoxes depuis plus d'un siécle & demi : mais sur laquelle nous ne pensons pas qu'on eût encore donné une chaîne de temoignages aussi liez & enrichis d'un aussi grand nombre d'exemples très-choisis & très-persua-

ſifs ; l'Ouvrage de S. Jerôme contre Jovinien ; celui de S. Ambroiſe ſur les Offices ; les Homelies des ſix jours de la creation de S. Baſile ; les Iambiques de S. Gregoire de Nazianze, ſont les ſources où il a puiſé davantage. S. Clement d'Alexandrie & Saint Juſtin vont ſi loin, qu'ils en ſont devenus embarraſſans : on ne peut pas dire cependant qu'ils excedent.

Le Pere Baltus reprend enſuite ſon principal ſujet, & revient aux Ecrivains qui ſe ſont jettez dans l'extremité oppoſée à l'opinion des Novateurs. M. Dacier, le plus diſtingué de ces Écrivains, s'étoit plaint il y a quelques années que le Pere Baltus lui eût prêté de mauvaiſes intentions dans ſon livre de la deffenſe des Saints Peres accuſez du Platoniſme. L'Auteur n'en convient pas : il appelle de ces plaintes au jugement du public, & par de fidelles citations il met ſans peine le public en état de prononcer entre M. Dacier & lui : le moyen eſt immanquable pour vuider un different de cette nature ; tant pis alors pour l'Auteur qui s'enhardit à citer, ſi la gloſe de ſa façon diſoit plus que

ne dit le texte. A la verité la glose du P. Baltus est quelquefois un peu forte ; mais elle ne sort point, à ce qu'il nous semble, des regles : & c'est constamment sans s'écarter de la déclaration qu'il a faite d'abord, d'honorer la pieté de M. Dacier & d'estimer son érudition.

M. Dacier qui avoit eu scrupule de donner en notre langue un aussi grand ennemi des Chrétiens que le Philosophe Hiérocles, s'étoit fort applaudi d'une découverte qui le mettoit plus au large. Elle consistoit à distinguer deux Philosophes de ce nom, & à faire honneur de l'Ouvrage qu'il publioit à celui des deux qu'il jugeoit le plus honnête homme. Malheureusement les recherches du Pere Baltus ont encore été plus avant. Il a déterré dans Suidas, & dans Photius, que ce second Hierocles valoit bien l'autre en méchanceté ; qu'il entroit dans toutes les impietez de la cabale de Proclus, & que ces Juges de Bizance qui le firent emprisonner, foüetter, & bannir, étoient des Magistrats Chrétiens, qu'on doit croire n'en avoir pas usé avec cette rigueur sans

de legitimes raiſons. Cela balance un peu les éloges que M. Dacier lui prodigue.

Ce qui nous reſte à extraire, feroit ſeul un excellent manuel pour tous ceux qui ſont dans le goût de la litterature profane, ou dans la neceſſité de s'y appliquer. Le premier avis que leur donnent les Saints Peres, eſt de lire les Anciens avec beaucoup de choix & de diſcernement. Inexorables à l'égard de tout Écrivain qui ne préſenteroit que des erreurs, des impuretez, ou des médiſances ; ils ordonnent même de retrancher de la lecture des autres ce qu'ils contiennent de vain, & de ſuperflu, pour n'en prendre que ce qu'ils ont de bon & d'utile.

A ce premier avis ils en joignent un ſecond, qui tend à réprimer la vivacité laquelle entraîne naturellement vers cette ſorte d'étude. Quelques-uns d'eux n'ont pas rougi de ſe citer en exemple, & de nous apprendre ce qu'il en a couté à la délicateſſe de leur conſcience & à la pureté de leur foi par un attachement démeſuré à l'Eloquence, où à la Philoſophie Payenne.

Heureux ces grands hommes d'avoir prévenu les derniers effets d'une si pernicieuse passion : car elle en a véritablement de funestes. « N'est-ce » pas de là, dit le Pere Baltus, que » l'on a vû dans les Anges Politiens, » les Pomponius Lætus, les Domitius » Calderinus, les Urceus Cedrus, » une si grande indifférence pour la » Religion, que les Pomponaces, les » Césalpins, les Marsiles, les Cataneus Diacerius, les Cremonins, & » un grand nombre d'autres Philosophes pareils, ont donné un juste » sujet de douter de la leur ? Un Auteur aussi zélé que le Pere Baltus, & qui sçait pousser un point de Morale avec autant d'énergie, n'a garde de s'arrêter là, ayant devant les yeux certains desordres de litterature, particuliers à notre siécle, qui a bien rencheri sur les précedens. Il lui sera toûjours consolant d'avoir satisfait sa piété, quelque jugement qu'on porte de ces invectives. Les preuves qu'il fournit par tout d'un esprit solide & d'une capacité non commune, sont des tîtres qui le font parler avec autorité.

ARTICLE XL.

ANNALES DES PROVINCES-Unies depuis les Négociations pour la paix de Munster. Par M. Basnage. A la Haye, chez Charles le Vier, 1719.

LA Republique Hollandoise ne joüit pas long-tems des douceurs de la paix qui s'étoit concluë entre elle & l'Espagne dans la Westphalie. Il s'éleva des dissensions au-dedans, & ces dissensions ne furent que suspenduës par une guerre étrangere, moins funeste que la paix qui la termina.

Guillaume II. Prince d'Orange étant mort en 1650, laissa la Princesse Royale son épouse grosse d'un Prince dont elle accoucha la nuit du 13 au 14 de Novembre, huit jours après la mort de son mari. La Province de Hollande beaucoup plus Republicaine que les autres, & piquée des entreprises qu'elle prétendoit que le dernier Stathouder avoit faites contre sa liberté, prit des mesures con-

tre l'élevation du Prince nouveau né; les Etats de cette Province réünirent à leur Souveraineté tous les droits qui avoient appartenu jusques-là au Gouverneur, ou Capitaine Général. La Zélande en fit autant. Les autres Provinces, bien loin d'imiter l'exemple de ces deux-ci, donnérent des témoignages publics de leur joye à la naissance de Guillaume III. qu'elles regarderent comme un présent du Ciel pour affermir leur Religion & leur liberté.

L'année suivante, les Etats Généraux furent assemblez extraordinairement & en plus grand nombre que de coûtume. Entre plusieurs resolutions qui y furent prises sur le gouvernement de l'État dans une circonstance où la Republique ne s'étoit point encore vûë; il fut reglé qu'on attendroit un autre tems pour se donner un Stathouder, la Republique n'ayant pas besoin d'un Général pendant la paix, la minorité du Prince le mettant hors d'état de soutenir cette Charge, & la substitution d'un Lieutenant étant une chose très-dangereuse pour le Prince lui-même autant que pour la République. Ce fut la Province de Hollan-

de qui apporta ces Raiſons, & qui ſoutint que le délai de l'élection d'un Stathouder n'étoit point contraire à l'union ; les autres Provinces penchoient de l'autre côté, & la Zélande même déliberoit de prendre le petit Prince pour ſon Gouverneur.

En 1652. la guerre ſe declara entre la République, & le Parlement d'Angleterre. Cromwel que la victoire de Vorcheſter avoit mis en état de tout oſer au-dehors, n'ayant plus rien à craindre au-dedans, voulut forcer les Hollandois à s'unir au Parlement d'Angleterre pour ne compoſer plus qu'une même République.

Il comptoit bien que cette réunion, dont il eſperoit de venir à bout, ruineroit abſolument le credit de la Maiſon d'Orange, & priveroit le Roi d'Angleterre d'un appui que cette Maiſon lui donnoit dans les Provinces-Unies. La guerre fit un effet tout contraire. Le Peuple crut qu'on ne pouvoit la ſoutenir avec ſuccès, ſi l'on n'éliſoit un Stathouder ſous l'autorité duquel les différentes factions réünies, concourroient avec plus de vivacité au bien de l'État. Les États

de Zélande ſuivirent les premiers cette impreſſion du Peuple. Ils nommerent pour leur Gouverneur Guillaume III. encore au berceau, & lui ſubſtituerent Guillaume Comte de Naſſau ſon couſin pour exercer cette charge juſqu'à ſa majorité. Les autres Provinces s'ébranloient en faveur de la Maiſon d'Orange ; lorſque les Deputez de la Province de Hollande toûjours ferme dans ſa premiere reſolution calmerent pour quelque tems les émotions populaires ſans rien décider. Un de ces Députez étoit le fameux M. de Wit qui l'année ſuivante fut choiſi pour être Penſionnaire de Hollande. Il étoit fils d'un Bourguemeſtre de Dordrecht que le dernier Prince d'Orange avoit fait arrêter priſonnier à l'occaſion des broüilleries ſur le licenciement des troupes. « Sa jeuneſſe, dit M. Baſnage, auroit dû apporter un grand obſtacle à ſon élection, pour une charge ſi importante ; mais ſon merite emporta l'unanimité des ſuffrages dans l'aſſemblée du mois de Juillet. Son miniſtere dont nous allons voir les évenemens fait ſon éloge. Il auroit été

„ plus heureux, s'il avoit préferé ſes „ propres lumiéres aux conſeils d'un „ pere qui écoutoit trop les mouve- „ mens de ſa colere & de la vengean- „ ce contre la Maiſon d'Orange. En „ voulant prendre de trop grandes „ précautions pour empêcher l'éleva- „ tion du jeune Prince, il l'éleva au „ Stathouderat, & s'attira la haine „ des partiſans de cette Maiſon dont „ il fut enfin la victime. M. Baſnage ne paroît pas déſaprouver le zele Republicain du Penſionnaire, qui lui fit chercher au-dedans, & au-dehors tous les moyens d'abaiſſer la Maiſon d'Orange, & d'éteindre le Stathouderat. Voici de quelle maniere il finit l'éloge de ce Magiſtrat. « Malgré la „ triſte & cruelle cataſtrophe qui ter- „ mina ſes jours, & les efforts qu'on „ a fait pour le rendre odieux, ſon „ mérite, & ſa mémoire ne laiſſent „ pas d'être en veneration dans les Pro- „ vinces-Unies, comme chez les na- „ tions voiſines. Il paroît étonnant que les Provinces-Unies conſervent de la *veneration* pour la memoire d'un Miniſtre qui de l'aveu même de ſon Panégyriſte, *penſa ſerieuſement à dé-*

tacher la Hollande des autres Provinces, & à en faire un Etat particulier.

Cependant la guerre continuoit entre le Parlement d'Angleterre, ou plutot le Protecteur, & la Republique. Les émeutes devenoient fréquentes dans les Provinces, la Hollande même avoit dans son sein des partisans de la Maison d'Orange, & l'on demandoit de toutes parts un Stathouder aux États Généraux. Monsieur de Wit répandit un Manifeste au nom de sa Province par lequel il suspendit pendant quelque tems le penchant, & les instances des peuples. En même tems le fameux Lieutenant Amiral Tromp ayant par sa valeur, qui lui couta la vie, chassé la flotte Angloise des côtes de Hollande, & de l'embouchure du Texel qu'elle bloquoit depuis long-tems, on pensa de part & d'autre à la paix.

Les États Généraux honorerent la memoire de leur Liberateur d'un superbe monument qu'ils firent dresser à Delft sur lequel on grava une épitaphe Latine que M. Basnage rapporte, & qu'il traduit en François assez heureusement à un endroit près. Le voi-

ci : *Bello Anglico tantùm non victor, certè invictus vivere ac vincere desiit.* Il a enfin cessé de vivre & de vaincre dans la guerre d'Angleterre, non seulement vainqueur mais aussi invincible. L'éloge modeste que renferme le Latin a quelque chose de plus noble que l'emphase de la traduction.

Monsieur de Wit avoit été quelque tems Conseiller Pensionnaire par provision ; il fut revêtu de cet emploi à demeure, & prêta le serment ordinaire dans l'assemblée du 23^e^ Juillet 1653. Comme son objet étoit l'abaissement & peut-être la ruine entiere de la Maison d'Orange, il commença par lui ôter la charge d'Amiral qu'il fit donner à M. d'Opdam qui ayant été jusqu'alors Colonel de Cavalerie, & Officier de terre sans aucune experience dans la marine, fut mis à la tête des armées navales.

On traita ensuite de la paix avec Cromwel qui avoit cassé le Parlement, & qui sous le titre de Protecteur gouvernoit l'Angleterre en Souverain plus absolu que les Rois legitimes.

L'usurpateur se relâcha sur l'union,

ou, comme il l'avoit proposée ; sur la *coalition* des deux Republiques ; mais il demanda comme un article essentiel sans lequel il ne pouvoit y avoir de paix entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, que les États s'engageassent d'*exclure le Prince d'Orange* de toutes les charges de ses prédecesseurs, & de ne le faire jamais ni Stathouder, ni Capitaine Général. On soupçonna M. de Wit d'avoir suggeré cette demande au Protecteur. Il paroit au moins qu'il la seconda de son mieux. Il ne faut que lire l'exposé que M. Basnage fait de la negociation pour en être convaincu.

Cet article fut accordé par la Province de Hollande, ou plûtôt par le Pensionnaire, qui en fit un mystere aux Députez des villes. Il fallut enfin le réveler, ce mystere. M. de Wit prit la précaution de faire prêter serment à tous les membres qui composoient les États de la Hollande assemblez, non seulement qu'ils ne parleroient point de la proposition qu'on alloit leur faire, mais qu'ils ne diroient à personne qu'on les avoit obligez de jurer qu'ils garderoient le

ſecret. Malgré tous ces artifices, l'*exclusion* ſouffrit bien des difficultez; elle paſſa cependant à la pluralité des voix, parceque M. de Wit avoit dans l'Aſſemblée un grand nombre de confidens qui ſuivirent ſon avis après avoir fait ſemblant de s'en éloigner.

Un ſecret confié à plus de cent perſonnes ne fut pas long-tems ſecret. Les deux Princeſſes d'Orange, & l'Electeur de Brandebourg en ayant été informez, ſe plaignirent aux États Généraux, & aux États de Hollande: leurs plaintes & les memoires qu'ils preſenterent pour faire revoquer l'Acte d Excluſion, firent peu d'effet; on redoutoit moins l'Électeur & les Princeſſes, que le mécontentement du Peuple & l'oppoſition des Provinces. En effet elles s'éleverent toutes avec chaleur contre l'Acte d'Excluſion; la Hollande s'oppoſa fortement à tous ces mouvemens; cependant comme elle vit qu'on demandoit avec empreſſement la copie de l'Acte d'Excluſion, elle écrivit aux Ambaſſadeurs, qui en étoient porteurs à Londres, de faire tous leurs efforts auprès de Cromwel, afin d'être diſpenſez de le remettre

entre ſes mains ; mais cette demarche aigrit tellement le Protecteur, qu'il menaça de recommencer la guerre, ſi on ne lui tenoit parole. Ainſi les Ambaſſadeurs furent obligez de lui delivrer l'Acte pour ne pas rompre la Paix.

Les Provinces & quelques villes de Hollande qui n'étoient pas entrées dans le complot du Penſionnaire, deſavoüerent les Ambaſſadeurs ; & les États Généraux auxquels le traité n'avoit point été communiqué, regarderent cette demarche particuliere de la Province de Hollande comme un attentat qui détruiſoit l'union de la Republique.

Pour repondre à cette accuſation, les Etats de Hollande publierent leur Apologie ſous le titre de *Deduction.* Elle contenoit d'abord une expoſition du fait : on avoit été forcé d'accorder l'*Excluſion*, parceque le Protecteur avoit declaré qu'on n'auroit la paix qu'à ce prix. On y établiſſoit enſuite la ſouveraineté de chaque Province, avec le droit de ſe donner un Stathouder, ou de le rejetter à ſon gré ; en 3^e lieu on faiſoit voir par des exem-

ples qu'une Province pouvoit prendre des engagemens particuliers, & au-dedans & au-dehors ſans violer l'union. Enfin ſi l'on avoit fait un ſecret de la negociation, c'eſt qu'il étoit neceſſaire. Les États Généraux, ſi on la leur avoit communiquée, en auroient pris occaſion de continuer la guerre, & de ſacrifier encore la liberté & la tranquillité publique aux deſſeins ambitieux de la Maiſon d'Orange. Ces raiſons générales étoient accompagnées de reflexions particuliéres ſur la trop grande élévation des Princes, ſur le danger auquel on expoſoit la Republique en rendant les premieres charges héréditaires dans une Maiſon, ſur les biens dont les Provinces avoient comblé les Princes d'Orange qui ſuivant le calcul exact qu'on faiſoit des gages, des préſens extraordinaires, & des penſions accordées à leurs enfans, & aux Princeſſes Doüairieres, avoient coûté en 64 ans 19 millions à la Republique. On prétendoit par là ſe laver du ſoupçon d'ingratitude envers les fondateurs de l'État, & l'on en retorquoit l'accuſation contre la Friſe & Groningue en leur faiſant voir

qu'elles en étoient elles-mêmes coupables, puiſqu'au lieu de ſuivre l'éxemple des autres Provinces après la mort de Guillaume I. & de déferer toutes les charges au Comte Maurice ſon fils, elles lui avoient préferé Loüis Guillaume l'un de ſes couſins & avoient donné par là l'excluſion à toute la poſterité de Guillaume en ligne directe.

Cette apologie ne fit pas grande impreſſion dans les États Généraux, ni dans les Provinces, où l'on eut ſoin de la repandre. Elle fut refutée vivement par les États de Zélande, & preſque tous les Corps de la Republique conclurent que la conduite de la Hollande étoit contraire au traité d'Union; on s'en tint là, & la ſageſſe de ceux qui étoient à la tête des Provinces, leur fit prendre le parti du ſilence ſur une matiere ſi délicate, perſuadez que les deliberations mêmes étoient dangereuſes dans un tems où l'animoſité les rendoit inutiles.

La Paix fut donc concluë avec l'Angleterre; & les Ambaſſadeurs qui l'avoient traitée ſans en communiquer les articles aux États Généraux, ni

aux États particuliers des Provinces, ne furent point inquietez.

Cette Paix rassûra au-dehors, mais elle ne calma point au-dedans. Les Partisans de la Maison d'Orange qui étoient en très-grand nombre dans les Provinces, & jusques dans les villes de Hollande, ne perdoient aucune occasion de faire valoir les droits du jeune Prince, fondez sur les services de ses ancêtres & sur le Traité d'Union. La Hollande s'opposoit à leurs desseins : animée par M. de Wit, elle porta sa jalousie jusqu'à refuser de contribuer à l'éducation de Guillaume III. « On eut peur, dit M. Basnage, d'élever un Héros dans son » sein, & de contribuer à l'élevation » d'une personne qui pourroit ren- » verser le Gouvernement present, si » on lui donnoit l'éducation digne de » sa naissance. Les États de Zelande » se servirent du motif de la Religion » pour engager ceux de Hollande à » donner au Prince d'Orange un Mi- » nistre qui lui apprît les premiers éle- » mens de la Religion Chrétienne & » Reformée; afin que ce Prince ayant » été imbu des principes de cette Re-

» ligion pût un jour en être le défen-
» ſeur & l'appui. Mais on eut peur
» que le Miniſtre ne mêlât les maxi-
» mes de la Politique avec celles de la
» Religion. En vain les Princeſſes firent différentes tentatives pour obtenir des États de Hollande qu'ils choiſiſſent quelques perſonnes de leur Corps, & de la Cour de Juſtice pour préſider à cette éducation ; les États perſiſterent dans la reſolution qu'ils avoient priſe.

En 1657. la haine du Stathouderat, & l'oppoſition de la Province de Hollande à l'élection d'un Maréchal Général, que toutes les autres Provinces demandoient, fit déclarer le projet que le Penſionnaire avoit formé de ſeparer la Hollande des autres Provinces confédérées & d'en faire une Republique particuliere. M. de Wit & les autres Republicains zelez n'omirent rien pour faire entrer les Hollandois dans leurs vûës. M. Baſnage convient que le projet & les raiſonnemens ſur leſquels on l'appuyoit n'avoient de plauſibilité que celle que lui donnoit la prevention des eſprits échauffez. Il nous permettra d'ajoû-

ter à ſon aveu une reflexion, ſçavoir que l'*excluſion* ſtipulée dans le traité avec l'Angleterre ne pouvoit manquer d'avoir été ſuggerée par les mêmes perſonnes qui dans cette occaſion furent prêtes de lui ſacrifier l'Union des Provinces. Chez les Politiques, l'interêt, & l'animoſité particuliere s'habillerent ſouvent en zéle de l'État.

M. de Wit & les autres Magiſtrats Hollandois ennemis de la Maiſon d'Orange, ſe trouverent dans un fort grand embarras en l'année 1660, lorſque le Roi d'Angleterre Charles II. paſſant par la Haye pour aller prendre poſſeſſion de ſon Royaume, recommanda d'abord aux États Généraux, & enſuite aux États de Hollande ſa ſœur la Princeſſe Royale, & le jeune Prince d'Orange ſon neveu.

M. de Wit répondit au nom des États de la Province, & voici de quelle maniére il s'exprima ſur l'article de la recommandation:

» Votre Majeſté nous recommande auſſi les interêts de Madame la » Princeſſe Royale, & de M. le Prince d'Orange ſon fils; nous pouvons » aſſurer Votre Majeſté que nous ne

„ manquerons point de ſatisfaire à „ ſon attente. La ſeule conſidération „ qu'ils ont l'honneur d'être ſi pro- „ ches à Votre Majeſté, ſuffiroit pour „ nous inſpirer ce mouvement; mais „ nous pouvons y ajouter encore que „ nous nous y ſentons portez par plu- „ ſieurs autres reſpects; & même que „ ce ne ſera à l'égard de la Princeſſe „ Royale qu'une juſte reconnoiſſance „ de l'affection, & de l'inclination „ qu'elle nous à toûjours témoignées „ pour le bien particulier de notre „ Province; & à l'égard du Prince „ d'Orange, qu'un effet du ſouvenir „ que nous conſervons des merites de „ ſes ancêtres.

Le Roi au ſortir de l'Aſſemblée étant entré dans l'appartement de la Princeſſe Royale, écrivit encore ce billet, & l'envoya aux États:

MESSIEURS,

„ D'autant que je laiſſe entre vos „ mains la Princeſſe ma ſœur, & le „ Prince d'Orange mon neveu, deux „ perſonnes qui me ſont extrémement „ cheres, je vous prie, Meſſieurs, „ de vouloir prendre à cœur leurs in-

» terêts, & de leur faire ressentir les
» effets de votre faveur aux occasions
» que la Princesse ma sœur vous en
» priera pour elle-même, ou pour le
» Prince son fils, vous assûrant que
» tous les effets de votre bienveillance
» envers eux seront reconnus de moi
» comme si je les avois reçus en ma
» propre personne.

On communiqua ce billet aux États Généraux; mais ajoute Monsieur Basnage, malgré les termes flatteurs qu'on avoit laissé couler dans le compliment, il y a beaucoup d'apparence qu'on marquoit avec chagrin de la déférence pour le Roi en l'enregistrant, & c'étoit l'unique usage qu'on avoit dessein d'en faire.

Cependant sur la fin de cette même année 1660, la Zélande ayant accordé au Prince d'Orange le titre de premier Noble de la Province, envoya une députation aux États Généraux pour leur demander qu'on le designât Gouverneur, Capitaine, & Amiral Général des Provinces-Unies, avec une pension annuelle de cent mille florins. La Frise & l'Overyssel appuyerent cette demande; & la Hol-

ande se vit obligée, pour ne pas irriter les Provinces, d'accorder au jeune Prince quarante mille florins de rente pour fournir aux frais de son éducation, & d'abolir en même tems l'Acte d'Exclusion. La déclaration qui en fut faite par les États de cette Province, portoit que " les États avoient fait l'Acte d'Exclusion à la demande de Cromwel qui étoit alors le maître; mais que Dieu & la nation ayant rappellé Charles II. dans les Royaumes, Cromwel étant mort, son fils Richard exclus, la nouvelle République & le corps avoit demandé l'Acte d'Exclusion éteint; ils revoquoient unanimement cet Acte & le regardoient comme anéanti. L'année suivante les États de Hollande redemanderent au Roi Charles II. cet Acte qui avoit été remis entre les mains de Cromwel. Le Roi le refusa, en disant qu'*il le garderoit comme un Acte honteux à ceux qui l'avoient fait, jusqu'à ce qu'on eût rendu au Prince les Charges de ses Ancêtres.* Charles II. étoit piqué de ce qu'après la mort de la Princesse Royale qui l'avoit substitué tuteur de son fils à sa place, la Cour

de Hollande avoit eu la hardiesse de saisir un coffre que cette Princesse avoit laissé dans son appartement, esperant y trouver plusieurs éclaircissemens sur l'entreprise d'Amsterdam, & sur les intelligences que le feu Prince avoit euës avec quelques membres de l'État.

M. de Wit & les États ne donnerent sur cela aucune satisfaction au Roi ; ce Prince en prit occasion de se lier plus étroitement avec l'Electeur de Brandebourg qui étoit grand oncle du Prince d'Orange, & qui en cette qualité avoit part, & s'interessoit à sa tutelle. Le Pensionnaire de son côté rechercha l'appui de France contre l'Angleterre & contre les villes & les Provinces de la Republique qui n'entroient pas dans ses vûës. Loüis XIV. fit conseiller à M. de Wit par son Ministre le Comte d'Estrades d'accepter l'offre que le Roi d'Angleterre fit faire aux États de Hollande en 1663. de les laisser maîtres de l'éducation de son neveu. *Il vaut mieux*, disoit ce Prince par la bouche de son Ambassadeur, *que vous vous en rendiez maître en l'élevant en honnête homme, que de*

l'abandonner, & le laisser avec les sentimens de se venger du tort qu'on lui fait, lorsqu'il sera en âge de le reconnoître. L'avis étoit sage; mais le Pensionnaire craignit que cette attention des États de Hollande aux interêts & à l'éducation du Prince ne lui fît un trop grand nombre de créatures. Il suivit donc sa pointe, & peu à peu la défiance mutuelle l'ayant broüillé avec le Roi d'Angleterre, il engagea la Republique dans une guerre contre l'Anglois. L'animosité des chefs la rendit cruelle. M. de Wit qui outre l'interêt de sa patrie en avoit un personnel à la réussite de cette entreprise qui n'avoit pas été universellement goûtée, monta lui-même plusieurs fois sur la flotte, quoique cet emploi ne convînt gueres à un Conseiller Pensionnaire qui avoit la direction des affaires, & dont l'absence exposoit sa fortune, & celle de son parti au péril d'être renversées. Car s'il lui étoit arrivé un malheur, il étoit fort à craindre que les partisans du Stathouderat n'accordassent tout aux Anglois, afin de faire la Paix & d'élever plus aisément le Prince d'Orange aux Charges

de ses Ancêtres. Le succès justifia sa témérité. Il vouloit empêcher l'Angleterre de dominer dans les Etats, afin d'abattre la Maison d'Orange lorsqu'elle seroit privée d'un appui étranger qui grossissoit le nombre de ses partisans. Il en vint à bout en soutenant la guerre avec cette fermeté que donne la passion beaucoup plus que le devoir, & lorsqu'enfin la paix eut été concluë à Breda, il chercha l'occasion d'abolir le Stathouderat, & la fit naître, ou la trouva bien-tôt.

Monsieur Basnage met fort en racourci le recit de cette grande deliberation qui souffrit de grandes difficultez jusques dans la Province de Hollande; il n'y donne d'autre part à M. de Wit que celle d'aller annoncer au Prince d'Orange la resolution que les Etats de Hollande avoient prise contre ses interêts. Il a jugé apparemment que cet évenement ne faisoit pas honneur à son Héros, puisqu'il convient lui-même que l'anéantissement du Stathouderat sema la défiance, & causa une division dans les Provinces capable de renverser la Republique.

On trouvera à la page 824. le pri-

vilege de l'Édit perpetuel qui contient la suppression de la premiere charge de l'État & un Formulaire de sermens que les États de Hollande exigerent des Magistrats des villes & des Députez aux États pour rendre cet Édit inviolable.

Nous avons jugé à propos de rapporter dans cet extrait les différens endroits où M. Basnage parle des demêlez des Republicains rigides avec les partisans de la Maison d'Orange. L'Annaliste nous apprendra dans la suite de quelle maniere Guillaume III. Prince d'Orange, & ensuite Roi d'Angleterre fit repentir ses ennemis de leur ingratitude, & des outrages qu'il en avoit reçus. Ce Prince n'avoit alors que 17 ans. Mais dès-lors il faisoit sentir ce qu'il devoit être un jour. M. d'Estrades faisant son portrait à Sa Majesté Très-Chrétienne, lui rendoit ce témoignage, qu'il avoit de l'esprit, & qu'il auroit du mérite. Il est, ajoutoit-il, fort dissimulé, & n'oublie rien pour venir à ses fins.

La forme de nos Memoires, & la necessité, où nous sommes de parler de differens Ouvrages qui paroissent,

ne nous permettent pas de faire un précis exact de tout ce que contiennent des Annales ſi étenduës. Nous en attendons la ſuite avec impatience. Il y aura pour les années ſuivantes une plus grande abondance de matiere propre, & néceſſaire. Elle ſera même également intereſſante pour la France & pour la Hollande. Nous ne pouvons trop demander à M. Baſnage qu'il ſe mette en garde contre des préjugez qui le partialiſent malgré qu'il en ait. Ce ſeroit dommage que de ſi beaux talens devinſſent inutiles ou ſuſpects.

ARTICLE XLI.

SUITE DES INSCRIPTIONS d'Aouſte envoyées par M. Guillet de Leyſſins Conſeiller au Parlement de Grenoble.

Remarques du P. E. Souciet de la Compagnie de Jeſus ſur ces Inſcriptions.

DEs douze Inſcriptions d'Aouſte il ne reſte plus à donner que les cinq qui ſont Chrétiennes : les ſept

Payennes ayant été miſes dans les mois précédens.

Parmi ces cinq inſcriptions Chrétiennes, quatre portent leur date; & ont été faites au ſixiéme ſiécle dans l'eſpace de vingt-deux ans depuis l'an de JESUS-CHRIST 523. juſqu'à l'an 147. La cinquiéme n'a point de date parceque le bas de la pierre, où apparemment elle ſe trouvoit, comme dans les autres à la fin de l'inſcription, ce bas, dis-je, de la pierre eſt rompu; mais je ne croi pas qu'on doive douter qu'elle ne ſoit à peu près du même tems, étant de même goût, ayant la même formule, & étant conçûë dans les mêmes termes que les quatre autres.

Huitiéme Inſcription d'Aouſte.

HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIAE ALIBER
CA QVI VIXIT
ANNOS NVME
RO XXX OBIIT
IN XPO III NONAS
FEBR PS SEMMA
CHI ET BOITHI
VV. CC.

Cette Epitaphe en caracteres Romains est encruſtée dans la muraille de l'Egliſe Parroiſſiale d'Aouſte frontiére de Savoye, à la droite de la porte joignant le clocher. Elle a été trouvée en terre en 1674. *en faiſant les fondations d'une maiſon auprès de la maiſon Curiale ; & on a trouvé à propos de l'incruſter là où elle eſt préſentement.*

Elle ſignifie : *Ici repoſe dans la paix d'une bonne mémoire Aliberca qui a vécu* 30 *ans. Il eſt mort en* JESUS-CHRIST *le* 3e *avant les Nones de Février, la* 2e *année après le Conſulat de Symmaque & de Boéce hommes illuſtres.*

I. ALIBERCA n'eſt point un nom Romain : il faut que cet homme fût un naturel du païs. Ce nom d'ailleurs pouvoit très-bien convenir, dans la langue Celtique, à un habitant des montagnes. Dans cette langue, qui manifeſtement étoit dans ſon origine la même que l'Hébraïque *Al*, ſignifioit *ſuper*, ſur, comme עַל, & *berg*, ſignifie montagne ; *Aliberca* eſt un homme qui demeure ſur les montagnes, un montagnard. De tout tems les familles ont ſouvent pris leur

nom des lieux qu'elles habitoient.

II. Je passe les remarques grammaticales qui se peuvent faire sur cette Inscription, l'E pour un AE si commun dans ces sortes de monumens. L'E mis pour un Y dans le mot SEMMACHI prouve que dès-lors l'Y n'avoit point un son different de l'I qui se changeoit souvent en E, comme on le va voir. L'I mis à la place d'un E dans le nom BOITHI. Ce mot écrit avec H contre la remarque de quelques antiquaires, qui disent que *Boëtius* dans les Inscriptions s'écrit sans H. Je passe, dis-je, toutes ces minuties pour venir à l'Epoque de cette Inscription.

II. P. S. SEMMACHI ET BOITHI VV. CC. Il est difficile de deviner ce que signifient ces deux lettres P. S. J'ai soupçonné d'abord qu'il y avoit de l'erreur, & qu'il falloit lire P. C. *post Consulatum*; mais il y a deux difficultez. La prémiére est qu'il semble qu'on n'a dû marquer les années d'après le Consulat que pour ceux qui n'eurent point de succès sûr dans cette charge; par exemple pour Basile qui fut le dernier Consul ordinaire;

car comme il n'y eut plus de Consuls après lui, pour marquer l'Époque des années qui suivirent son Consulat, l'on dût dire, comme l'on dit en effet: la prémiére année après le Consulat de Basile, & de même la 2^{e}, la 3^{e}, la 4^{e}, &c. jusqu'à ce que l'on eût trouvé, ou que l'usage eût introduit quelque autre maniere de compter les années. L'on en avoit usé de même avant le Consulat de Basile, pendant les deux années qui suivirent le Consulat de Lampadius & d'Oreste, & pendant celles qui suivirent le Consulat de Bélisaire, parce qu'il n'y eut point de Consuls ces années-là, & encore après le Consulat de Paulin le Jeune, comme nous le verrons ci-après; mais il n'en fut pas de même de Symmaque & de Boece; Anicius Maximus leur succéda, seul à la verité, comme il arrivoit souvent dans ces derniers tems du Consulat expirant, où souvent l'on n'en nomma qu'un; mais ce qui est à remarquer, il fut Consul d'Occident, & c'est l'Orient qui n'en eut point cette année-là. Après Maxime, l'Empereur Justin fut Consul pour la 2^{e} fois avec Flavius Opilio. Ensuite

Fl. Polixenus & Anicius Probus, & ainſi des autres années. On ne dût donc pas continuer l'Époque du Conſulat de Symmaque & de Boéce, ou du moins il ne fut pas néceſſaire de la continuer.

La 2e difficulté eſt qu'il n'y a point P. C. mais P. S. qui ne peut ſignifier *Poſt Conſulatum.*

La premiere de ces deux difficultez ne m'arrête point. Dans ces tems que les Gots étoient maîtres de l'Italie, & que Theodoric la poſſedoit toute entiere; que la Gaule étoit occupée par les Bourguignons, & les Francs; que l'on n'avoit plus de rapport ni aux Empereurs, ni aux Conſuls dont l'autorité n'étoit plus qu'une vaine ombre; que leur nomination étoit ſi changeante & ſi differente chaque année, que tantôt il n'y en avoit qu'un, tantôt deux, tantôt point du tout; tantôt pour l'Occident ſeulement, tantôt pour l'Orient, tantôt deux pour l'un ou pour l'autre; & tantôt un pour l'Occident, & l'autre pour l'Orient, tantôt un ſeul pour l'un & l'autre, ou pour tous les deux, & quelquefois ſans diſtinction d'Orient

ni d'Occident. Dans cette confusion il étoit aisé qu'on ne fût pas toûjours instruit à point nommé du nom du Consul, ou que dans les quartiers sur tout qui ne dépendoient plus, comme je l'ai dit, ni des Consuls, ni de l'Empereur, & de l'Empire, on ne suivît plus si exactement une Epoque devenuë si incertaine, & si variable. De plus le mérite extraordinaire de Symmaque & de Boece dont Procope fait de si grands éloges dans son premier Livre de la guerre des Goths, & l'estime singuliere qu'on faisoit d'eux, pouvoient encore engager à continuer l'Epoque de leur Consulat.

Mais je ne puis lever la 2[e] difficulté. P. S. ne peut signifier *Post Consulatum*, & les copies que M. Guillet de Leyssins a envoyées de ces inscriptions, paroissent faites avec tant de soin & si exactes que je ne puis soupçonner celle-ci d'erreur ou d'inexactitude.

J'abandonne donc cette premiere conjecture & je dis que P. S. a été mis pour *Post secundum Semmachi & Boethi*, sousentendez *Consulatum*. Cela paroît extraordinaire. Il falloit dire

ſecundum; ou *ſecundo*, ou *iterum poſt Conſulatum Baſilii*; ou *Poſt Conſulatum Baſilii ſecundo.* La ſeconde année après le Conſulat de Symmaque & de Boece, comme on dit quelque tems après, *Primo* & *ſecundo poſt Conſulatum Beliſarii*, & *poſt Conſulatum Baſilii, primo, ſecundo, tertio, &c.* Je conviens que c'eſt la formule ordinaire; mais nos inſcriptions nous apprennent à ne point condamner l'autre formule, elles montrent qu'elle étoit auſſi en uſage, & l'on en verra une autre dans peu où on lit POST C IV BASILI, comme ſi c'étoit après le 4^e^ Conſulat de Baſile, & non par IV POST C BASILI, ou P. C. BASILI IV. *Quarto poſt Conſulatum Baſilii*, ou *Poſt Conſulatum Baſili quarto*, ſouſentendant *anno*; la quatriéme année après le Conſulat de Baſile. Les Hiſtoriens s'accordent en cela avec les inſcriptions; & ce qui montre qu'en effet ç'a été l'uſage de faire ces tranſpoſitions, Anaſtaſe le Bibliothécaire dit que le Pape Jean mourut *Poſt Conſulatum iterum Lampadii*, au lieu de dire *iterum poſt conſulatum Lampadii.* Les Grecs faiſoient des tranſpoſitions

ſemblables. La premiere action du Concile de Conſtantinople tenu à peu près au même tems ſous Mennas, commencé par ces termes : Μετὰ τὴν ὑπατρίαν φλαβίου Βελισαρίου τοῦ λαμπροτάτου τῇ πρὸ ἓξ νόννων Μαίων, ἰνδικτιῶνος, Τεσσαρας καὶ δεκάτης, &c. Dans l'ordre naturel il faudroit dire τῇ ἓξ, ou τῇ ἕκ τῃ πρὸ νόννων. *Die ſextâ ante nonas.* L'on a donc pû dire auſſi *Poſt ſecundum Semmachi & Boithi*, au lieu de *ſecundùm poſt Conſulatum Symmachi & Boethi.* La ſeconde année après le Conſulat de Symmaque & de Boece, & comme on ne peut donner un autre ſens aux lettres P S, il faut neceſſairement conclure, que c'eſt en effet ce qu'elles ſignifient.

Cette inſcription fut faite deux ans après le Conſulat de Symmaque & de Boece, qui tombe l'an 523 de Jeſus-Chriſt, & par conſequent l'inſcription eſt de l'an 525. de la même Ere, deux ans avant que Théodoric fît mourir ces deux grands hommes, l'ornement de leur ſiecle, & la gloire de Rome & de l'Italie.

Quoique Boece eût peut-être été trois fois Conſul, Symmaque eſt nom-

mé le premier dans les fastes Consulaires & dans notre inscription, sans doute parcequ'il étoit beau-pere de Boece.

III. VV. CC. C'est-à-dire, *Virorum Clarissimorum.* Hommes très-illustres. C'étoit un titre d'honneur & de dignité, comme on le voit dans le Code Theodosien, *L.* 74. 180. & 183. *De Decurion.* & *l.* 8. & 10. *De Domest.* & par Ammien Marcellin, *L. XXXI. C.* 31. On le donnoit principalement aux Senateurs, & il paroît par Lampridius dans la vie de Severe Alexandre, *C.* 21. que dès le tems de cet Empereur ce titre étoit affecté au Senat. Les femmes mêmes des Senateurs prenoient le titre de *Clarissimes*, comme on le peut voir dans Tertullien *Ad Scapulum*, *c.* 4. dans S. Augustin *de Civitate Dei*, *L. XXII. c* 8. & dans la vie de S. Ambroise écrite par Paulin.

Neuviéme Inscription d'Aouste.

HIC REQUI
ESCIT IN PACE
BONE MEMO
RIE INGILDVS
QVI VIXIT AN
NIS IIII ET MEN
SIBVS OCTO
OBIIT IN XPO
III KAL NOVEBR
TERTIO P C
PAVLINI IVN
V C C.

Cette Epitaphe est encrustée à côté de la grande porte de l'Eglise d'Aouste en Dauphiné, frontiere de Savoye, à droite de ladite porte.

Elle signifie. *Ici repose dans la paix d'une bonne memoire, Ingildus qui vécut quatre ans & huit mois. Il mourut en* JESUS-CHRIT, *le 3ᵉ jour avant les Calendes de Novembre la 3ᵉ année après le Consulat de Paulin le Jeune, homme très-illustre.*

Mai 1720.

I. INGIDVS n'eſt point un nom Romain non plus qu'ALIBERCA. C'étoit un enfant d'un ancien habitant du païs, c'eſt-à-dire, d'un Gaulois, ou peut-être d'un Bourguignon qui s'y étoit établi depuis la conquête que ces peuples avoient faite des païs voiſins ſous Honorius, à qui ils enleverent la premiere Lionnoiſe, le païs des Sequanois, la plus grande partie de la Province Viennoiſe, les Alpes Pennines & les Gregeoiſes, Embrun Capitale des maritimes, Apt, Gap, &c.

II. TERTIO P̄ C̄. PAULINI IVN. C'eſt-à-dire, *Tertio poſt Conſulatum Paulini Junioris*, la 3^e^ année après le Conſulat de Paulin le Jeune. Voilà deux mots qui feront plaiſir à ceux qui aiment les recherches & la connoiſſance exacte de l'Antiquité. Car ils nous donneront occaſion de juſtifier les ſouſcriptions de quelques Conciles & les dates de quelques Lettres de Papes & d'en corriger une.

La Lettre du Pape Jean II. à l'Empereur Juſtinien eſt datée du 8^e^ avant les Calendes d'Avril qui eſt le 25^e^ de Mars ſous le Conſulat de ce Prince & de Paulin. *Data Romæ VIII. Kalen-*

das Aprilis Domino nostro Justiniano PP Augusto IV. & Paulino viris clarissimis. Concilior. T. IV. p. 1747.

Il date celle qu'il écrivoit aux Evêques des Gaules au sujet de Contumeliosus Evêque de Ryez déposé, il la date, dis-je, du même Consulat le 7e avant les Ides d'Avril. *Data VII Idus Aprilis Flavio Paulino Juniore Viro clarissimo Consule.* Il y a une faute dans *Flavio.* Paulin n'avoit point ce nom, & notre inscription ne le lui a point donné. Ma conjecture est qu'il y avoit dans la Lettre de Jean, *Flavio Justiniano IV. & Paulino Juniore VV. CC. Coss* Un Copiste, comme il est arrivé en bien d'autres occasions, a sauté deux mots, & de *Flavio* il est passé à *Paulino.* Ensuite comme il n'y avoit qu'un Consul nommé, on a changé VV. CC. *Viris Clarissimis*, au pluriel en V. C. *Viro Clarissimo*; ou peut-être même n'y avoit il que V. C qu'il a été naturel d'exprimer par *Viro Clarissimo*, puisqu'il n'étoit parlé que d'un Consul.

Le Pape Agapet successeur de Jean écrit à Cesaire Evêque d'Arles deux lettres de l'année suivante, & use de

la même formule. *Data XV Kalendas Augustas post Consulatum Paulini Junioris Viri Clarissimi. Data XV. Kalendas Augusti post Consulatum Paulini Junioris Viri Clarissimi.* Voyez le IV[e] T. des Conciles, p 1798. & 1801. Le même Souverain Pontife écrivant à Reparat Évêque de Cartage, date sa lettre du 5[e] d'avant les Ides de Septembre, l'année d'après le Consulat de Paulin. *Data V. Idus Septembris post Consulatum Paulini Viri Clarissimi.* Voyez le T. IV. des Conciles du P. Labbe. p. 1792.

Le Concile d'Auvergne conformément à notre inscription est souscrit par Honorat, ou Honoré Archevêque de Bourges, l'année d'après le Consulat de Paulin. *Honoratus in Christi nomine Episcopus Ecclesiæ Bituricæ constitutionem nostram relegi, & subscripsi die VI. Idus Novembris post Consulatum Paulini Junioris.* Concil. T. IV. p. 1805.

Loup Archevêque de Lion souscrit de même en ces termes au 3[e] Concile d'Orleans. *Lupus in Christi nomine Ecclesiæ Lugdunensis Metropolitanus Episcopus..... Not. die Nonarum mensis ter-*

tii, quarto post Consulatum Paulini Junioris V.C. &c. Le jour des Nones du 3^e^ mois, la 4^e^ année après le Consulat de Paulin. Notre Inscription est de l'année précédente, & montre qu'on se servit en effet de cette formule pour marquer les années qui suivirent le Consulat de Paulin, & que ce fut l'usage en Occident.

La raison de cet usage est qu'après Paulin il n'y eut plus de Consuls pour l'Occident. A la verité il y eut encore cinq Consulats après celui de Paulin; mais ce ne fut que pour l'Orient. De là vient la difference des dates que nous trouvons dans les Actes de ce tems. Dans l'Occident on continuë, comme j'ai dit, à marquer l'année du Consulat de Paulin, comme on avoit fait deux & trois ans auparavant pour Lampadius & pour Oreste, & comme on fit après pour Belisaire & pour Basile. Au contraire dans les Actes qui sont faits en Orient, on marque les Consuls de l'année. C'est ainsi que le Pape S. Agapet étant à Constantinople & écrivant à Justinien la même année qu'il écrivit à Reparat, & à Cesaire, ne date point cette lettre

comme les autres, de l'année d'après le Consulat de Paulin, mais du Consulat de Belisaire qui étoit alors Consul d'Orient. *Datum Kalendas Aprilis Constantinopoli Flavio Belisario Viro Clarissimo Consule.*

Pour fixer maintenant en quelle année notre inscription fut faite, & à quelle année de l'Ere Chrétienne elle repond, j'ai deux choses à faire. La premiere est de montrer quel est ce Paulin dont le Consulat est ici marqué. La seconde, en quelle année de JESUS-CHRIST tombe son Consulat, & j'entre d'autant plus volontiers dans cette discussion, qu'elle me donnera occasion de developer un point de Chronologie qu'il me paroît qu'on n'a pas bien entendu jusqu'ici, & qu'on a même obscurci en le voulant débroüiller, & à quelques remarques critiques qui pourront faire plaisir aux Lecteurs.

I. PAVLINI IVN. Les compilateurs des fastes, ou des Consuls, comme Cassiodore, Marcellinus Comes, la Chronique d'Aléxandrie; & parmi les Modernes, Cuspinianus, Onuphrius Panvinius, Janson d'A-

meloveen, Calvisius, Christophorus, Helvicus, Paulus Constantinopol. Phrygio, &c. dans leurs Chronologies ne donnent point le surnom de *Junior* à Paulin. Cependant les deux Lettres du Pape Agapet à Cesaire d'Arles, le Concile d'Auvergne, & le III^e Concile d'Orleans le nomment ainsi, & notre inscription nous montre que ce n'est point dans ces anciennes piéces une addition faite après coup ; qu'il faut lui donner ce nom aussi-bien qu'à Anicius Probus, à Anicius Olybrius, à Cæcina Decius Basilius, à Flavius Justinus, & à Flavius Basilius, qui furent Consuls quelques années avant, ou quelques années après Paulin, & auquel on donne aussi le nom dont je parle. Et en effet il y a la même raison de le donner à Paulin qu'à tous ceux-ci. On les nommoit ainsi pour les distinguer de quelque autre de même nom qui avoit été dans la même charge avant eux, & nous trouvons effectivement deux Decius Paulinus Consuls, & dont le premier fut apparemment oncle du nôtre.

Quelque legere que paroisse peut-

être cette observation à ceux qui n'ont point de goût pour les recherches de l'Antiquité, & qui se contentent sur cela de connoissances superficielles, & confuses; elle est pourtant d'autant moins à negliger que Baronius est tombé sur cela dans une faute grossiere dans ses Annales à l'an 540. N° I. en faisant deux Paulinus pour un. Car trouvant un *Paulinus Junior*, & ne se souvenant plus de Paulin qu'il avoit marqué Consul avec Jean de Scythe en 499. il a cru qu'il en falloit trouver un qui eût été Consul après Decius Theodorus. Il en a donc créé un autre qu'il fait collégue de Justin le Jeune, six ans après le veritable Paulin le Jeune, & Calvisius a suivi Baronius en cela. Mais il est clair que c'est une erreur, non seulement parceque Justin, comme l'a remarqué le P. Pagi, fut seul Consul & sans collegue; mais encore parceque le Pape Agapet vivoit l'année du Consulat de Paulin le Jeune, puisque les deux lettres qu'il écrivit à Cesaire d'Arles sont datées *post Consulatum Paulini Junioris.* * Or Agapet ayant succedé au Pape

* *Concilior. Labbei edit. t. IV. p.* 1798. & 1801.

Jean II. l'année 535 de Jesus-Christ, & n'ayant vécu, selon l'opinion commune, que dix ou onze mois, dix-huit jours depuis son exaltation, * il n'a pû arriver jusqu'au Consulat de Justin, & de ce pretendu Paulin le Jeune inventé par Baronius, qui n'est que cinq ou six ans après. Il ne l'auroit pas même pû dans l'opinion de Baronius qui donne à Agapet plus d'un an de Pontificat, ni même dans celle que j'établirai ci-dessous en montrant qu'il faut lui donner un an, dix mois, dix-neuf jours de Pontificat.

De même le Concile d'Orleans s'étant tenu la 4e année après le Consulat de Paulin le Jeune, comme la souscription de Loup Archevêque de Lyon en fait foi; il faudroit rejetter ce Concile dix ans plus tard que Baronius lui-même ne le place, & qu'on ne peut en effet le placer, comme il paroîtra par la suite. Ainsi il n'y a point d'autre Paulinus Junior, que Decius Theodorus Paulinus qui fut

* *Agapitus* .... *menses* 11. *dies* 18. Anastasius Bibliothec. Vit. Pontiff. ed. Reg. p. 37.

collegue de l'Empereur Juſtinien à ſon 4[e] Conſulat.

Comme il ne faut point diſtinguer le Paulinus Junior de celui-ci, il ne faut pas non plus le confondre avec un autre Paulinus Junior Prefet de Rome, & Juge des ſacrées Conſtitutions dont parle une Inſcription de Gruter, pag. CCLXXXII. 3. ANICIVS PAVLINVS IVNIOR V. C. CONS ORDINARIVS PRAEF VRBIS ET IVDEX SACRARVM CONSTITVTIONVM. Celui-ci étoit *Anicius*, comme on le voit, & le nôtre étoit Decius Theodorus Paulinus de l'ancienne & illuſtre famille des Deces qui étoit encore alors très-floriſſante, ainſi qu'il paroît par les Lettres d'Athalaric à Paulin & au Senat, & qui ſe trouvent dans Caſſiodore, *l. 9. Variar. Ep.* 22. & 23.

I. Le Pape Jean II. date la lettre à Juſtinien du 8[e] avant les Calendes d'Avril, c'eſt-à-dire, du 25[e] de Mars ſous le Conſulat de cet Empereur & de Paulin. * Rien n'eſt plus juſte. Ce

* *Data Romæ VIII. Kalendas Aprilis Domino noſtro Juſtiniano PP. Auguſto IV. & Paulino Viris Clariſſimis Conſulibus.* Concil. T. IV. p. 1747.

Pontife ne mourut que le 27^e Maï de cette année-là. Il date celle qu'il écrivoit aux Évêques de Gaule au sujet de Contumeliosus Évêque de Riez du 7^e avant les Ides d'Avril de la même année (*a*). Et de vrai il étoit encore vivant ce jour-là, puisque c'est le 7^e d'Avril & qu'il ne mourut que le 27^e de Mai.

II. Justinien envoye une confession de foi au Pape Agapet successeur de Jean, datée de la veille des Ides de Mars (*b*), c'est-à-dire, du 14^e de ce mois sous le Consulat de Belisaire. Dans la Chronologie de Baronius, du P. Labbe, du P. Pagi, &c. Agapet n'étoit pas encore élû; dans la mienne, il y avoit près d'un an qu'il étoit sur la chaire de S. Pierre. Le Pape y repond 4 jours après, le quinziéme avant les Calendes d'Avril, c'est-à-dire, le dix-huitiéme de Mars, & date sa lettre du Consulat de Beli-

(a) *Data VII. Idus Aprilis Flavio Paulino Juniore Viro Clarissimo Consule.* Ibid. p. 1754. (b) *Data pridie Iduum Martiarum, Constantinopoli Flavio Belisario V. C. Consule.* Concil. Labbæi T. IV. p. 1790.

aire (*a*), parcequ'il étoit à Conſ-
antinople comme je l'ai montré ci-
eſſus. C'étoit l'année qu'on appel-
oit en Occident *Poſt Conſulatum Pau-
ini Junionis V. C.* parceque Paulin fut
e dernier des Conſuls d'Occident, &
que les guerres empêcherent qu'on
'en nommât après lui. Selon la Chro-
ologie ordinaire, cela ne ſe peut
omprendre, parceque S. Agapet ne
ut Pape que près de trois mois après;
elon moi il l'étoit depuis près d'un
n.

III. Juſtinien donne une ſeconde
Confeſſion de Foi à S. Agapet datée
le Conſtantinople ſous le Conſulat
le Beliſaire le XVIII. des Calendes
l'Avril (*b*). A la verité il y a de l'er-
eur dans le nombre XVIII. comme
e l'ai remarqué ci-deſſus, puiſque le
XVIII. avant les Calendes d'Avril ſe-
oit le 15^e de Mars qui eſt le jour des
des de Mars, & par conſequent n'eſt
pas le 18^e des Calendes d'Avril. Ce

(a) *Data XV. Kal. Aprilis Conſtan-
tinopoli Flavio Beliſario V. C. Conſule.* Ib.
p. 1790. (b) *Datum XVIII. Kal. April.
Conſtantinopoli Fl. Beliſario V. C. Conſule.*
Ib. p. 1802.

n'eſt peut-être pas même le XVII, ni le XVI, ni le XV des Calendes d'Avril. Car le Pape repondant à l'Empereur le XV des Calendes d'Avril, ne parle que de la premiere Confeſſion, & ne dit pas un mot qui puiſſe faire ſoupçonner qu'il y en eût une ſeconde. Peut-être que les Copiſtes ont mis XVIII. pour X. ou pour VIII. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit avant les Calendes d'Avril, & par conſequent au mois de Mars du Conſulat de Beliſaire; ce qui eſt auſſi conforme à ma Chronologie, qu'il eſt contraire à celle de Baronius, & des autres qui retardent l'election d'Agapet juſqu'au troiſiéme Juin de cette année-là. Car j'ai déja montré qu'on ne peut pretendre avec le P. Labbe, que *Beliſario Conſule*, ſous le Conſulat de Beliſaire, ſignifie *Poſt Conſulatum Beliſarii*, après le Conſulat de Beliſaire. De plus cette Confeſſion de Foi donnée au Pape lorſqu'il étoit près de Conſtantinople, *ad Conſtantinopolim*, comme porte le tître, non ſeulement ne s'accorde pas avec le ſentiment du Pere Pagi; mais elle le détruit; car ce Critique prétend que le Pape étoit entré à Conſ-

ıntinople un mois auparavant le 20^e^
e Fevrier. Dans la mienne, rien ne
uadre mieux : l'année du Consulat
e Belisaire au mois de Mars qui étoit
an 536. de JESUS-CHRIST, le Pape
. Agapet étoit près de Constantino-
le, comme je l'ai montré ci-dessus.
.e même Souverain Pontife écrit à
Cesaire du 15^e^ avant les Calendes
'Août, c'est-à-dire, le 18^e^ Juillet,
: à Reparat le 5^e^ avant les Ides de
eptembre, l'année d'après le Con-
ulat de Paulin, qui est l'année du
Consulat de Belisaire. Il ne mourut
n effet que l'année suivante, com-
ne tout le monde en convient.

IV. Le Concile de Constantinople
enu sous Mennas l'année d'après le
Consulat de Belisaire le 6^e^ des Nones
le Mai, c'est-à-dire, le second jour
le ce mois parle de la mort d'Agapet
comme arrivée depuis peu. En effet
l étoit mort dix jours auparavant le
22^e^ Juin, comme je l'ai montré ci-
dessus.

V. La date du III^e^ Concile d'Or-
leans est encore plus marquée. Loup
Archevêque de Lion souscrit en ces
termes. *Lupus in Christi nomine Eccle-*

clesiæ Lugdunensis Metropolitanus Episcopus .... Not.... die Nonarum mensis tertii, quarto post Consulatum Paulini Junioris V.C. anno XXVII. Regni Domni Childeberti Regis. Dans le manuscrit de Lion cité par le P. Sirmond au lieu de l'année du Roi Childebert, l'indiction étoit marquée en sorte qu'il y avoit, *Lupus in Christi nomine Episcopus consensi & subscripsi quarto P. C. Paulini Junioris, Indictione secunda.* Le P. Sirmond n'a point imprimé cette Epoque dans ses Conciles de Gaule, parcequ'il la croyoit fausse & qu'elle ne s'accordoit point avec la Chronologie de Bellarmin qu'il suivoit : *Verùm indictio secunda*, dit-il dans ses Notes, *non congruit mensi Maio hujus anni, sed prima. Quare manifestum est mendum.* Le Cardinal Noris, Schelstrate, le R. P. Pagi, &c. sont dans le même cas. Pour moi je n'ai ici aucune difficulté. Ces trois dates s'accordent, puisqu'il n'y a point d'autre Paulinus Junior que celui qui fut Consul avec Justinien, lorsque cet Empereur l'étoit pour la 4e fois : l'année du Consulat de Paulin est la même que celle du 4e Consulat de ce Prince. Je

rois pouvoir prouver que la premie-
e année de JESUS-CHRIST, ou de
Ere commune, est celle du Consulat
e Cossus Cornelius Lentulus, qui
ut surnommé l'Isaurique, & de L.
Calpurnius Pison, surnommé l'Au-
uste : je le suppose ici, parce que le
étail des preuves me conduiroit trop
oin. Or de ce Consulat de Lentulus
t de Pison au 4e Consulat de Justi-
ien il y a 535 Consulats. Celui de
'aulinus Junior tombe donc l'an 335.
e JESUS-CHRIST, & non pas l'an
34, comme Baronius, le Cardinal
Noris, & le Pere Pagi le disent. De
lus la 4e année après le Consulat de
'aulin étoit la 2e Indiction. Cela
e prouve par un manuscrit du IIIe
Concile d'Orleans que le P. Sirmond
voit vû à Lion, & où il avoit trouvé
'Epoque de ce Concile en ces termes.
*Lupus in Christi nomine Episcopus con-
ensi & subscripsi quarto P. C. Paulini
Junioris, Indictione secundâ.* Or l'in-
liction 2e ne peut être que l'an 539
le JESUS-CHRIST. Car l'indiction
commençant en 312, si vous ôtez 312
le 539, il reste 227, & si vous divi-
ez ..27 par 15, vous trouvez 15 In-

dictions, plus deux ans de reste. Ainsi l'an 539 est la 2e Indiction; si donc la 4e année après le Consulat est la 2e Indiction, elle ne peut-être que la 339e de JESUS-CHRIST, & non pas la 338e, comme Baronius & le P. Pagi le croyent. Et si la 4e année après le Consulat de Paulin est l'an 539 de JESUS-CHRIST, l'année même de son Consulat est la 335e de la même Ere.

A la verité le P. Sirmond n'a point imprimé cette Epoque dans ses Conciles de Gaule parcequ'il la croyoit fausse, & qu'elle ne s'accordoit point avec la Chronologie de Baronius qu'il suivoit. *Verùm Indictio secunda*, dit-il dans ses notes, *non congruit mensi Maio hujus anni, sed prima. Quare manifestum est mendum.* Mais cette Epoque s'accorde fort bien avec la veritable Chronologie, & il seroit surprenant que l'Archevêque de Lion ayant présidé à ce Concile, on n'en eût pas à Lyon des exemplaires exacts & fidelles. Il s'ensuit de là que notre Inscription qui a été faite la 3e année après le Consulat de Paulin, est de l'an 538. de l'Ere Chrétienne.

Mai 1720.

Il

Il s'agit maintenant de voir ſi cela s'accorde avec les dates du Conſulat de Paulin qui nous reſtent dans les anciens Actes. Ces Actes ſont ceux des Pontificats de Jean II. & de Saint Agapet. Il faut donc d'abord en fixer le tems.

Le R. P. Pagi a très-bien montré que ſuivant les dates marquées par Anaſtaſe le Bibliothéquaire, le Pape Jean II. mourut le 27 du mois de Mai, & que ſon ſucceſſeur Agapet commença ſon Pontificat ſix jours, ou ſelon quelques manuſcrits, ſept jours après; c'eſt-à-dire, le 3^e du mois de Juin ſuivant. Cette Epoque eſt inconteſtable. Mais il s'agit de ſçavoir de quelle année étoit ce mois de Mai auquel Jean II. mourut.

Si l'on en croit les Cardinaux Baronius, & Noris, le R. P. Pagi, & le commun des Chronologiſtes, ce fut ſous le Conſulat de Beliſaire. Mais en premier lieu rien n'oblige à continuer le Pontificat de Jean juſqu'à cette année-là. Tous les Actes que nous avons de lui, & qui ont quelque date, ne paſſent point le Conſulat de Paulin, & ſont faits avant le mois de Mai de

cette année-là, mois auquel il est sûr qu'il mourut.

Bien plus, si le Pontificat de Jean II. doit être continué jusqu'au 27^{e} de Mai du Consulat de Belisaire, & qu'Agapet ne soit monté sur la Chaire de Saint Pierre que le 3^{e} Juin de la même année, il faut que ce Saint homme ait reçu ou fait deux Actes en qualité de Souverain Pontife plus de deux mois avant non seulement qu'il fût élû, mais que son prédécesseur fût mort. Car s'il a été élevé au Souverain Pontificat sous le Consulat de Belisaire, ce ne fut que le 3^{e} de Juin, comme nous l'avons dit, & comme le P. Pagi le prouve. Neanmoins l'Empereur Justinien adresse à ce Saint Pape une Confession de Foi la veille des Ides de Mars sous le Consulat de Belisaire, c'est-à-dire le 14^{e} Mars, & Agapet y répond le même mois, & la même année.

Enfin l'Empereur envoye une seconde Confession de Foi au Pape Agapet, datée du XVIII. ou, comme le Cardinal Noris a corrigé, du XVII^{e} avant les Calendes d'Avril, c'est-à-dire, du 16^{e} de Mars sous le Consu-

lat de Belisaire. Cela ne se peut comprendre dans l'opinion de Baronius, de Schelestrate, du Cardinal Noris, du P. Pagi, &c.

D'un côté Agapet étoit Papé au mois de Mars sous le Consulat de Belisaire. D'un autre côté il fut élû Pape le 3[e] Juin; il faut donc necessairement que ce fût le mois de Juin de l'année qui précéda le Consulat de Belisaire, c'est-à-dire, sous celui de Justinien pour la 4[e] fois, & de Paulin; & que le Pape Jean soit mort aussi cette année-là, le 27[e] Mai. Le P. Labbe, *Concil. t. IV. p.* 1802. dans une note marginale pretend que dans la 2[e] Confession de Foi de Justinien, ces mots *Flavio Belisario V. C. Consule*, signifient l'année d'après le Consulat de Belisaire; parceque l'on ne crea point cette année-là de nouveau Consul; comme si pour cette raison on avoit continué de dire *Flavio Belisario V. C. Consule*, de même que l'année precedente. Mais il est inoüi qu'on ait marqué deux années differentes de la même maniere & avec la même formule. Quelle confusion cela n'eût-il point repandu dans les Actes? On

eût donc dit *Post Consulatum Belisarii*, si l'on eût voulu marquer l'année qui suivit le Consulat de Belisaire ; ou du moins l'on eût dit *Fl. Belisario Cos. II.* comme la Chronique Alexandrine qui marque ainsi ces années :

Υπ. Βελισαρίȣ μόνȣ ά.
Υπ. Βελισαρίȣ μόνȣ β'.
Υπ. Βελισαρίȣ μόνȣ γ'.

Il est vrai que le Cardinal Noris dans son *Historia Controversiæ de uno ex Trinitate passo, p.* 90, & 91. cite un manuscrit de la Bibliothéque du Vatican cotté N° 961. qui contient 243 lettres des Papes depuis Siricius jusqu'à Vigile, & il assure que dans ce manuscrit les trois piéces dont nous parlons, sont de l'année d'après le Consulat de Belisaire *.

Mais 1°. Quel est ce manuscrit ? On ne nous dit rien qui puisse nous le

* *Data pridie, Iduum Martiarum Constantinopoli post Consulatum Belisarii V. C.* Noris p. 90. *Data XIII. Kal. Aprilium P. C. Belisarii.* Ib. p. 91. *Data XV. Kal. Aprilis Constantinopoli post Consulatum Belisarii.* Ib.

faire eſtimer ; pas un mot de ſon antiquité. 2°. Le Cardinal Noris nous apprend que Baronius s'en eſt ſervi, qu'il l'a entierement dépoüillé, & que les choſes excellentes qu'il y a priſes pour les inſerer dans les Annales, ne ſont pas le moindre prix de ce grand & ſçavant Ouvrage *. Cela étant, ſi le Cardinal Baronius y a vû cette date, ou s'il a cru que ce manuſcrit fût de quelque autorité en cela, pourquoi ne l'a-t-il pas cité dans le beſoin qu'il avoit d'autoriſer ſa Chronologie ? Pourquoi ne s'en eſt-il point prévalu ? Pourquoi ne l'a-t-il pas même indiqué ? Enfin un ſeul manuſcrit ne doit point l'emporter ſur l'autorité de tous les autres ſur leſquels on a imprimé les lettres des Papes, & qui ne fourniſſent aucune variante ſur ces trois dates. Conſervons-

* *In eo Epiſtolæ 243. Pontificum Romanorum à Siricio uſque ad Vigilium præfectorum urbis ac Præſidum, unà cum geſtis plerіſque Eccleſiaſticis leguntur ; quæ omnia præclariſſima prioris ætatis monimenta in ſuos Annales à Cardinali Baronio relata pretium eiſdem, ſi quæ alia, maximum addidere.* Noris, loc. cit.

les donc, & fixons le commencement du Pontificat d'Agapet au 3^e^ Juin de l'an 535 de Jesus-Christ, sous le Consulat de Justinien, & de Paulin. Voyons-en maintenant la suite, & la durée.

Anastase dit qu'Agapet ne siegea qu'onze mois, dix-huit jours : *Sedit menses* 11. *dies octo*. Baronius & le P. Pagi son critique croyent qu'il y a de l'erreur dans cet endroit d'Anastase, mais d'une maniere bien differente l'un de l'autre. Baronius soutient que ce tems est trop court ; & le Pagi, qu'il est trop long. Baronius veut qu'Agapet ait vécu plus d'un an après son exaltation ; mais il ne dit pas précisément combien plus d'un an ; & le P. Pagi prétend qu'il n'a vecu que dix mois, dix-huit jours, au lieu d'onze mois, dix-huit jours, & que les Copistes ont ajoûté de leur chef une unité de trop dans le nombre des mois. Je croi que le Cardinal a raison & qu'il n'y avoit pas lieu de le corriger ici; & je m'imagine même qu'on peut marquer le tems precis du Pontificat d'Agapet, ce que n'a pas fait Baronius.

Mai 1720.

Anastase le Bibliothéquaire dit d'abord que le Pontificat d'Agapet ne dura que onze mois dix-huit jours; *Sedit menses* 11. *dies* 18. & il commença, comme nous l'avons montré, le 3^e^ Juin sous le Consulat de Paulin. Theodahat Roi des Gots homme timide, & plus Philosophe qu'il n'étoit guerrier, ayant appris que l'Empereur Justinien alloit entrer en Italie pour venger la mort de la Reine Amalasinte, écrivit au Pape, & au Senat Romain qu'il les feroit tous passer au fil de l'épée, s'ils ne dissuadoient l'Empereur de faire entrer ses troupes en Italie. Le Pape fut obligé d'aller lui-même à Constantinople pour détourner Justinien de cette expedition. Et voici comment Anastase s'exprime sur ce voyage. *Hic missus à Theodato Rege Gothorùm ad Dominum Justinianum Augustum in legationem, quia eodem tempore Dominus Justinianus Imperator Augustus indignatus est Theodato Regi, eò quòd occidisset Reginam Amalasintham filiam Theodorici Regis commendatam sibi, qui eum Regem fecerat, qui verò Agapetus ambulavit Constantinopolim*, 10. *Kalendas Maii*,

ingressus Constantinopolim & susceptus est Agapitus Episcopus cum gloriâ. Cette derniere phrase est ambiguë. Si l'Epoque 10 *Kal. Maii* doit se joindre à ce qui précede, *ambulavit Constantinopolim*, cela veut dire que le Pape fit son entrée à Constantinople le 10 avant les Calendes de Mai. Une variante rapportée par Fabrot dans l'édition du Louvre, p.265. au lieu de *Qui verò Agapitus ambulavit, &c.* porte, *Dominus verò Papa pervenit Constantinopolim* 10 *Calendas Maii & ingressus urbem susceptus est cum gloriâ.* La conjonction *&*, transposée & mise devant *ingressus urbem*, au lieu d'être après, semble confirmer le premier sens, & demander qu'on joigne 10 *Calendas Maii*, avec *pervenit Constantinopolim*, en sorte que cette Epoque marque le jour du départ du Pape. Mais cette leçon n'est pas soutenable, parceque cette Epoque est fausse, prise en ce sens. En effet ce 10^e^ avant les Calendes de Mai qui est le 22^e^ Avril, ne peut être que de l'année qui suivit l'élection d'Agapet, puisque l'année de son exaltation, il n'étoit point encore Souverain Pon-

tiſe au mois d'Avril, ni même au mois de Mai, & qu'il ne fut élû, comme nous l'avons dit, que le 3[e] de Juin. L'année ſuivante, non ſeulement le Pape Agapet ne partit pas de Rome pour Conſtantinople le 10[e] des Calendes de Mai; mais il étoit à Conſtantinople plus d'un mois avant ce jour. En voici la preuve. L'Empereur Juſtinien, qui ſous le Conſulat de Béliſaire le 14[e] Mars (*a*) avoit déja envoyé à Agapet la Confeſſion de Foi qu'il avoit adreſſée deux ans auparavant à ſon prédéceſſeur le Pape Jean (*b*), lui en envoye une 2[e] datée de Conſtantinople du 18[e] jour avant les Calendes d'Avril, ſous le Conſulat de Beliſaire, qui ſuivit celui de Paulin. *Datum XVIII. Kalendas Aprilis Conſtantinopoli Flavio Beliſario V. C. Conſule* (*c*). Il ne faut pas lire *XVIII. Kal. Aprilis*, car quoique le mois de Mars ait 31 jours, il n'y a pourtant point de 18[e] jour avant les Calendes d'Avril, les Ides de Mars n'étant que le 15[e] de ce mois; mais il n'importe

(a) *Voyez le IV T. des Conciles du P. Labbe*, p. 1890. (b) *Ibid. p.* 1789. (c) *Ibid. page* 1801. 1802.

pour le preſent quel nombre on mette ici. C'étoit toûjours avant les Calendes d'Avril & par conſequent au mois de Mars ; cela ſuffit maintenant.

Le Pape répond à la premiere Confeſſion de Foi de l'Empereur quatre jours après : il étoit donc à Conſtantinople, ou près de Conſtantinople ; car il eſt impoſſible que la lettre de l'Empereur arrivât de Conſtantinople à Rome en moins de quatre jours. 2°. Il y répond par une lettre datée de Conſtantinople du 15^e^ avant les Calendes d'Avril, ſous le même Conſulat (*a*). *Data 15 Calendas Aprilis Conſtantinopoli Flavio Beliſario V. C. Conſule.* Le Pape Agapet étoit donc à Conſtantinople avant les Calendes d'Avril ; c'eſt-à-dire, le 18^e^ Mars, ſous le Conſulat de Beliſaire, ſucceſſeur de Paulin. Il y étoit même deux jours avant le 16^e^ de Mars, lorſque la 2^e^ Confeſſion de Foi lui fut renduë ; car le tître porte qu'elle lui fut donnée *ad Conſtantinopolim* (*b*) près de Conſtantinople.

(a) *Ibid.* 1889. 1790. (b) *Exemplar libelli piiſſimi Domini Juſtiniani Imperatoris quem dedit Agapeto Papa ad Conſtantinopolim, de Fide.*

Mais si le Pape Agapet étoit à Constantinople dès le 16e de Mars, comment est-ce qu'Anastase dit qu'il n'y entra que le 10e des Calendes de Mai, c'est-à-dire, le 22e d'Avril plus d'un mois après ? Deux mots du titre de la 2e Confession de Foi de Justinien que je viens de rapporter, & auxquels on n'a fait nulle attention jusqu'ici, vont resoudre cette difficulté & donner du jour à ma Chronologie. Le Pape arriva à Constantinople au mois de Mars, & y étoit dès le 16 de ce mois, je l'ai prouvé; mais il ne fit point son entrée dans cette capitale de l'Empire aussi-tôt qu'il fut arrivé, il resta quelque tems dans un fauxbourg ou dans quelque lieu tout près de Constantinople : c'est ce que nous marque expressément le titre de la 2e Confession de Foi que l'Empereur lui envoya, *ad Constantinopolim*, près de Constantinople. Apparemment qu'il attendit là que tout fût disposé pour son entrée. Car l'entrée dont parle Anastase, est une entrée solemnelle & magnifique. *Ingressus urbem susceptus est cum gloriâ*, dit cet Auteur. *Ambulavit Constantinopolim*,

déſigne encore une de ces ſortes d'entrées qui ſe font avec pompe. Ce fut cette entrée publique & ſolemnelle qui ne ſe fit que le dix avant les Calendes de Mai, comme dit Anaſtaſe.

Le même Hiſtorien, après avoir raconté ce que fit Agapet à Conſtantinople, finit la vie de ce Saint Pape en diſant qu'il y mourut le dix avant les Calendes de Mai, ou le 22 d'Avril, & par conſéquent un an juſte jour pour jour après l'entrée ſolennelle dont nous venons de parler. *Poſt Dies verò aliquantos ægritudine commotus defunctus eſt Conſtantinopoli* 10 *Calendas Maii.* Et ce qui eſt à remarquer, les manuſcrits ſont d'un accord merveilleux ſur ces deux dates de l'entrée, & de la mort du Pape à Conſtantinople, nulle variante dans aucun, comme on peut le verifier par les recuëils que Fabrot en a imprimez à la fin de l'édition du Louvre.

Le P. Pagi ayant lû & rapporté fidèllement ces deux paſſages dans ſa Critique, on ne conçoit pas qu'il ait pû ne donner que dix moix, dix-huit jours de Pontificat à Agapet, & cor-

riger Baronius ſur ce point. En effet voilà déja treize mois & davantage de Pontificat paſſez à Conſtantinople. Agapet fut élû le 3^{e} de Juin ſous le Conſulat de Juſtinien & de Paulin. Il entra à Conſtantinople le dix avant les Calendes de Maï ; c'eſt-à-dire le 22^{e} d'Avril, & par conſéquent l'année d'après ſon élection ſous le Conſulat de Beliſaire. Car l'année de ſon élection au mois d'Avril, il n'étoit pas encore élu, il ne le fut que le 3^{e} Juin. Il ne mourut pas le même jour qu'il fit ſon entrée à Conſtantinople. Il y traita même beaucoup d'affaires importantes, de ſorte que le P. Pagi dans ſon *Breviarium* de la vie des Papes dit *p.* 282, qu'on trouvera difficilement un Pape qui en ſi peu de tems ait terminé tant, de ſi grandes, & de ſi importantes affaires. Puis donc qu'il fit ſon entrée à Conſtantinople le 10^{e} avant les Calendes de Mai, & qu'il mourut le 10^{e} des Calendes de Mai ; il faut que ce ſoit le 10^{e} des Cades de Mai de l'année ſuivante qui fut l'année d'après le Conſulat de Beliſaire, & en effet le Concile de Conſtantinople ſous Mennas qui eſt de cet-

te année-là *, se tint certainement peu de tems après la mort de S. Agapet ; le Pontificat de ce Saint Pape dura donc la moitié de l'année du Consulat de Justinien & de Paulin, toute l'année suivante qui fut celle du Consulat de Belisaire, ce qui fait non pas dix mois dix-huit jours, mais un an dix mois, dix-neuf jours ; & depuis cette année jusqu'à sa mort, il y a un an juste. Ce n'est donc pas seulement une unité que les Copistes ont ajoutée au mois, comme dit le P. Pagi, c'est une année qu'ils ont changée en un mois & qu'ils ont ajoutée aux dix mois qu'il y avoit dans les premiers exemplaires. Et voici à mon sens comment cette erreur s'est glissée dans les manuscrits.

Dans les Catalogues des Papes, comme c'est la coutume en ces sortes de listes, on marquoit en differentes colonnes, les noms des Papes, le nombre des années, celui des mois, & celui des jours qu'ils avoient gouverné l'Eglise, mais on ne repete pas

* *Μετὰ τὴν ὑπατρίαν φλαβίȣ βελισαρίȣ τȣ͂ λαμπροτάτȣ τῇ πρὸ ἓξ νόννων Μαίων.*

chaque fois, & à chaque Pape le mot l'année, de mois, de jours; on le met en tête ou en titre, ou seulement au premier nom, & aux autres on le sousentend, & on se contente de mettre le nombre d'années dans la colonne des années, le nombre des mois dans la colonne des mois, & celui des jours dans la colonne des jours. Par exemple,

Pontificum nomina, anni, menses, dies.
S. Petrus, viginti quinque, uno, octo.
S. Livus, quindecim, tribus, duodecim.
S. Cletus, duodecim, uno, undecim.

Ou bien:

Sanctus Petrus, annis viginti quinque, mense uno, diebus octo.
S. Livus, quindecim, tribus, duodecim.
S. Cletus, duodecim, uno, undecim.

Et ainsi des autres jusqu'au Pape Agapet, où l'on marquoit,

Agapetus, uno, decem, novemdecim. Ce qui signifioit, *anno uno, mensibus decem, diebus novemdecim.*

Mais ces mots étant pressez dans les manuscrits, & l'*o*, peut-être étant

effacé dans *uno*, & ne paroiſſant plus, on a joint *uno*, ou même *un*, avec *decem* qui ſuivoit, & l'on a fait *undecim* que l'on a écrit dans les manuſcrits ſuivans, comme *decem* étoit dans les précédens, ſous la colonne des mois ; & d'ailleurs comme il étoit viſible que S. Agapet n'avoit pas été Pape onze ans, on a entendu cet *undecim* d'onze mois ſeulement. Anaſtaſe, qui avoit un de ces Catalogues fautifs, a copié ce qu'il y trouvoit, & a dit, *ſedit menſes undecim*, au lieu d'*anno uno, menſes decem*.

Quant aux 19 jours, que je lui donne, au lieu de 18 auxquels le P. Pagi s'en tient, 1°, la différence d'un jour eſt une bagatelle, mais 2°, je l'ajoute, parcequ'il le faut faire pour deux raiſons ; la prémiére eſt que le calcul le demande, comme je l'ai montré ci-deſſus, & que depuis le 3^e^ Juin juſqu'au 22^e^ d'Avril ſuivant il y a 10 mois, 19 jours. Car ſi des 22 jours du mois d'Avril vous en ôtez 3, pour les 3 qui manquent au mois de Juin, il en reſtera 19. La 2^e^, que cela eſt plus conforme aux manuſcrits, puiſque de l'aveu même du P. Pagi *ad ann.*

C. 536. N° X. presque tous les manuscrits, non seulement des Catalogues des Papes, mais aussi d'Anastase le Bibliothéquaire, ont *novemdecim*, & qu'il n'y en a que très-peu qui ayent *octodecim*.

Tout cela ainsi rectifié, je reprens & je dis que les dates qui nous restent de ces tems-là, & qui ont quelque rapport au Consulat de Paulin, s'accordent parfaitement avec ma Chronologie.

La 4e année après le Consulat de Paulin au troisiéme mois, c'est-à-dire, au mois de Mai, est la 27e du Roi Childebert. Car Clovis son pere mourut l'année du premier Concile d'Orleans au mois de Novembre. Et le premier Concile d'Orleans se tint sous le Consulat de Felix, comme il paroît par la souscription de Cyprien Archevêque de Bourdeaux. *Cyprianus in Christi nomine Episcopus Ecclesiæ Burdegalensis Metropolis Canonum statuta nostrorum subscripsi sub die VI. Idus Julias Felice V. C. Consule.* Or depuis le Consulat de Felix jusqu'à la quatriéme année après le Consulat de Paulin qui est celle du IIIe Concile d'Or-

leans, il y a 27 ans juste. La 27e année du Roi Childebert étoit donc la 4e après le Consulat de Paulin, & cette quatriéme année après le Consulat de Paulin est aussi la seconde Indiction, comme je l'ai montré plus haut.

De tout ceci il s'ensuit que l'année du Consulat de Paulin est l'an 535 de JESUS-CHRIST, & que par consequent l'Inscription d'Aouste qui m'a donné occasion d'examiner tout ceci étant datée de la troisiéme année après le Consulat de Paulin le Jeune, elle fut faite l'an de JESUS-CHRIST 538. qui fut l'an vingt-sixiéme de Childebert.

V. CC. *Viri Clarissimi*. Le CC. est doublé apparemment pour marquer le superlatif.

Dixiéme Inſcription d'Aouſte.

HIC REQUIESCIT IN PACE
BONE MEMORIAE ADOLES-
CENS
ĪTEGRE CARNIS NOMINE LEV
DOMARI QVI VIXIT ANNIS
NVMERO IIII ET DIES VIII
OBIIT IN XPO SEX X. K. MA.
POST C ĪV BASILI VV
CC SS. CÑS.

Cette Epitaphe ſe trouve dans le lieu d'Aouſte, dans le côté gauche de la grande cheminée du Château bâti en 1621. On ne ſçait pourquoi on l'a miſe là. On l'avoit trouvée en terre en faiſant les fondations du mur, qui eſt au levant, & qui n'eſt qu'à 200 *pas de l'Egliſe Parroiſſiale du lieu.*

Ici repoſe dans la paix d'une bonne memoire un jeune homme d'une chair pure, qui ſe nommoit Leudomare, qui a vecu quatre ans, huit mois. Il eſt mort en Jesus-Christ*, le ſeiziéme devant les Calendes de Mars, ou de Maï.*

Mai 1720.

l'année quatriéme après le Consulat de Basile homme très-illustre, Senateur de Constantinople.

I°. C'est une Epitaphe d'un jeune enfant de quatre ans huit jours, qui se nommoit *Leudomarus*, & qui par consequent n'étoit point de famille Romaine, ni même Gauloise, mais apparemment d'une famille Bourguignonne.

II°. Si l'on en juge par les Inscriptions, les Anciens avoient plus de tendresse pour leurs enfans que n'en ont aujourd'hui les peres & meres. On ne pense pas même depuis plusieurs siécles à faire des Epitaphes aux enfans, & il nous en reste un fort grand nombre de l'antiquité toutes pleines des sentimens de l'affection la plus vive des peres & meres pour leurs enfans.

III°. OBIIT IN XPO SEX X K MA. C'est-à-dire, *obiit in Christo, sextodecimo Kalendas Martias*, ou *Maias*. Il est mort en JESUS-CHRIST le 16e avant les Calendes de Mars ou de Mai, c'est-à-dire, le 14e Fevrier ou le 16e d'Avril.

IV°. POS. C. IV. BASILI: *Post Consulatum quarto Basili.* Voilà une

ranſpoſition qui autoriſe celle de
'Inſcription neuviéme, & une ſem-
lable d'Anaſtaſe le Bibliothequaire
que j'ai marquée au même endroit.
Cette 4e année après le Conſulat de
Baſile tombe l'an 545 de JESUS-
CHRIST.

V°. VV. CC. *Viri Clariſſimi.* Ordi-
nairement on n'exprime ces deux mots
que par V. C. & VV. CC. ſignifie *Vi-
rorum Clariſſimorum* au pluriel; mais
ci on ne le peut prendre que pour le
ingulier; c'eſt une preuve que les Gra-
veurs en uſoient aſſez comme il leur
plaiſoit, & ne ſuivoient pas les mê-
mes regles dans ces ſortes d'abbrevia-
tions. Par là ils ont ſouvent preparé
bien de l'embaras aux Antiquaires.
Témoin les lettres qui vont ſuivre.

VI°. SS. CNS. Je ne ſçai ce que
ignifient ces abbreviations. Je croi
pourtant qu'on peut les prendre pour
Senatoris Conſtantinopolitani, ou *Sena-
toris Sanctiſſimi Conſtantinopolitani.* On
trouve SS, pour *Senatus Sanctiſſimus*,
qui ſe dit de tout le corps du Senat;
mais je n'ai point d'exemple qu'un
Senateur particulier fût appellé *Sanc-
tiſſimus.* Ainſi j'aime mieux *Senatoris*

Constantinopolitani, que *Senatoris Sanctissimi Constantinopolitani.* On a bien pû mettre SS pour *Senatoris* au singulier, comme on a mis VV. CC. pour V. C. *Viri Clarissimi.*

Onziéme Inscription d'Aouste.

HIC REQVIESCIT IN
PACE BONÆ MEMORIAE
E OPE CVN DE QVI
VIXIT ANNOS NVME
RO X OBIIT IN ℞O
VI KL DECEMRS NO
VIES POS CONO
IOANNIS V. CV. SS.

Cette Epitaphe se trouve dans le lieu d'Aouste en Dauphiné frontiere de Savoye, encrustée dans la muraille d'une maison d'un habitant nommé Vallin Receveur des Tailles en 1719.

C'est l'Epitaphe d'un enfant de dix ans, mais dont je ne puis deviner le nom non plus que quelques autres abbréviations.

I°. A la troisiéme ligne ET OP TE

ou Et, dans ET l'E est jointe au T. Après OP comme devant, il n'y a pas de difficulté à les prendre pour ET. Mais après OP, je ne sçai s'il faut lire ET aussi ou TE: je pensois d'abord pour cette leçon, & je lisois *& optimæ*, mais je ne vois pas de fondement suffisant pour se déterminer à expliquer ainsi cette Enigme. D'ailleurs, *bonæ memoriæ & optimæ* ne me plaît pas, & il y a sur OP une ligne courbe qui semble marquer que ces deux lettres ne sont qu'un mot avec les deux suivantes.

II°. OBIIT IN ℞O, c'est-à-dire, *in Christo*, pour XPO; l'X manque ici.

III°. VI. KL. DECEMRS, c'est-à-dire, *sexto Calendas Decembres*, le sixiéme avant les Calendes de Decembre, qui est le 26[e] de Novembre.

IV°. NOVIES POS CONO IOHANNIS. Apparemment qu'il y a CONS, au lieu de CONO, & que l'S étant rongée, on a pris ce qui en reste pour un O. Quoiqu'il en soit, cela ne peut signifier que *Novies post Consulatum Ioannis*. La neuviéme année après le

Consulat de Jean. Jean ce Cappadocien qui fut Préfet du Prétoire, & qui eut tant de credit à la Cour de Justinien qui l'exila pourtant dans la suite, ainsi que Procope le raconte, Jean, dis-je, fut Consul l'an de Jesus-Christ 538. l'année neuviéme après le Consulat fut donc l'an 547. de Jesus-Christ. Cette Epoque est singuliére. Car depuis l'an 541. que Basile fut Consul, on marquoit les années de son Consulat & non pas des Consuls précédens, tel qu'étoit Jean. Ainsi dans l'usage ordinaire on devoit dire VI. *Post Consulatum Basilii.* L'année sixiéme après le Consulat de Basile. Ce n'est apparemment qu'une fantaisie de Graveur.

V°. V C V. *Viri Clarissimi*, &c.

VI°. SS, *Senatoris* ou *Senatoris Sanctissimi.*

Douziéme Inſcription d'Aouſte.

La derniere Inſcription d'Aouſte eſt ncore ſinguliere. C'eſt l'Epitaphe l'une Religieuſe nommée Euſebie. Elle ſignifie :

Ici repoſe dans la paix d'une heureuſe nemoire Euſebie vierge conſacrée au Seineur, dont la vie loüable, à l'exemple les vierges ſages a merité d'avoir Jesus-Christ *pour Epoux.* Le reſte eſt rompu. Voici les termes.

HIC REQVIESCIT IN PACE
BEATAE MEMORIAE
EVSEBIA SACRA DN̄O
PVELLA CVIVS PROBA
BILIS VITA INSTAR
SAPIENTIVM PVELLA-
RVM SPONSVM EMERVIT
HABERE XP̄IN
....CVA......

Cette Epitaphe en caractere Romain, ui n'eſt pas des plus beaux, eſt encruſtée ans la muraille de l'Egliſe Paroiſſia-

le d'Aouste à la gauche de la grande porte.

XPIN, pour XPVM, apparemment les lettres sont rongées. En dépit, & à la honte de nos Sectaires, & des Prétendus Reformateurs de ces derniers siecles, on trouve ici le celibat & la virginité en usage dans l'ancienne Eglise, & consacrées sur cette pierre par les éloges les plus magnifiques. Car quoi de plus glorieux, & de plus grand que de dire qu'une Vierge a JESUS-CHRIST pour époux ? J'ai dejà remarqué que quoique cette Epitaphe n'eût point de date, elle me paroit à peu près de même tems que les précédentes, parcequ'elle est de même goût, & dans les mêmes termes. Telles sont les douze Inscriptions qui se voyent à Aouste en Dauphiné, & dont le Public est redevable au zéle de Monsieur Guillet de Leyssins Conseiller au Parlement de Grenoble.

On y en a joint deux qui se trouvent, dit-on, à Aix. La premiere est,

COMEDOVIS
AVGVSTIS
M. HELVIVS SEVERI
FIL. IVVENTIVS
EX VOTO

Et la ſeconde,

PVBLIVS
CAMPANVS
ROMANORVM
DVX.

Je finis en avertiſſant que la conjecture que j'ai avancée ſur le mot *Pennius* dans la quatriéme Inſcription eſt mal fondée. *Pennus* eſt le ſurnom de la famille *Quinetia*. *Pennius* peut donc être un nom Romain, & le prénom Marcus, auſſi bien que le ſurnom d'Apollonius que porte le Pennius de l'Inſcription, rendent ce ſentiment beaucoup plus probable.

ARTICLE XLII.

ORIGINE DU JEU DU PIQUET trouvée dans l'Histoire de France.

EN liſant attentivement l'Hiſtoire de France, il ſe preſente quelquefois à l'eſprit des reflexions ſur des choſes qui ſemblent n'y avoir aucun rapport, & qui cependant par la combinaiſon de certaines circonſtances ſe trouvent y en avoir beaucoup. Qui ſe ſeroit aviſé de penſer que le jeu du Piquet nous repreſentât un des plus fameux regnes de notre Hiſtoire? Je veux dire celui de Charles VII; que l'œconomie de ce jeu, le partage des cartes, les diverſes figures peintes ſur les cartes, la maniere dont on les joüe, nous inſtruiſiſſent des plus belles maximes d'État & de guerre, dont le violement avoit cauſé tous les malheurs du Royaume, dans les premieres années du Regne de ce Prince, auſſi bien que pendant la plus grande partie de celui de ſon predeceſſeur Charles VI. & dont l'obſervation dans les derniéres années du Regne de Charles

VII. avoit produit le rétabliſſement de la France, & porté la gloire du Royaume & du Souverain, auſſi haut qu'elle pouvoit aller? C'eſt ce que je tâcherai de rendre ſenſible, ou du moins très-plauſible dans cette eſpece de diſſertation.

Je prétens y montrer premiérement que ce jeu eſt né en France; ſecondement qu'il fut inventé ſous le Regne de Charles VII; troiſiémement que ce jeu eſt ſymbolique & qu'il renferme quantité d'inſtructions pour le gouvernement & pour la guerre; quatriémement que c'eſt une alluſion continuelle aux diverſes ſituations où ſe trouva Charles VII. durant ſon Regne.

Je n'examine point ici ſi quelques jeux de cartes qui euſſent quelque reſſemblance avec ceux de notre tems, furent en uſage chez les Grecs & chez les Romains. Je me borne à la France, & je dis qu'il n'y a pas quatre cens ans que les jeux de cartes ſont en uſage dans le Royaume: cette Epoque me paroît bien prouvée par le P. Meneſtrier * dans ſa Bibliotheque Curieuſe.

* *T. 2. p. 174.*

Il le montre par une Ordonnance du Roi Charles VI. de l'an 1391. dans laquelle ce Prince fait l'enumeration des jeux où ſes ſujets s'occupoient alors, & negligeoient ceux qui pourroient les diſpoſer aux exercices militaires; il les deffend ſous peine d'amende.

Ces jeux dont il eſt parlé dans l'Ordonnance, ſont le jeu des dez, le jeu des dames, le jeu de billard, &c. & il n'y eſt point parlé de celui des cartes qui ſans doute par le motif de l'Ordonnance auroit été un des prémiers deffendus, s'il avoit été alors en uſage.

Le même Auteur en même tems marque l'époque de ce jeu qui fut l'année d'après cette Ordonnance en 1392, & l'occaſion qui le fit inventer. Ce fut cette même année que Charles VI. tomba en freneſie, & où l'on s'appliquoit à la Cour à diſſiper ſa mélancholie par toutes ſortes de moyens. Il cite à ce ſujet un compte de Charles Poupart Argentier du Roi, où il eſt dit: *à Jacquemin Gringonneus Peintre pour trois jeux de cartes à or & à diverſes couleurs de pluſieurs deviſes,*

pour porter devers le dit Seigneur (Roi) pour ſon ebattement, LVI ſols pariſis.

Le P. Meneſtrier ajoute pour confirmer ſon ſentiment, qu'on ne voit ni bas-reliefs, ni peintures, ni tapiſſeries avant ce tems-là où ce jeu ſoit repreſenté, au lieu qu'en pluſieurs autres on voit des dez, des échiquiers, des cornets, &c. & qu'enfin nos vieux Romans parlent en diverſes occaſions de tous ces jeux ſans faire nulle mention des jeux de cartes, d'où il conclut que les jeux de cartes n'ont point été introduits en France avant le Regne de Charles VI. Quant au jeu de Piquet en particulier, il n'en fixe point l'époque, & c'eſt celle que nous cherchons.

Une des cartes du jeu de Piquet nous le fait connoître. C'eſt le valet de cœur qui porte le nom de la Hire. C'étoit Étienne de Vignoles, connu dans nos Hiſtoires ſous le nom de la Hire, un des plus fameux Capitaines du Roi Charles VII. & qui contribua le plus aux Conquêtes & au rétabliſſement des affaires de ce Prince.

Hector eſt le nom du valet de quar-

reau, c'est Hector de Troye. On pouvoit cependant dire avec vraisemblance que cet Hector étoit un Seigneur de la Cour de Charles VII. que Loüis XI. fils & successeur de ce Prince, fit Capitaine de sa grande Garde ; c'est le titre que l'on donnoit alors à la Compagnie des cent Gentilshommes au bec de corbin.

Il s'appelloit Hector de Galard qui fut Capitaine de cette Compagnie à sa création en 1474. Elle étoit toute composée de Gentilshommes, & même de Gentilshommes qualifiez, comme on le voit par l'histoire de son Institution.

Le valet de pique a le nom d'Ogier : c'étoit un des preux de Charlemagne, appellé dans nos anciens Romans Ogier le Danois. On voit encore dans l'Abbaye de Roncevaux sa masse d'armes qui suppose une force extraordinaire dans celui qui la manioit : car elle pese plus de huit livres. Charlemagne est aussi un des quatre Rois du jeu de Piquet : cela avec les autres choses que j'ai observées, marquent que ce jeu a été institué en France, & sous le Regne de Charles VII ; à quoi

j'ajoûte pour confirmation de tout ceci, que l'on voit au bas de toutes les figures les armes de France à trois fleurs de lis, & il eſt certain que la maniere de les repreſenter ainſi, & non avec les fleurs de lis ſans nombre, commença ſous Charles VI. à devenir la maniere ordinaire : je dis la maniere ordinaire, car on avoit quelques exemples, mais peu avant le regne de ce Prince. Ce fondement poſé, & qui ſera confirmé par pluſieurs obſervations que je ferai dans la ſuite, il faut avant que de faire l'application de ce jeu à l'Hiſtoire du regne de Charles VII. en mettre ici le ſyſteme. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut d'abord repreſenté dans quelque carouzel ou maſcarade, en quatre quadrilles, ſuivant les quatre differens ſymboles, de la pique, du quarreau, du cœur, du trefle.

Quoique je n'aye aucun fait tiré de l'Hiſtoire (qui ne deſcend gueres dans ces détails) dont je puiſſe appuyer ce carouzel, ou cette maſcarade, je me ſervirai néanmoins de cette idée pour repaſſer le plan de ce jeu. C'eſt une eſpece de combat, où il

y a des vainqueurs, des vaincus, des ſoldats pris, des avantages remportez, & des deſavantages ſoufferts, des victoires & des déroutes completres, & d'autres moins entiéres, des ruſes, & des ſtratagémes.

Les quatre y étoient le ſymbole de chaque quadrille. Je dirai la raiſon pourquoi ce ſont les premieres cartes de ce jeu. Les Rois ſont les plus illuſtres Rois ou Empereurs qui ayent jamais été, & les Souverains des plus celebres nations, Alexandre, Ceſar, David, Charlemagne.

Les quatre Dames ſont, Pallas, Déeſſe de la guerre; Rachel, fameuſe par ſa beauté dans Iſraël; Judith, qui ſelon moi, n'eſt pas celle qui coupa la tête à Holopherne; & Argine, nom qui ne ſe trouve ni dans l'Hiſtoire, ni dans les Fables, dont je dirai le myſtere.

J'ai déjà parlé des valets dont trois portent le nom de trois vaillans guerriers, ſçavoir de la Hire, d'Hector, & d'Ogier. Le quatriéme eſt inconnu, parcequ'il y a long-tems que les faiſeurs de jeux de cartes l'ont aboli en mettant leur nom à la place de ce-

celui de ce valet. Je crois pourtant l'avoir retrouvé dans un Auteur * qui vivoit il y a plus de six vingts ans, & qui parlant du jeu de cartes, & des personnages qui y sont representez, dit qu'autrefois les Payens y peignoient leurs fausses Divinitez, mais que les Chrétiens à la place de ces idoles y avoient substitué les noms de divers Princes guerriers, comme de Charlemagne & de Lancellot, &c. C'étoit sans doute ce Lancellot qui étoit le valet de trefle. C'étoit un de ces anciens Paladins aussi celebre dans les Romans qu'Ogier le Danois, Rolland, Olivier, &c. & que l'on avoit dans le jeu de Piquet donné pour Ecuyer, ou valet, au Roi Alexandre.

Au reste, ce nom de valet, donné à ces guerriers, gens de qualité, ne doit pas surprendre ceux qui sont un peu instruits de nos histoires anciennes. C'étoit alors un titre très-honorable, comme je le dirai bien-tôt.

Les autres cartes marquées les unes de dix, les autres de neuf, de huit, de sept & de six, piques ou quarreaux, par exemple, representent les gens

* *Danaus, l. de Alea.*

qui étoient à la suite de chaque quadrille, chacun avec le symbole, & l'arrangement de chaque troupe par dix, neuf, huit, par sept, & par six.

Je viens de dire que le titre de valet étoit une qualité très-honorable; & cela non seulement du tems de Charles VII. mais encore long-tems auparavant sous le regne de Philippe Auguste & même avant ce regne, „ En ce tems-là, dit une ancienne*
„ Chronique, il n'y avoit point de
„ titre parmi la Noblesse plus consi-
„ derable que celui de braves valets,
„ *Strenui famuli*, comme on le peut
„ prouver par les cartes, & celui de
„ Chevalier.

Monsieur Du Cange dans ses Nottes sur Villehardouin, remarque que ce Seigneur dans son Histoire, donne le nom de valet au fils de l'Empereur de Constantinople, & cite plusieurs endroits de nos anciens Romans François sur ce sujet, entr'autres le Roman de Rhou manuscrit, où en parlant de Guillaume le Conquerant, il dit,

* *Fabius in Chron. Misnensi.*

Guillaume fut valet petit,
A Falaiſe poſé, & norrit.

Et en un autre endroit :

Et me fit avoir en ôtage,
Deux Valets de noble lignage,
N'étoit mi Chevalier encore, (a)
eſt valleton.

Et en parlant de Henri II. Roi d'An-
,eterre :

Cinquante - trois ans plus ſa terre
juſtiſa,
Après la mort ſon pere, qui valet
le laiſſa.

Communément les valets étoient
es Seigneurs qui n'ayant pas encore
titre de Chevalier, s'attachoient
ıx Chevaliers dans les Tournois &
ıns les armées.

Armigeriſque ſuis Dominis qui deeſſe
nequibant, (b)

t Guillaume le Breton dans ſon Hiſ-
ire en Vers de Philippe Auguſte.
eurs fonctions étoient de tenir le
ieval de bataille du Chevalier juſ-

(a) *étoit.* (b) *L.* 3.

qu'à ce qu'il voulût le monter pour combattre.

Ces Chevaliers à leurs otez (a) venir,
Ces blancs haubers endosser & vêtir,
Ses Ecuyers, ces beaux chevaux tenir (b).

Ils gardoient & lioient les prisonniers que les Chevaliers faisoient dans le combat.

Arripiunt sternuntque viros tradunt-que ligandos
Armigeris (c).

Ils portoient les armes du Chevalier jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir, c'est-à-dire, sa lance, sa hache d'armes, son bouclier. Lorsque Guillaume Des Barres, un des plus fameux Chevaliers de l'armée de Philippe Auguste, se mit en marche pour aller escarmoucher vers Mante, contre Richard depuis Roi d'Angleterre, il prit Guillaume Le Breton, sa lance, son bouclier, que son Écuyer portoit.

Armigeri spoliat clypeo latus, & rapit hastam (d).

(a) *à leurs hôtes,* (b) *Palme de Guill. Jyard.* (c) *Guill. Brito in Philippid.* (d) *L. 3.*

C'est pourquoi ces *famuli*, ou valets, ont divers titres : dans nos anciennes histoires en Latin on les appelle *famuli*, ou *valeti*, parcequ'ils étoient à la suite des Chevaliers ; *Scutarii*, en François *Ecuyers*, parcequ'ils portoient l'écu, ou le bouclier du Chevalier, & *armigeri*, pour la même raison. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si ces valets étant tous Gentilshommes, & souvent de grands Seigneurs, on donne dans le jeu de Piquet le titre de valet à la Hire, à Hector, & à Ogier le Danois. On les y appelle ainsi par rapport à Cesar, à Charlemagne, à David, & à Alexandre : on y voit même qu'ils font une des fonctions d'Écuyers ou de valets. Car dans les cartes qui les representent, ils y portent la hache d'armes de ces Princes.

Avec les Rois ou Empereurs, & les Seigneurs, ou Gentilshommes appellez valets, se trouve dans chaque quadrille une Dame ainsi appellée, soit qu'elle soit Déesse, comme Pallas, ou une simple Dame, comme Rachel ; soit qu'elle soit Reine, comme je le pense des deux autres : mais

ce ſont tout autant d'énigmes que je tâcherai de deviner dans la ſuite. On ſçait par les Romans de ce tems-là, & par les hiſtoires, que les Dames avoient toûjours beaucoup de part dans les Tournois, dans les Carouſels, & dans les autres ſpectacles.

Quand la quadrille eſt toute entiere dans le jeu de Piquet, cela s'appelle une Neuviéme Major; elle contient des tierces, des quartes, des quintes, &c. Mais il eſt très-rare qu'elle ſoit toute enſemble; elle ne ſe trouve ordinairement dans le combat que par des détachemens repreſentez par la quarte, la quinte, & la tierce, &c.

J'ai dit que dans l'idée de ce jeu ſont contenuës les plus belles maximes pour la guerre, & je vais le montrer.

Premiere maxime : L'argent eſt le nerf de la guerre. Cela eſt ſignifié par le quatre as, qui ſont les premieres cartes du jeu, & qui emportent toutes les autres, & même les Rois. En effet, on ne peut s'imaginer d'autre raiſon pourquoi on ait donné le nom d'as à ces premieres cartes, où ſont

ulement representez un fer de pi-
ıe, ou un carreau, ou un cœur,
ı un treflé: & voici pourquoi:
Ce mot *as*, est un mot Latin qui
gnifia d'abord chez les Romains le
ɔids d'une livre de cuivre, lequel fut
ımme leur premiere monnoye. Ce
ême mot a eu depuis diverses autres
gnifications en matiere de mon-
ɔye, & même notre sol d'aujour-
hui, nous l'exprimons en Latin par
même mot *as*, ou par celui d'*assis*,
: sorte que dans l'institution du jeu
: carte, on n'a pû donner le nom
as à cette carte, qu'en la faisant re-
ırder comme une piece de mon-
ɔye; & ainsi la primauté qu'on lui
tribuë sur toutes les autres dans ce
u symbolique & militaire, montre
airement qu'on n'a eu en vûë que
exprimer la verité de cette maxime
ıi a passé en espece de proverbe,
avoir que l'argent est le nerf de la
ıerre, parcequ'il faut en être four-
i pour l'entreprendre prudemment
: pour la bien soutenir. Charles VII.
ıus qu'aucun autre Prince, avoit
ɔnnu cette verité par experience;
'est donc pour cela que l'*as* dans le

jeu de Piquet est la premiere de toutes les cartes.

Seconde maxime : Qu'il n'est point de la prudence d'un Prince de mettre son armée en campagne avant qu'il y ait du fourrage sur la terre, ou de la couper en un lieu qui ne pourroit pas lui en fournir, & où il seroit difficile d'en transporter. C'est ce qui est marqué par le tresle, qui comme tout le monde sçait, est une herbe très commune dans les prairies, & ce qu'il y a de meilleur & de plus délicat pour la nourriture des chevaux : on n'ignore pas que jusques à Charles VII, la force des armées Françoises consistoit dans la Gendarmerie ; que tous les Gendarmes avoient de grands chevaux de bataille, qui consumoient beaucoup de fourrage ; qu'il les falloit bien nourrir, parcequ'ils n'auroient pû soutenir l'assaut des lances, ni rompre & culbuter la Gendarmerie des ennemis, si l'on ne les avoit pas toûjours entretenus dans leur vigueur.

Troisiéme maxime : Il faut avoir toujours de bons & abondans magasins d'armes pour armer les troupes

'eſt ce qui eſt ſignifié par les pi-
ies & les quarreaux. Ces quarreaux
oient des eſpeces de fléches qui ſe
:oient ordinairement avec l'arbalê-
, parcequ'elles étoient les plus for-
s & les plus peſantes : nos Roman-
ers les nomment quarreaux parce-
ıe le fer en étoit quarré : ils les ap-
ellent auſſi garrots par la corruption
ı mot de quarreaux. Nos anciens
Iiſtoriens qui ont écrit en Latin, les
ommment *quadrellus*, *quarellus*, *qua-*
rilus, *quadrum*, par la raiſon que
ai dit.

Quadratæ cuſpidis una
Pendet arundo;

it Guillaume le Breton, en parlant
u quarreau qui bleſſa à mort Richard
oi d'Angleterre, du tems de Phi-
ppe Auguſte.

Qui non ceſſabant jaculis ſimul atque
quadrellis,
Eminus & miſſis in eum ſævire ſa-
gittis,

it le même Auteur *.

Volent piles plus que pluye par prés,
Et les ſajettes & carriax,

P. 264.

dit le Roman de Garin.

Et Guyard ſous l'an 1304.

Et font jetter leurs eſpringales
Çà & là, ſonnent li clairains,
Li garrot empennés d'airain.

Et ſous l'an 1214.

A tant tendent de tous côtez,
Aux arbaleſtres devaler,
Et puis laiſſent quarriaux aller.

Les carreaux du jeu de Piquet repreſentent certainement l'arme dont je parle, & non point les quarreaux dont les ſalles des maiſons ſont quarrelées, comme l'ont penſé quelques-uns, qui prétendent que le ſymbole du quarreau dans le jeu de cartes, eſt le ſymbole de l'état des bourgeois: ils ont penſé encore auſſi peu heureuſement que les cartes de cœur repreſentent l'Ordre Écleſiaſtique par une eſpece de Rebus, parceque les Écleſiaſtiques ſont gens de chœur. Ce ſont des penſées hazardées par le P. Meneſtrier, dans ſa Bibliothéque Curieuſe. Ces idées ſont trop baſſes pour être venuës à la penſée de celui qui a inventé le Piquet: il fait paroître trop d'eſprit dans cette invention, pour

ui en attribuer de pareilles : & puis
l est évident que ce jeu, par la manie-
e dont on le joue, est un jeu mili-
aire, comme celui des échets ; &
c'est suivant cette idée qu'il convient
d'en rechercher le mystere.

Ainsi comme le quarreau represen-
te l'arme qui portoit ce nom, dont
on n'a representé que le fer, comme
on a représenté le seul fer de la pique,
de même le cœur, sans parler Rébus,
représente naturellement le courage
dont, soit les soldats, soit leurs chefs,
doivent se faire honneur.

Quatriéme maxime: Quelque nom-
breuses & quelque courageuses que
soient les troupes, il leur faut des
chefs qui n'ayent pas moins de pru-
dence que de valeur pour les condui-
re. C'est pourquoi à la tête de chaque
Quadrille on a mis dans le jeu du Pi-
quet quatre des plus fameux Capitai-
taines de l'Antiquité, Alexandre, Ce-
sar, David & Charlemagne.

Cinquiéme maxime : Pour faire une
bonne armée, il faut qu'il s'y trouve
beaucoup de Noblesse, c'est ce qui est
exprimé par les quatre valets & par
les noms des Seigneurs & des heros

qu'on leur y donne. En effet la Gendarmerie Françoise n'étoit alors composée que de Gentilshommes; & c'est pour cela qu'il n'y en avoit point dans toute l'Europe qui lui fût comparable; au lieu que l'Infanterie Françoise & la Cavalerie Legere, ne valoient rien jusqu'au tems de Loüis XII. qui mit l'Infanterie sur un très-bon pied: & jusqu'à Henri II. qui en fit de même pour la Cavalerie Legere. Charles VII. s'étoit pourtant fourni d'une Infanterie Françoise assez passable par l'institution des Francs Archers, mais Loüis XI. la supprima.

Sixiéme maxime: Quand on se trouve dans une situation fâcheuse, dans un terrain desavantageux, dans l'impuissance de vaincre & dans la nécessité d'être battu, il faut penser à ne faire que la moindre perte qu'il se puisse. C'est ce qui se pratique dans le jeu du Piquet: quand on se voit un fond de mauvais jeu, que les as, les quintes ou les quatorzes sont de l'autre côté, on se précautionne en tâchant d'avoir le point pour éviter le pic, ou le repic. On donne des gardes aux Rois & aux Dames pour pré-

venir le capot : par la même raison on use de stratagéme : on ne comptera point par exemple trois Rois, on ne montrera point une Tierce pour surprendre, ou embarasser son adversaire sur les dernieres cartes qu'il doit jetter, d'où depend le capot.

Septiéme maxime : La victoire dépend plus de l'élite des troupes que du nombre. C'est pour cela que dans ce jeu se fait l'écart & le choix des cartes les plus propres au but que l'on se propose. On pourroit faire encore d'autres observations de cette nature, pour montrer les rapports que ce jeu a, à la conduite qui se doit tenir dans la guerre : mais il a encore autant de rapport au Gouvernement politique ; & c'est principalement par cet endroit qu'il représente le Regne de Charles VII. mais auparavant il faut deviner l'énigme des quatre Dames sur lesquelles j'ai reservé jusqu'ici à fixer mes conjectures.

Une de ces quatre Dames est Pallas Déesse de la guerre ; la sagesse même, comme étant née du cerveau de Jupiter, recommandable par sa chasteté, & qui fut l'unique des Déesses

du premier ordre qui ait gardé le célibat. Je ne vois dans le Regne de Charles VII. qu'une ſeule Heroïne, où ſelon nos Hiſtoires ces trois qualitez de guerriere, de ſage, & de chaſte ſe ſoient trouvé aſſemblées. C'eſt Jeanne d'Arc, la fameuſe Pucelle d'Orléans. Elle tient à ſa main un lis. Ce fut le nom que Charles VII. donna à ſa famille qui a long-tems ſubſiſté ſous le nom de Dulis. Cette application eſt ſi naturelle que je ne crois pas que perſonne y trouve à redire. Charles VII. qui lui fut redevable du rétabliſſement de ſes affaires, leſquelles avant qu'elle ſe mît à la tête des troupes pour deffendre Orléans & en faire lever le ſiége, étoient en très-mauvais état; Charles VII, dis-je, voulut par reconnoiſſance lui donner place dans ce jeu militaire.

La Dame de Trefle s'appelle Argine. C'eſt un nom qui ne ſe trouve ni dans les Hiſtoires, ni dans les Fables, ni dans la Mythologie des Déeſſes : je dis que c'eſt la Reine de France, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Il étoit convenable qu'on lui donnât place dans ce jeu myſterieux où elle

voulut déguiser son nom : mais quel rapport peut avoir à la Reine ce nom d'Argine purement feint ? Voici le mistere. C'est que l'anagramme de *Regina*, est Argine : ainsi l'on trouva place à la Reine dans ce jeu par l'anagramme de sa qualité de Reine.

Rachel est la Dame de Quarreau, on sçait que cette Dame est celebre pour sa beauté dans les Écritures de l'Ancien Testament. Charles VII. auroit pû tirer d'ailleurs le personnage qui devoit représenter la Dame que je crois qu'il a voulu désigner ici : mais en ce tems-là on n'y regardoit pas de si près à la Cour ; je pense donc qu'il a voulu, sous la figure de la belle Rachel, représenter la fameuse Agnès Sorel sa Maîtresse, qu'on appella Madame de Beauté, à cause du Château de Beauté sur Marne, dont il lui fit présent. Ce fut non seulement une liberalité, mais encore une allusion galante qu'il fit à sa beauté, en lui faisant ce don ; au reste cette Dame, quoiqu'inexcusable dans ses desordres, avoit de très-bonnes qualitez. Elle étoit très-charitable pour les pauvres, & liberale envers les Églises. Sa

conduite & ses maniéres honnêtes envers la Reine, faisoient que cette Princesse la souffroit. Elle parut mourir avec de grands sentimens de pieté & de pénitence, & un peu avant sa mort, en presence du Comte de Tancarville, du Sieur de Gouffier, de la Sénéchale de Poitou, & des Demoiselles qui avoient été à son service, elle fit une belle morale sur la fragilité des avantages du corps, dont il est fâcheux de n'être convaincu, que par une telle experience : on lui fait aussi honneur d'avoir contribué à encourager Charles VII. pour l'empêcher de se retirer bien loin au-delà de la Loire, comme il l'avoit projetté, & pour l'engager à deffendre son Royaume pied à pied, en se mettant à la tête de ses troupes ; à faire treve d'amour, & à ne penser qu'à reconquerir son Etat sur les Anglois ; on lui fait cet honneur principalement au sujet d'un quatrain rapporté par Saint Gelais, comme ayant été fait par François I. en l'honneur de cete Demoiselle.

Plus de loüanges & d'honneurs tu merite,

Mai 1720.

La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dans un cloitre ouvrer,
Close nonnain, ou bien devot hermite.

Il me paroît donc vraisemblable que par la belle Rachel, on voulut représenter dans le Picquet Madame de Beauté.

Judith est la Dame de cœur. Je regarde comme un faux préjugé de penser, comme on le croit communément, qu'il s'agit ici de Judith qui coupa la tête à Holopherne; j'ai là-dessus une autre pensée, sçavoir, que dans cette carte a été representée une autre Judith Reine de France, Impératrice & femme de l'Empereur Loüis le Debonnaire fils de Charlemagne. J'ajoûte que dans cette peinture Charles VII. y a voulu figurer Isabeau de Baviere Reine de France sa mere, & femme de Charles VI. Voici les convenances qui appuyent cette idée.

Loüis le Debonnaire avoit épousé Ermingarde, dont il eut trois fils, Lothaire, Loüis, & Pepin. Il partagea son Empire entre ces trois Prin-

ces. Il fit Lothaire Roi d'Italie, & l'associa à l'Empire : il fit Loüis Roi de Baviere, & Pepin Roi d'Aquitaine. Quelque tems après, Irmingarde mourut, & l'Empereur épousa Judith d'une des plus illustres familles de son Empire : il en eut un fils qui fut Charles, depuis surnommé le Chauve & Roi de France. Judith qui avoit beaucoup d'esprit & d'ascendant sur l'Empereur son mari, obtint de lui qu'il donneroit aussi de son vivant un partage à son fils Charles; mais ce partage ne pouvoit être fait qu'aux dépens des fils du premier lit, dont il demembra les Domaines pour former celui de Charles. Cela produisit une revolte de ces trois Princes contre leur pere, & une cruelle guerre civile qui mit toute la France en combustion, ruina toutes les Provinces; & la chose alla si loin, que les trois fils mécontens détrônerent l'Empereur leur pere. Ce fut l'Imperatrice Judith qui fut cause de tout ce désordre.

On sçait qu'Isabeau de Baviere fut aussi la principale cause des malheurs qui renverserent la France de fond en

comble ſur la fin du regne de Charles VI. & durant pluſieurs années de Charles VII. Il y eut cette difference entre l'Imperatrice Judith, & la Reine Iſabeau, que Judith cauſa la ruine de l'État par la tendreſſe qu'elle avoit pour ſon fils Charles, & qu'Iſabeau de Baviere le fit pour la haine qu'elle conçut contre ſon fils Charles VII. Elle s'unit avec le Duc de Bourgogne & les Anglois, fit déshériter ſon propre fils Charles VII, déclara Henri V. Roi d'Angleterre qui avoit épouſé ſa fille Catherine, héritier de la Couronne de France & Regent de ce Royaume pendant le reſte de la vie de Charles VI : d'où ſuivirent les longues & funeſtes guerres civiles dont Charles VII. eut bien de la peine à ſe débaraſſer, mais il vint à bout de reconquerir ſon Royaume ; ce qui lui fit donner le ſurnom de victorieux : or je dis que c'eſt l'Imperatrice Judith qui eſt repréſentée ſur la carte, & qu'elle y eſt miſe pour être la figure de la Reine Iſabeau de Baviere. Ces deux Princeſſes toutes deux Reines de France, meres chacune d'un Roi Charles leſquels eurent tant de conformité

par leurs traverſes & par leurs diſgraces, ont de grandes reſſemblances l'une avec l'autre. Faiſons maintenant plus en particulier l'application du jeu de cartes au Regne de Charles VII. & developpons les maximes qui y ſont exprimées par rapport au gouvernement de l'État.

Premiere maxime : La bonne intelligence entre le Souverain, les Princes de ſa Maiſon, ſa Nobleſſe, & le peuple, le rend redoutable à ſes ennemis. C'eſt ce qui eſt exprimé par les quintes, les ſixiémes, &c. composées de cartes de ſuite dans un jeu, ce qui fait gagner les parties. Au contraire, les divers ordres de l'État étant déſunis, il eſt exposé à ſe perdre. Cela eſt exprimé dans le Piquet quand on a un mauvais jeu, qui n'eſt tel que parceque les cartes ſont déſunies; qu'il n'y en a point pluſieurs de ſuite, & qu'elles ne font ni point, ni tierce, ni quarte, ni quinte, &c. Charles VII. fit l'experience de l'un & de l'autre du vivant de ſon pere, & après la mort de ce Prince.

Depuis que Charles VI. fut tombé en freneſie, la méſintelligence des

Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne ſes oncles avoit cauſé bien des déſordres dans le Royaume. Charles VII. avoit été témoin des diviſions des Princes de la branche d'Orleans & de celle de Bourgogne; la Reine Iſabeau ſa mere s'unit contre lui à Jean Duc de Bourgogne & aux Anglois. Tout le Royaume, ſur tout en deçà de la Loire, fut au pillage par cette déſunion dans la maiſon Royale. La Capitale du Royaume & pluſieurs autres villes avoient pris le parti Bourguignon. La Nobleſſe s'étoit partagée, & les Anglois profitant de ces troubles s'étoient rendus maîtres d'une grande partie du Royaume. Il ſe donna des combats & des batailles entre les deux partis; mais les choſes changerent de face quand Charles VII. fut venu à bout de regagner le Duc de Bretagne & de faire la paix avec le Duc de Bourgogne. Ces Princes de la Maiſon Royale étant ainſi réünis avec Charles VII. on vit bien-tôt les heureuſes ſuites de cette réünion; la Nobleſſe & les peuples ſe réunirent dans le devoir; les Anglois furent chaſſez de la Guyenne & de la Normandie, &

l'ordre fut rétabli dans le Royaume. Ce ſont les deux leçons qui ſont faites aux Souverains dans le jeu de Piquet, ſçavoir, que le ſalut de l'État conſiſte dans l'union des Princes de la Maiſon Royale qui ne manque point d'être ſuivie de la ſoumiſſion de la Nobleſſe & des peuples ; & que la meſintelligence entre les Princes produit un effet tout contraire.

Seconde maxime : Cette union du Souverain avec les Princes de ſa Maiſon & avec ſa Nobleſſe, double & triple la puiſſance d'un État ; quatre hommes en valent quatorze. C'eſt ce qui eſt ſignifié par les quatorze du jeu de Piquet.

Troiſiéme maxime : Les intrigues des Dames ſont ſouvent dangereuſes dans une Cour. L'éxemple de la Reine Iſabeau de Baviere & de l'Imperatrice Judith qui la repreſente dans le jeu de Picquet, le montre clairement ; mais il faut les menager : car tous les déſordres qui arriverent en ce tems-là furent l'effet de la vengeance de la Reine Iſabeau, au ſujet de ce que Charles VII. étant encore Dauphin fit enlever les joyaux de cette Princeſſe &

quantité d'argent qu'elle avoit mis en dépôt en diverſes Égliſes de Paris & des environs, ce Prince voulant s'en ſervir pour la guerre contre les Anglois.

Quatriéme maxime : Les Souverains legitimes, quelque mal qu'ils ſe trouvent dans leurs affaires, ne doivent jamais s'abandonner au deſeſpoir. Outre qu'ils ont une reſſource dans les ſentimens de reſpect & d'attachement naturellement imprimez dans le cœur de leurs ſujets & qui s'y reveillent tôt ou tard ; Dieu ordinairement les protege juſqu'à faire des miracles en leur faveur. Charles VII. en fut un exemple manifeſte : mais il eſt de leur ſageſſe & de leur reputation de bien examiner les promeſſes qu'on leur fait de ces coups extraordinaires de la Providence. C'eſt ce qui eſt ſignifié par la Pucelle d'Orléans repreſentée par la Déeſſe Pallas. Cette Héroïne, nonobſtant les marques ſenſibles qu'elle donnoit de ſa miſſion de la part de Dieu, ſubit l'examen des Docteurs, des Religieux, des gens de la Cour, des gens de guerre, du Parlement, qui étoit

alors à Poitiers, faisant tout pour la faire couper. Presque tous lui parloient, persuadez que c'étoit une visionnaire, & tous revenoient édifiez de sa modestie & de sa pieté, convaincus de sa sagesse & de son bon sens, & qu'elle étoit conduite de l'esprit de Dieu. La promesse de la levée du siége d'Orléans & du sacre du Roi à Reims dans peu de tems, article qui paroissoit à tout le monde hors de toute vraisemblance, sa sage conduite à l'armée, son courage, son habileté à la guerre, son bonheur dans les expeditions jusqu'à sa prise par les ennemis verifierent ses promesses, & les plus incredules se rendirent. Je finis par une observation où se trouve toute la vraisemblance possible. Comme la Reine Marie d'Anjou ne voulut point que son nom parût dans la Dame de Trefle qui la representoit, & permit qu'on y mît seulement sa qualité de Reine en Anagramme ; de même Charles VII. ne voulut point être nommé dans le jeu de Picquet, mais il s'y fit representer par le Roi David dont le sort avoit été tout-à-fait semblable au sien. Da-

vid avoit été perſecuté par ſon beau-pere Saül qui le vouloit faire périr : il avoit été contraint de ſortir de Jeruſalem, d'écrire en divers lieux pour éviter les embuches que ce Prince lui tendoit. Il n'avoit avec lui qu'une troupe d'amis avec leſquels il ne laiſſa pas de faire vivement la guerre aux ennemis du peuple de Dieu ; de même Charles VII. pourſuivi par les ordres de ſon propre pere, qui dans le triſte état où l'affoibliſſement de ſon eſprit l'avoit mis, ſuivoit en tout les impreſſions que lui donnoient la Reine Iſabeau, le Duc de Bourgogne & le Roi d'Angleterre, fut obligé de quitter la Cour, de chercher un azile dans les Provinces, après avoir été cité à la Table de marbre, condamné par Arrêt au banniſſement, & déclaré incapable de ſuccéder à la Couronne. Il ſe mit à la tête de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes meilleurs François que les autres, & d'un aſſez grand nombre de ſoldats, à l'aide deſquels il prit pluſieurs places ſur les ennemis de l'État, gagna la bataille de Baugé contre les Anglois par la valeur & la conduite du Comte de Boucan Écoſ-

ſois, qu'il créa Connétable de France.

David, après la mort de ſon beau-pere Saül, fut élevé ſur le Trône de Juda, & après s'être reconcilié avec Abner qui gouvernoit le reſte des autres Tribus en faveur & ſous le nom d'Iſboſet fils de Saül, il fut déclaré Roi de tout Iſraël. Charles VII. après avoir reconquis une partie de ſon Royaume, ſe reconcilia avec Philippe Duc de Bourgogne, & depuis cette réconciliation les Anglois furent preſque toûjours battus & chaſſez enfin du Royaume, excepté de Calais, par la conquête de la Guyennée & de la Normandie.

David eut le chagrin au milieu de ſes proſperitez de voir ſon fils Abſalon ſe revolter contre lui. Charles VII. reſſembla encore à David par cet endroit. Car Loüis ſon fils qui fut depuis Loüis XI. du nom, Roi de France prit les armes contre lui, & à la fin fut la veritable cauſe de la mort de ſon pere. Il me ſemble que ce parallele de la vie & de la fortune de ces deux Rois m'autoriſe ſuffiſamment, pour dire que Charles VII. qui naturellement devoit être repreſenté dans

e jeu de Picquet, a voulu s'y faire connoître sous la figure de David.

Les quatre quadrilles representoient encore les quatre partis qui dechiroient le Royaume du tems de Charles VII. Le parti de ce Prince, celui du Roi d'Angleterre, celui du Duc de Bourgogne, celui de la Reine Isabeau de Baviere. Les quadrilles se trouvent mêlées ensemble dans le jeu pour marquer l'union & la désunion des differens partis. Car la Reine Isabeau agit d'abord de concert avec Charles VII. étant Dauphin, & ensuite elle se déclara contre lui : les Anglois & les Bourguignons furent long-tems unis contre le Roi, & ceux-ci ensuite unis avec lui. Il en fut de même du Duc de Bretagne.

En ces sortes de matieres on n'exige pas des demonstrations, mais seulement des convenances qui rendent très-vraisemblable le systême que l'on propose, & je crois en avoir apporté tant & de si justes dans celui-ci, qu'il paroîtra à peu-près certain, & c'est de quoi je me contente.

Car pour rassembler en deux mots tout ce que j'ai dit, l'introduction

du jeu de cartes en France sous Charles VI. est fort bien prouvée. L'époque de l'institution du jeu de Piquet sous Charles VII. est appuyée sur ce que le Seigneur la Hyre y fait personnage. Ce jeu est évidemment instructif & moral : les maximes que j'en ai tirées pour le Gouvernement & pour la guerre, suivent naturellement du systéme & de la pratique de ce jeu ; l'application que j'en ai faite au Regne de Charles VII. paroît tout-à-fait naturelle ; l'explication que j'ai donnée des quatre Dames quadre à merveille avec l'Histoire de ce Regne. Enfin la comparaison de Charles VII. avec David paroît assez bien justifiée : mes conjectures sur la carte qui represente ce Prince, en un mot toutes les parties de mon systéme, s'appuyent les unes les autres.

Quoique l'Auteur de cette dissertation n'y ait pas mis son nom, il ne sera pas difficile de le deviner par le rapport qu'elle a à d'autres ouvrages qu'il a donnez au public sur l'Histoire de France.

ARTICLE XLIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE FRANCFORT.

SEidel a commencé à réimprimer toutes les Œuvres de M. de Launoi Docteur de Paris, fameux par la hardiesse de ses opinions & la curiosité de ses recherches. C'est M. George Serpilius qui prend soin de cette nouvelle édition ; celle d'Angleterre, qui a fourni dequoi satisfaire tous les Curieux de l'Europe, ne l'arrête point. Il proposa l'an passé son Projet au public : les Journalistes de Hambourg, & plusieurs de ses amis l'ont approuvé ; il l'execute. Il avoit prié qu'on lui indiquât les Ouvrages de M. de Launoi qui ne seroient pas marquez dans le Catalogue qu'il en donna, mais il a eu la consolation de reconnoître qu'il ne lui manque aucune des pieces dont on a bien voulu par lettres lui donner connoissance. Il eut seulement pendant quelque

tems une allarme, mais fausse allarme, dont il est à propos d'informer le public. C'est qu'une personne, qu'il ne désigne pas autrement qu'en disant qu'elle est très-illustre, eut la bonté de lui communiquer un Ouvrage, imprimé (si l'on en croit la premiere page) cette année même 1720. à Deventer avec ce titre. *Jo. Launoii Theol. & Sorbonistæ Parisiensis Anti-Bellarminus, sive Defensio libertatis Ecclesiæ Gallicanæ contra infallibilitatem Rom. Pontificis, cum animadversionibus & vindiciis adversus nat. Alexandrum, Christianum Lupum aliosque Sedis Romanæ defensores. Daventriæ*, &c. in-4°. Mais quelle fut mon indignation, dit-il, contre l'abominable fourberie de ce titre! chacun peut aisément le deviner. M. de Launoi n'a jamais fait aucun Ouvrage sous un tel titre: cet ouvrage-ci n'est nullement de lui, mais de M. Reiserus; le vrai titre de l'Ouvrage qu'il porta d'abord dans la premiére & la seule édition qui en a été faite, étoit, *D. Antonii Reiseri Hamburgensis Theologi Launoïus testis & Confessor veritatis Evangelico-Catholicæ*, &c. Ouvrage dont les fautes

palpables & innombrables offenſe-
rent tellement les Lecteurs quand il
parut en 1687. qu'il eſt demeuré de-
puis ce tems-là à pourrir dans la bou-
tique du Libraire d'Amſterdam. M.
Serpilius prétend que l'Ouvrage de
Reiſerus eſt incomparable. Il faut
bien lui paſſer cet éloge en faveur d'un
Auteur de ſon parti & ſon ami ; mais,
dit-il, je ne puis paſſer au Libraire,
que pour ſe redimer de la perte qu'il
avoit faite par ſa faute, il ait mis ca-
lomnieuſement ſur le compte de M. de
Launoi un Ouvrage qui ne fut jamais
de lui, & n'ait fait qu'en changer la
premiere page, transformant ainſi
M. Reiſerus en M. de Launoi, ou
plûtôt faiſant paſſer ſous le nom d'un
Catholique, un Proteſtant très-zelé
pour ſa Religion. On voit en paſſant
que le Saint Siége n'a pas ſeulement à
ſouffrir des préventions des Théolo-
giens Proteſtans, mais encore des in-
terêts ſordides & des fourberies de
certains Libraires du parti. M. Ser-
pilius revient plus d'une fois à deteſter
cette fourberie ; il s'écrie, *ô tempora!*
Il a raiſon. On ne ſçauroit trop crier
contre les fourbes & les injuſtes : &

l'on seroit encore heureux si avec toutes les exclamations & ces grandes figures on en pouvoit épouvanter quelqu'un, & diminuer par là le nombre de ces sortes de crimes si nuisibles & au public & aux particuliers. Une autre allarme est celle que lui donna le celebre Abbé Jean Fabricius, dans la 2[e] partie de sa Bibliotheque Historique, en citant sous le nom de M. de Launoi des *Remarques sur le texte de la Bible*, &c. Notre Auteur ayant fait les recherches necessaires, a trouvé que M. de Launoi, n'a jamais composé rien, du moins n'a jamais rien publié sur les textes difficiles de la Bible; mais que Pierre de Launay imprima en 1667. à Geneve des *Remarques sur le texte de la Bible*, &c. qui ont imposé au celebre Abbé Fabricius. Il est bon de remarquer ici que cet Abbé est Protestant, & que c'est à la faveur de la paix de Munster (qui est comme une loi fondamentale en Allemagne) qu'il est Abbé. Pour revenir à M. de Launoi, il paroît qu'il y a eu quelque dispute en Allemagne sur le païs de ce Docteur; M. l'Abbé Fabricius le faisant Picard, d'autres

attribuant à M. Serpilius de le faire originaire de Languedoc, & M. Serpilius le faisant Normand du Diocese de Coutance, ce qu'il étoit éffectivement. Comme cette question est importante & qu'il n'est pas à propos que la posterité se trompe sur un fait si curieux, l'Auteur cite le Journal de Lipsik de l'an 1686; la Carte de la France, où Coutance est marqué en Normandie & non en Picardie; l'éloge de M. de Launoi imprimé à Londres en 1685. qui est attribué à feu M. Arnauld; & une Apologie du P. Vincent B.ron Dominicain dont voici les paroles rapportées par M. Serpilius. *Launoius natalibus Normanus, ordinatione Sacerdos, gradu Theologus Parisiensis, ex Navarræâ familiâ, professione Catholicus*, &c. *Abstineo à sugillatione gentis ex qua ortus est, doleo tantùm ejus vicem, quòd hominem tulerit in aliquod suum, & in maximum aliorum incommodum; quia non potuit rigor ille lentescere quem dedit nativitas.* Voilà une belle & devote explication d'un vers de l'hymne de Venance Fortunat! On conclut ici qu'après un passage si précis; il n'est plus

permis de douter de quel païs étoit notre Docteur. Peut-être le Lecteur trouvera-t'il dans ce passage plus que l'Éditeur n'en a tiré, mais il n'avoit pas besoin de davantage.

A l'occasion de cette nouvelle édition, M. Serpilius parle de plusieurs lettres de M. de Launoi qu'il a recouvrées & dont il regalera le Public. C'est de M. Zeltner célébre Professeur d'Altorf qu'il les a euës : elles sont adressées à M. Jean Albert Portner alors Conseiller de la ville Imperiale de Ratisbone. On y voit l'estime que faisoit notre Docteur de l'esprit & de l'érudition de M. Portner, aussi capable d'affaires que de sciences ; & qui dans un voyage qu'il avoit fait à Paris, s'étoit fait considerer d'une Assemblée de Sçavans où se trouvoit souvent M. de Launoi, & qui se tenoit chez Messieurs du Puy. On y connoît quels étoient alors les intimes amis de M. de Launoi ; Messieurs du Puy, Bouilland, & Gassendi. On y trouve un éloge très-beau & très-sincere de ce dernier, fait peu de jours après sa mort ; qui arriva le 24^e^ d'Octobre 1655. Il y louë l'esprit, le jugement,

l'étude, le travail de M. Gassendi; sa methode de prouver la verité; une érudition choisie quoique fort étenduë; des écrits polis & travaillez; une bonté, une pieté, une gravité, une integrité, une frugalité digne des anciens tems, avec une intelligence & une facilité merveilleuse à se tirer des plus grandes difficultez; une politesse, une retenuë, une pudeur, une affabilité incomparable. Il ajoûte que sa memoire ne finira qu'avec le monde; que certaines gens se promettoient de la consacrer à l'immortalité, mais que ce seroit la memoire de M. Gassendi qui conserveroit la leur. (Où sont ces gens qui regardent les fameux Docteurs & les grands critiques, comme des gens sans amitié, & sans affection? Voilà M. de Launoi, ce terrible, ce farouche Critique, le voilà, pour ainsi dire, en déshabillé, que leur en semble?) Il finit en disant qu'il a été enterré à S. Nicolas des Champs, dans la Chapelle de M. de Montmor, Maître des Requêtes, chez lequel il avoit demeuré, comme son ami, depuis qu'il étoit revenu de Provence.

Mai 1720.

Nous avons été bien-aises de trouver cette occasion de rendre justice au merite d'un aussi grand Philosophe, Mathematicien, & Théologien Catholique que l'étoit M. Gassendi..... De cette mort M. de Launoi passe à celle des autres Sçavans qu'il avoit connus. *Multos doctrinâ præstantes viros.... ætas nostra vidit & videre desiit. Alius alium veluti manu duxit ad tumulum.* En effet la science n'est pas un titre, ni un privilege contre la mort. *Migrantem Jacobum Sirmondum brevi secutus est Dionysius Petavius.* Le Pere Sirmond mourut en 1651. le Pere Petau en 1652. *Sirmondo nullus successit: Quis enim successisset? Non is profectò quem tu nominas. Viri tanti non est imago, sed umbra, seu potius umbræ somnium.* (Voilà un de ces endroits qui piquent la curiosité maligne d'un Lecteur: mais c'est inutilement; comment pourroit-on la contenter quand on le voudroit, après un si long-tems?) En voici un autre, qui pourroit paroître, mais qui n'est pourtant pas tout-à-fait semblable. *Petavius longo post se intervallo reliquit eum, qui successor à nonnullis de-*

ſignatur. (On pourroit croire que cela tomboit ſur le P. Philippe Labbe; mais tout bien conſideré, cela nous paroît très-incertain.) ..... Notre Docteur avoit en cet habile Conſeiller de Ratiſbone à qui il écrivoit ſi naïvement ſes penſées, un ami zelé qui étoit bien-aiſe de le faire connoître aux gens d'eſprit & aux Sçavans d'Allemagne, ſur tout au Duc de Brunſvic Rodolphe Auguſte, Prince ſçavant & Protecteur des Sçavans; & à M. Chriſtophe Forſtner, Chancellier du Séréniſſime Prince de Mont-Beliart, qui dans une condition moins élevée poſſedoit, à ce qu'il paroît, avec avantage les excellentes qualitez du fameux Duc de Brunſvic. Voilà tout ce que vous aurez pour cette fois.

D'ALTORF.

On commença l'an paſſé à imprimer les Faſtes de notre Univerſité. C'eſt M. David Koeler, Profeſſeur public d'Hiſtoire & de Politique, & Bibliotéquaire de l'Univerſité, qui s'eſt chargé de ce travail. Il donnera tous les ans ſous le nom de Faſtes,

l'Histoire particuliére de tout ce qui se fera ou qui arrivera de considerable chaque année dans notre Université. Il y a long-tems qu'il avoit remarqué les défauts des Histoires litteraires dont pas une n'entre assez dans le détail, ce qui rend impossible la verification d'une infinité de faits liez avec ces détails omis. Morhotius s'en étoit plaint avant M. Kœlerus. Pour y remedier, ce Professeur celebre, donne le détail de ce qui s'est passé dans l'Université d'Altorf les deux années 1717. & 1718. Dans la suite outre ce qui se sera passé chaque année, il donnera encore les Fastes de trois années en remontant jusqu'à la fondation, & ainsi il espere qu'on aura avec le tems toute l'Histoire de cette Université en détail. Il commence par un Éloge Historique de M. Christophe Sonntag, Professeur en Théologie & en langue Grécque, mort le 6e Juillet 1717. & qui a été fort regretté. Il étoit né à Weiden, le 28e de Février 1654. après avoir appris les premiers commencemens des lettres, il se transporta à Naumbourg, & fut reçû dans le Collége illustre de

Saxe, où entr'autres il eut pour Maître le fameux Kutinius. Il alla ensuite à Iene pour apprendre les hautes ſciences, c'eſt-à-dire, les langues Orientales, les Mathématiques, la Morale & la Phyſique. Il fut créé Maître ès Arts en 1674. étudia auſſi en Théologie, & fut appellé par le Comte de Ranou & de Biberſtein, pour être Précepteur de ſes enfans & ſon Prédicateur ordinaire. On lui donna enſuite le Benefice d'Oppourg, dont il fit les fonctions durant dix ans, & fut enſuite choiſi par Maurice Guillaume Duc de Saxe & Évêque de Naumbourg, pour Surintendant du territoire & du Collége de Schleuſingue. Au bout de cinq ans la Republique de Nuremberg lui donna la Chaire de Théologie d'Altorf; & s'étant fait paſſer Docteur aux frais de la Republique de Nuremberg dans l'Univerſité d'Iene en 1690. il vint à Altorf où il a été choiſi quatre fois Recteur, & dix fois Doyen de la Faculté Théologique. En 1699. il eut la Chaire de la langue Grecque. En 1697. par l'autorité du feu Empereur

Leopold & la liberalité de Messieurs de Nuremberg, il eut la charge de créer les Docteurs en Théologie & ceux que l'on envoyoit desservir les Paroisses. Il en a créé à Schleusingue neuf seulement, mais à Altorf jusqu'à 124. Quoiqu'il ait été invité plusieurs fois à s'aller établir ailleurs, sur tout à Lunebourg, & à Weymar, sa reconnoissance pour Messieurs de Nuremberg l'a toûjours empêché de quitter Altorf, où il étoit aimé & consideré de tout le monde. Il se maria en 1676. & il a eu quinze enfans, dix garçons & cinq filles. Il est mort en quatre jours, sans que les soins empressez des Medecins les plus habiles, ses amis très-particuliers ayent pû le tirer. Il a laissé beaucoup d'Ouvrages. Il y en a contre les Athées, contre les Indifferens, contre les Sociniens & les Arminiens; il y en a contre les Catholiques; il y en a deux aussi contre Madame Guyon; beaucoup pour expliquer des passages de l'Écriture, à quoi lui servoit l'intelligence qu'il avoit de l'Hebreu, du Chaldaïque, du Syriaque, du Grec. On a plu-

ſieurs Th ſes de lui ſur cette derniere langue. Nous ne diſons rien de ſa Religion. Une autre fois on aura l'état de l'Univerſité d'Altorf.

D'HELMSTAT.

La troiſiéme partie de l'Hiſtoire de la Bibliothéque de M. Jean Fabricius paroît dès l'an paſſé. On en rendra compte au Public au plûtôt dans nos Memoires.

DE WITTEMBERG.

Ludvic a imprimé deux diſſertations Latines de M. Daniel Frideric Janus : l'une, *de Doctoribus umbratilis, &c.* & l'autre, *de nimio Latinitatis ſtudio.* Cette derniere pourra paroître à divers Lecteurs une Apologie.

Hannaver avoit dès l'an 1718. imprimé la premiere partie d'un Ouvrage de Monſieur Wokenius, intitulé *Pietas critica*; il vient d'en imprimer la ſeconde. L'Auteur ſe propoſe de bannir des explications de l'Ecriture

Sainte certaines figures de Grammaire, dont les Interpretes ordinaires croyent avoir besoin ; & lui, prétend que l'on peut s'en passer.

DE FRANCE, DE REIMS.

On a découvert depuis peu près d'ici un tombeau, où se trouvent quelques choses singulieres qui donneront lieu aux conjectures des Sçavans. Nous mettrons dans les Memoires de Juin, la lettre par où l'on nous en donne avis ; il n'y a aucune Inscription.

DE LYON.

La Veuve Boudet acheve d'imprimer le quinziéme tome de la Bibliothéque des Prédicateurs. On en parlera dans nos Memoires dès que le livre paroîtra.

DE PARIS.

On trouve chez François Fournier & Florentin De Laulne, la Vie de Mar-

guerite de Valois Reine de Navarre. L'Auteur de cette Vie est une Demoiselle de la premiere qualité.

On aura bien-tôt le vingtiéme tome de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleuri Confesseur du Roi. Quelque diligence que fassent Mariette & Emeri, ils n'auront jamais assez tôt contenté l'attente du Public.

Le Pere Calmet fait imprimer son Dictionnaire de la Bible, il sera en deux tomes *in folio*. On imprime aussi trois tomes *in quarto* de ses Dissertations.

Nous esperons avoir de Nouvelles Litteraires d'Italie & d'Angleterre pour le mois prochain.

On trouve chez Guillaume Cavelier, fils, ruë Saint Jacques, le *Marquardi Freberi*, imprimé à Nuremberg. C'est une instruction sur les Historiens qui traitent de l'Histoire d'Allemagne. On y trouve aussi le troisiéme tome de la Bibliothéque de Monsieur Fabricius, les deux Dissertations de M. Janus & le *Pietas Critica* de Vokenius.

Mai 1720.

On travaille à une nouvelle éd
tion du Dictionnaire des Arrêts ; el
sera mieux rangée, plus correcte, &
plus ample.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Mai 1720.

ART. XXXVIII. *Jugemens des Saints Peres, ſur la Morale de la Philoſophie Payenne.* A Straſbourg, chez Jean Renaud Doulſſecker. M. DCC. XIX. *In* 4° *pp.* 536. Page 815

ART. XXXIX. *Jugemens des Saints Peres, ſur la Morale de la Philoſophie Payenne.* Extrait de la ſeconde & troiſiéme Parties. p. 834

ART. XL. *Annales des Provinces-Unies depuis les Negociations pour la paix de Munſter. Par M. Baſnage.* A la Haye, chez Charles le Vier, 1719. page 858

ART XLI. *Suite des Inſcriptions d'Aouſte, envoyées par M. Guillet de Leyſſins Conſeiller au Parlement de Grenoble. Remarques du P. E. Souciet de la Compagnie de Jeſus ſur ces Inſcriptions.* p. 880

ART. XLII. *Origine du jeu du Piquet, trouvée dans l'Hiſtoire de France.* page 934

ART. XLIII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, de Francfort. p. 969
D'Altorf. p. 977
D'Helmstat. p. 979
De Wittemberg. Ibid.
De France, de Reims. p. 980
De Lion. Ibid.
De Paris. Ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1621